

# DOCUMENT DE REFERENCE 2014

# MESSAGE

## du Président du Directoire d'ACTIA Group

Jean-Louis PECH



Administrateur depuis de nombreuses années dans certaines filiales du Groupe, j'ai pris la Présidence du Directoire d'ACTIA Group le 1<sup>er</sup> juillet 2014. Je succède ainsi à Christian DESMOULINS, qui continue à accompagner le Groupe en assurant la présidence des Conseils d'Administration de nos deux principales filiales, ACTIA Automotive et ACTIA Telecom. Cette évolution a été volontairement réalisée, avec efficacité, dans la continuité, pour permettre la poursuite des orientations stratégiques mises en œuvre par Christian DESMOULINS. Je tiens à le remercier en cette occasion, et au nom de toutes les équipes, pour le travail accompli à la tête du Groupe depuis plus de 10 ans et pour le soutien apporté en cette période

Sur le plan de l'activité, après une année 2013 clairement marquée par l'amélioration de la rentabilité du Groupe, 2014 a confirmé la croissance attendue de son chiffre d'affaires de 11,9 % par rapport à 2013, dans un contexte toutefois toujours difficile, en Europe et plus particulièrement en France.

Les principaux faits marquants de l'exercice concernent :

- ❖ La très forte progression de la branche Télécommunications, résultat directement lié à un niveau exceptionnel d'activité au niveau des stations terriennes. Ce phénomène, tout à fait ponctuel, n'a fait que mettre en évidence le redressement attendu de cette branche, après les actions de restructuration menées ces dernières années.
- ❖ Sur la branche Automotive, le Groupe a bénéficié en 2014 de la montée en cadence des productions liées aux succès qu'il a remportés dans le domaine de la télématique automobile et poids lourd, avec un impact significatif sur notre chiffre d'affaires et sur notre rentabilité. Ces succès ont été renouvelés au niveau du poids lourd et de l'engin agricole, ACTIA® ayant remporté deux importants appels d'offres auprès de constructeurs de rang mondial.
- ❖ Sans impact immédiat sur le chiffre d'affaires, le partenariat signé avec GRUAU, carrossier du véhicule spécialisé (ambulance, livraison, ...) conforte les avancées du Groupe dans le domaine du véhicule électrique, après l'ouverture sur le bus et le tramway avec le Groupe Bolloré.

Aujourd'hui, le Groupe ACTIA est dynamique et nous en sommes très heureux ; son développement se fonde essentiellement sur ce que nous sommes : une entreprise familiale, basée sur des valeurs de respect, d'engagement, de qualité et de compétitivité, des valeurs mises au service de nos clients.

Notre développement respecte les fondamentaux de toute entreprise familiale, essentiellement basée sur l'innovation, la capacité à trouver des applications nouvelles pour des systèmes électroniques. Ces innovations sont appuyées par un grand sens du service, en faveur de nos clients et par une grande agilité dans un monde qui est difficile et dans lequel nous avons rencontré des succès, notamment au niveau de nos marchés historiques qui sont le bus et car, le camion, et maintenant le véhicule léger et le véhicule électrique.

L'ensemble de ces défis place le Groupe ACTIA au cœur du monde d'aujourd'hui, sur des enjeux majeurs qui sont ceux de la mobilité, de la protection de l'environnement et de l'efficacité énergétique.

C'est avec confiance que nous abordons l'avenir, confiants en nos équipes, confiants dans la relation avec nos clients.

Nous sommes persuadés que 2015 nous permettra de franchir de nouvelles étapes dans notre développement, malgré un environnement plus difficile pour nos achats avec l'évolution de la parité EUR/USD.

Jean-Louis PECH  
Président du Directoire  
ACTIA Group



<b>1.</b>	<b>RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE</b>	<b>7</b>
1.1	Responsable du Document de Référence	7
1.2	Attestation du responsable du Document de Référence	7
<b>2.</b>	<b>CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES</b>	<b>8</b>
2.1	Commissaires aux Comptes Titulaires	8
2.2	Commissaires aux Comptes Suppléants	8
<b>3.</b>	<b>INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR</b>	<b>9</b>
3.1	Informations juridiques	9
3.1.1	Raison sociale et nom commercial	9
3.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement	9
3.1.3	Date de constitution et durée de vie	9
3.1.4	Siège Social et forme juridique	9
3.2	Historique	9
<b>4.</b>	<b>ORGANIGRAMME</b>	<b>11</b>
4.1	Organigramme	11
4.2	Périmètre de consolidation	11
4.3	Description sommaire du Groupe	11
<b>5.</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES</b>	<b>13</b>
5.1	Commentaires généraux	13
5.2	Chiffres clés	14
<b>6.</b>	<b>RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE INCLUANT LE RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE</b>	<b>16</b>
6.1	Présentation des résolutions	16
6.1.1	Ordre du jour	22
6.1.2	Projet de résolutions	23
6.2	Informations financières sélectionnées de la période	30
6.2.1	Résultats consolidés	31
6.2.2	Exposé sommaire de la situation du Groupe au cours de l'exercice écoulé 2014	31
6.2.3	Progrès réalisés et difficultés rencontrées	32
6.2.4	Situation de l'endettement	32
6.2.5	Engagements hors bilan	32
6.3	Aperçu des activités	33
6.3.1	Branche Automotive	33
6.3.2	Branche Télécommunications	43
6.3.3	Position concurrentielle	49
6.3.4	Facteurs influant sensiblement le résultat opérationnel	49
6.4	Informations sur les tendances	50
6.4.1	Evènements importants depuis la clôture	50
6.4.2	Objectifs – Evolutions et perspectives d'avenir	50
6.5	Stratégie	52
6.5.1	Axes stratégiques	52
6.5.2	Recherche & Développement au cœur d'ACTIA®	55
6.5.3	ACTIA® et son environnement technologique	56
6.5.4	Protection industrielle	58
6.6	Investissements	58
6.6.1	Corporels	58
6.6.2	Incorporels	58



6.6.3	Engagements d'investissement	59
<b>6.7</b>	<b>Rapport Social, Sociétal et Environnemental</b>	<b>60</b>
6.7.1	Les Salariés	61
6.7.2	Conséquences environnementales de l'activité	77
<b>6.8</b>	<b>Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales et environnementales</b>	<b>86</b>
<b>6.9</b>	<b>Propriétés immobilières, usines et équipements</b>	<b>89</b>
6.9.1	Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	89
6.9.2	Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations	91
<b>6.10</b>	<b>Facteurs de risques</b>	<b>91</b>
<b>6.11</b>	<b>Informations concernant l'émetteur</b>	<b>91</b>
6.11.1	Difficultés rencontrées	92
6.11.2	Evènements significatifs	92
6.11.3	Affectation du résultat	92
6.11.4	Distributions antérieures de dividendes	93
6.11.5	Charges non déductibles fiscalement (CGI 39-4)	93
6.11.6	Egalité Professionnelle	93
6.11.7	Décomposition des dettes fournisseurs	93
6.11.8	Décomposition des créances clients	94
6.11.9	Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice	94
6.11.10	Tableau des résultats financiers des 5 dernières années	94
<b>6.12</b>	<b>Principaux Actionnaires</b>	<b>94</b>
6.12.1	Répartition du Capital Social et des droits de vote	94
6.12.2	Contrôle et détention	99
6.12.3	Pacte d'Actionnaires	100
6.12.4	Engagements de conservation de titres	100
6.12.5	Nantissements d'actions ou d'actifs	100
6.12.6	Actions propres détenues par la Société	100
6.12.7	Autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions	101
6.12.8	Délégations accordées dans le domaine des augmentations de capital	101
6.12.9	Augmentation de Capital Social	101
6.12.10	Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions	101
6.12.11	Plan d'Attribution Gratuite d'Actions	101
6.12.12	Délégation en matière d'attribution d'options	101
<b>6.13</b>	<b>Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale</b>	<b>102</b>
6.13.1	Composition du Conseil de Surveillance et du Directoire	102
6.13.2	Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au cours des 5 derniers exercices – Expertise et expérience des organes de Direction en matière de gestion	103
6.13.3	Déclaration d'absence de condamnation des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire	118
6.13.4	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'Administration, de Direction et de Surveillance et de la Direction Générale	118
6.13.5	Nominations, renouvellements et ratifications de cooptation	118
<b>6.14</b>	<b>Rémunérations et avantages</b>	<b>119</b>
6.14.1	Rémunérations et jetons de présence	119
6.14.2	Transactions effectuées sur les titres de la Société	123
6.14.3	Commissaires aux Comptes	124
<b>6.15</b>	<b>Opérations avec les parties liées</b>	<b>124</b>
6.15.1	Information spécifique relative aux conventions	124
6.15.2	Nature et montant des conventions règlementées réalisées par l'émetteur	124
6.15.3	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements règlementés	125
6.15.4	Opérations avec les parties liées	133
<b>6.16</b>	<b>Conclusion</b>	<b>133</b>
<b>7.</b>	<b>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>	<b>134</b>



<b>7.1</b>	<b>Rapport du Président du Conseil de Surveillance</b>	<b>134</b>
7.1.1	Gouvernance d'entreprise	134
7.1.2	Préparation et organisation des travaux du Conseil de Surveillance	135
7.1.3	Participation des Actionnaires aux Assemblées Générales	138
7.1.4	Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	138
7.1.5	Procédures de contrôle interne mises en place par la Société	138
7.1.6	Pouvoirs du Directoire	142
7.1.7	Certification des systèmes qualité des sociétés du Groupe au 31 décembre 2014	142
<b>7.2</b>	<b>Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance</b>	<b>144</b>
<b>7.3</b>	<b>Rapport du Conseil de Surveillance</b>	<b>145</b>
7.3.1	Observations du Conseil de Surveillance	145
7.3.2	Objet des travaux du Conseil de Surveillance	145
<b>8.</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR</b>	<b>149</b>
<b>8.1</b>	<b>Comptes consolidés</b>	<b>149</b>
8.1.1	Préambule	149
8.1.2	Bilan Consolidé	151
8.1.3	Compte de résultat consolidé	153
8.1.4	Etat du résultat global	153
8.1.5	Variation des Capitaux Propres	154
8.1.6	Tableau des Flux de Trésorerie Consolidé	155
8.1.7	Notes annexes aux comptes consolidés	155
8.1.8	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	200
<b>8.2</b>	<b>Comptes sociaux</b>	<b>202</b>
8.2.1	Bilan social	202
8.2.2	Compte de résultat social	204
8.2.3	Notes annexes	205
8.2.4	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	216
<b>8.3</b>	<b>Informations financières diverses</b>	<b>218</b>
8.3.1	Honoraires versés aux contrôleurs légaux des comptes	218
8.3.2	Politique de distribution des dividendes	219
8.3.3	Procédures judiciaires et d'arbitrage	219
8.3.4	Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	219
<b>9.</b>	<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>220</b>
<b>9.1</b>	<b>Capital Social</b>	<b>220</b>
9.1.1	Capital Social souscrit	220
9.1.2	Actions non représentatives du capital	220
9.1.3	Actions auto détenues	220
9.1.4	Valeurs mobilières converties, échangeables ou assorties de Bons de souscription	220
9.1.5	Conditions d'acquisition	220
9.1.6	Capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	220
9.1.7	Historique du Capital Social	220
9.1.8	Descriptif du programme de rachat de la Société de ses propres actions	221
<b>9.2</b>	<b>Acte constitutif et statuts</b>	<b>221</b>
9.2.1	Objet social	221
9.2.2	Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	222
9.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	223
9.2.4	Actions nécessaires pour la modification des droits des Actionnaires	224
9.2.5	Assemblées Générales	224
9.2.6	Éléments de changement de contrôle	225
9.2.7	Franchissement de seuil	225
9.2.8	Conditions de modification du capital	226



10.	CONTRATS IMPORTANTS	227
11.	INFORMATIONS PROVENANT DES TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	228
12.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	229
13.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	230
14.	TABLES DE CORRESPONDANCE	231
	14.1 Table de correspondance du Document de Référence	231
	14.2 Table de correspondance du Rapport Financier	234
	14.3 Incorporation par référence des comptes 2013 et 2012	234
15.	GLOSSAIRE	235



## 1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

### 1.1 Responsable du Document de Référence

Jean-Louis PECH – Président du Directoire  
ACTIA Group  
5 rue Jorge Semprun - BP 74215 - 31432 TOULOUSE Cedex 04  
Téléphone : 05 61 17 61 61

### 1.2 Attestation du responsable du Document de Référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés et sociaux présentés aux § 8.1 « Comptes consolidés » et 8.2 « Comptes sociaux » sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées, et que le rapport de gestion figurant au § 6 « Rapport de gestion du Directoire incluant le rapport sur la gestion du Groupe » présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en page 200 et 216.

Les informations financières relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013, présentées dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 14 avril 2014 et incorporées par référence, ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, qui contiennent des observations, figurant en page 177 et 193.

Les informations financières relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2012, présentées dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 18 avril 2013 et incorporées par référence, ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, qui contiennent des observations, figurant en page 176 et 192.

Jean-Louis PECH  
Président du Directoire



## 2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

### 2.1 Commissaires aux Comptes Titulaires

- ❖ **KPMG AUDIT** – département de KPMG S.A. – Rue Carmin – BP 17610 – 31676 LABEGE Cedex

Nommé par délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2012 pour une période de six exercices, ce mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2017.

Date du début du premier mandat : Assemblée Générale Mixte du 26 mai 2000.

- ❖ **Eric BLACHE** – 11, rue Laborde – 75008 PARIS

Nommé par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2013 pour une période de six exercices, ce mandat expirera à l'issue de de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2018.

Date du début du premier mandat : Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2013.

### 2.2 Commissaires aux Comptes Suppléants

- ❖ **Christian LIBEROS** – Rue Carmin – BP 17610 – 31676 LABEGE Cedex

Nommé par délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2012 pour une période de six exercices, ce mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2017.

Date du début du premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2001.

- ❖ **Muriel CORREIA** – 4, impasse Henri Pitot – 31500 TOULOUSE

Nommé par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2013 pour une période de six exercices, ce mandat expirera à l'issue de de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2018.

Date du début du premier mandat : Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2013.



### 3. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

#### 3.1 Informations juridiques

##### 3.1.1 Raison sociale et nom commercial

Raison Sociale : ACTIA Group



##### 3.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement

L'émetteur est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le n° : 542 080 791.

##### 3.1.3 Date de constitution et durée de vie

Article 5 des statuts

« La durée de la Société, initialement fixée à cinquante années, à compter du 27 septembre 1907, jour de sa constitution, a, par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 18 décembre 1956, été prorogée pour une durée de 99 ans, à compter du 27 septembre 1957, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidés par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires. »

##### 3.1.4 Siège Social et forme juridique

Siège Social : 5, rue Jorge SEMPRUN – TOULOUSE (Haute-Garonne)

Forme juridique : Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

Capital Social : 15 074 955,75 €

Législation régissant les activités de l'émetteur : législation française

Pays d'origine : France

Adresse postale : 5 rue Jorge Semprun - BP 74215 - 31432 TOULOUSE Cedex 04

Téléphone : 05.61.17.61.61

#### 3.2 Historique

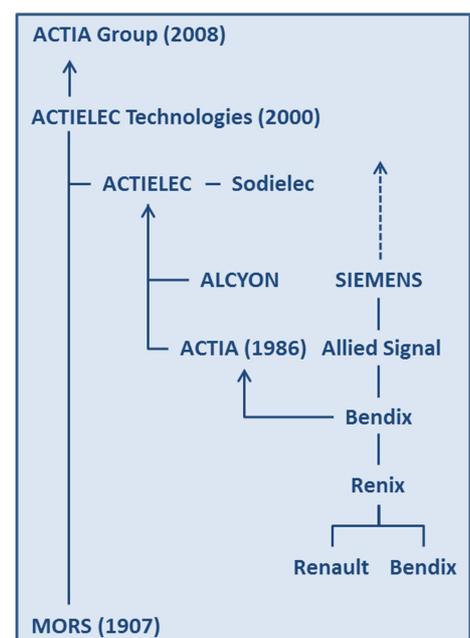
**ACTIA Group** a pour origine le rachat, en 1986, par la Société Anonyme ACTIA créée à cet effet, du Département « Produits Spéciaux » de Bendix Electronics S.A. elle-même issue de Renix S.A., Joint-Venture constituée au début des années 1970 entre Renault et Bendix afin d'inventer l'allumage électronique intégral, précurseur de l'électronique embarquée dans le véhicule léger.

Le tour de table initial d'ACTIA S.A. est formé par Louis PECH et Pierre CALMELS, personnalités de la Région Midi-Pyrénées, actuels Président et Vice-Président du Conseil de Surveillance d'ACTIA Group S.A., qui en détiennent directement et indirectement la majorité, et Eric CHABRERIE.

Pour assurer sa croissance, ACTIA S.A. a été amenée à prendre des participations majoritaires, dans des sociétés régionales dans un premier temps, telles qu'ALCYON Production System S.A. (Production Électronique) et SODIELEC S.A. (Télécommunications). En 1991, l'essentiel de ce qui va devenir le Groupe ACTIA® est constitué : il compte alors 315 personnes, réalise un chiffre d'affaires consolidé de 26,8 M€ et génère une capacité d'autofinancement de 1,2 M€.

En 1992, suite au développement très rapide d'ACTIA S.A. et de ses filiales, une opération de restructuration juridique a été réalisée, transférant à ACTIELEC S.A., créée à cet effet, le rôle de holding, organisant les entités industrielles par secteur où leurs savoir-faire sont reconnus :

- ❖ ACTIA S.A., Société de tête de la Branche Automotive ;
- ❖ SODIELEC S.A., Société de tête de la branche Télécommunications ;
- ❖ ALCYON Production System S.A., Société de tête de la branche Production Électronique ;





En 2002, les sociétés toulousaines ALCYON Production System S.A. et ACTIA S.A. ont fusionné, afin de mieux répondre aux besoins du Groupe en termes de production électronique et d'optimisation des ressources.

Le Groupe poursuit le développement de ses activités notamment par la réalisation de plusieurs opérations de croissance externe ou de création, à savoir :

- ❖ 1989 : MEIGA (devenue ACTIA Muller – France),
- ❖ 1990 : AIXIA (devenue ACTIA 3E – France) et ACTIA UK (Royaume-Uni),
- ❖ 1991 : TEKHNE (devenue ACTIA Muller UK – Royaume-Uni),
- ❖ 1992 : VIDEO BUS (devenue ACTIA Systems – Espagne) et ATAL (devenue ACTIA CZ – République Tchèque),
- ❖ 1993 : ACVIBUS (devenue ACTIA de Mexico – Mexique) et I+Me (devenue ACTIA I+Me – Allemagne),
- ❖ 1994 : ACTIA INC (U.S.A.) et DATENO S.A. (France),
- ❖ 1996 : ATON Systèmes (devenue ACTIA PCs – France),
- ❖ 1997 : ACTIA Do Brasil (Brésil) et CIPI (devenue CIPI ACTIA – Tunisie),
- ❖ 2000 : ACTIA Italia (Italie), Advanced Technology Inc. (devenue ACTIA Corp. – U.S.A.), BERENISCE SAS (France), ACTIA Nederland (Pays-Bas) et fusion ACTIELEC S.A. et MORS S.A. (société cotée),
- ❖ 2001 : ACTIA Polska (Pologne) et EBIM S.A. (France),
- ❖ 2002 : ACTIA India (Inde),
- ❖ 2003 : ACTIA Shanghai (Chine), LUDICAR (devenue ACTIA Muller España – Espagne) et acquisition de MULLER Bem (France) et fusion MEIGA/BERENISCE SAS/MULLER Bem pour devenir ACTIA Muller,
- ❖ 2004 : NIRA Components A.B. (devenue ACTIA Nordic – Suède),
- ❖ 2005 : ARDIA (Tunisie),
- ❖ 2008 : ACTIA Tunisie (Tunisie).

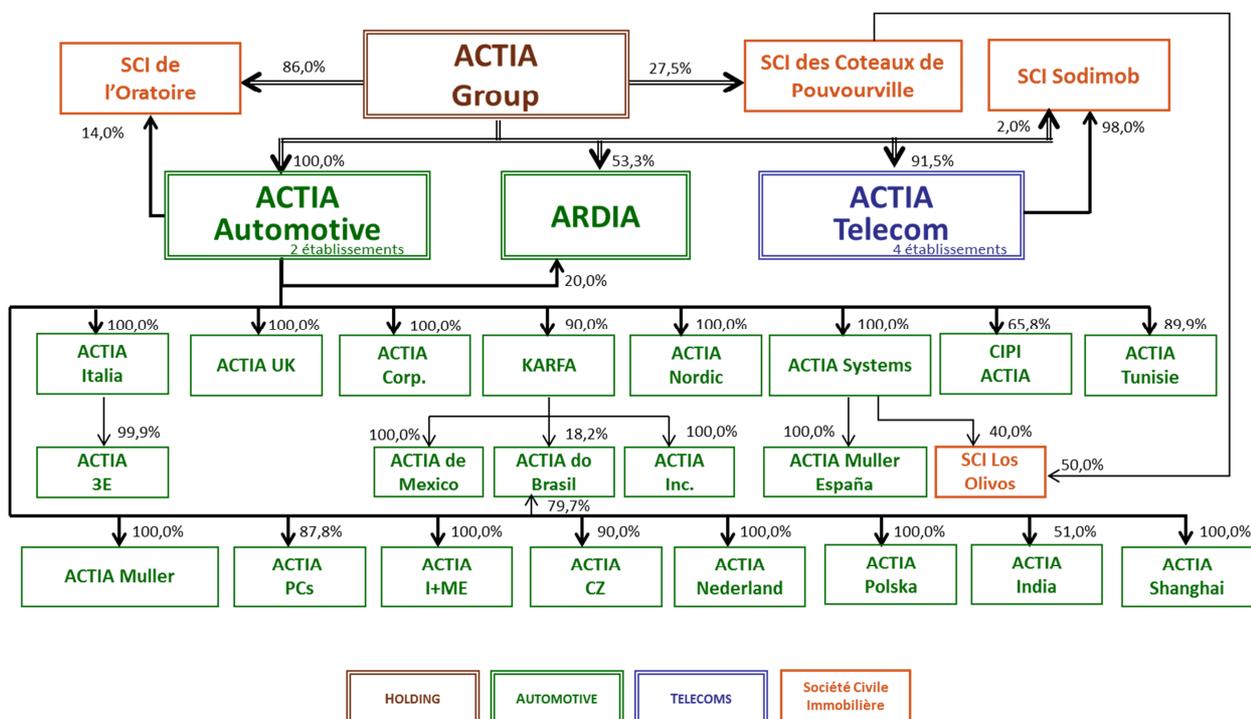
Suite à la fusion de MORS S.A. et ACTIELEC S.A. le 26 mai 2000, le Groupe change de nom et devient ACTIELEC Technologies. Le 15 septembre 2008, l'Assemblée Générale Mixte décide d'adopter la dénomination sociale d'ACTIA Group pour s'organiser autour de sa marque fédératrice ACTIA®. Ainsi, depuis 2008, l'ensemble des entités du Groupe ont adopté la marque ACTIA® dans leur raison sociale notamment, ses principales filiales ACTIA S.A. et SODIELEC S.A., sociétés de tête des branches Automotive et Télécommunications sont devenues respectivement ACTIA Automotive S.A. et ACTIA Telecom S.A..



## 4. ORGANIGRAMME

### 4.1 Organigramme

L'organigramme au 31 décembre 2014 du Groupe est le suivant :



### 4.2 Périmètre de consolidation

Ce chapitre est traité dans les notes annexes aux comptes consolidés au § NOTE 2 « Sociétés Consolidées ».

L'exercice 2014 a vu la liquidation d'ACTIA Muller UK, filiale d'ACTIA UK, dédiée au segment de l'équipement de garage; cette évolution répondait à une exigence économique, le personnel ayant intégré la maison mère pouvant ainsi développer d'autres activités tout en maintenant un suivi dans ce domaine.

### 4.3 Description sommaire du Groupe

ACTIA Group est la Société holding du Groupe. Les annexes sociales au § 8.2.3 « Notes annexes » permettent de mieux appréhender son rôle et sa structure bilancielle.

L'organisation du Groupe est articulée suivant :

❖ **Deux branches** spécialisées respectivement :

- en conception, fabrication et diagnostic de systèmes embarqués électroniques en petite et moyenne séries (Automotive),
- en conception et production d'équipements professionnels et militaires basés sur les hyperfréquences (Télécommunications).

Chaque filiale, sous le contrôle de la holding, assume toutes les fonctions et responsabilités dans les domaines juridique, commercial, technique, industriel, économique, financier et social.



❖ **Une société holding patrimoniale LP2C**, actionnaire de référence du Groupe qui est chargée d'assister la Société ACTIA Group pour définir et conduire sa stratégie, assurer la gouvernance et le contrôle des sociétés du Groupe. Elle réalise ses prestations :

- dans le domaine du management : organisation générale, méthodes de direction et de gestion, ingénierie financière, prévisions économiques,
- dans le domaine de l'animation des activités : définition et gestion de la stratégie industrielle, recherche d'informations et de nouvelles technologies en vue de l'adaptation des produits et de l'obtention de nouveaux marchés, veille sur les opportunités de rachats potentiels d'entreprises et recherche de partenaires,
- dans le domaine de l'implication du Groupe dans le tissu économique régional et national : participation au pôle de compétitivité « Aéronautique, Spatial et Systèmes Embarqués », gestion des relations avec des organismes étatiques et notamment avec les laboratoires d'État pour le compte de l'ensemble des sociétés du Groupe, présidence de grandes écoles ou institutions (INSA, IDEI), relation avec le milieu industriel et financier régional (Tompasse, UIMM, MEDEF, Banque de France, diverses banques, au niveau de l'action logement (logement social),...),
- dans le domaine de la communication,
- dans les domaines comptable, juridique, administratif et financier.

ACTIA Group, bénéficiant de ces prestations, les diffuse auprès de ses filiales, les complétant notamment dans le domaine de la consolidation, de l'organisation, de la qualité et des systèmes d'information.

Ces relations se traduisent par des conventions règlementées ; leurs objets et les flux qu'elles engendrent sont détaillés au § 6.15.3 « Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements règlementés ».



## 5. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

### 5.1 Commentaires généraux

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2014 ont été arrêtés par le Directoire du 23 mars 2015.

Les éléments de préparation des comptes consolidés sont détaillés dans le § 8.1.1 « Préambule » des notes annexes aux comptes consolidés.

En 2014, ACTIA Group enregistre un chiffre d'affaires de 339,9 M€, en progression de 11,9 %, supérieur à l'objectif initial d'activité d'une croissance de 5 %, révisé à la hausse en milieu d'exercice.

Les deux branches d'activité ont fortement progressé cette année, s'appuyant toutes deux sur des contrats pluriannuels.

Cette croissance s'inscrit dans la lignée des années passées, avec une part de plus en plus importante des livraisons à l'international. A fin 2014, les clients internationaux représentent 64,6 %, avec une progression tant en Europe que sur le marché américain (USA) qui représente 9,5 %, 3<sup>ème</sup> pays de livraison après la France (35,4 %) et l'Allemagne (10,6 %).

Ce sont les livraisons de portail télématique tant dans le domaine des poids lourds que du véhicule léger qui ont porté cette forte activité, avec la montée en cadence de la production.

Conformément au carnet de commandes, les activités concernant la chaîne de traction pour le véhicule électrique ont plus que doublé en 2014 avec, pour la 2<sup>ème</sup> année, des livraisons régulières tout le long de l'exercice.

La Branche Télécommunications a également enregistré une forte progression de son activité (+ 17,3 %) tant dans le domaine des stations terriennes militaires avec le succès du contrat COMCEPT (DGA) en partenariat avec Airbus Defence & Space, que des infrastructures réseaux avec le déploiement de la 4G. Elle a également bénéficié d'un chiffre d'affaires exceptionnel lié aux révisions de contrats militaires. La part de la branche représente ainsi 11,5 % des ventes du Groupe.

Avec une diminution des charges refacturées (- 6,2 %), la R&D du Groupe a été plus largement construite autour des développements produits, les briques technologiques acquises ayant permis de remporter de nouveaux appels d'offres notamment dans le domaine de la télématique et du véhicule électrique. Même si nos clients participent toujours aux programmes de R&D, leur quote-part a diminué.

Cette croissance de l'activité s'accompagne d'une amélioration de la rentabilité avec un ratio EBITDA <sup>(1)</sup> / chiffre d'affaires qui atteint 10,4 % contre 9,0 % en 2013. La progression de l'activité a permis d'améliorer les coûts d'achats et de mieux absorber les coûts fixes. L'enjeu était également de maîtriser les charges de salaires et les charges externes. Avec une légère progression des effectifs (+ 3,1 %), les charges du personnel augmentent de 4,6 % en 2014. Les charges externes ont plus fortement augmenté (+ 10,8 %) accompagnant la croissance de l'activité par l'appel à de la sous-traitance en production comme en R&D, par l'augmentation des charges de transports et de missions.

La mise en place d'outils de couverture de change depuis 2012, a entraîné la reprise de valeur des instruments et a permis de travailler avec un cours EUR/USD sécurisé, légèrement supérieur au budget et en amélioration par rapport à 2013.

Ainsi, on enregistre à l'actif du bilan au 31/12/14 une valorisation de 419 k€ (cf. Note 9.2 « Instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat » des « Notes annexes aux comptes consolidés ») et une amélioration du résultat financier de près de 1 M€.

Les intérêts de la dette ont légèrement augmenté sur l'exercice de 7,5 % avec un taux moyen stable à 2,5 %.

Enfin, du fait des résultats obtenus, le poste impôt progresse également sur l'exercice 2014.

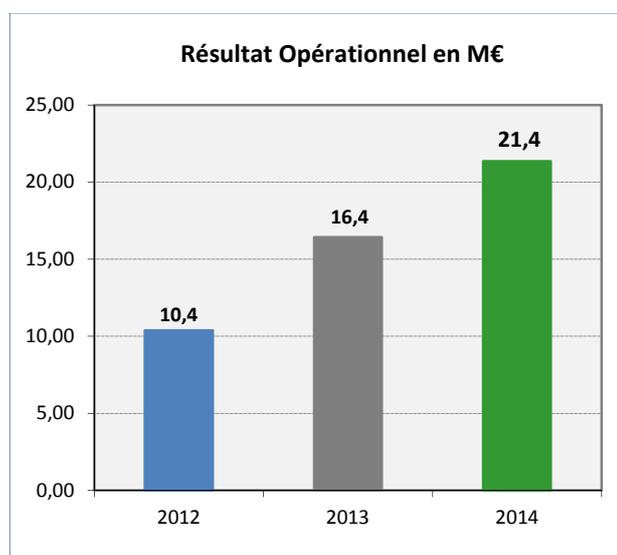
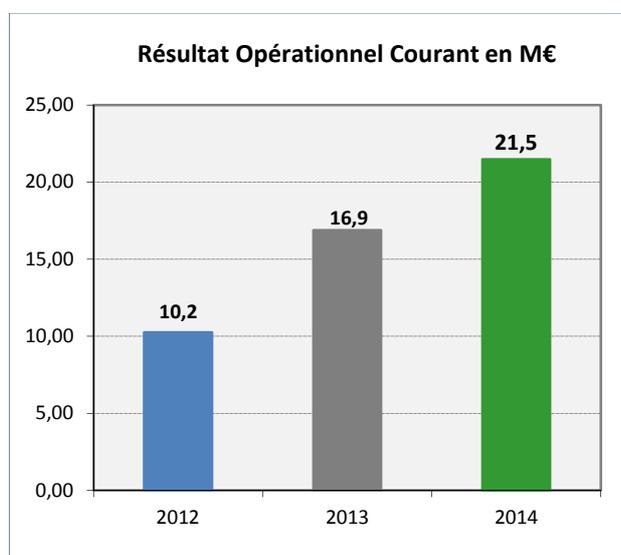
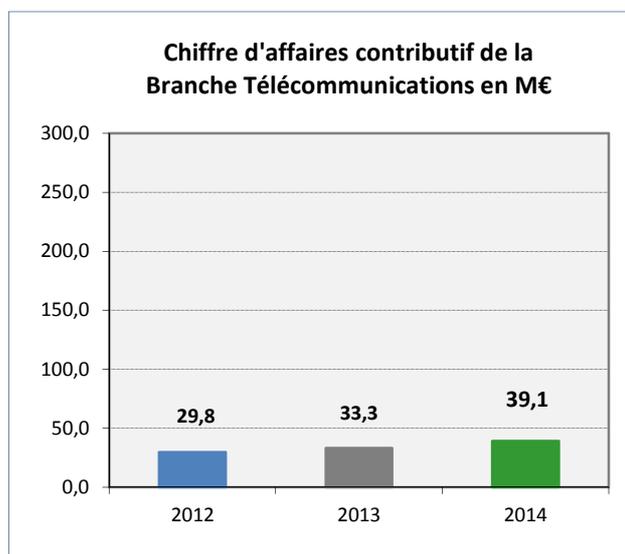
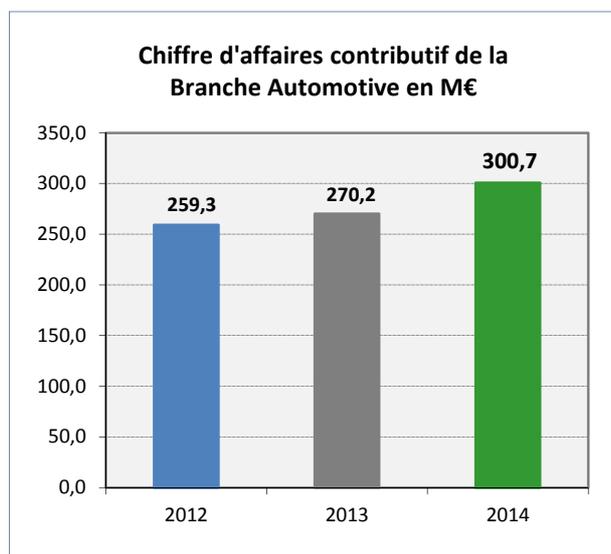
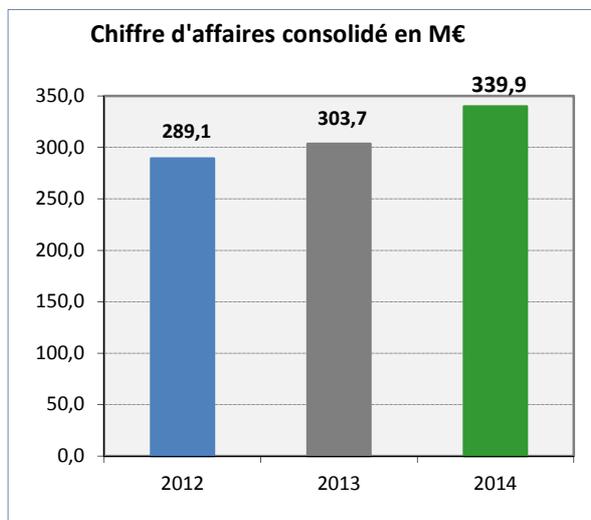
---

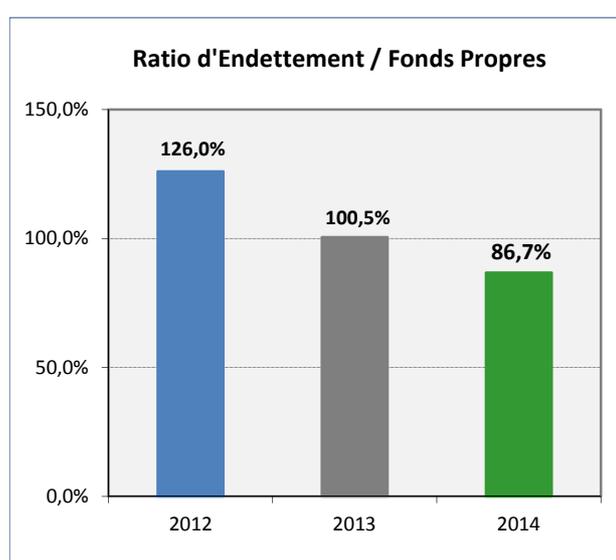
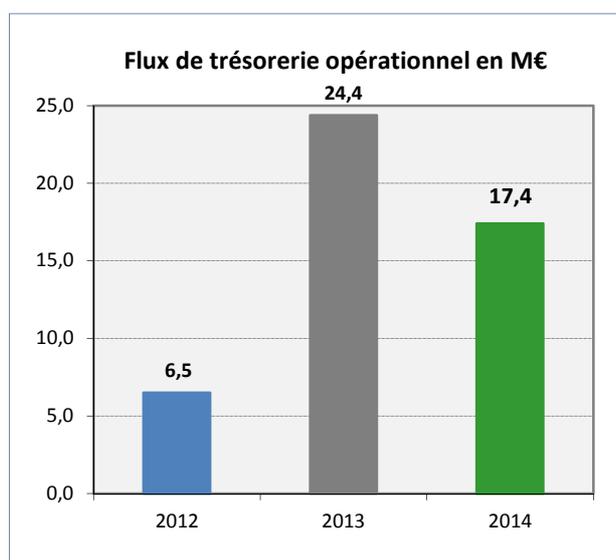
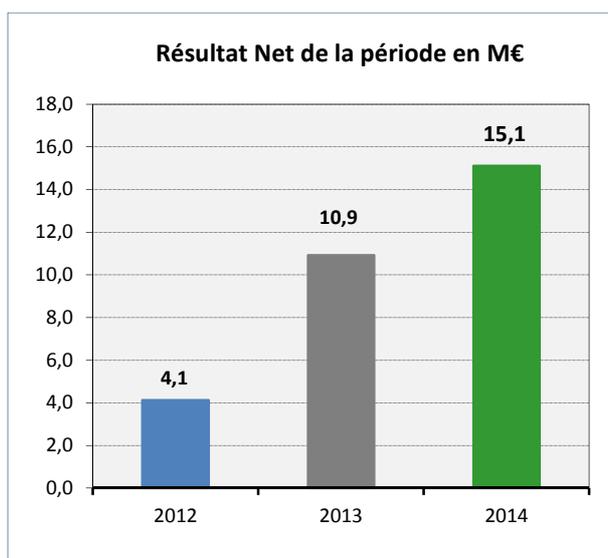
<sup>(1)</sup> EBITDA : résultat net + impôt + dépréciation des goodwill + intérêts et charges financières + dotations aux amortissements



## 5.2 Chiffres clés

Les chiffres repris dans ces graphes sont des chiffres audités.





Le détail du calcul du ratio d'endettement est précisé au § NOTE 12 « Dettes financières » des notes annexes aux comptes consolidés.



## 6. RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE INCLUANT LE RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

### 6.1 Présentation des résolutions

Nous réunirons les Actionnaires en Assemblée Générale conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, pour exposer l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, entendre les rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes, leur demander de statuer sur les comptes de cet exercice, sur l'affectation du résultat et sur les conventions visées aux articles L225-86 et suivants du Code de Commerce.

Au cours de cette Assemblée, nous leur proposerons de **mettre en harmonie les statuts de la Société**, pour répondre aux évolutions législatives suivantes :

#### ❖ Article 17 des statuts avec les dispositions issues de la loi N° 2008-776 du 4 août 2008

La loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 a supprimé, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, l'obligation faite aux membres du Conseil de Surveillance, de détenir des actions de la Société (appelées actions de garantie) en prévoyant que seuls les statuts peuvent le leur imposer.

Les statuts de notre Société prévoient, dans le deuxième paragraphe de l'article 17, une obligation de détention d'une action pour les membres du Conseil de Surveillance.

Nous vous demandons de bien vouloir supprimer cette obligation statutaire.

Néanmoins, pour les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé et qui ont adopté le code de gouvernance Middlenext, ce qui est le cas de la société ACTIA Group, ce code recommande que le nombre d'actions que doit posséder chaque membre du Conseil de Surveillance soit à la discrétion du Conseil et doit être indiqué dans son règlement intérieur.

Au regard de cette recommandation, nous vous proposons de renvoyer au règlement intérieur du Conseil de Surveillance la détermination du nombre d'actions dont les membres du Conseil de Surveillance sont tenus d'être propriétaire.

Nous vous proposons, dans une 9<sup>ème</sup> résolution, de mettre nos statuts en harmonie avec ces nouvelles dispositions qui modifient l'article 17 des statuts, de la manière suivante :

#### Anciennes mentions du deuxième paragraphe de l'article 17 des statuts

*«Sauf lorsque le Code de Commerce le dispense de cette obligation, chaque membre du Conseil de Surveillance est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à 1».*

#### Nouvelles mentions du deuxième paragraphe de l'article 17 des statuts

*«Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance détermine le nombre d'actions dont chaque membre du Conseil de Surveillance est tenu d'être propriétaire».*

Le reste de l'article 17 demeure inchangé.

#### ❖ Articles 25 et 34 des statuts avec les dispositions issues du décret n° 2007-431 du 25 mars 2007

Le décret n° 2007-431 du 25 mars 2007 a procédé à la codification de la partie réglementaire du Code de Commerce. Par conséquent, tous les textes de la partie réglementaire du Code de Commerce ont été codifiés par des articles dudit code.

Il en résulte notamment que les articles du décret n° 67.236 du 23 mars 1967 ont été codifiés dans la partie réglementaire du Code de Commerce.

Par conséquent, nous vous demandons de bien vouloir modifier les dispositions des statuts de la Société qui font référence aux articles du décret du 23 mars 1967 afin de les remplacer par ses articles recodifiés dans le Code de Commerce.

Nous vous proposons, dans une 10<sup>ème</sup> résolution, de mettre nos statuts en harmonie avec ces nouvelles dispositions qui modifient les articles 25 et 34 des statuts, comme suit :



## ARTICLE 25 – CAUTIONS – AVALS ET GARANTIES

### Anciennes mentions de l'article 25 des statuts :

*«Les cautions, avals et autres garanties consentis sur les biens de la Société doivent faire l'objet d'une autorisation spéciale du Conseil de Surveillance dans les conditions fixées par le Code de Commerce et notamment celles fixées par les articles 100, 113 et 113-1 du décret du 23 mars 1967».*

### Nouvelles mentions de l'article 25 des statuts :

*«Les cautions, avals et autres garanties consentis sur les biens de la Société doivent faire l'objet d'une autorisation spéciale du Conseil de Surveillance dans les conditions fixées par le Code de Commerce et notamment celles fixées par ses articles R225-40, R225-53 et R225-54».*

## ARTICLE 34 – ORDRE DU JOUR – PROCES-VERBAUX

### Anciennes mentions du quatrième paragraphe de l'article 34 des statuts

*«Les délibérations de l'Assemblée Générale sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial coté et paraphé, tenu au Siège Social. Toutefois, ces procès-verbaux peuvent être établis sur des feuilles mobiles numérotées et paraphées sans discontinuité, le tout dans les conditions précisées par l'article 85 du décret du 23 mars 1967».*

### Nouvelles mentions du quatrième paragraphe de l'article 34 des statuts

*«Les délibérations de l'Assemblée Générale sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial coté et paraphé, tenu au Siège Social. Toutefois, ces procès-verbaux peuvent être établis sur des feuilles mobiles numérotées et paraphées sans discontinuité, le tout dans les conditions précisées par l'article R225-22 du Code de Commerce».*

Le reste de l'article 34 demeure inchangé.

### ❖ Article 26 des statuts avec les dispositions issues de la loi N° 2011-525 du 17 mai 2011 et celles issues de l'ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014

Afin de simplifier les informations fournies par les sociétés sur les conventions, la loi du 17 mai 2011 a notamment supprimé les obligations attachées aux conventions courantes conclues à des conditions normales pour les sociétés qui y étaient astreintes. En effet, même si ces conventions ne sont pas soumises au formalisme des conventions réglementées, certaines d'entre elles devaient faire l'objet d'une déclaration et d'une communication.

Ces obligations qui ont été supprimées par la loi du 17 mai 2011 figurent encore dans nos statuts. C'est pourquoi nous vous demandons de modifier le deuxième paragraphe de l'article 26 afin de les supprimer.

Les articles 5 à 11 de l'ordonnance du 31 juillet 2014 réforment le droit des conventions réglementées contenu, pour les Sociétés Anonymes à Directoire et Conseil de Surveillance, dans les articles L225-86 et suivants du Code de Commerce.

Dans ces modifications, une disposition affecte la rédaction de nos statuts en ce qui concerne l'absence de contrôle de conventions conclues avec les filiales détenues à 100 %. En effet, il conviendrait de préciser dans les statuts que les dispositions de l'article L225-86 du Code de Commerce ne sont pas applicables aux conventions conclues entre deux sociétés dont l'une détient, directement ou indirectement, la totalité du capital de l'autre, le cas échéant déduction faite du nombre minimum d'actions requis pour satisfaire aux exigences de l'article 1832 du code civil ou des articles L225-1 et L226-1 du Code de Commerce.

Nous vous proposons, dans une 11<sup>ème</sup> résolution, de mettre nos statuts en harmonie avec ces nouvelles dispositions qui modifient l'article 26 des statuts, en leur deux premiers paragraphes, comme suit :

## ARTICLE 26 - CONVENTIONS ENTRE LA SOCIETE ET UN MEMBRE DU DIRECTOIRE, UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE OU UN ACTIONNAIRE

### Anciennes mentions des deux premiers paragraphes de l'article 26 des statuts :

*«Toute convention intervenant entre la société et l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant, doit être soumise à la procédure d'autorisation, de vérification et d'approbation prévue par le Code de Commerce. Il en est de même des conventions auxquelles l'une de ces personnes est indirectement intéressée ou dans lesquelles elle traite avec la société par personne interposée. Sont également soumises à cette procédure les conventions intervenant entre la société et une entreprise, si le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués ou l'un des administrateurs est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise.»*



*Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Cependant, ces conventions sont communiquées par l'intéressé au Président du Conseil de Surveillance. La liste et l'objet desdites conventions sont communiqués par le Président aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes».*

**Nouvelles mentions des deux premiers paragraphes de l'article 26 des statuts :**

*«Conformément aux dispositions de l'article L225-86 du Code de Commerce, toute convention intervenant directement ou indirectement ou par personne interposée entre la Société et un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance, un Actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou s'il s'agit d'une Société Actionnaire, la Société la contrôlant au sens de l'article L233-3 du Code de Commerce, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance. Il en est de même des conventions auxquelles l'une de ces personnes est indirectement intéressée ou dans lesquelles elle traite avec la Société par personne interposée. Sont également soumises à autorisation préalable les conventions intervenant entre la Société et une entreprise, si l'un des membres du Directoire ou du Conseil de surveillance de la Société est propriétaire, Associé indéfiniment responsable, Gérant, Administrateur, membre du Conseil de Surveillance ou, de façon générale, Dirigeant de cette entreprise. Ces conventions doivent être autorisées et approuvées dans les conditions de l'article L225-88 du Code de Commerce.*

*Les dispositions de l'article L225-86 du Code de Commerce ne sont pas applicables ni aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ni aux conventions conclues entre deux sociétés dont l'une détient, directement ou indirectement, la totalité du capital de l'autre, le cas échéant déduction faite du nombre minimum d'actions requis pour satisfaire aux exigences de l'article 1832 du Code Civil ou des articles L225-1 et L226-1 du Code de Commerce».*

❖ **Article 30 des statuts avec les dispositions issues du décret n° 2010-684 du 23 juin 2010, du décret n° 2011-1473 du 9 novembre 2011 et de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012**

Le décret n° 2010-684 du 23 juin 2010 a modifié un certain nombre de règles s'appliquant aux Assemblées Générales de Sociétés Anonymes et notamment qui prévoit que le délai de convocation d'une Assemblée, sur seconde convocation, est porté de 6 à 10 jours.

Le décret n° 2011-1473 du 9 novembre 2011 a notamment modifié les modalités de recours aux moyens de télécommunication électronique pour l'envoi des convocations et de documents aux Actionnaires. Il stipule également que les statuts peuvent prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les Actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou autres moyens de télécommunication.

La loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 a prévu que les Actionnaires agissant en désignation d'un mandataire de justice pour convoquer l'Assemblée doivent réunir le vingtième des actions de la catégorie intéressée (au lieu du dixième précédemment).

Nous vous proposons, dans une 12<sup>ème</sup> résolution, de mettre nos statuts en harmonie avec ces nouvelles dispositions qui modifient l'article 30 des statuts, de la manière suivante :

**ARTICLE 30 - FORMES ET DELAIS DE CONVOCATION****Anciennes mentions de l'article 30 des statuts :**

«Les Assemblées Générales sont convoquées par le Directoire.

A défaut, elles peuvent être également convoquées :

- ❖ Par le Conseil de Surveillance,
- ❖ Par le ou les Commissaires aux Comptes,
- ❖ Par un mandataire désigné en justice à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs Actionnaires réunissant au moins 5 % du Capital Social, ou s'agissant d'une Assemblée Spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les Assemblées d'Actionnaires sont réunies au Siège Social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Après accomplissement des formalités préparatoires prévues par la réglementation en vigueur, la convocation des Assemblées est faite par un avis inséré dans un Journal d'Annonces Légales habilité à recevoir les annonces légales dans le département du Siège Social, ainsi qu'au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Toutefois, si toutes les actions sont nominatives, ces insertions pourront être remplacées par une convocation faite aux frais de la Société par lettre recommandée ou lettre simple adressée à chaque Actionnaire.

Les titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation, si ce mode est utilisé, sont convoqués par lettre ordinaire ; ils peuvent demander à recevoir cette convocation par lettre recommandée, s'ils adressent à la Société le montant des frais de recommandation.

Le délai entre la date, soit de l'insertion contenant l'avis de convocation soit de l'envoi des lettres et la date de l'Assemblée est au moins de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante.

Les mêmes droits appartiennent à tous les copropriétaires d'actions indivises inscrits à ce titre dans le délai prévu à l'alinéa précédent. En cas de démembrement de la propriété de l'action, ils appartiennent au titulaire du droit de vote.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième Assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de celle-ci. Il en est de même pour la convocation d'une Assemblée prorogée conformément à la loi.

Les réunions ont lieu aux jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation.

Les avis de convocation doivent notamment indiquer avec clarté et précision l'Ordre du Jour de la réunion.

Toute Assemblée irrégulièrement convoquée peut être annulée. Toutefois, l'action en nullité n'est pas recevable lorsque tous les Actionnaires sont présents ou représentés».

**Nouvelles mentions de l'article 30 des statuts :**

« Les Assemblées Générales sont convoquées par le Directoire.

A défaut, elles peuvent être également convoquées :

- ❖ Par le Conseil de Surveillance,
- ❖ Par le ou les Commissaires aux Comptes,
- ❖ Par un mandataire désigné en justice à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs Actionnaires réunissant au moins 5 % du Capital Social, ou s'agissant d'une Assemblée Spéciale, le vingtième des actions de la catégorie intéressée.

Les Assemblées d'Actionnaires sont réunies au Siège Social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Après accomplissement des formalités préparatoires prévues par la réglementation en vigueur, la convocation des Assemblées est faite, dans les délais requis par les dispositions du Code de Commerce, par un avis inséré dans un Journal d'Annonces Légales habilité à recevoir les annonces légales dans le département du Siège Social, ainsi qu'au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Toutefois, si toutes les actions sont nominatives, ces insertions pourront être remplacées par une convocation faite aux frais de la Société, par lettre recommandée ou lettre simple adressée à chaque Actionnaire ou encore par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions fixées par les règlements en vigueur.

Les titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation, si ce mode est utilisé, sont convoqués par lettre ordinaire ; ils peuvent demander à recevoir cette convocation par lettre recommandée, s'ils



adressent à la Société le montant des frais de recommandation ou encore par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions fixées par les règlements en vigueur.

Le délai entre la date, soit de l'insertion contenant l'avis de convocation soit de l'envoi de celui-ci et la date de l'Assemblée est au moins de quinze jours sur première convocation et de dix jours sur convocation suivante.

Les mêmes droits appartiennent à tous les copropriétaires d'actions indivises inscrits à ce titre dans le délai prévu à l'alinéa précédent. En cas de démembrement de la propriété de l'action, ils appartiennent au titulaire du droit de vote.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième Assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de celle-ci. Il en est de même pour la convocation d'une Assemblée prorogée conformément à la loi.

Les réunions ont lieu aux jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation.

Les avis de convocation doivent notamment indiquer avec clarté et précision l'Ordre du Jour de la réunion.

Toute Assemblée irrégulièrement convoquée peut être annulée. Toutefois, l'action en nullité n'est pas recevable lorsque tous les Actionnaires sont présents ou représentés».

❖ **Article 31 des statuts avec les dispositions issues de l'ordonnance n° 2010-1511 du 9 décembre 2010, du décret n° 2011-1473 du 9 novembre 2011 et du décret n° 2014-1466 du 8 décembre 2014**

L'ordonnance n° 2010-1511 du 9 décembre 2010 a notamment modifié les règles de représentation de l'Actionnaire. Il prévoit désormais que l'Actionnaire d'une Société Anonyme peut se faire représenter aux Assemblées Générales par un autre Actionnaire, ou son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un PACS. Il prévoit en outre que les Actionnaires des seules sociétés dont les titres sont cotés sur Euronext Paris ou Alternext, peuvent se faire représenter en Assemblée Générale par toute personne physique ou morale de leur choix. L'ordonnance, usant d'une faculté offerte par la directive, a ainsi encadré, dans sa rédaction les mandats donnés à une autre personne que le conjoint ou le partenaire «pacsé».

Le décret n° 2014-1466 du 8 décembre 2014 a notamment modifié la date d'établissement de la liste des Actionnaires habilités à participer à une Assemblée Générale des Actionnaires, en la ramenant du troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris.

Il est rappelé que le décret n° 2011-1473 du 9 novembre 2011 a notamment modifié les modalités de recours aux moyens de télécommunication électronique. Cette disposition concerne le vote par correspondance ou par procuration.

Nous vous proposons, dans une 13<sup>ème</sup> résolution, de mettre nos statuts en harmonie avec ces nouvelles dispositions qui modifient l'article 31 des statuts, comme suit :

**ARTICLE 31 – ASSISTANCE ET REPRESENTATION AUX ASSEMBLEES**

**Anciennes mentions de l'article 31 des statuts :**

«*Tout Actionnaire peut participer ou se faire représenter aux Assemblées, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles, sur justification de son identité et de la propriété des actions sous la forme :*

- ❖ *Soit d'une inscription nominative à son nom,*
- ❖ *Soit d'un certificat de l'intermédiaire habilité prévu par le décret n° 83.359 du 2 mai 1983 constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée.*

*Ces formalités doivent être accomplies cinq jours au moins avant la réunion. Le Conseil de Surveillance peut réduire ce délai par voie de mesure générale bénéficiant à tous les Actionnaires.*

*Le droit de vote attaché à l'action et, en conséquence, le droit d'assister à l'Assemblée Générale, appartient à l'usufruitier pour les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-proprétaire pour les Assemblées Générales Extraordinaires.*

*Les copropriétaires indivis d'actions sont représentés aux Assemblées par l'un d'entre eux, comme indiqué à l'article relatif à l'indivisibilité des actions.*

*Un Actionnaire peut toujours se faire représenter aux Assemblées par son conjoint ou par un autre Actionnaire.*

*La procuration donnée pour se faire représenter à une Assemblée ne vaut que pour une seule Assemblée ou pour les Assemblées successives ayant le même ordre du jour.*

*Dans toute Assemblée, tout Actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société dans les conditions fixées par le Code de Commerce. Ce formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration ; dans ce cas, le document unique doit comporter les mentions et indications prévues par les dispositions réglementaires.*



*Ce formulaire doit parvenir à la Société trois jours au maximum avant la date de la réunion de l'Assemblée, faute de quoi il n'en sera pas tenu compte.*

*Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les Actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur».*

#### **Nouvelles mentions de l'article 31 des statuts :**

*«Tout Actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales, de s'y faire représenter ou de voter par correspondance, quel que soit le nombre de ses titres de capital, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits à son nom au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.*

*Tout Actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux Assemblées spéciales des Actionnaires de cette catégorie, dans les mêmes conditions.*

*Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les Actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le Directoire décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'Assemblée Générale.*

*Le droit de vote attaché à l'action et, en conséquence, le droit d'assister à l'Assemblée Générale, appartient à l'usufruitier pour les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-propiétaire pour les Assemblées Générales Extraordinaires.*

*Les copropriétaires indivis d'actions sont représentés aux Assemblées par l'un d'entre eux, comme indiqué à l'article relatif à l'indivisibilité des actions.*

*Un Actionnaire peut se faire représenter par un autre Actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité (PACS). Il peut en outre se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix. La notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut être faite par voie électronique dans les conditions fixées par le Code de Commerce.*

*Tout Actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il n'est tenu compte que s'il est reçu par la Société trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée. Ce formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration.*

*Le formulaire de vote par correspondance et la procuration donnée par un Actionnaire sont signés par celui-ci, le cas échéant, par un procédé de signature électronique sécurisée au sens du décret n° 2001-272 du 30 mars 2001 pris pour l'application de l'article 1316-4 du code civil, ou par un procédé de signature électronique arrêté par le Directoire consistant en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel il s'attache.*

*Les votes s'expriment soit à main levée soit par tous moyens techniques appropriés décidés par le Directoire».*

#### **❖ Modification de la limite d'âge des membres du Conseil de Surveillance et modification corrélative de l'article 18 des statuts**

Enfin, nous profitons de la tenue de cette Assemblée Générale, pour vous proposer l'allongement de la limite d'âge des membres du Conseil de Surveillance. A ce jour, le nombre des membres du Conseil de Surveillance ayant atteint l'âge de 80 ans ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil. Nous vous proposons de porter cet âge à 90 ans.

**A ce titre, nous vous proposons de modifier comme suit l'article 18 des statuts :**

#### **ARTICLE 18 - DUREE DES FONCTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL - LIMITE D'AGE**

##### **Anciennes mentions de l'article 18 des statuts :**

*«Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour six années expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Ils sont rééligibles.*

*Le nombre des membres du Conseil de Surveillance ayant atteint l'âge de 80 ans ne peut dépasser le tiers des membres du conseil. Si cette limite est atteinte, le membre le plus âgé est réputé démissionnaire d'office».*

##### **Nouvelles mentions de l'article 18 des statuts :**

*«Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour six années expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Ils sont rééligibles.*



*Le nombre des membres du Conseil de Surveillance ayant atteint l'âge de 90 ans ne peut dépasser le tiers des membres du conseil. Si cette limite est atteinte, le membre le plus âgé est réputé démissionnaire d'office».*

Au cours de cette Assemblée, les résolutions suivantes seront soumises à approbation.

### 6.1.1 Ordre du jour

#### I. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- ❖ Rapport de gestion du Directoire sur l'exercice clos le 31 décembre 2014, incluant le rapport sur la gestion du Groupe ;
- ❖ Rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission pendant l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- ❖ Rapport du Directoire sur l'utilisation des délégations consenties en matière d'augmentation de capital ;
- ❖ Rapport du Conseil de Surveillance ;
- ❖ Rapport du Président du Conseil de Surveillance visé à l'article L225-68 du Code de Commerce ;
- ❖ Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne ;
- ❖ Approbation des comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014, approbation des dépenses non déductibles fiscalement ;
- ❖ Approbation des comptes consolidés annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- ❖ Rapports des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L225-86 et suivants du Code de Commerce et approbation de ces conventions ;
- ❖ Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- ❖ Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L225-209 du Code de Commerce ; durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond ;
- ❖ Renouvellement de membres du Conseil de Surveillance : Pierre CALMELS, Alain COSTES et Véronique VEDRINE.

#### II. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- ❖ Rapport du Directoire sur les propositions de modifications statutaires ;
- ❖ Mise en harmonie de l'article 17 des statuts avec les dispositions issues de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 sur la suppression de l'obligation faite aux membres du Conseil de Surveillance de détenir des actions de la Société et modification corrélative de l'article 17 des statuts ;
- ❖ Mise en harmonie des articles 25 et 34 des statuts avec les dispositions issues du décret n° 2007-431 du 25 mars 2007 ayant procédé à la recodification de la partie réglementaire du Code de Commerce et modification corrélative des articles 25 et 34 des statuts ;
- ❖ Mise en harmonie de l'article 26 des statuts avec les dispositions issues de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 et de l'ordonnance n° 2014 - 863 du 31 juillet 2014 et modification corrélative de l'article 26 des statuts ;
- ❖ Mise en harmonie de l'article 30 des statuts avec les dispositions issues du décret n° 2010-684 du 23 juin 2010, du décret n° 2011-1473 du 9 novembre 2011 et de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 et modification corrélative de l'article 30 des statuts ;
- ❖ Mise en harmonie de l'article 31 des statuts avec les dispositions issues de l'ordonnance n° 2010-1511 du 9 décembre 2010, du décret n° 2011-1473 du 9 novembre 2011 et du décret n° 2014-1466 du 8 décembre 2014 et modification corrélative de l'article 31 des statuts ;
- ❖ Modification de la limite d'âge des membres du Conseil de Surveillance et modification corrélative de l'article 18 des statuts ;
- ❖ Pouvoirs à conférer pour les formalités.



### 6.1.2 Projet de résolutions

#### I. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

##### **PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice social clos le 31 décembre 2014, approuve les comptes sociaux annuels arrêtés à cette date tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un résultat net de 3 402 633,30 €.

Elle approuve également les opérations traduites sur ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice aux Directoire et Conseil de Surveillance.

Il est porté à la connaissance de l'Assemblée Générale que les dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, s'élèvent à 3 699 € pour cet exercice, correspondant aux amortissements excédentaires sur les véhicules de fonction.

##### **DEUXIEME RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire (incluant le rapport sur la gestion du Groupe), du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice de consolidation clos le 31 décembre 2014, approuve les comptes consolidés établis à cette date, tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un résultat de l'exercice attribuable au Groupe de 14 235 475 €.

##### **TROISIEME RESOLUTION : CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L225-86 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE**

Statuant sur le rapport spécial des Commissaires aux Comptes qui lui a été présenté sur les conventions auxquelles les articles L225-86 et suivants du Code de Commerce sont applicables, l'Assemblée Générale approuve les conventions nouvelles qui y sont mentionnées.

##### **QUATRIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

Sur proposition du Directoire, l'Assemblée Générale décide de procéder à l'affectation de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 de la façon suivante :

Origine		
Résultat de l'exercice : bénéfice de		3 402 633,30 €
Affectation		
Au compte « Réserve Légale » qui s'établira à 1 507 495,58 €	112 550,46 €	
Au compte « Report à Nouveau » qui s'établira à 6 187 011,06 €	1 280 088,74 €	
A titre de dividendes	2 009 994,10 €	
<b>TOTAUX</b>	<b>3 402 633,30 €</b>	<b>3 402 633,30 €</b>

##### Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire brut est de 0,10 euros par action.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social au plus tard le 30 septembre 2015.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code Général des Impôts.

Il sera soumis aux contributions sociales obligatoires, au taux global de 15,5 %, lesquelles seront prélevées à la source par la Société.

Par ailleurs, un acompte de 21 % d'impôt sur le revenu sera également prélevé à la source par la Société.



La loi dispense de cet acompte les contribuables célibataires, divorcés ou veufs dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros ; ce seuil étant porté à 75 000 euros pour les contribuables soumis à une imposition commune.

Il est rappelé aux Actionnaires susceptibles de bénéficier de cette dispense de fournir à la Société une attestation sur l'honneur aux termes de laquelle ils doivent certifier que leurs revenus sont inférieurs à l'un des seuils mentionnés ci-avant au plus tard le 30 novembre pour les distributions des années suivantes.

Il en résulte une retenue totale de 36,5 % des dividendes.

En conséquence et sous réserve de l'application d'une éventuelle dispense telle que rappelée ci-avant, seule une fraction de 63,50 % des dividendes sera effectivement versée aux actionnaires personnes physiques.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé que la Société a procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices.

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividende par action	Autres revenus distribués	
2011	0,00 €		
2012	0,07 €		
<b>2013</b>	<b>0,07 €</b>		

#### **CINQUIEME RESOLUTION : AUTORISATION A DONNER AU DIRECTOIRE A L'EFFET DE FAIRE RACHETER PAR LA SOCIETE SES PROPRES ACTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L225-209 DU CODE DE COMMERCE**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L225-209 et suivants du Code de Commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 2 % du nombre d'actions composant le Capital Social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Les acquisitions, qui ne pourront avoir pour effet de porter le nombre total d'actions propres à plus de 10 % du Capital Social, pourraient être effectuées en vue :

- ❖ D'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un Prestataire de Service d'Investissement (P.S.I.) au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- ❖ De conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que la totalité des actions acquises à cet effet ne pourra excéder 5 % du Capital Social de la Société ;
- ❖ D'assurer la couverture de plans d'Attributions Gratuites d'Actions, de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un Plan d'Épargne d'Entreprise ou par Attribution Gratuite d'Actions ;
- ❖ D'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation boursière en vigueur.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera. Toutefois, ces opérations ne pourront pas être effectuées en période d'offre publique.

Le prix maximum d'achat est fixé à 12 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'Attribution Gratuite d'Actions, le montant sus indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 4 823 976 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

La présente autorisation met fin à l'autorisation donnée au Directoire par la précédente Assemblée Générale du 28 mai 2014 dans sa cinquième résolution.

**SIXIEME RESOLUTION : RENOUELEMENT DU MANDAT DE MEMBRE DE CONSEIL DE SURVEILLANCE DE PIERRE CALMELS**

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Pierre CALMELS pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui devra se tenir dans l'année 2021 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

**SEPTIEME RESOLUTION : RENOUELEMENT DU MANDAT DE MEMBRE DE CONSEIL DE SURVEILLANCE D'ALAIN COSTES**

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance d'Alain COSTES pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui devra se tenir dans l'année 2021 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

**HUITIEME RESOLUTION : RENOUELEMENT DU MANDAT DE MEMBRE DE CONSEIL DE SURVEILLANCE DE VERONIQUE VEDRINE**

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Véronique VEDRINE pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui devra se tenir dans l'année 2021 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

**II. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE****NEUVIEME RESOLUTION : MISE EN HARMONIE DE L'ARTICLE 17 DES STATUTS AVEC LES DISPOSITIONS ISSUES DE LA LOI N° 2008-776 DU 4 AOUT 2008**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de mettre en harmonie l'article 17 des statuts de la Société avec les dispositions issues de la loi N° 2008-776 du 4 août 2008 et décide de supprimer l'obligation statutaire faite aux membres du Conseil de Surveillance de détenir une action de la Société.

Par conséquent, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier comme suit le deuxième paragraphe de l'article 17 des statuts :

**ARTICLE 17 - CONSEIL DE SURVEILLANCE – COMPOSITION****Anciennes mentions du deuxième paragraphe de l'article 17 des statuts :**

*«Sauf lorsque le Code de Commerce le dispense de cette obligation, chaque membre du Conseil de Surveillance est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à 1».*

**Nouvelles mentions du deuxième paragraphe de l'article 17 des statuts :**

*«Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance détermine le nombre d'actions dont chaque membre du Conseil de Surveillance est tenu d'être propriétaire ».*

Le reste de l'article 17 demeure inchangé.

**DIXIEME RESOLUTION : MISE EN HARMONIE DES ARTICLES 25 ET 34 DES STATUTS AVEC LES DISPOSITIONS ISSUES DU DECRET N°2007-431 du 25 MARS 2007**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de mettre en harmonie les articles 25 et 34 des statuts de la Société avec les dispositions du décret n° 2007-431 du 25 mars 2007 ayant procédé à la recodification de la partie réglementaire du Code de Commerce.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide par conséquent de remplacer, dans les articles 25 et 34 des statuts, les dispositions faisant référence au décret n° 67-236 du 23 mars 1967 par les articles recodifiés de la partie réglementaire du Code de Commerce.

Par conséquent, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier comme suit l'article 25 des statuts et le quatrième paragraphe de l'article 34 des statuts :

**ARTICLE 25 - CAUTIONS – AVALS ET GARANTIES****Anciennes mentions de l'article 25 des statuts :**

*«Les cautions, avals et autres garanties consentis sur les biens de la Société doivent faire l'objet d'une autorisation spéciale du Conseil de Surveillance dans les conditions fixées par le Code de Commerce et notamment celles fixées par les articles 100, 113 et 113-1 du décret du 23 mars 1967».*



#### Nouvelles mentions de l'article 25 des statuts :

«Les cautions, avals et autres garanties consentis sur les biens de la Société doivent faire l'objet d'une autorisation spéciale du Conseil de Surveillance dans les conditions fixées par le Code de Commerce et notamment celles fixées par ses articles R225-40, R225-53 et R225-54».

#### ARTICLE 34 - ORDRE DU JOUR – PROCES-VERBAUX

##### Anciennes mentions du quatrième paragraphe de l'article 34 des statuts :

«Les délibérations de l'Assemblée Générale sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial coté et paraphé, tenu au Siège Social. Toutefois, ces procès-verbaux peuvent être établis sur des feuilles mobiles numérotées et paraphées sans discontinuité, le tout dans les conditions précisées par l'article 85 du décret du 23 mars 1967».

##### Nouvelles mentions du quatrième paragraphe de l'article 34 des statuts :

«Les délibérations de l'Assemblée Générale sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial coté et paraphé, tenu au Siège Social. Toutefois, ces procès-verbaux peuvent être établis sur des feuilles mobiles numérotées et paraphées sans discontinuité, le tout dans les conditions précisées par l'article R225-22 du code de commerce».

Le reste de l'article 34 demeure inchangé.

#### ONZIEME RESOLUTION : MISE EN HARMONIE DE L'ARTICLE 26 DES STATUTS AVEC LES DISPOSITIONS ISSUES DE LA LOI N°2011-525 DU 17 MAI 2011 ET DU DECRET N°2014-863 DU 31 JUILLET 2014

L'Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de mettre en harmonie l'article 26 des statuts de la Société avec :

- ❖ Les dispositions issues de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 qui a notamment supprimé les obligations de déclaration et de communication attachées aux conventions courantes conclues à des conditions normales pour les sociétés qui y étaient astreintes ;
- ❖ Les dispositions issues de l'ordonnance N° 2014-863 du 31 juillet 2014 qui disposent notamment que les dispositions de l'article L225-86 du Code de Commerce ne sont pas applicables aux conventions conclues entre deux sociétés dont l'une détient, directement ou indirectement, la totalité du capital de l'autre, le cas échéant déduction faite du nombre minimum d'actions requis pour satisfaire aux exigences de l'article 1832 du Code Civil ou des articles L225-1 et L226-1 du Code de Commerce.

Par conséquent, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier comme suit les deux premiers paragraphes de l'article 26 des statuts :

#### ARTICLE 26 - CONVENTIONS ENTRE LA SOCIETE ET UN MEMBRE DU DIRECTOIRE, UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE OU UN ACTIONNAIRE

##### Anciennes mentions des deux premiers paragraphes de l'article 26 des statuts :

«Toute convention intervenant entre la société et l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant, doit être soumise à la procédure d'autorisation, de vérification et d'approbation prévue par le Code de Commerce. Il en est de même des conventions auxquelles l'une de ces personnes est indirectement intéressée ou dans lesquelles elle traite avec la société par personne interposée. Sont également soumises à cette procédure les conventions intervenant entre la société et une entreprise, si le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués ou l'un des administrateurs est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Cependant, ces conventions sont communiquées par l'intéressé au Président du Conseil de Surveillance. La liste et l'objet desdites conventions sont communiqués par le Président aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes».

##### Nouvelles mentions des deux premiers paragraphes de l'article 26 des statuts :

«Conformément aux dispositions de l'article L225-86 du code de commerce, toute convention intervenant directement ou indirectement ou par personne interposée entre la Société et un membre du Directoire ou du Conseil de surveillance, un Actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou s'il s'agit d'une société actionnaire, la Société la contrôlant au sens de l'article L233-3 du Code de Commerce, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance. Il en est de même des conventions auxquelles l'une de ces personnes est indirectement intéressée ou dans lesquelles elle traite avec la Société par personne interposée. Sont également soumises à autorisation préalable les conventions intervenant entre la Société et une entreprise, si l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance de



la Société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, Gérant, Administrateur, membre du Conseil de Surveillance ou, de façon générale, Dirigeant de cette entreprise. Ces conventions doivent être autorisées et approuvées dans les conditions de l'article L225-88 du Code de Commerce.

Les dispositions de l'article L225-86 du Code de Commerce ne sont pas applicables ni aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ni aux conventions conclues entre deux sociétés dont l'une détient, directement ou indirectement, la totalité du capital de l'autre, le cas échéant déduction faite du nombre minimum d'actions requis pour satisfaire aux exigences de l'article 1832 du code civil ou des articles L225-1 et L226-1 du code de commerce».

Le reste de l'article 26 demeure inchangé.

#### **DOUZIEME RESOLUTION : MISE EN HARMONIE DE L'ARTICLE 30 DES STATUTS AVEC LES DISPOSITIONS ISSUES DU DECRET N° 2010-684 DU 23 JUIN 2010, DU DECRET N° 2011-1473 DU 9 NOVEMBRE 2011 ET DE LA LOI N° 2012-387 DU 22 MARS 2012**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de mettre en harmonie l'article 30 des statuts de la Société avec :

- ❖ Les dispositions issues du décret n° 2010-684 du 23 juin 2010 qui a modifié un certain nombre de règles s'appliquant aux Assemblées Générales de Sociétés Anonymes et notamment qui prévoit que le délai de convocation d'une Assemblée, sur seconde convocation, est porté de 6 à 10 jours ;
- ❖ Les dispositions issues du décret n° 2011-1473 du 9 novembre 2011 qui a notamment modifié les modalités de recours aux moyens de télécommunication électronique pour l'envoi des convocations et de documents aux Actionnaires. Il stipule également que les statuts peuvent prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les Actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou autres moyens de télécommunication ;
- ❖ Les dispositions issues de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 qui a prévu que les Actionnaires agissant en désignation d'un mandataire de justice pour convoquer l'Assemblée doivent réunir le vingtième des actions de la catégorie intéressée (au lieu du dixième précédemment).

Par conséquent, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier comme suit l'article 30 des statuts :

#### **ARTICLE 30 – FORMES ET DELAIS DE CONVOCATION**

##### **Anciennes mentions de l'article 30 des statuts :**

*«Les Assemblées Générales sont convoquées par le Directoire.*

*A défaut, elles peuvent être également convoquées :*

- ❖ *Par le Conseil de Surveillance,*
- ❖ *Par le ou les Commissaires aux Comptes,*
- ❖ *Par un mandataire désigné en justice à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs Actionnaires réunissant au moins 5 % du Capital Social, ou s'agissant d'une Assemblée Spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.*

*Les Assemblées d'Actionnaires sont réunies au Siège Social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.*

*Après accomplissement des formalités préparatoires prévues par la réglementation en vigueur, la convocation des Assemblées est faite par un avis inséré dans un Journal d'Annonces Légales habilité à recevoir les annonces légales dans le département du Siège Social, ainsi qu'au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.*

*Toutefois, si toutes les actions sont nominatives, ces insertions pourront être remplacées par une convocation faite aux frais de la Société par lettre recommandée ou lettre simple adressée à chaque Actionnaire.*

*Les titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation, si ce mode est utilisé, sont convoqués par lettre ordinaire ; ils peuvent demander à recevoir cette convocation par lettre recommandée, s'ils adressent à la Société le montant des frais de recommandation.*

*Le délai entre la date, soit de l'insertion contenant l'avis de convocation soit de l'envoi des lettres et la date de l'Assemblée est au moins de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante.*

*Les mêmes droits appartiennent à tous les copropriétaires d'actions indivises inscrits à ce titre dans le délai prévu à l'alinéa précédent. En cas de démembrement de la propriété de l'action, ils appartiennent au titulaire du droit de vote.*



*Lorsqu'une Assemblée n'a pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième Assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de celle-ci. Il en est de même pour la convocation d'une Assemblée prorogée conformément à la loi.*

*Les réunions ont lieu aux jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation.*

*Les avis de convocation doivent notamment indiquer avec clarté et précision l'Ordre du Jour de la réunion.*

*Toute Assemblée irrégulièrement convoquée peut être annulée. Toutefois, l'action en nullité n'est pas recevable lorsque tous les Actionnaires sont présents ou représentés».*

#### **Nouvelles mentions de l'article 30 des statuts :**

*«Les Assemblées Générales sont convoquées par le Directoire.*

*A défaut, elles peuvent être également convoquées :*

- ❖ *Par le Conseil de Surveillance ;*
- ❖ *Par le ou les Commissaires aux Comptes ;*
- ❖ *Par un mandataire désigné en justice à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs Actionnaires réunissant au moins 5 % du Capital Social, ou s'agissant d'une Assemblée Spéciale, le vingtième des actions de la catégorie intéressée.*

*Les Assemblées d'Actionnaires sont réunies au Siège Social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.*

*Après accomplissement des formalités préparatoires prévues par la réglementation en vigueur, la convocation des Assemblées est faite, dans les délais requis par les dispositions du Code de Commerce, par un avis inséré dans un Journal d'Annonces Légales habilité à recevoir les annonces légales dans le département du Siège Social, ainsi qu'au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.*

*Toutefois, si toutes les actions sont nominatives, ces insertions pourront être remplacées par une convocation faite aux frais de la Société, par lettre recommandée ou lettre simple adressée à chaque Actionnaire ou encore par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions fixées par les règlements en vigueur.*

*Les titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation, si ce mode est utilisé, sont convoqués par lettre ordinaire ; ils peuvent demander à recevoir cette convocation par lettre recommandée, s'ils adressent à la Société le montant des frais de recommandation ou encore par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions fixées par les règlements en vigueur.*

*Le délai entre la date, soit de l'insertion contenant l'avis de convocation soit de l'envoi de celui-ci et la date de l'Assemblée est au moins de quinze jours sur première convocation et de dix jours sur convocation suivante.*

*Les mêmes droits appartiennent à tous les copropriétaires d'actions indivises inscrits à ce titre dans le délai prévu à l'alinéa précédent. En cas de démembrement de la propriété de l'action, ils appartiennent au titulaire du droit de vote.*

*Lorsqu'une Assemblée n'a pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième Assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de celle-ci. Il en est de même pour la convocation d'une Assemblée prorogée conformément à la loi.*

*Les réunions ont lieu aux jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation.*

*Les avis de convocation doivent notamment indiquer avec clarté et précision l'Ordre du Jour de la réunion.*

*Toute Assemblée irrégulièrement convoquée peut être annulée. Toutefois, l'action en nullité n'est pas recevable lorsque tous les Actionnaires sont présents ou représentés».*

#### **TREIZIEME RESOLUTION : MISE EN HARMONIE DE L'ARTICLE 31 DES STATUTS AVEC LES DISPOSITIONS ISSUES DE L'ORDONNANCE N° 2010-1511 DU 9 DECEMBRE 2010, DU DECRET N° 2011-1473 DU 9 NOVEMBRE 2011 ET DU DECRET N° 2014-1466 DU 8 DECEMBRE 2014**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de mettre en harmonie l'article 31 des statuts de la société avec :

- ❖ L'ordonnance n° 2010-1511 du 9 décembre 2010 qui a notamment modifié les règles de représentation de l'Actionnaire aux Assemblées ;
- ❖ Le décret n° 2014-1466 du 8 décembre 2014 qui a notamment modifié la date d'établissement de la liste des Actionnaires habilités à participer à une Assemblée Générale des Actionnaires (« record date ») ;



- ❖ Le décret n° 2011-1473 du 9 novembre 2011 qui a notamment modifié les modalités de signature des formulaires de vote par correspondance ou par procuration.

Par conséquent, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier comme suit l'article 31 des statuts :

#### **ARTICLE 31 - ASSISTANCE ET REPRESENTATION AUX ASSEMBLEES**

##### **Anciennes mentions de l'article 31 des statuts :**

*«Tout Actionnaire peut participer ou se faire représenter aux Assemblées, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles, sur justification de son identité et de la propriété des actions sous la forme :*

- ❖ *Soit d'une inscription nominative à son nom,*
- ❖ *Soit d'un certificat de l'intermédiaire habilité prévu par le décret n° 83.359 du 2 mai 1983 constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée.*

*Ces formalités doivent être accomplies cinq jours au moins avant la réunion. Le Conseil de Surveillance peut réduire ce délai par voie de mesure générale bénéficiant à tous les Actionnaires.*

*Le droit de vote attaché à l'action et, en conséquence, le droit d'assister à l'Assemblée Générale, appartient à l'usufruitier pour les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-proprétaire pour les Assemblées Générales Extraordinaires.*

*Les copropriétaires indivis d'actions sont représentés aux Assemblées par l'un d'entre eux, comme indiqué à l'article relatif à l'indivisibilité des actions.*

*Un Actionnaire peut toujours se faire représenter aux Assemblées par son conjoint ou par un autre Actionnaire.*

*La procuration donnée pour se faire représenter à une Assemblée ne vaut que pour une seule Assemblée ou pour les Assemblées successives ayant le même ordre du jour.*

*Dans toute Assemblée, tout Actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société dans les conditions fixées par le Code de Commerce. Ce formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration ; dans ce cas, le document unique doit comporter les mentions et indications prévues par les dispositions réglementaires.*

*Ce formulaire doit parvenir à la Société trois jours au maximum avant la date de la réunion de l'Assemblée, faute de quoi il n'en sera pas tenu compte.*

*Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les Actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur».*

##### **Nouvelles mentions de l'article 31 des statuts :**

*«Tout Actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales, de s'y faire représenter ou de voter par correspondance, quel que soit le nombre de ses titres de capital, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits à son nom au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.*

*Tout Actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux Assemblées spéciales des Actionnaires de cette catégorie, dans les mêmes conditions.*

*Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les Actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le Directoire décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'Assemblée Générale.*

*Le droit de vote attaché à l'action et, en conséquence, le droit d'assister à l'Assemblée Générale, appartient à l'usufruitier pour les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-proprétaire pour les Assemblées Générales Extraordinaires.*

*Les copropriétaires indivis d'actions sont représentés aux Assemblées par l'un d'entre eux, comme indiqué à l'article relatif à l'indivisibilité des actions.*

*Un Actionnaire peut se faire représenter par un autre Actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité (PACS). Il peut en outre se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix. La notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut être faite par voie électronique dans les conditions fixées par le Code de Commerce.*

*Tout Actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il n'est tenu compte que s'il est reçu par la société trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée. Ce formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration.*



*Le formulaire de vote par correspondance et la procuration donnée par un Actionnaire sont signés par celui-ci, le cas échéant, par un procédé de signature électronique sécurisée au sens du décret n° 2001-272 du 30 mars 2001 pris pour l'application de l'article 1316-4 du Code Civil, ou par un procédé de signature électronique arrêté par le Directoire consistant en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel il s'attache.*

*Les votes s'expriment soit à main levée soit par tous moyens techniques appropriés décidés par le Directoire».*

#### **QUATORZIEME RESOLUTION : MODIFICATION DE LA LIMITE D'AGE DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET MODIFICATION CORRELATIVE DE L'ARTICLE 18 DES STATUTS**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de modifier la limite d'âge des membres du Conseil de Surveillance. A ce titre, l'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte que le nombre des membres du Conseil de Surveillance ayant atteint l'âge de 80 ans ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil et décide de porter cet âge de 80 à 90 ans.

Par conséquent, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier comme suit l'article 18 des statuts :

#### **ARTICLE 18 - DUREE DES FONCTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL - LIMITE D'AGE**

##### **Anciennes mentions de l'article 18 des statuts :**

*«Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour six années expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Ils sont rééligibles.*

*Le nombre des membres du Conseil de Surveillance ayant atteint l'âge de 80 ans ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil. Si cette limite est atteinte, le membre le plus âgé est réputé démissionnaire d'office».*

##### **Nouvelles mentions de l'article 18 des statuts :**

*« Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour six années expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Ils sont rééligibles.*

*Le nombre des membres du Conseil de Surveillance ayant atteint l'âge de 90 ans ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil. Si cette limite est atteinte, le membre le plus âgé est réputé démissionnaire d'office ».*

#### **QUINZIEME RESOLUTION : POUVOIRS POUR LES FORMALITES**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées et les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Le présent rapport de gestion vise à donner toute information sur ces différentes résolutions afin de vous permettre de décider en connaissance de cause. Il a également pour objet de présenter la situation de la Société et du Groupe.

## **6.2 Informations financières sélectionnées de la période**

Les chiffres repris dans ces tableaux sont des chiffres audités. Pour améliorer la compréhension du lecteur, nous avons privilégié, dans les données du rapport de gestion, les chiffres des contributions de branches, en lieu et place des chiffres consolidés de branches. Les différences entre les deux données sont mineures, mais il nous a paru important d'homogénéiser l'information donnée tout au long du présent Document de Référence.



### 6.2.1 Résultats consolidés

Les comptes consolidés de notre Groupe font apparaître un chiffre d'affaires de 339,9 M€ en progression de 11,9 % et un Résultat Attribuable au Groupe de 14,2 M€ contre 10,6 M€ en 2013.

Au titre de l'exercice 2014, les résultats consolidés s'établissent comme suit :

Résultats consolidés du Groupe (en k€)	2014	2013	2012
Chiffre d'affaires	339 893	303 655	289 110
Résultat opérationnel courant	21 482	16 870	10 248
Résultat opérationnel	21 351	16 432	10 374
Résultat financier	<1 635>	<2 490>	<5 323>
Résultat de la période (A)	15 126	10 922	4 126
✓ attribuable au Groupe	14 235	10 564	4 412
✓ participations ne donnant pas le contrôle	891	358	<286>
Impôt (B)	4 719	3 153	561
Dépréciation des goodwill (C)	0	0	500
Intérêts et charges financières (D)	2 669	2 482	2 738
Dotations aux amortissements (E)	12 784	10 708	9 648
EBITDA (A) + (B) + (C) + (D) + (E)	35 298	27 265	17 574

Nous demanderons aux Actionnaires d'approuver ces comptes consolidés.

### 6.2.2 Exposé sommaire de la situation du Groupe au cours de l'exercice écoulé 2014

L'année 2014 a enregistré un chiffre d'affaires de 339,9 M€ contre 303,7 M€ en 2013 et un résultat opérationnel de 21,4 M€ contre 16,4 M€. La branche Automotive représente 88,5 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

L'objectif initial avait été fixé au même niveau que la croissance 2013, soit au moins enregistrer + 5 %. En cours d'exercice, cet objectif a été relevé à plus de 8 %. La croissance de l'activité à l'international et la facturation exceptionnelle dans la branche Télécommunications liée à des révisions de marché ont permis de dépasser ces objectifs.

#### Branche Automotive

La branche Automotive, dont la facturation progresse de 11,3 % à 300,7 M€, confirme sa dynamique grâce au succès de ses innovations dans les systèmes embarqués qui renforce la récurrence de ses contrats.

L'année a été marquée par la montée en cadence des livraisons dans les domaines des Camions et des véhicules légers, particulièrement pour les clients constructeurs européens. Il est à noter que les clients français, de nouveau, marquent le pas au profit des clients Européens et Nord-Américains, ramenant l'activité du Groupe auprès des clients français à 35,4 % seulement, contre 37,7 % en 2013.

Le segment systèmes et service aux flottes reste impacté par les intempéries de l'automne 2013 au Mexique qui ont stoppé net l'activité de nos clients gestionnaires de flotte. Un an après, l'activité repart sur cette zone géographique mais n'a pas encore retrouvé le niveau antérieur. De plus, c'est un segment qui souffre de l'endettement des collectivités locales qui voudraient mettre en œuvre de grands programmes pour l'amélioration du transport urbain dans des budgets très contraints.

Afin d'accompagner sa croissance tant en production sur plusieurs zones géographiques que sur les succès commerciaux, la branche a fait appel à de la sous-traitance et à du personnel intérimaire tant en production qu'en R&D pour ne pas s'engager avec une structure trop lourde dans un contexte international encore complexe. Avec une progression également des frais de transports et de missions, les charges externes de la branche progressent de 10,0 %.

Avec plus de 36 M\$ d'achats de composants depuis la France, les outils de couverture ont permis de travailler avec une parité EUR/USD supérieure au budget et largement au cours moyen du marché pour l'exercice 2014.



### **Branche Télécommunications**

S'appuyant sur ses contrats pluri-annuels notamment dans l'énergie et le militaire et bénéficiant d'un fort investissement de ses clients de la téléphonie mobile dans le réseau 4G, la branche Télécommunications a enregistré une croissance de chiffre d'affaires de 17,3 % à 39,1 M€. Il faut cependant préciser que le segment militaire a bénéficié de facturations exceptionnelles liées à des révisions de marchés.

Avec une organisation optimisée, la branche Télécommunications a ainsi vu progresser sa rentabilité malgré une hausse des charges du personnel (7,9 %), les salariés bénéficiant d'une reprise de l'augmentation de salaires après plusieurs années de blocage.

Ainsi, la branche enregistre un résultat opérationnel de 3,1 M€ contre 1,6 M€ en 2013.

### **Filiales et opérations sur les participations intragroupes existantes**

Cette information est développée au § NOTE 2 « Sociétés Consolidées », des notes annexes aux comptes consolidés. La société ACTIA Muller UK a été liquidée le 28 novembre 2014.

#### **6.2.3 Progrès réalisés et difficultés rencontrés**

Depuis plusieurs années, le Groupe travaille son organisation pour une meilleure maîtrise de ses charges. L'année 2014 a démarré avec un bureau d'études français dans le domaine de l'Automotive regroupant l'ensemble des ingénieurs et techniciens au sein de la même Direction de la Technologie. L'objectif de mutualisation des compétences avec une organisation des programmes en plateau projet a permis de mieux organiser le travail des équipes. Cependant, la mise au point des produits, les développements spécifiques clients et les réponses à d'importants appels d'offres ont largement sollicité les équipes, et le Groupe a repris les achats de sous-traitance R&D. Avec un coût plus élevé que les équipes en propre, cela permet de répondre à des besoins très spécifiques et d'accompagner les périodes de forte intensité de travail.

En production, afin d'accompagner nos usines dans leur besoin de capacitaire, le Groupe a acquis pour son site tunisien de CIPI ACTIA, une nouvelle ligne complète de production CMS (Composant Monté en Surface), en remplacement d'une ligne un peu ancienne qui a été transférée sur son autre site tunisien. Ce remplacement s'est opéré pendant l'été avec une mise en service opérationnelle complète dès le 4<sup>ème</sup> trimestre, grâce à la très grande efficacité des équipes. Ces machines ont permis une nette amélioration de la productivité et vont pouvoir accompagner la croissance d'activité du Groupe pendant plusieurs mois.

Bénéficiant d'une parité EUR/USD favorable au cours du 1<sup>er</sup> semestre, ACTIA® a pu poursuivre sa stratégie de couverture, lui permettant d'améliorer encore le cours moyen d'achat de l'exercice à 1,3467, contre 1,3314 en 2013. Avec des outils permettant de surperformer le marché, le Groupe a enregistré une valorisation à son actif, mais ramenée à la situation de fin février 2015, afin de tenir compte de la forte baisse enregistrée par l'Euro en ce début 2015.

Enfin, avec une année de forte croissance, le Groupe a été particulièrement vigilant à toutes les composantes du besoin en fonds de roulement. Sans avoir pu améliorer les délais de paiement clients et fournisseurs, la maîtrise des stocks a été et reste un enjeu pour ACTIA®. Sans bénéficier encore de manière significative de la mise en œuvre des stocks de consignation sur quelques références pour nos productions grandes séries, le Groupe a toutefois réussi à limiter très fortement ses stocks de matières premières. Par contre, mais sans toutefois suivre la progression de l'activité, les stocks de R&D et de produits finis ont augmenté sur l'exercice du fait de l'augmentation des volumes produits soumis à la règle des stocks de sécurité avec nos clients, certains d'entre nous demandant également de mettre en œuvre des stocks de consignation à leur bénéfice dans leurs usines.

Ainsi, ACTIA® a enregistré une variation du fonds de roulement de <13,0 M€>, ce qui a été correctement géré dans l'exercice puisque la trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture s'améliorent, grâce notamment à un bon niveau de financement de nos investissements en moyen terme et à la mobilisation du Crédit Impôt Recherche et du poste client en court terme.

#### **6.2.4 Situation de l'endettement**

Cette information est développée au § NOTE 12 « Dettes financières » des notes annexes aux comptes consolidés.

#### **6.2.5 Engagements hors bilan**

Cette information est développée aux § NOTE 23 « Engagements hors bilan », NOTE 24 « Garanties sur éléments d'actif » et NOTE 26 « Autres informations » des notes annexes aux comptes consolidés.



### 6.3 Aperçu des activités

En 2014, le périmètre industriel d'ACTIA Group n'a pas connu d'évolution particulière et reste organisé autour de deux secteurs :

- ❖ La branche Automotive,
- ❖ La branche Télécommunications,

dont les descriptions sont réalisées ci-après.

Les deux branches d'activité ont développé depuis de nombreuses années des technologies et des savoir-faire spécifiques qui leur sont propres. Cependant, après quelques développements communs pour répondre à des besoins clients, des synergies commencent à se mettre en œuvre dans le domaine du ferroviaire, pour les transports en commun de personnes où des offres systèmes communes peuvent être proposées alliant les équipements de télécommunications aux différents systèmes développés par la branche Automotive et potentiellement de l'énergie. Toutefois, ces marchés étant très longs à se développer, cela ne se traduit pas encore dans les échanges intra-branches, avec un taux qui reste encore très faible (1,2 % en 2014).

#### 6.3.1 Branche Automotive

La branche Automotive se positionne principalement sur quatre marchés :

- ❖ L'électronique embarquée pour véhicules commerciaux, industriels et militaires ;
- ❖ Le diagnostic et le contrôle technique des véhicules ;
- ❖ Les systèmes et services pour les flottes ;
- ❖ La production électronique et la pérennisation.

Alliant les compétences de l'électronique embarquée aux savoir-faire de la production électronique, la branche se développe également sur les secteurs du véhicule électrique, l'aéronautique et le ferroviaire.

La contribution de la branche Automotive a évolué de la manière suivante :

Résultats contributifs du secteur Automotive (en k€)	2014	2013	2012
Chiffre d'affaires	300 728	270 235	259 270
Résultat opérationnel courant	18 880	15 731	11 277
Résultat opérationnel	18 927	15 571	11 174
Résultat de la période (A)	12 657	10 247	5 658
Impôt (B)	4 560	2 998	483
Dépréciation des goodwill (C)	0	0	0
Intérêts et charges financières (D)	2 377	2 123	2 243
Dotations aux amortissements (E)	9 951	9 078	7 754
EBITDA (A) + (B) + (C) + (D) + (E)	29 545	24 446	16 138

Ces chiffres sont présentés en conformité avec le § NOTE 17 « Secteurs opérationnels » des notes annexes aux comptes consolidés.

Par ailleurs, le contrôle de gestion du Groupe permet de donner l'évolution du chiffre d'affaires entre les quatre activités :

Secteur d'activité (en k€)	2014	2013	2012
Systemes Embarqués	173 133	131 959	116 803
Diagnostic	76 342	82 069	81 002
Dont livraisons exceptionnelles	2 745	3 590	7 065
Services aux flottes	15 681	20 936	19 495
Services	35 569	35 271	41 970
<b>TOTAL</b>	<b>300 728</b>	<b>270 235</b>	<b>259 270</b>



## Systemes Embarqués

### ❖ Les produits

L'année 2014 a été marquée par le renouvellement de la gamme de produits d'électronique embarquée pour les bus, avec le lancement de la gamme de produits et services Acti-Mux.

Historiquement leader en solutions de multiplexage pour bus et cars, le Groupe développe une gamme de systèmes électroniques, de haute performance technologique, pour tout véhicule produit en petite et moyenne séries : bus, cars, poids lourds, engins de chantier, engins agricoles, trains, bateaux et avions.

Les systèmes embarqués fournis par le Groupe sont organisés autour d'une architecture comprenant :

- des organes électriques et électroniques (systèmes multiplexés),
- des modules « instrumentation » et des postes de conduite,
- des équipements électroniques embarqués variés : tableau de bord, chronotachygraphe, télématique, ou encore Audio & Vidéo, appelés également Infotainment : il s'agit d'offrir aux passagers des outils permettant à la fois la diffusion de l'information et la mise à disposition de moyens de distraction tels que musique, film, radio, internet, ...
- des équipements de génie électrique et électronique de puissance : chaînes de tractions, convertisseurs, cartes d'alimentation.



Ces produits sont destinés à la sécurité, au contrôle du véhicule et de son conducteur, à l'environnement ou au confort des passagers.

Pour optimiser la gestion de l'ensemble de ces systèmes embarqués, le Groupe a développé des systèmes multiplexés, dont Acti-Mux représentant la dernière génération et ActiWays, successeurs de Multibus. Cette gamme comprend des modules électroniques s'adaptant à toutes les architectures de véhicules commerciaux, bus et cars, camions, engins de chantier ou agricoles. Cette gamme intègre les Systèmes Acti-Mux et ActiWays qui ont la capacité d'intégrer et d'interfacer les équipements d'aide à la conduite (ADAS) et différents sous-ensembles d'instrumentation : gauges, clusters, switch-packs et afficheurs dernière génération.

L'architecture multiplexée permet de répondre aux différentes sollicitations des constructeurs confrontés aux demandes de leurs clients et à la réglementation.

ACTIA® dispose d'un héritage technologique dans le domaine de la télématique, c'est-à-dire la transmission d'informations à distance, à partir de solutions développées dans les années 2000 en regard des exigences réglementaires de chronotachygraphie. Fort de cette brique technologique, le Groupe a mis au point des plateformes télématiques qui comportent un dispositif de géo-localisation (GPS) et de télécommunication (GSM, GPRS), un calculateur et des mémoires qui sont connectés aux réseaux électroniques (gestion électrique, instrumentation et télématique) du véhicule. Elles permettent donc la mise en œuvre de différentes fonctions pour le conducteur ou le gestionnaire de flotte, adaptables aux besoins du client final en termes de :

- optimisation des performances du véhicule et du conducteur, comme l'éco conduite,
- confort, avec les remote services, Wifi,
- sécurité, comme l'appel d'urgence automatisée (E-call),
- diagnostic.

Dans ce domaine, le Groupe a obtenu l'homologation de la fonction de « remote unloading » par le réseau GSM, pour les données sociales : cette solution exclusive de téléchargement à distance dont ACTIA® équipe ses tachygraphes, allège le processus de récupération de données et réduit donc les temps et coûts de gestion pour le client final.

Ainsi, le Groupe dispose d'une large gamme de systèmes embarqués pour cabine et châssis :

- tableaux de bord Podium® et clusters,
- convertisseurs de puissance,
- boîtiers de contrôle des fonctions électriques et hydrauliques,





- flashers pour clignotants,
- switch pack,
- boîtiers de puissance,
- équipements Audio & Vidéo (Infotainment).

Le Groupe a développé au cours des dernières années des innovations majeures dans ce domaine :

- par une approche modulaire permettant de réduire les coûts de développement et de production,
- par l'utilisation d'une nouvelle génération de composants électroniques à bas coûts et à haute performance,
- par la signature d'un accord de partenariat avec un fondeur de silicium leader du marché,
- par la conception d'une nouvelle gamme de produits pour les bus et les cars d'une part et pour la télématique d'autre part.



Module de contrôle batterie électrique

Le Groupe a également mis au point une gamme de solutions pour véhicules électriques légers et utilitaires autour de chaînes de traction électriques de 50 kW et développe actuellement une version 90 kW.

Ces produits peuvent être intégrés dans des flottes de véhicules électriques professionnels (livraisons du dernier kilomètre) ou de location.

#### ❖ Le marché

Chaque produit s'adresse à un marché précis dont le périmètre géographique tend à croître constamment.

Le multiplexage, d'abord consacré aux bus et cars, se diffuse sur l'ensemble des véhicules commerciaux, plus particulièrement haut de gamme.

Avec les produits de cabine qui peuvent y être associés et la recherche accrue de sécurité, de respect de l'environnement et de confort, de contrôle et d'optimisation des coûts, les axes de croissance se situent principalement dans les pays développés d'Europe, des États-Unis et d'Asie. Cependant, des solutions plus adaptées aux besoins des pays émergents sont en cours de développement.

Le marché de la télématique couvre l'ensemble des types de véhicules, y compris les véhicules légers, qui apportent évidemment des volumes de production très importants.

Les produits Audio & Vidéo (Infotainment) répondent aux besoins d'un marché particulièrement porteur en Amérique du Sud où le transport terrestre l'emporte sur l'aérien ou le ferroviaire et pour lequel le poids du tourisme impacte significativement les économies locales.

Ce marché s'étend maintenant au domaine ferroviaire où le Groupe réussit à se positionner par une offre de plus en plus globale.

#### ❖ Les clients

Les principaux clients sont les constructeurs de véhicules commerciaux et industriels en petites et moyennes séries (de 100 à 100 000 pièces / an) :

- Petites séries : avions, véhicules militaires, engins agricoles, trains et tramways,
- Moyennes séries : camions, bus, cars, véhicules spéciaux, bateaux.

Répondant aux besoins de véhicules légers de type premium, ACTIA® est amené à servir des constructeurs automobiles en produits télématiques, avec des séries qui se comptent en centaines de milliers d'unités.

#### ❖ Les concurrents

La branche bénéficie d'une avance technologique certaine sur ces familles de produits et d'une protection relative vis-à-vis des grands équipementiers moins attirés par la faible taille des séries à produire.

Excepté les cas particuliers comme Continental et Stoneridge dans le domaine des bus et des camions ainsi que Blaupunkt (Europe) et Rey (Amérique du Sud) pour l'Audio & Vidéo, ils sont généralement de taille inférieure au Groupe et n'ont pas sa présence internationale qui représente aujourd'hui un atout majeur.

Dans le domaine du véhicule léger, les leaders du secteur sont des grands équipementiers automobiles, de taille très supérieure à ACTIA®.



### ❖ L'activité

En 2014 l'activité de Systèmes Embarqués connaît une forte croissance, passant de 132,0 à 169,6 millions d'euros de chiffre d'affaires, soit une augmentation de 28,4%. Cette progression reflète d'abord la montée en puissance des productions de produits télématiques de nouvelle génération, tant en véhicules légers que dans le secteur des camions. Il est à noter que la livraison des nouveaux produits s'est réalisée en respectant les plannings prévus.

Dans le domaine des bus et cars, ACTIA® bénéficie de sa diversification géographique. Celle-ci permet de compenser les vicissitudes de certains marchés émergents, notamment le Mexique, par le dynamisme d'autres zones comme la Chine.

Les avancées technologiques proposées par ACTIA® trouvent leur place sur les marchés, avec une vocation internationale. Les secteurs de calculateurs embarqués pour les camions et les engins sont en progression. Dans le domaine de la Marine, ACTIA® consolide sa position aux Etats-Unis, avec un doublement du chiffre d'affaires, même si la quote-part reste encore faible au niveau Groupe (1,5 % du chiffre d'affaires).

Enfin, dans le domaine du véhicule électrique, les livraisons de chaînes de traction pour la « Blue Car » du groupe Bolloré atteignent un rythme de croisière, pour un chiffre d'affaires en progression de 62%.



### Diagnostic et contrôle technique des véhicules

#### ❖ Les solutions ACTIA®

Dans le domaine du diagnostic et du contrôle technique des véhicules, les solutions ACTIA® reposent sur deux piliers :

- les compétences d'ACTIA® en tant que concepteur, fabricant et intégrateur de systèmes électroniques,
- la connaissance accumulée par ACTIA® dans le domaine du fonctionnement électrique et électronique des véhicules.

Sur cette base, la branche Automotive conçoit, développe, fabrique, distribue et assure le maintien en condition opérationnelle (MCO) des systèmes de diagnostic électronique et de contrôle technique destinés aux véhicules roulants (voitures légères, poids lourds, véhicules spéciaux, 2 roues).

- Solutions de diagnostic « constructeurs » :

Initialement développés pour le compte de constructeurs automobiles, elles consistent en du matériel spécialisé, accompagné de services d'ingénierie. Elles sont utilisées chez nos clients, dans leurs bureaux d'études, sur leurs chaînes de montage ou dans leurs réseaux de concessionnaires et de réparateurs agréés. Ce sont des produits dédiés à leur marque.

- Solutions de diagnostic « multi-marques »

Le Groupe développe également des solutions multimarques pour les réseaux de réparation rapide et les garagistes indépendants, mais aussi au profit des réseaux des constructeurs au travers de sa gamme Multi-Diag®.

La couverture « véhicules » multimarques représente près de 85 % du parc européen (source interne). Jugé par les professionnels comme l'un des plus performants du marché, le Groupe a joué de tout son savoir-faire pour rendre simple un outil très complexe. Enfin, le Groupe diffuse également une gamme de diagnostic multimarques dédiée aux poids lourds, bus et véhicules utilitaires, considéré comme un outil d'excellence par ses clients.

Ces systèmes se composent :

- d'un outil de diagnostic, constitué d'un PC durci doté d'interfaces homme-machine,
- d'une carte de communication entre le véhicule et l'outil de diagnostic (VCI), utilisant le cas échéant les nouvelles technologies sans fil,
- d'un logiciel utilisant les raisonnements à base de modèles ou à base de cas (expérience) et permettant de caractériser l'origine de la panne et de guider la réparation,
- de serveurs dits internet permettant les mises à jour et des fonctionnalités « connectées », en particulier pour l'offre ACTIA Connect.
- de solutions pour ateliers de réparation et centres de contrôle technique

En complément de cette gamme et s'appuyant sur son réseau technico-commercial de sa filiale, ACTIA Muller dédiée à l'aftermarket, la branche Automotive développe, produit et commercialise deux types de solutions :



- du matériel de contrôle technique et de réparation pour véhicules légers, utilitaires ou poids lourds. Les principaux outils pour les garages sont des équipements de contrôle du parallélisme, des équilibreuse de roues, des ponts élévateurs et des équipements complémentaires structurant du garage.
- S'adressant également aux centres de contrôle technique, le Groupe a développé une ligne de contrôle technique destinée au pré-contrôle et au contrôle tant en Europe que pour les marchés internationaux. Il s'agit de systèmes complets intégrant des matériels de précision autour d'une chaîne logicielle et de communication sécurisée. Les matériels sont des bancs de freinage, de suspension, de ripage, des règle-phares, des analyseurs de gaz pour tout type de véhicules (deux-roues, véhicules légers et poids lourds). ACTIA® est à l'écoute des contraintes locales et a notamment mis au point une station mobile pour le contrôle des véhicules légers ou des poids lourds idéale pour des régions à faible densité de population. Désormais, les solutions de diagnostic multimarques du Groupe sont également utilisées lors des opérations de contrôle technique des véhicules pour l'accès aux données antipollution – OBD – dans plusieurs pays européens.



Particulièrement touché par la crise économique, le marché aftermarket est en train de vivre une évolution profonde en Europe. Notre filiale ACTIA Muller axe sa stratégie sur les valeurs attendues par les professionnels du secteur, à savoir :

- **l'innovation**, nécessaire pour stimuler un marché de renouvellement,
- **l'efficacité**, pour répondre aux besoins de rentabilité d'un secteur durement impacté par la crise,
- **la qualité**, conforme aux périodes d'amortissement attendues par les clients.

Fort de sa stratégie d'accompagnement de ses clients, le Groupe ACTIA développe également des solutions qui intègrent l'outil de diagnostic dans le système d'information du garage, permettant ainsi, soit d'améliorer l'interaction avec d'autres outils de la réparation, soit d'optimiser la gestion du garage, voire du réseau de garages. ACTIA® s'inscrit activement dans l'évolution technologique qui accompagne le « garage communicant » permettant d'apporter aux clients une amélioration de la performance, de la productivité et de la qualité de leurs ateliers.

Cette stratégie a été régulièrement récompensée et en particulier, ACTIA® a obtenu le « Prix de l'équipement de l'année 2015 » décerné par Décision Atelier pour son innovation en contrôle de géométrie des véhicules par analyse d'image 3D.

#### ❖ Le marché

Le marché du diagnostic demande une activité de mise à jour permanente du fait de l'augmentation continue des équipements électroniques embarqués dans les véhicules et de leur constant renouvellement. La part croissante de l'électronique à bord fait que les fonctions de diagnostic deviennent un enjeu stratégique pour les constructeurs. Ceux-ci exigent une qualité et un service du plus haut niveau pour conférer un avantage concurrentiel à leur réseau après-vente. Cette problématique peut être externalisée partiellement ou totalement, certains constructeurs, notamment asiatiques, conservent ce segment au cœur même de leur organisation.

Cependant, il s'agit d'un véritable métier, soumis à des contraintes de réglementation et de normalisation internationale en constante évolution. La majorité des constructeurs confient ces prestations à des entreprises extérieures choisies par appel d'offres. Les contrats s'étendent typiquement sur cinq à sept ans et couvrent une partie ou l'ensemble des besoins, depuis le hardware jusqu'à la mise à jour des logiciels, depuis le suivi sur chaîne d'assemblage jusqu'à l'entretien des véhicules dans le réseau. Les équipements de diagnostic permettent également le chargement et la mise à jour logicielle des calculateurs et le contrôle des véhicules sur les lignes d'assemblage.

Quand une solution nouvelle est déployée, on peut distinguer deux flux économiques sur cette période avec l'implantation « hardware » dans les garages pendant les deux premières années et la remise à niveau périodique « software » durant la vie du matériel.



Les réseaux de réparation rapide et les garages indépendants contraints de s'adapter à l'évolution à la fois des véhicules et de la réglementation, notamment Européenne, offrent aujourd'hui un large marché pour la gamme de solutions Multi-Diag®.

L'évolution technologique qu'offrent les solutions développées dans le cadre du garage communicant par le Groupe ACTIA® est aussi un facteur de développement à l'international, aussi bien pour les réseaux des constructeurs automobiles que pour la réparation indépendante.

Enfin, le contrôle technique tant automobile que poids lourd est un marché mondial en croissance sur certains pays qui se dotent d'une réglementation, comme en Afrique ou au Moyen-Orient. Notre offre globale incluant notamment les logiciels de gestion, les matériels de contrôle, fixes ou installés dans une station mobile, correspondent parfaitement à la diversité des besoins de ces pays qui souhaitent contrôler l'état du parc des véhicules et améliorer ainsi la sécurité routière.



#### ❖ Les clients

Le Groupe compte actuellement une quinzaine de clients – constructeurs majeurs dont P.S.A., B.M.W., Daimler A.G., Fiat, VW, S.G.M., mais également des constructeurs de véhicules spéciaux comme Manitou, Haulotte, Terex.

On note une percée auprès des constructeurs chinois puisque le Groupe ACTIA travaille pour les plus grands constructeurs chinois : S.G.M., S.A.I.C., Chery, Geely et Chang-Han.

Pour le diagnostic multimarques et les équipements lourds de garage et de contrôle technique, la démarche commerciale repose sur les filiales du Groupe et sur un réseau de distributeurs et agents, organisé sur 140 pays. Ainsi, cette organisation alliée à des produits de qualité a permis de répondre aux besoins de réseaux de réparation rapide comme Feu Vert, Midas ou Euromaster.

Dans tous les domaines, la qualité du service est un facteur essentiel où le Groupe bénéficie d'une très bonne image mais doit cependant constamment faire ses preuves : installation et mise en service sur site, formation, mise à jour logicielle, « hotline », télé assistance, financement, service après-vente et maintenance. Des offres de services innovantes ont reçu un accueil favorable de la part de notre clientèle, comme l'aide en ligne à la réparation et la connectivité active par internet « ACTIA Connect » pour les possesseurs de Multi-Diag® ou le service « courtoisie » pour les démonte-pneus.

#### ❖ Les concurrents

La concurrence se répartit selon des marchés bien compartimentés, tels que les constructeurs, l'univers des garages indépendants, les réseaux de réparation ou les réseaux dédiés au contrôle technique.

Dans tous les cas, la principale barrière d'entrée réside dans le niveau technologique et donc dans le coût important de développement d'un nouveau système de diagnostic pouvant atteindre plusieurs millions d'euros. La mutualisation de la R&D sur des briques technologiques permet de maintenir la qualité et la performance des produits au meilleur coût et confère un avantage au Groupe ACTIA.

Dans le cas des équipements destinés aux ateliers de réparation, s'ajoute la nécessité de bénéficier d'un réseau de distribution et de service adapté, ainsi que d'une notoriété de marque.

Les concurrents d'ACTIA® sont donc :

- pour le diagnostic « Constructeurs », des groupes spécialisés mais aussi des grands équipementiers automobiles. En plus de ses compétences, ACTIA® peut ainsi mettre en avant son indépendance qui devient un véritable atout face au constructeur.
- pour le diagnostic « multimarques », les principaux concurrents sont suédois, allemands et italiens. Le Groupe a pris de nombreuses initiatives pour réaliser des outils ergonomiques et de capacité adaptée permettant de réaliser des opérations de maintenance générale, tout en proposant une offre de services complémentaires, certains accessibles désormais par la fonctionnalité ACTIA Connect lancée en 2014.
- dans le domaine du contrôle technique, le concurrent majeur du marché est allemand.



### ❖ L'activité

L'année 2014 a été une année de continuité, durant laquelle ACTIA® a poursuivi l'exécution des contrats en cours avec ses clients, ce qui se traduit par un chiffre d'affaires de 76,3 millions d'euros. Ce montant est en recul de 6,9% par rapport à 2013 et traduit l'absence d'activité exceptionnelle ponctuelle cette année.

ACTIA India a remporté le marché de diagnostic sur chaîne d'assemblage de Renault Nissan Automotive India, ce qui démontre la pertinence de nos solutions pour les marchés émergents.

Le Groupe a signé en 2014 le renouvellement du contrat de son outil multimarques avec un constructeur et plusieurs réseaux indépendants.



Parmi les clients constructeurs il convient de distinguer le groupe PSA qui a labellisé ACTIA® comme « Fournisseur Majeur ». Le partenariat technique très étroit se poursuit. ACTIA® accompagne le Groupe PSA Peugeot Citroën en fournissant une gamme complète de solutions matérielles et logicielles mais aussi de services pour les sites industriels et pour le réseau après-vente du constructeur français.

Face à un secteur en difficulté avec de nombreuses disparitions et/ou regroupements, ACTIA® a maintenu son niveau d'activité sur le segment du garage et du contrôle technique, l'international ayant permis de compenser la contraction du marché européen, particulièrement français. ACTIA Muller a intensifié sa présence lors d'appels d'offres de marchés publics de systèmes de contrôle technique en partenariat avec des grands opérateurs internationaux du monde des services d'inspection. L'activité ainsi obtenue (Chili, Qatar, etc.) sera déployée principalement à partir de 2015.

## Systèmes et Services aux Flottes

### ❖ Les produits

L'offre ACTIA® repose sur un ensemble de produits et de services étroitement liés aux produits et services développés par le Groupe et complétés par des éléments en provenance de partenaires.

De la même façon, les produits proposés par ACTIA® sont fréquemment intégrés à l'intérieur de solutions complètes assemblées par des clients intégrateurs.

L'offre consiste en :

- Des calculateurs embarqués pour véhicules industriels et commerciaux, et en particulier des systèmes de localisation et de communication embarqués de la gamme TGU,
- Des systèmes et services de diagnostic à distance de véhicules,
- De l'intégration et du déploiement de systèmes et de services au plan industriel.

Les matériels concernés sont :

- Un système de multiplexage pour les bus et cars, avec des écrans et des instruments comme le boîtier de télématique embarqué TGU2,
- Des PC embarqués (SAM ATOM, PES) et des écrans intelligents (IHMI),
- Des produits de télécommunication embarqués/débarqués véhicules,
- Des systèmes audio & vidéo à bord.



Ainsi, ACTIA® commercialise les Systèmes et Services issus du programme AMIC-TCP, tout en y intégrant une offre complémentaire « Systèmes et Services » dédiée aux exploitants de véhicules visant à baisser les coûts de possession et d'exploitation des véhicules.

### ❖ Le marché

Poussés par les politiques publiques en matière de réduction des émissions de gaz et de désengorgement des villes, les transports publics de personnes représentent un enjeu pour les collectivités. De grands opérateurs existent et renforcent leur positions tant en France qu'à l'international.

La multiplicité et la complexité croissante des besoins ont conduit le Groupe à mener une approche spécifique à ce segment de marché pour être force de proposition à partir des briques technologiques développées par ACTIA®.

Le Groupe capitalise fortement autour des résultats du projet européen EBSF avec sa participation à la création d'ITxPT (Information Technology for Public Transport), ce qui correspond au réseau informatique embarqué dans le bus et qui devrait redistribuer les cartes dans les années à venir, permettant de saisir de nouvelles opportunités sur ce marché.



Par ailleurs, les attentes des citoyens en matière de transports sont de plus en plus fortes et individualisées. L'enjeu est donc de répondre à la demande par une offre diversifiée afin que le voyageur ait toutes les clés pour organiser au mieux son trajet, tout en préservant les aspects sécuritaires et environnementaux.

Toujours plus respectueux de l'environnement, moins bruyants, moins polluants, les besoins en solutions pour développer l'inter-modalité se multiplient avec des centrales de mobilité, l'information aux voyageurs en temps réel, la carte unique de transport, la billetterie par internet ou téléphone mobile, l'optimisation des correspondances nécessitant des solutions de plus en plus complexes. Aussi, le Groupe s'est positionné sur des solutions innovantes assurant la mesure et la réduction de la consommation des véhicules, la mesure et l'amélioration du confort des passagers, la maintenance préventive des véhicules. Le portail internet ACTIAFleet dédié aux exploitants permet un accès simple et synthétique aux informations.



Quant au transport de marchandises, il devient de plus en plus exigeant, tant sur les critères de sécurité que le respect des règlements en matière de temps de conduite, de traçabilité ou de délais. Les projets visant à réduire les émissions de CO<sup>2</sup> se multiplient. Les coûts d'exploitation concernent les salaires, le carburant, le véhicule et son entretien avec une productivité recherchée à tous les niveaux : les systèmes électroniques apportent des solutions en ce sens. Cependant, la compétition est forte dans tous les secteurs : international, messagerie, distribution...

#### ❖ Les clients

Les exploitants de flotte de véhicules, notamment de bus et de cars, ont besoin d'équipements et de fonctions toujours plus sophistiqués, leur permettant d'exploiter de façon optimale les véhicules, tout en apportant aux voyageurs, les services adéquats d'information, d'horaires, de confort... Les opérateurs de flottes imposent de plus en plus ces équipements complémentaires liés à l'exploitation aux fabricants de véhicules.

Dans le domaine du transport de marchandises, concentré sur la première monte depuis 10 ans, le Groupe a développé une solution d'Informatique Embarquée autour des services au chronotachygraphe « EasyTach », qui a permis de s'ouvrir sur le marché des gestionnaires de flotte de transports de marchandises.

Grâce à son organisation internationale, soit au travers de ses propres filiales, soit par l'intermédiaire de ses réseaux de distribution, ACTIA® déploie son offre tant en Europe, qu'en Amérique et en Asie.



#### ❖ Les concurrents

Dans le domaine du matériel (hardware) sur lequel nous nous développons, on recense notamment Continental, Transics, Elocum, Olean-Martec ou Faiveley.

La concurrence est installée depuis des années et la notion d'héritage est un paramètre important : c'est le coût que représente le changement de fournisseur et il est très important pour un client. ACTIA® remporte des marchés grâce à sa capacité à apporter des solutions différentes et suffisamment créatrices de valeur pour le client utilisateur.

#### ❖ L'activité

Globalement, l'année 2014 a été difficile, avec un chiffre d'affaires en recul de 25,1 %.

Le segment de l'Infotainment a été particulièrement affecté, notamment sur le marché Mexicain. Comme indiqué sur le Document de Référence 2013, les intempéries de septembre 2013 ont provoqué une très forte baisse des programmes d'investissements de nos clients et notre filiale a enregistré une baisse de son activité de 25 % dès la fin septembre qui s'est poursuivie jusqu'à l'été 2014. La concurrence s'en est trouvée exacerbée et notre filiale n'a enregistré une reprise d'activité qu'au 4<sup>ème</sup> trimestre, sans toutefois retrouver le niveau de 2012.



Autre élément contextuel défavorable, le niveau d'endettement des organismes publics, ce qui a limité les appels d'offres et ralenti les prises de décision.

Enfin, un de nos clients significatifs sur ce segment a connu des difficultés pour lancer son produit et son offre de services, sur lequel ACTIA® s'appuyait pour développer son segment.

Malgré tout, les offres commerciales se sont maintenues et ACTIA® participe à de nombreux tests ACTIAFleet sur plusieurs dizaines de véhicules chez des opérateurs qui devraient permettre de concrétiser de nouveaux contrats en 2015. L'année 2014 a visé une industrialisation de nouvelles fonctions et une amélioration de la performance du portail ACTIAFleet.

De plus, la part des services offerts par le Portail ACTIAFleet lancé fin 2012 a plus que doublé en 2014.

Enfin, dans le domaine des boîtiers télématiques, un intégrateur majeur a d'ailleurs renouvelé sa confiance au Groupe en 2014 avec un contrat de fourniture de PC embarqué durci pour des applications visant les bus, cars et tramways.

ACTIA® fait le choix de se centrer sur des produits à valeur ajoutée pour préserver sa rentabilité. En contrepartie, le chiffre d'affaires se contracte sur les marchés où la concurrence se fait par le prix, comme cela a été le cas dans plusieurs pays émergents.

En revanche, les solutions avancées pour la gestion de flottes maintiennent leur niveau et se rapprochent de la maturité technologique, ce qui permet d'être confiant pour l'avenir. ACTIA® maintient donc sa stratégie de développement dans ce secteur.

## Services

#### ❖ Les produits

L'activité de Services consiste en la production industrielle de cartes et systèmes électroniques pour le compte de tiers. Les domaines d'activité prioritaires correspondent aux compétences du Groupe ACTIA en électronique embarquée. Les principaux clients sont donc logiquement des constructeurs et systémiers dans le domaine ferroviaire, aéronautique, etc.

ACTIA® s'appuie sur un outil de production répondant aux meilleurs critères de qualité tant dans le domaine de l'automobile (production en grandes et moyennes séries à Tunis) que dans le domaine l'aéronautique, du ferroviaire ou de la santé (production en petites séries complexes à Toulouse).

Organisé autour du bipôle franco-tunisien, permettant de répondre à tous les besoins de production interne au plus haut niveau de qualité, l'outil de production du Groupe répond également à la demande de clients pour qui la maîtrise de la qualité reste un élément stratégique.

Le Groupe ACTIA propose donc une série de prestations allant de la conception à la réalisation de cartes électroniques en passant par le test et l'intégration.

ACTIA® dispose également d'une compétence particulière en pérennisation des systèmes électroniques complexes avec une équipe d'experts disposant d'un observatoire de l'obsolescence des composants lui permettant de :

- Faire un suivi des systèmes,





- Proposer des solutions alternatives par une approche prédictive,
- Réaliser les évolutions nécessaires,
- Exécuter les validations fonctionnelles,
- Gérer la documentation afférente.

Cette activité découle directement des savoir-faire développés pour le maintien en condition opérationnelle (MCO) de nos propres produits, depuis la parfaite connaissance du système dont on veut assurer le fonctionnement pendant encore plusieurs années, au redesign de sous-ensembles si de nouveaux composants doivent être intégrés, jusqu'à la réparation in fine des parties défectueuses, en passant par l'étude approfondie et constamment mise à jour de l'obsolescence des composants électroniques et les recommandations d'approvisionnement qui en découlent.



Toujours à la recherche de la meilleure performance industrielle et de la meilleure qualité, le Groupe a été récompensé de ses efforts en se voyant attribuer en 2008 la première certification NADCAP (National Aerospace on Defense Contractors Accreditation Program) en Europe pour les procédés spéciaux d'assemblage de cartes électroniques, certification renouvelée depuis.

L'usine de Toulouse est également certifiée IRIS (ferroviaire) et ISO TS 16949 (automobile). L'activité de réparation des équipements aéronautiques est également couverte par l'agrément Part 145.

#### ❖ Le marché

ACTIA Group s'adresse plus particulièrement au marché de la production électronique en petites et moyennes séries, les sites pouvant assurer les meilleurs critères de qualité.

Centré sur ses propres produits, le Groupe conforte ses prestations vis-à-vis de clients des secteurs automobile, aéronautique, ferroviaire ou santé afin de répondre à leurs exigences tant en termes de coût que de qualité et d'appliquer ces règles à ses propres produits.

Dans le domaine de la pérennisation, le marché est concentré sur les entreprises ayant des produits ou des équipements à très longue durée de vie et dont le coût de renouvellement est largement supérieur au coût de maintien en condition opérationnelle (MCO), notamment dans les domaines du nucléaire et de l'aéronautique.

#### ❖ Les clients

En 2014, Airbus est une fois encore le client apportant le chiffre d'affaires le plus important, mais la liste de clients est nombreuse et diversifiée.

Les services en production électronique sont proposés à tout industriel recherchant une production de haute qualité en petite ou moyenne série. Le site de Toulouse sert plus particulièrement les secteurs de l'aéronautique, du ferroviaire et de la santé. Les sites tunisiens produisent en moyenne et grande série et accompagnent plus spécifiquement des clients des secteurs automobiles ou de la domotique.

Pour la pérennisation, nos clients sont principalement les grandes entreprises industrielles utilisatrices de systèmes à très longue durée de vie (jusqu'à 30 ans et plus).

#### ❖ Les concurrents

Hormis les grosses structures industrielles asiatiques qui répondent aux besoins de production de masse, ils sont de moins en moins nombreux en Europe.

#### ❖ L'activité



L'activité de Services est stable en 2014 à 35,6 millions d'euros (+ 1 % par rapport à 2013) sans modification notable du portefeuille client.



L'évènement industriel marquant de l'année est la mise en service d'une ligne de production CMS (Composants Montés en Surface) neuve de haute capacité dans l'usine de Tunis. Cet investissement a permis d'accroître de manière significative le capacitaire du site (+ 30 %), tout en contribuant à l'amélioration de la productivité. Il accompagne ainsi la progression de l'activité du Groupe sans pénaliser nos clients sur ce segment.

### 6.3.2 Branche Télécommunications

La branche Télécommunications se positionne sur quatre marchés :

- ❖ Satcom ;
- ❖ Énergie / Aéronautique – Défense (EAD) ;
- ❖ Broadcast / Ferroviaire – Transport (BFT) ;
- ❖ Infrastructure – Réseau – Télécom (IRT).

La contribution de la branche Télécommunications a évolué de la manière suivante :

Résultats contributifs du secteur Télécommunications (en k€)	2014	2013	2012
Chiffre d'affaires	39 088	33 333	29 774
Résultat opérationnel courant	3 327	1 794	<275>
Résultat opérationnel	3 149	1 630	449
Résultat de la période (A)	2 851	1 305	<544>
Impôt (B)	92	90	219
Dépréciation des goodwill (C)	0	0	500
Intérêts et charges financières (D)	100	159	235
Dotations aux amortissements (E)	2 827	1 674	1 883
EBITDA (A) + (B) + (C) + (D) + (E)	5 871	3 228	2 293

Ces chiffres sont présentés en conformité avec le § NOTE 17 « Secteurs opérationnels » des notes annexes aux comptes consolidés.

Le contrôle de gestion du Groupe permet de donner l'évolution suivante du chiffre d'affaires entre les quatre activités :

Secteur d'activité (en k€)	2014	2013	2012
Satcom	20 870	15 999	13 520
EAD (Énergie / Aéronautique – Défense)	7 888	7 895	7 937
BFT (Broadcast / Ferroviaire – Transport)	5 251	5 001	4 442
IRT (Infrastructure - Réseau - Télécom)	5 079	4 438	3 875
<b>TOTAL</b>	<b>39 088</b>	<b>33 333</b>	<b>29 774</b>

La branche Télécommunications (11,5 % des ventes du Groupe) avec un chiffre d'affaires en croissance de 17,3 % poursuit son redressement après avoir atteint un point bas en 2012.

#### Satcom

- ❖ Les produits

Utilisant les technologies développées dans le domaine des amplificateurs de puissance et du traitement du signal, la branche Télécommunications s'est imposée dans le domaine des stations terriennes de télécommunication par satellites, créant des systèmes complets aisément transportables, répondant à des besoins exprimés notamment dans le domaine militaire pour les forces armées déployées sur des théâtres





d'opérations extérieurs, mais aussi pour les marchés civils des Télécommunications.

Le Groupe propose également les produits associés, comme les amplificateurs, codeurs-décodeurs, produits et solutions pour la supervision des stations terriennes, à différents systèmes sur les marchés où elle ne peut offrir la prestation complète.

#### ❖ Le marché



Ce marché est avant tout un marché national. Depuis maintenant près de 15 ans, le Groupe accompagne la Délégation Générale de l'Armement (DGA) dans ses différents programmes touchant aux télécommunications militaires, au travers de contrats pluri-annuels qui intègrent également le maintien en condition opérationnelle (MCO) des stations plus de dix ans après leur livraison. Le dernier contrat signé en partenariat avec Airbus Defense & Space a démarré début 2013, au travers du programme COMCEPT.

Répondant aux mêmes besoins de Télécommunications, le Groupe développe aussi des relations au niveau européen en remportant en 2008 son premier contrat avec l'OTAN, complété régulièrement par des avenants annuels.

Le secteur civil est réparti entre plusieurs acteurs opérateurs, voire systémiers de premier rang.

#### ❖ Les clients

Les forces armées sont les principaux clients de ce segment, dont les besoins sont classifiés, directement ou indirectement, au travers de grandes entreprises civiles ou paraétatiques, systémiers de premier rang dans les domaines des Télécommunications ou du Broadcast.

Dans le domaine civil ou TV/radio, les clients sont les opérateurs de télécommunication par satellite ou des intégrateurs, tant en France qu'à l'étranger.

Les clients doivent être démarchés en s'appuyant essentiellement sur les succès remportés en France.

#### ❖ Les concurrents

Les situations concurrentielles sont très complexes, notamment dans le domaine des Télécommunications par satellite, du fait de la taille des entreprises en concurrence, des projets ou des enjeux politico-économiques.

Dans le domaine des sous-systèmes, la concurrence est organisée autour de grands groupes des Télécommunications.

Dans le domaine des équipements, les principaux concurrents sont américains et bénéficiaient jusqu'en 2014 d'un effet dollar particulièrement favorable.

Le Groupe se trouve face à des entreprises telles que Metracom en France, NDSatcom – filiale d'Airbus Defence & Space – en Allemagne, Pals en Turquie ou CPI, Xicom aux USA et EMS en Australie dans le domaine des amplificateurs.

#### ❖ L'activité

En 2014, le chiffre d'affaires de la Direction Opérationnelle Satcom a été très important (> 20 M€), principalement constitué des activités suivantes :

- Fin du développement et de la qualification des terminaux COMCEPT pour la DGA. Fabrication de terminaux de type HDR (hub de théâtre transportable). Affermissement des tranches de production série de 0 terminaux de type SDT (station télécom en valise), de stations de type TMT déployables et fixes qui devront être livrés entre 2015 et 2016.
- Poursuite du projet de développement EAC pour l'OTAN. Le client a exprimé de nombreuses fois sa satisfaction sur la gestion de ce projet, la tenue du planning, la maturité et la qualité des solutions techniques proposées par les équipes de la Direction Opérationnelle Satcom. La branche a d'ailleurs pu s'appuyer sur les équipes de développement du bureau d'études du Groupe en Tunisie, ARDIA.
- Succès dans la consultation pour des stations au Brésil à travers le maître d'œuvre TAS (Thales Alenia Space à Toulouse). Le développement de ces 4 stations (2 remorques, 2 Flyaway) a démarré mi 2014 et s'achèvera au premier semestre 2015. La filiale brésilienne de la branche Automotive, ACTIA do Brasil, a été sollicitée en support technique pour aider les équipes de Dinard dans la qualification routière de la remorque au Brésil.
- Succès dans la consultation pour réaliser le Téléport en bande Ka du CNES (Centre National d'Etudes Spatiales) à Toulouse. La solution est basée sur un amplificateur ACTIA Telecom dont le développement a été lancé en 2014. La livraison de cette station complète est prévue mi 2015.
- Nouveau succès à l'export pour des amplificateurs en bande EHF en Italie. ACTIA® est le seul fournisseur non-US de ce type de produit.



Pour mieux comprendre le sujet des stations terriennes, le site Web d'ACTIA Telecom met à disposition un film promotionnel (<http://www.actiasodielec.com/fr/actualit-s/film-promotionnel-dek140.html>).

## Energie / Aéronautique – Défense (EAD)

### ❖ Les produits

Energie : avec une expérience de plus de 35 ans dans le contrôle commande et la supervision des réseaux électriques, le Groupe fournit un ensemble d'équipements dédié aux opérateurs de transport et de distribution de l'électricité.

Le Groupe propose ainsi une gamme complète de produits et systèmes adaptés aux normes françaises et internationales, comprenant des :

- Systèmes de téléconduite,
- Systèmes de contrôle commande numérique des postes sources,
- Postes Asservis (RTU) grande capacité,
- Consignateurs d'états,
- Frontaux de communication,
- Coffrets interrupteurs haute tension,
- Modem IP,
- Téléprotections pour les EnR (Photovoltaïque, éolien),
- Solutions clefs en mains : salles de contrôle, réseaux de communication...

Aéronautique – Défense : le Groupe assure la conception et la pérennisation d'équipements et propose une gamme de services, de produits et systèmes embarqués à l'usage de différentes applications :

- Aéronautique : téléphonie passager, multimédia sans fil, calculateurs embarqués, bancs de tests...
- Défense : design et pérennisation de produits de transmission, phonie, data, image vidéo, équipements de radionavigation, calculateurs, optronique, bancs de tests.

### ❖ Le marché

Energie : l'arrivée des nouvelles technologies numériques liées aux réseaux Smart Grid, l'intégration des EnR (énergies renouvelables), la mise en œuvre du réseau pour assurer le fonctionnement des futurs véhicules électriques, nécessitent de plus en plus de renforcement et la numérisation des postes sources, cœur de métier de la Direction Opérationnelle EAD, du Groupe.

Aéronautique – Défense : le marché de la Défense est principalement basé sur le maintien en condition opérationnelle (MCO) et la fourniture de systèmes de transmissions spécifiques.

### ❖ Les clients

Essentiellement concentrés sur les marchés Francophones, les principaux clients sont :

Energie : ERDF, RTE, SNCF sur le marché français, à l'export, l'électricité du Burundi, ONCF et ONE au Maroc, Togo, Benin, Luxembourg et une forte implantation dans les réseaux insulaires (Tahiti, Mayotte, ...).

Aéronautique : intégrateurs de premier rang et compagnies aériennes.

### ❖ Les partenaires

- Siemens pour le marché PCCN (ErDF),
- ICE pour les marchés PCCN et Electre (RTE et ErDF),
- Fournié Grospeud pour le marché de téléconduite du réseau LGV au Maroc.

### ❖ Les concurrents

Dans le domaine de l'Energie, nos concurrents sont généralement des sociétés françaises ou européennes de notre taille, comme SCLÉ ou significativement plus importante comme Alstom Grid ou Schneider.

Certains grands groupes peuvent être à la fois concurrents et partenaires comme par exemple, Siemens pour le marché des Postes Contrôles Commandes Numériques (PCCN).

Dans nos activités Aéronautique – Défense, la compétition est plus disséminée, s'agissant de projets spécifiques en lien étroit avec nos clients.



### ❖ L'activité

**Energie** : l'activité reste portée par le marché de la numérisation des postes sources pour le transport ou la distribution de l'énergie et la supervision de réseaux électriques. Le travail se poursuit pour répondre à l'arrivée de nouvelles gammes d'équipements dédiés aux réseaux Smart Grids.

L'année 2014 nous a ainsi permis de renforcer notre position par le déploiement d'Electre « d » pour notre client RTE, de nous positionner auprès d'ERDF avec une nouvelle gamme de produits ITI/PASA (Coffrets interrupteurs haute tension) qui commencera à être déployée sur le réseau à partir de 2016 et de consolider nos partenariats sur le marché des PCCN (Siemens et ICE) pour le déploiement du palier PCCN d'ERDF.

#### Intégration ITI/PASA sur le réseau



Nous avons également gagné le projet ONCF pour la supervision électrique du LGV, ligne Tanger/Casablanca, avec une finalisation du projet en 2016.

**Aéronautique – Défense** : dans le cadre de notre stratégie de renforcement sur ce marché, nous avons décidé de redynamiser notre activité bancs de tests. Nos actions ont été payantes et nous ont permis de gagner un premier projet avec la société Air Liquide pour la réalisation d'un banc de test dédié au spatial. En 2015, nous devrions confirmer de nouveaux projets de bancs pour l'énergie, le CEA CESTA et le spatial.

### Broadcast / Ferroviaire – Transport (BFT)

#### ❖ Les produits

**Broadcast** : le Groupe conçoit des équipements pour la diffusion de la télévision numérique et le monitoring radio & TV, et offre une gamme de produits à l'usage des professionnels de la diffusion de la radio et de la télévision, avec émetteurs et réémetteurs TV DVB-T/T2.

La branche propose également une gamme complète pour le monitoring de la chaîne de transport et de diffusion de la radio et de la TV, dont des sondes de monitoring pour la radio numérique terrestre.

Le Groupe fournit ces équipements au travers de gammes de solutions sur le segment de marché des émetteurs de faible et moyenne puissances. Ceux-ci correspondent particulièrement aux besoins du réseau complémentaire pour le déploiement de la télévision numérique terrestre (standard DVB).

**Ferroviaire – Transport** : ACTIA Telecom conçoit et fournit une gamme de produits de communication bord/sol sans fil innovants et performants pour tramways, métros, trains régionaux, trains à grande vitesse, ainsi que des solutions embarquées de contrôle commande. La branche a aussi développé des systèmes d'annonces collectifs ou individuels sans fil, simples d'utilisation et rapides à mettre en œuvre, basés sur les nouvelles technologies et dédiés à la sécurité du personnel travaillant sur l'entretien des voies ferrées.





## ❖ Le marché

### Broadcast :

Après le passage au numérique des émissions radio et TV qui avait ouvert un nouveau secteur dans lequel le Groupe a remporté des succès certains, le marché est aujourd'hui centré sur l'entretien et le renouvellement. ACTIA Telecom reste un fournisseur des réémetteurs de petite et moyenne puissances pour la TNT et des prestations de maintien en condition opérationnelle.

### Ferroviaire – Transport :

Un des enjeux des transports en commun des prochaines années est d'augmenter la capacité de transport tout en diminuant les perturbations du trafic. L'utilisation de système de commande de train basée sur les communications (CBTC) contribue à l'amélioration croissante du transport ferroviaire et permet de répondre aux problématiques de mobilité, de sécurité et de connectivité. Le Groupe participe à ce nouveau challenge en proposant des systèmes de communications embarquées sans fil en mobilité.

L'augmentation du trafic et les plans de rénovation du réseau d'infrastructure nécessitent une optimisation de la durée des travaux de maintenance tout en respectant les contraintes sécuritaires. Dans ce cadre-là, ACTIA Telecom fournit des systèmes d'annonces sans fil, innovants, rapides à mettre en œuvre et sécuritaires.

De plus, le Groupe ACTIA a mis sur le marché son système de diffusion sans fil à destination des smartphones des usagers de transport public de contenu vidéo à la demande, informations commerciales ou informations passagers de navigation.

## ❖ Les clients

Le marché français est partagé en deux segments :

- Les opérateurs de diffusion et d'infrastructure comme TDF, Towercast, Itas Tim ;
- Les opérateurs de contenus avec les chaînes de télévision comme Canal+ ou de radio comme le groupe Europe.

À l'export, les clients sont principalement les opérateurs de diffusion et le Groupe centre son action commerciale sur l'Europe et l'Afrique du Nord.

## ❖ Les concurrents

Positionné sur le marché des émetteurs TV de petites puissances, ACTIA Telecom a comme principaux concurrents des sociétés européennes de taille similaire, ayant un leadership sur leur marché domestique.

Les sociétés leaders sur le marché des émetteurs de forte puissance comme Rhode & Schwarz, peuvent devenir des concurrents sur des appels d'offres au niveau système.

## ❖ L'activité

Broadcast : 2014 a vu une forte baisse des ventes car le marché français a été faible et il n'y a pas eu de marché significatif à l'export dans un contexte de retard du déploiement des dernières phases de la TNT en France.

Les principales ventes ont porté sur des équipements de monitoring, pour lesquels ACTIA Telecom dispose d'une gamme de produits adaptés et d'une bonne notoriété. Ce marché est stable et ACTIA® continue de gagner de nouveaux marchés à l'export.

Ce segment est donc dépendant des appels d'offres à venir.

### Ferroviaire – Transport :

L'exercice 2014 a été marqué par plusieurs projets significatifs.

Née de la synergie des centres de compétences des deux branches du Groupe ACTIA, notre solution de divertissement passagers a été sélectionnée pour équiper une flotte de bus au Mexique.

En effet l'offre ACTIA® est un système innovant s'appuyant sur la transmission sans fil du divertissement et d'informations voyageurs (vidéo à la demande, informations commerciales, informations de navigation aux passagers ...) vers des supports portables tels que smartphones ou tablettes à l'intérieur d'un bus ou d'un car.





Le 30 Septembre 2013, la SNCF a confié à ACTIA Telecom la réalisation, la fourniture et les prestations pour l'expérimentation d'une nouvelle solution de Transmission Vidéo Semi Embarquée (TVSE) dans le cadre du programme EAS-NG (Exploitation à Agent Seul – Nouvelle Génération). Le déploiement pourrait avoir lieu courant 2017.

La confiance maintenue de nos clients sur notre gamme de produits de transmissions bord-sol intégrés sur des plateformes métro et trains, tant avec Alstom, Siemens qu'avec les opérateurs, s'est concrétisée par des commandes pour des livraisons en 2015 et 2016.

### Infrastructures – Réseaux – Télécommunications (IRT)

#### ❖ Les produits

ACTIA Telecom développe depuis 16 ans toute une gamme de solutions pour les infrastructures des réseaux de télécommunications, dans les domaines de la téléphonie mobile, de l'ADSL mais aussi du Broadcast et du ferroviaire.

Cette offre est développée, qualifiée et fabriquée sur notre site industriel de Manosque, dans le Sud-Est de la France.

Tout en proposant la solution la plus adaptée en termes d'exigences fonctionnelles, ACTIA Telecom associe tout un process de production et de logistique adaptée aux contraintes de déploiement réactifs et saisonniers.

Cette gamme s'étend aujourd'hui des simples produits d'alimentations électriques à des systèmes complexes et complets permettant la réalisation d'un site global de diffusion avec des innovations fortes et dans un esprit de site écologique et intégré, comprenant notamment :

- des baies outdoors,
- des systèmes d'alimentation électrique basse tension,
- des systèmes d'alimentation continue,
- des sites de télécommunication à déploiement rapide,
- des solutions complémentaires telles que : shelter en version fixe ou mobile, système de protection contre la foudre, système d'isolation galvanique, ...



Baie outdoor

#### ❖ Le marché

L'augmentation des besoins liés à la communication offre au Groupe des possibilités de croissance grâce à la facilité de mise en œuvre et à la qualité du service offert.

#### ❖ Les clients

Essentiellement concentrés sur le marché français, les principaux clients sont : SFR, Bouygues, Benning et Orange sur un programme de déploiement national ambitieux la « Montée En Débit (MED) ». D'autre part, de nombreuses possibilités sont ouvertes à l'export.

#### ❖ Les concurrents

Sur le marché des aménageurs et opérateurs français de téléphonie mobile et fixe, nos principaux compétiteurs sont des sociétés de taille intermédiaire, implantées en France, souvent dans une logique d'intégration verticale. Nous voyons également apparaître maintenant de la concurrence de structures venant des pays de l'Est ou de l'Asie au travers de filiales françaises.

#### ❖ L'activité

Un nouveau contrat de fournitures, grâce à un projet entièrement innovant, a été signé avec Orange pour des baies outdoors destinées au déploiement de l'ADSL haut débit dans les zones à faible densité de population, correspondant aux objectifs de l'Etat prônant le « tout numérique pour tous ». Ce contrat va s'étaler au minimum sur une durée de 6 ans avec un véritable démarrage des volumes constaté en 2014 (370 sites livrés) et une accélération attendue sur 2015 et 2016 (500 sites / an) pour aller vers une décroissance douce sur 2017 et 2018. À l'heure actuelle, deux fournisseurs se partagent ce marché.

Contrairement à l'année 2013 où la riposte des opérateurs historiques par la technologie 4G avait relancé l'activité, le rachat de SFR par Numéricable a bloqué tout déploiement par ce nouvel ensemble sur 2014. Cependant, des discussions sont en cours pour la fourniture de nouveaux équipements.



### 6.3.3 Position concurrentielle

D'une manière générale et pour l'ensemble du Groupe, quelle que soit la branche d'activité, il est précisé que la stratégie de niches recherchée et développée par le Groupe ACTIA ne permet pas de présenter une position concurrentielle claire et précise, car aucune source officielle ne peut répondre à nos caractéristiques.

Cette stratégie a permis de se positionner sur des produits qui répondent aux spécificités de « certains » besoins de nos clients. Il est donc difficile d'obtenir une segmentation homogène qui permette la comparaison avec des concurrents, ceux-ci ne pouvant se positionner que sur une partie des produits développés par ACTIA® et réciproquement le Groupe ne présentant pas l'ensemble de l'offre de ses concurrents.

En général, les données « marché » sont difficiles à obtenir. Par exemple, pour notre activité Systèmes Embarqués, le Groupe ACTIA présente une très forte pénétration au niveau mondial dans le domaine du multiplexage pour les bus et les cars, mais la donnée « nombre de bus et cars » susceptibles d'utiliser cette technologie n'existe pas. Le nombre de bus et cars produits dans le monde pourrait être défini, mais la technologie du multiplexage ne s'adresse qu'aux bus et cars « haut de gamme ». De plus, certains pays, comme la Chine ou l'Inde, commencent à peine à intégrer ces technologies et la part de marché que cela représente aujourd'hui et demain n'est pas connue, d'autant plus que ce sont des marchés à forte croissance. Il existe des statistiques pertinentes, mais partielles, qui ne permettent pas une quantification mondiale dans laquelle s'inscrit le Groupe.

### 6.3.4 Facteurs influant sensiblement le résultat opérationnel

Les chiffres repris dans ces tableaux sont des chiffres audités.

	2014			2013			2012
	1° semestre	2° semestre	TOTAL	1° semestre	2° semestre	TOTAL	
<b>Chiffre d'affaires (hors groupe)</b>	<b>163 818</b>	<b>176 076</b>	<b>339 894</b>	<b>145 658</b>	<b>157 997</b>	<b>303 655</b>	<b>289 110</b>
<i>dont Automotive</i>	143 913	156 815	300 728	131 029	139 206	270 235	259 270
<i>dont Télécommunications</i>	19 875	19 213	39 088	14 600	18 733	33 333	29 774
<b>Résultat Opérationnel Courant</b>	<b>7 095</b>	<b>14 387</b>	<b>21 482</b>	<b>5 788</b>	<b>11 082</b>	<b>16 870</b>	<b>10 248</b>
<i>dont Automotive</i>	6 704	12 176	18 880	5 605	10 126	15 731	11 277
<i>dont Télécommunications</i>	1 692	1 635	3 327	502	1 292	1 794	<275>
<b>Résultat Opérationnel</b>	<b>8 012</b>	<b>13 339</b>	<b>21 351</b>	<b>5 691</b>	<b>10 741</b>	<b>16 432</b>	<b>10 374</b>
<i>dont Automotive</i>	6 790	12 137	18 927	5 604	9 967	15 571	11 174
<i>dont Télécommunications</i>	1 713	1 436	3 149	406	1 224	1 630	449
<b>Résultat Net</b>	<b>5 783</b>	<b>9 343</b>	<b>15 126</b>	<b>3 790</b>	<b>7 132</b>	<b>10 922</b>	<b>4 126</b>
<i>dont Automotive</i>	4 593	8 064	12 657	3 687	6 559	10 247	5 658
<i>dont Télécommunications</i>	1 596	1 255	2 851	377	928	1 305	<544>
<b>% ROC / CA</b>	<b>4,3%</b>	<b>8,2%</b>	<b>6,3%</b>	<b>4,0%</b>	<b>7,0%</b>	<b>5,6%</b>	<b>3,5%</b>
<i>dont Automotive</i>	4,7%	7,8%	6,3%	4,3%	7,3%	5,8%	4,3%
<i>dont Télécommunications</i>	8,5%	8,5%	8,5%	3,4%	6,9%	5,4%	<0,9%>
<b>% RO / CA</b>	<b>4,9%</b>	<b>7,6%</b>	<b>6,3%</b>	<b>3,9%</b>	<b>6,8%</b>	<b>5,4%</b>	<b>3,6%</b>
<i>dont Automotive</i>	4,7%	7,7%	6,3%	4,3%	7,2%	5,8%	4,3%
<i>dont Télécommunications</i>	8,6%	7,5%	8,1%	2,8%	6,5%	4,9%	1,5%

Avec une croissance basée sur la montée en cadence de la production des portails télématiques, les caractéristiques opérationnelles du Groupe restent inchangées. En effet, la rentabilité du Groupe est inférieure au 1<sup>er</sup> semestre avec la baisse des prix accordée aux clients dès le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice et la reconstitution des marges par la baisse des prix des composants, appliquée également dès le 1<sup>er</sup> janvier par nos fournisseurs mais n'impactant le compte de résultat qu'en milieu de 1<sup>er</sup> semestre du fait des délais d'approvisionnement et de production.

Le très haut niveau de facturation du 1<sup>er</sup> semestre de la branche Télécommunications pondère les impacts, mais la mise en œuvre de la nouvelle chaîne de production CMS en Tunisie et opérationnelle dès la fin septembre a permis d'améliorer encore la rentabilité au 2<sup>nd</sup> semestre.

Le Groupe a pu absorber la croissance en faisant appel ponctuellement à la sous-traitance et à l'intérim, ce qui lui a permis de limiter les charges de personnel et les charges externes. ACTIA® a également bénéficié d'un niveau de parité EUR/USD quasiment stable par rapport à 2013, malgré la baisse de l'euro dès la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre et ce grâce à ses outils de couverture (cf. § Note 25.6 – Risques de change des notes annexes aux comptes consolidés).



## 6.4 Informations sur les tendances

### 6.4.1 Evènements importants depuis la clôture

Sans préjuger des avantages commerciaux que l'évolution de la parité EUR/USD peut conférer aux produits du Groupe en zone Asie et Amérique, la dépréciation rapide de la monnaie européenne en ce début d'exercice impactera les achats du Groupe en dollars. Les outils de couverture qui ont permis de travailler avec un cours d'achat moyen à 1,35 en 2014, ne permettront que d'améliorer la parité d'environ une dizaine de figures par rapport à un achat comptant. Des actions sont également en cours auprès de nos principaux clients concernés par ces achats en dollar pour partager le coût lié à cette évolution brutale de la parité. La stratégie de couverture est plus largement développée au § Note 25.6 « Les risques de marché » des « Notes annexes aux comptes consolidés ».

### 6.4.2 Objectifs – Evolutions et perspectives d'avenir

#### Evolution du chiffre d'affaires

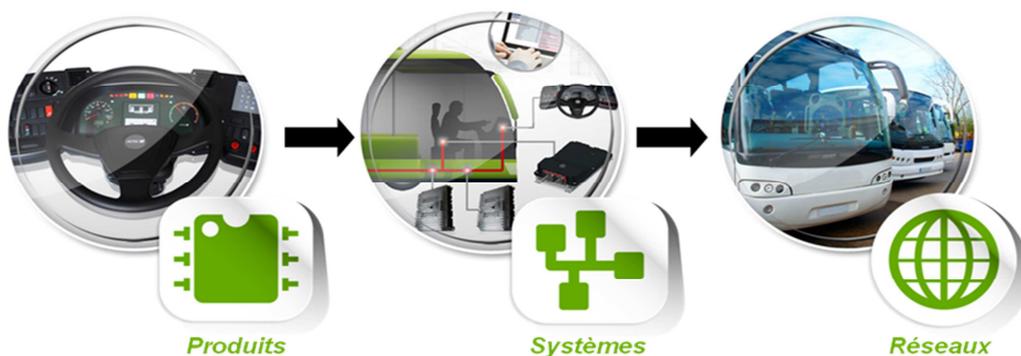
Avec un ancrage important sur des contrats pluri-annuels et sans élément exceptionnel de facturation dans la branche Télécommunications, le Groupe ACTIA se fixe comme objectif une croissance de ses activités de 8 % sur l'exercice 2015.

#### Perspectives d'avenir

Caractérisées par la diversité des couples clients-marchés, les perspectives d'avenir du Groupe ACTIA restent difficiles à présenter à court terme. Cependant, les succès enregistrés depuis plusieurs années devraient permettre d'assurer un niveau de croissance encore soutenu, après deux années de forte progression, selon les perspectives de volume annoncées par nos clients.

#### ❖ Automotive

Le Groupe ACTIA poursuit sa stratégie basée sur les savoir-faire développés au cours des 25 ans d'existence du Groupe avec une montée progressive dans la chaîne de valeur. Démarrant avec des produits spécifiques répondant à une problématique précise, les propositions du Groupe ont évolué vers une offre système permettant l'intégration optimale de plusieurs produits et/ou fonctions, vers une offre plus globale qui met le système au cœur d'un ensemble en vue d'une optimisation générale.



La percée dans le domaine de la télématique illustre bien cette place dans la chaîne de la valeur puisque les équipes d'ACTIA® ont réussi à imaginer et créer les plateformes télématiques embarquées de demain, à forte valeur ajoutée. Ces systèmes ont pu être vendus à de grandes marques de véhicules Premium du nord de l'Europe ainsi que la plupart des constructeurs de véhicules industriels européens.

- Systèmes Embarqués :

Le Groupe ACTIA va poursuivre en 2015 sa stratégie commerciale axée autour des systèmes complets proposant une architecture ouverte et modulaire répondant au mieux à l'ensemble des contraintes des utilisateurs finaux. Développant une approche partenariale avec ses clients, ACTIA® continuera à mettre en avant la possibilité d'adapter ses produits et/ou systèmes à leurs besoins spécifiques.

Plusieurs contrats sont en phase finale de développement et verront la phase de production démarrer courant 2015. L'enjeu de 2015 sera de remporter de nouveaux appels d'offres pour assurer la croissance d'activité au-delà de 2016, notamment sur le segment des véhicules commerciaux, du ferroviaire et de l'aéronautique.



- Diagnostic :

Partant des différents équipements constituant l'atelier de réparation pour un véhicule, et s'appuyant sur une longue expérience reconnue avec l'outil de diagnostic, le Groupe a développé des outils communicants permettant d'optimiser en temps et en qualité du service rendu, les opérations de maintenance. Dans la continuité des actions 2014, le Groupe va poursuivre ses efforts sur le déploiement commercial, notamment sur la zone Amérique du Nord où l'on connaît une renaissance du marché automobile, tant auprès des constructeurs, que des réseaux de réparation et de contrôle technique en vue de la mise en œuvre de la maintenance du futur. Cela ne se traduira pas immédiatement par une croissance de l'activité, mais cela sera déterminant pour la place à prendre dans le marché de demain.

A plus court terme, les évolutions réglementaires dans le domaine du contrôle technique, notamment sur le contrôle de la pollution, devraient permettre au Groupe de maintenir son niveau d'activité, voire de prendre quelques parts de marché au niveau européen dans un contexte qui reste morose.

- Systèmes et Services aux Flottes :

S'appuyant sur son réseau international, tant pour anticiper les appels d'offres que pour assurer le suivi de ses produits, ACTIA Group va poursuivre son action visant à renforcer sa position auprès des gestionnaires de flottes, notamment au niveau européen.

La sortie commerciale d'un nouveau produit courant 2015 devrait répondre aux attentes du marché, notamment dans l'approche du véhicule connecté.

De plus, la zone Mexique et Amérique Centrale, pays précurseurs du Groupe dans le domaine du service aux flottes, devrait reconstruire un niveau d'activité plus proche de 2012, après une période 2013-2014 fortement impactée par une baisse d'activité consécutive aux incidents climatiques.

- Services :

Avec un bipôle franco-tunisien répondant à une grande variété de certification (cf. § 7.1.7 « Certification des systèmes qualité des sociétés du Groupe au 31 décembre 2014 ») et avec une nouvelle étape attendue dans le domaine de la santé (passage certification 13485 pour le site toulousain), le Groupe va poursuivre la mise à disposition de ses sites industriels pour le compte de tiers et s'assurer ainsi de sa pertinence, tant en termes de qualité, de productivité que de coûts. Cette stratégie permet au Groupe de répondre à des besoins extérieurs en production électronique de grande qualité.

- ❖ Télécommunications

Après une année 2014 qui a enregistré des révisions de marché exceptionnelles, la branche devrait enregistrer un recul de ses activités qui ne devrait pas altérer sa rentabilité. Le carnet de commandes devrait rester stable en 2015.

- Satcom :

Cette Direction Opérationnelle va continuer à bénéficier du contrat COMCEPT (COMplément de Capacités en Elongation, Projection et Théâtre), pour la réalisation du système sol et réseau pour la DGA, en partenariat avec Airbus Defence & Space, ainsi que des avenants au contrat avec l'OTAN, en cours d'exécution. Son action en 2015 visera à répondre à de nouveaux appels d'offres à l'international, notamment dans la poursuite des actions commerciales 2014 au Moyen Orient.



- Energie / Aéronautique – Défense (EAD) :

Avec le marché pluriannuel des PCCN et Electre « d » en partenariat avec ICE et Forclum pour la partie énergie, l'activité de cette Direction Opérationnelle restera stable en 2015. Les actions commerciales qui ont abouti à l'obtention de marchés importants pour cette Direction Opérationnelle n'impacteront l'activité qu'à partir de 2016.



- Broadcast / Ferroviaire – Transport (BFT) :

Avec un recentrage progressif sur le domaine du transport, la Direction Opérationnelle devrait asseoir son positionnement notamment dans le secteur ferroviaire. Malgré une baisse progressive dans le segment du Broadcast, les actions mises en œuvre vont permettre de stabiliser le chiffre d'affaires de la Direction Opérationnelle.

- Infrastructure – Réseaux – Télécom (IRT) :

Toujours portée par l'arrivée de la 4G en Europe, et plus particulièrement en France, la Direction Opérationnelle devrait consolider son activité à un niveau équivalent à celui de 2014.

### **Priorités pour 2015**

Les priorités du Groupe restent inchangées :

ACTIA® va prolonger ses actions en vue de maintenir voire d'améliorer encore son niveau de rentabilité. Le contexte spécifique de l'année, avec l'effondrement de l'euro sur les premières semaines de l'exercice 2015, amène le Groupe à porter toute son attention sur les outils de couverture et à définir des stratégies commerciales et d'achats visant à réduire son exposition à la monnaie américaine.

Pour les années à venir, le Groupe poursuit son ambition de devenir une entreprise de très haute technologie, d'accroître sa capacité de production, d'améliorer sa qualité totale, de baisser son endettement et de poursuivre sa croissance.

## **6.5 Stratégie**

### **6.5.1 Axes stratégiques**

ACTIA® conçoit et produit des systèmes embarqués. Un système embarqué est composé de 4 éléments :

- ❖ Une partie électronique réalisée sur un circuit imprimé sur lequel sont montés des composants électroniques (calculateurs, mémoires, résistances, inductances, condensateurs,...) ;
- ❖ Un logiciel composé de lignes de codes écrites par des informaticiens et stocké dans la mémoire de la carte électronique ;
- ❖ Une alimentation en énergie électrique ;
- ❖ Un ensemble mécanique de protection constituant le boîtier.

ACTIA® est donc organisé autour :

- ❖ De bureaux d'études avec des ingénieurs et techniciens supérieurs pour concevoir les logiciels, les systèmes électroniques, électriques et mécaniques constituant des systèmes embarqués ;
- ❖ D'usines qui permettent de produire les ensembles matériels, de télécharger les logiciels et de contrôler la qualité du système ainsi constitué.

Ces systèmes embarqués permettent de traiter des données extérieures fournies par des capteurs, de les analyser, de les synthétiser et de donner des instructions à des acteurs (par exemple des moteurs électriques, des vannes,...).

ACTIA® utilise donc comme matières premières des composants électroniques (calculateurs, mémoires, résistances, inductances, condensateurs,...), des ensembles mécaniques (base, capot, face avant) constituant les boîtiers et des éléments capables d'assurer l'alimentation en électricité aux tensions et intensités voulues.

ACTIA® utilise aussi des réalisations immatérielles et notamment des logiciels.

Les produits ainsi vendus sont montés généralement à bord de véhicules, que ce soient des véhicules industriels (camions, bus, cars, tracteurs, engins de chantier,...), des automobiles légères, des trains, des avions, des véhicules militaires, des bateaux,...

Aujourd'hui, ces systèmes embarqués ont envahi tous nos véhicules, et à titre d'exemple, une automobile embarque actuellement une puissance de calcul supérieure à la plupart des avions de ligne conçus pour beaucoup au début des années 80.

Au fond, il s'agit d'embarquer de l'intelligence à bord des véhicules et ainsi de traiter principalement de manière active, 3 grandes classes de sujets :

- ❖ La sécurité des véhicules (déclenchement automatique des airbags en cas de choc, blocage des ceintures de sécurité, appel automatique au centre de secours le plus proche, ...) ;



- ❖ La protection de l'environnement (optimisation de la consommation de carburant par stratification de l'air et du nuage de carburant dans les pistons avant explosion, recyclage et traitement des gaz d'échappement, ...);
- ❖ La connectivité des équipements du véhicule (navigation, téléphone mains libres, accès internet, films, jeux, ...).

Dans ce cadre-là, ACTIA® consacre une part importante de son chiffre d'affaires à la R&D et propose de façon proactive à ses clients de nouveaux services à bord des véhicules basés sur l'innovation technologique et la fiabilité des systèmes qu'elle développe.

S'inscrivant dans une démarche pérenne, ACTIA® maintient ses valeurs industrielles qui se traduisent par **plusieurs axes stratégiques** :

- ❖ Devenir une entreprise de très haute technologie ;
- ❖ Améliorer la qualité totale ;
- ❖ Poursuivre la croissance ;
- ❖ Accroître la capacité de production.

#### **Devenir une entreprise de très haute technologie**

ACTIA® mise sur l'intelligence avant tout et s'organise autour de plusieurs axes de travail tels que :

- ❖ Acquérir et maintenir des compétences avec de nouveaux outils de développement, une systématisation des validations, une généralisation des outils comme PS NEXT, un management des connaissances, un réseau d'experts extérieurs, un bureau d'études étendu... ;
- ❖ Privilégier une conception modulaire et évolutive, avec des produits « BRIQUES » du genre LEGO, autour :
  - d'une architecture modulaire tant mécanique, électronique, informatique ou énergétique,
  - des modules validés et réutilisables,
  - d'une prise en compte de la variation des besoins par client, de l'évolution de la demande et de l'émergence technologique.
- ❖ Penser globalement pour exprimer une vision innovante sur les systèmes et les services en :
  - imaginant et validant les systèmes de demain pour les garages et centres de contrôle technique, les véhicules de demain et les flottes de véhicules,
  - tirant les spécifications pour les nouveaux produits et en les développant,
  - progressant sur l'image,
  - mettant au point et vendant les services liés.
- ❖ S'appuyer sur un environnement toulousain favorable et agir localement avec :
  - la poursuite du 5 « S » en interne, qui est une méthode qui trouve son origine au Japon : programme d'amélioration du système de production, il a pour but d'améliorer l'efficacité de l'espace de travail avec 5 actions : Débarrasser, Ranger, Nettoyer, Ordonner, Etre rigoureux,
  - l'utilisation du soutien à l'innovation : CIR, aides publiques,
  - sa participation à l'IRT AESE à Toulouse,
  - les 3 pôles de compétitivité toulousains de niveau mondial, « Aerospace Valley », « Agrimip Innovation » et « Cancer-Bio-Santé ».

#### **Améliorer la qualité totale**

La spécialisation du Groupe dans les équipements électroniques fait l'objet d'une démarche de **qualité totale**, reconnue par plusieurs certifications.

ACTIA® est dans un processus d'amélioration continue avec la mise en place d'une démarche « LEAN » qui privilégie :

- ❖ Des processus formalisés et appliqués ;
- ❖ Une intelligence collective et responsabilisée ;
- ❖ Une bibliothèque d'outils ;
- ❖ Un pilotage avec des indicateurs ;



- ❖ Un processus d'amélioration continue ;
- ❖ Une réduction des gaspillages.

Ce management est ainsi basé sur le principe d'une organisation apprenante, avec l'ouverture aux nouvelles technologies, la gestion des ruptures et la formation tout au long de la carrière.

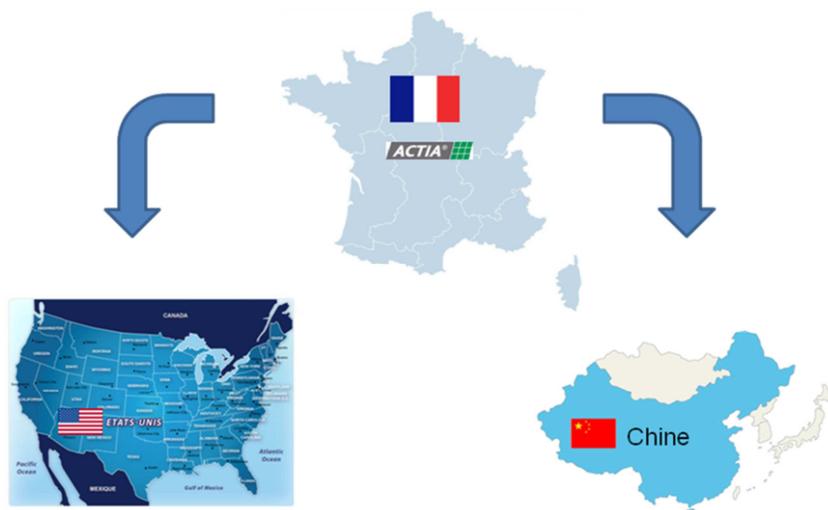
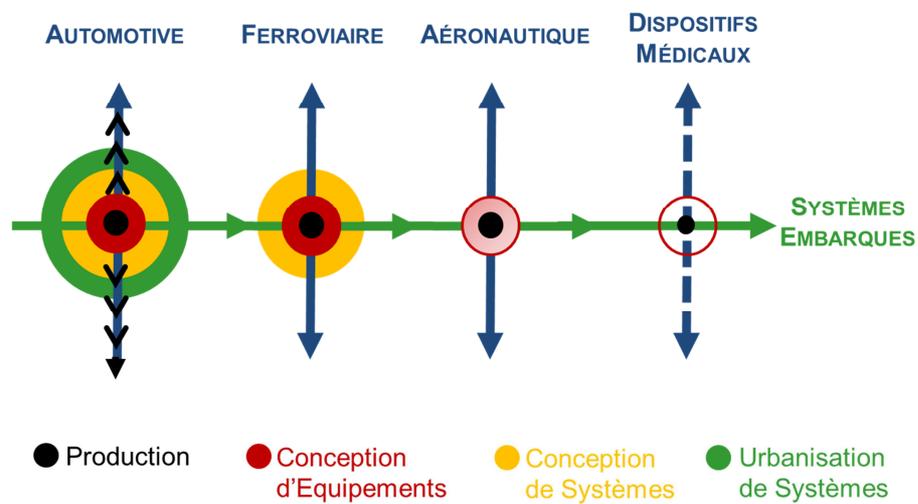
### Poursuivre la croissance

Fort de notre premier axe stratégique basé sur l'innovation technologique, la qualité et la compétitivité, le Groupe ACTIA, ETI patrimoniale, doit, pour assurer sa pérennité, poursuivre sa diversification et maintenir ainsi sa croissance, diminuer son endettement et viser des marchés à plus forte rentabilité.

Cette croissance peut s'effectuer selon deux axes :

- ❖ Une diversification sur l'axe des systèmes embarqués, cœur du savoir ;
- ❖ Une diversification vers l'urbanisation de systèmes.

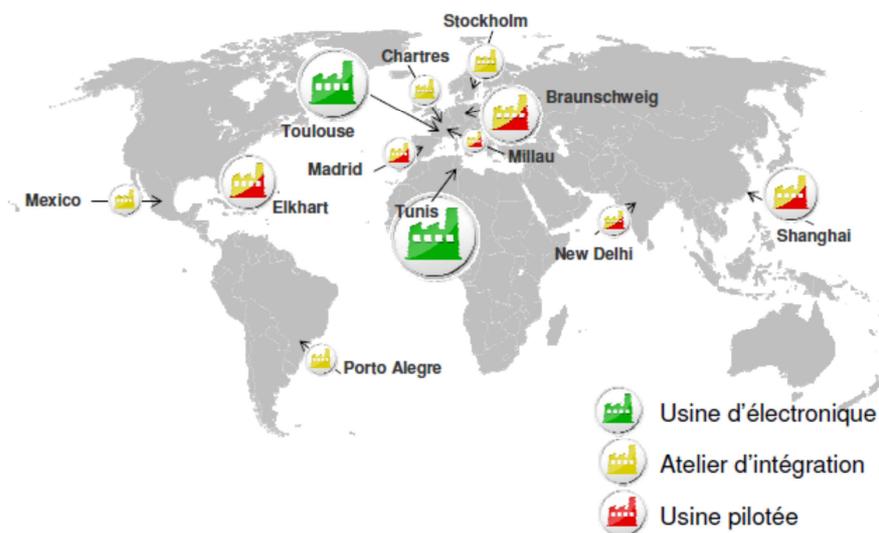
Les schémas suivants mettent en avant le potentiel de diversification :





### **Accroître la capacité de production**

Le Groupe ACTIA organise l'industrialisation de ses produits, au niveau mondial, autour d'usines électroniques, d'ateliers d'intégration et d'usines pilotées. Pour garantir la capacité d'innovation de ses bureaux d'études, tout en visant les meilleurs niveaux de productivité, ses outils s'appuient sur un laboratoire de génie des procédés propre au Groupe.



Fort des derniers contrats remportés et d'une croissance interne assurée, ACTIA® s'organise pour accroître sa capacité de production de demain.

Investissant depuis deux ans dans de nouveaux moyens de production, le Groupe a pu accompagner la croissance de son chiffre d'affaires. L'année 2014 a d'ailleurs été marquée par l'investissement d'une nouvelle ligne CMS en Tunisie après que son ancrage dans la démocratie ait été renouvelé (adoption de la Constitution, élections législative et présidentielle), lui permettant d'accroître significativement ses capacités de production. Les évolutions technologiques des matériels de production permettent d'envisager de nouveaux investissements (cf. § 6.6 Investissements).

#### **6.5.2 Recherche & Développement au cœur d'ACTIA®**

Depuis sa création, le Groupe ACTIA a toujours fondé sa stratégie sur la Recherche et le Développement afin d'apporter des solutions innovantes et différenciantes à ses clients.

Au cœur de sa stratégie qui est restée prioritaire même dans un contexte de crise exigeant une sélection très rigoureuse des investissements, le Groupe investit de manière importante dans la R&D avec plus de 650 ingénieurs et techniciens au sein de l'ensemble de ses structures.

L'organisation du Groupe a permis de mettre en place des centres de compétence dans des domaines spécifiques sur lesquels ACTIA® peut s'appuyer pour répondre aux attentes de ses clients, avec, par exemple, un centre d'excellence en Allemagne pour les cartes de communication « Vehicle Communication Interface » (VCI), outil permettant de mettre en place la liaison entre le véhicule et l'outil de diagnostic ou encore en Espagne pour les développements liés à l'infotainment, l'audio & la vidéo dédiés aux passagers d'un moyen de transport en commun (bus, cars, trains...).

Au travers d'une procédure qui se conclue par une prise de décisions de l'Executive Committee, instance qui regroupe les directeurs généraux des filiales les plus importantes et les directeurs de Business Group, qui est validée en Conseil de Surveillance, sont choisis les grands programmes de R&D sur lesquels se fondera, par activité, la stratégie de demain.

#### **Les enjeux**

En réponse aux besoins exprimés en interne et au regard des exigences des marchés fortement concurrentiels des systèmes embarqués et des évolutions sociétales, de nombreux défis sont à relever.

ACTIA® doit répondre aux principaux enjeux suivants :

- ❖ Renforcer la compétitivité des offres vers les clients et les utilisateurs

Face à la concurrence en place et à l'affirmation de nouveaux acteurs dans des pays à faible coût comme la Chine, l'Inde ou le Brésil, les enjeux pour une ETI française sont d'augmenter les performances économiques de nos produits : coûts d'acquisition, coûts d'opération..., d'améliorer les performances techniques et de réduire les coûts et les temps de cycle : développement, mise sur le marché, redesign...



#### ❖ Améliorer l'efficacité et l'attractivité des systèmes de transport

Avec un doublement prévisible du trafic au niveau du transport en commun de personnes, il est nécessaire de développer des nouveaux concepts, tout en garantissant un très haut niveau de ponctualité et de satisfaction des passagers.

#### ❖ Développer de nouvelles applications et services associés

D'ores et déjà de nouvelles applications ont été identifiées dans les domaines de l'e-santé, du bâtiment, de l'agriculture, de la mobilité, de la fracture numérique... Les systèmes embarqués constituent un formidable vecteur d'innovations intéressant bien d'autres domaines.

#### ❖ Etre un acteur majeur du développement durable

L'objectif est de réduire l'empreinte environnementale des produits et services (réduction de la consommation d'énergie, des émissions de particules, des émissions sonores, déconstruction des avions...), de développer de nouvelles approches de surveillance et de gestion de l'environnement.

#### ❖ Garantir la sûreté, la sécurité et la résilience des produits et systèmes

Malgré l'augmentation de la complexité et les menaces qui pourraient affecter l'utilisation des différents produits et systèmes, le Groupe ACTIA se doit de garantir un très haut niveau de sûreté et sécurité.



### Les leviers

Ces enjeux industriels amènent ACTIA® à poursuivre sa recherche et ses développements autour de **leviers stratégiques** pour répondre aux défis des systèmes embarqués.

Ces défis renvoient, pour nombre d'entre eux, à faire sauter de nouveaux verrous technologiques ou à amplifier des actions d'innovation autour d'un certain nombre de thèmes prioritaires, à savoir :

- ❖ Augmenter les performances des véhicules industriels : Multiplexage - Smart power - ARM - Linux ;
- ❖ Concevoir de nouvelles architectures et configurations innovantes : Standardisation - Ouverture - Solution flexible - Ethernet ;
- ❖ Optimiser et améliorer l'environnement de travail du chauffeur : Poste de conduite - Eco-conduite - Système d'Aide à l'Exploitation ;
- ❖ Optimiser et améliorer l'environnement de travail du garage : Outils de Diagnostic - Garage communicant - Mécatronique ;
- ❖ Gérer efficacement et dynamiquement l'énergie des véhicules : Véhicule électrique - Solution hybride - Climatisation électrique embarquée ;
- ❖ Généraliser et automatiser la supervision, le diagnostic et la maintenance : Sécurité - Sûreté de fonctionnement - Comportement autonome ;
- ❖ Exploiter les nouvelles technologies pour le développement de nouvelles applications : Connaissance des comportements – Multimodal (plusieurs modes de transport) - ITS (intelligent transport système) – SIG (système d'information géographique).

### **6.5.3 ACTIA® et son environnement technologique**

Face à ces marchés en pleine croissance et aux enjeux, notamment technologiques, des secteurs concernés, la région Toulouse-Midi-Pyrénées occupe aujourd'hui une place spécifique, originale et incontournable, tant au niveau européen que mondial.



Dans ce contexte local unique, ACTIA® s'intègre à la remarquable dynamique de structuration et d'organisation des acteurs engagée en Midi-Pyrénées. Elle s'exprime particulièrement avec notre représentation dans :

Type de Relation	Désignation
Relation par type de marché	Aéronautique : TOMPASSE
	Rail : MipyRail
	Automobile : Automotech (ARIA)
	Equipements d'atelier et diagnostic : GIEC
	Médical : BioMedicalAlliance (BMA)
Relation avec les Pôles	Pôle de niveau mondial « Aerospace Valley »(aéronautique, espace et systèmes embarqués)
	Pôle Agri Sud-Ouest Innovation
	Pôle Cancer-Bio-Santé
	Pôle LUTB Lyon Urban Trucks Bus (transport et mobilité)
Relation et technologie	IRT AESE à Toulouse
	Initiative d'excellence de l'U.T. et TOULOUSE TECH
	Club des Affiliés du LAAS
	PFI Navigation GUIDE
	PRIMES
	PFI Thermique CELSIUS / FAHRENHEIT
	PFMI : DécidaIE
	Plateforme e-santé
	PLATINES : PLATeforme d'INformations sur les Etablissements de Santé
	Club : Sensing Valley
IT Cluster : DigitalPlace	
Relation locale	CCRDT
	DRIME
	Comité Stratégique Régional de la Filière Aérospatiale

ACTIA® a déposé plusieurs dossiers dans le cadre du programme d'investissements d'avenir comme BGLE, ADEME, FUI, PSPC, ANR, et Région

L'année 2014 a vu la poursuite et le démarrage des programmes suivants :

- ❖ Institut de Recherche Technologique : ACTIA® se positionne en cohérence avec les enjeux, défis et programmes de recherche technologique relevant de l'Institut de Recherche Technologique Saint-Exupéry. ACTIA® est un membre du Conseil d'Administration ; Plusieurs plateformes sont aujourd'hui retenues, et ACTIA® est impliqué dans deux projets.



- ❖ MIMOSA : Système de navigation et télématique par géolocalisation et hybridation de capteurs ;
- ❖ E-Tag : projet de micro-hybridation pour turbine d'hélicoptère ;
- ❖ EBSF : un programme de recherche européen, dans les transports terrestres, qui s'intéresse au système bus dans son ensemble et pas au seul véhicule ;
- ❖ BUSINOVA Évolution : projet qui permet de travailler sur la supervision de traction hybride pour bus de ville ;
- ❖ Le projet IT-Agro : support à l'innovation pour l'agriculture intensive qui vise la modulation intra-parcellaire pour le travail du sol ;
- ❖ GENOME : pronostic sur machine tournante Liebherr ; Health-Monitoring ;
- ❖ RESPECT : surveillance personnes âgées fragiles (semelle intelligente) ;



- ❖ Serious-Game : pour apprentissage dans le domaine du diagnostic automobile ;
- ❖ Le projet VUE-FLEX (pour Véhicule Utilitaire Electrique FLEXible) qui est un Projet de recherche et développement Structurant Pour la Compétitivité (PSPC) dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir, piloté par le Commissariat Général à l'Investissement (CGI) et opéré par Bpifrance. Il a pour ambition de développer un Véhicule Utilitaire 3,5 tonnes électrifié au plus juste, flexible et intelligent permettant d'atteindre un TCO (coût total d'usage) compétitif afin de proposer une alternative aux solutions thermiques existantes à ce jour.

#### 6.5.4 Protection industrielle

En ce qui concerne la protection industrielle de ses produits, le Groupe ACTIA dispose d'un service juridique qui se charge d'effectuer toutes les démarches relatives aux brevets, marques et modèles. De plus, le Groupe fait ponctuellement appel à un cabinet externe spécialisé sur ce sujet.

À ce jour, plusieurs brevets ont été déposés, tant au niveau national qu'international par le Groupe.

### 6.6 Investissements

L'ensemble des investissements corporels et incorporels immobilisés par le Groupe s'élève à 16,1 M€ en 2014 contre 10,9 M€ en 2013.

#### 6.6.1 Corporels

Les informations relatives aux investissements corporels réalisés sur la période sont détaillées dans les notes annexes aux comptes consolidés au § NOTE 4 « Immobilisations corporelles » de ce Document de Référence.

En 2014, le Groupe a maintenu le renouvellement des moyens informatiques et en production visant à améliorer la productivité des sites industriels. Cependant, pour accompagner la forte croissance de l'activité, ACTIA® a intégralement remplacé une de ses lignes de production de son site CIPI ACTIA en Tunisie par une ligne CMS à très grande capacité. Avec une installation au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre, les premières cartes électroniques ont pu être produites dès le 4<sup>ème</sup> trimestre 2014. L'ancienne ligne a été conservée et est en cours (2015) de redéploiement sur le 2<sup>nd</sup> site tunisien.

#### 6.6.2 Incorporels

Les informations relatives aux investissements incorporels réalisés sur la période sont détaillées dans les notes annexes aux comptes consolidés au § NOTE 3 : « Immobilisations incorporelles » de ce Document de Référence. Ils concernent essentiellement la Recherche & Développement.

En 2014, les dépenses en R&D se sont élevées à 48,1 M€, enregistrant une progression de 6,0 % correspondant à une augmentation des besoins d'accompagnement des programmes client en développement, même si le taux de refacturation des coûts de R&D a légèrement diminué à 46,3 %.

L'activité reste stratégique puisqu'elle permet de maintenir à un niveau élevé la technicité du Groupe. Le contrôle de gestion du Groupe permet d'établir le tableau ci-dessous qui résume son évolution :

en k€	2014	2013
Coût total de la R&D	48 065	45 360
Coût de la R&D vendue	22 278	23 754
R&D immobilisée dans l'exercice	8 925	7 728
Charges de l'exercice <sup>(A)</sup>	16 872	13 878
Amortissement de l'exercice de la R&D immobilisée <sup>(B)</sup>	7 646	5 801
Crédit Impôt Recherche en produit dans l'exercice et subventions <sup>(C)</sup>	3 732	3 391
Impact de la R&D dans le compte de résultat (A) + (B) – (C)	20 776	16 287
Effectif	654	567

Le coût total de la R&D est composé de la masse salariale chargée des ingénieurs et techniciens travaillant sur les projets de R&D, ainsi que les coûts éventuels de prestations sous-traitées.



Il est rappelé que le Groupe investit de manière importante dans la R&D. En 2014, les coûts liés à la R&D ont représenté 14,1 % de son chiffre d'affaires consolidé. Apportant des solutions spécifiques à ses clients, solutions basées sur des savoir-faire reconnus et l'innovation, une partie de ces développements spécifiques peut être prise en charge par les clients.

De plus, une part de ses travaux bénéficie du Crédit d'Impôt Recherche, de subventions et/ou d'avances remboursables. Aussi, le poids de la R&D supportée par le Groupe dans son compte de résultat, en dehors de la part facturée aux clients et des aides de l'État, est passé à 6,1 % du chiffre d'affaires en 2014, contre 5,4 % sur l'exercice précédent. La part de R&D immobilisée est de 18,6 % en 2014, proche du niveau de 2013 (17,0 %). Avec des investissements importants, ces dernières années, le niveau des amortissements atteint 7,6 M€ en augmentation de 31,8 %.

L'augmentation de la charge de R&D dans le compte de résultat 2014, de près de 4,5 M€, a cependant été parfaitement absorbée par l'activité.

Pouvant s'appuyer sur les compétences de son bureau d'études suédois, accrédité par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour ses travaux dans le domaine de la télématique, en co-développement avec le bureau d'études toulousain, ACTIA Group a bénéficié, sur l'exercice, d'une aide sous forme de Crédit Impôt Recherche et de subventions pour 3,7 M€, en croissance de 10,1 %.

Au niveau des branches d'activité, cela se traduit de la manière suivante :

#### **Branche Automotive**

Les chiffres audités repris dans le tableau suivant sont issus du contrôle de gestion.

Le total des dépenses en R&D en 2014 a été de 41,7 M€ contre 39,4 M€ en 2013, ventilé en :

en k€	2014	2013
Coût de la R&D vendue	18 714	19 758
R&D immobilisée dans l'exercice	7 649	6 625
Charges de l'exercice	15 335	13 017
Effectif	616	525

La part du coût de la R&D vendue est en baisse de 5,3 % et représente 44,9 % des dépenses. Maintenir une prise en charge des dépenses de R&D, est un atout majeur du Groupe dans la relation partenariale avec nos clients. Cependant, le contexte économique ne favorise pas une progression de cette participation.

#### **Branche Télécommunications**

Les chiffres audités repris dans le tableau suivant sont issus du contrôle de gestion.

Le total des dépenses en R&D 2014 a été de 6,4 M€ contre 5,9 M€ en 2013, ventilé en :

en k€	2014	2013
Coût de la R&D vendue	3 564	3 996
R&D immobilisée dans l'exercice	1 276	1 104
Charges de l'exercice	1 527	861
Effectif	38	43

Une part importante des dépenses de R&D est due à la mise en œuvre du contrat COMCEPT signé début 2013, dans le domaine des Satcom, programme qui bénéficie d'une très bonne prise en charge par le client. Aussi, la branche enregistre une baisse de 10,8 % du coût de la R&D vendue, le programme arrivant en phase finale.

#### **6.6.3 Engagements d'investissement**

À la date d'établissement du présent document, le Groupe a engagé un certain nombre d'investissements dans le cadre de son exploitation normale.

Ces programmes concernent d'une part la R&D avec la poursuite des développements engagés en 2014 dans le domaine des portails télématiques, en cofinancement avec nos clients, du garage communicant ou encore des stations terriennes à bande de fréquence Ka pour les Télécommunications.



Depuis deux ans, suite aux contrats pluriannuels signés assurant une croissance significative, le Groupe adapte et anticipe son organisation en production pour accompagner cette évolution. Après avoir mené une étude approfondie pour la création d'un nouveau site de production, les investissements en matériels de production d'une nouvelle génération (2012, 2014 et 2015) permettent au Groupe d'assurer ses besoins jusqu'en 2016. En fonction du succès des actions commerciales menées, des évolutions géopolitiques et des besoins de ses clients, ACTIA® adaptera sa politique de production soit par le renouvellement de matériel dans ses usines, soit par l'appel à de la sous traitance pour les produits stabilisés en grande volumétrie, soit par la création d'une implantation près de ses clients, les trois possibilités pouvant également se mixer.

## 6.7 Rapport Social, Sociétal et Environnemental

La communication sociale, sociétale et environnementale est réalisée sur le périmètre de la consolidation financière, telle détaillée au § NOTE 2 « Sociétés Consolidées » des notes annexes aux comptes consolidés.

Le périmètre est systématiquement mis à jour, en fonction de l'évolution du Groupe.

L'ensemble des données concerne toutes les filiales du Groupe qui ont une activité. Ainsi, les sociétés suivantes, qui n'exercent aucune activité et qui n'ont pas de salarié, sont exclues du périmètre :

Nom	Siège	N° Siren ou pays	Métiers
SCI Los Olivos	Getafe Madrid	Espagne	Immobilier
KARFA	Mexico	Mexique	Gestion de participations
SCI Sodimob	St Georges de Luzençon	419 464 490	Immobilier
SCI de l'Oratoire	Colomiers	345 291 405	Immobilier
SCI Les Coteaux de Pouvoirville	Toulouse	343 074 738	Immobilier

Par ailleurs, dans l'ensemble du rapport, et dans un souci de lisibilité, les informations sont regroupées par secteur :

- ❖ Automotive France ;
- ❖ Automotive Europe (hors France) ;
- ❖ Automotive Tunisie ;
- ❖ Automotive reste du monde ;
- ❖ Total Automotive ;
- ❖ Télécommunications (France) ;
- ❖ Total France ;
- ❖ Total Groupe.

Les tableaux sont établis selon la méthodologie suivante :

	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Total Automotive	Télécommunications	Total France	Total Groupe
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
<b>Totaux</b>					①+②+ ③+④		①+⑥+ ACTIA Group S.A.	②+③+ ④+⑦

Il est précisé qu'au niveau de tous les tableaux et graphes, l'information « Europe » ne comprend pas la France, l'information étant spécifiquement détaillée.

Enfin, les chiffres repris dans les graphes et tableaux ci-après sont des chiffres issus du contrôle de gestion.



### 6.7.1 Les Salariés

Sur l'ensemble du Groupe, l'évolution des effectifs incluant les Contrats à Durée Indéterminée et les Contrats à Durée Déterminée au 31 décembre de chaque exercice, sur les trois derniers exercices, est la suivante :

❖ 2012	2 768 personnes (+ 1,2 %)
❖ 2013	2 680 personnes (- 3,2 %)
❖ 2014	2 762 personnes (+ 3,1 %)

#### Ressources humaines et relations sociales

##### Emploi

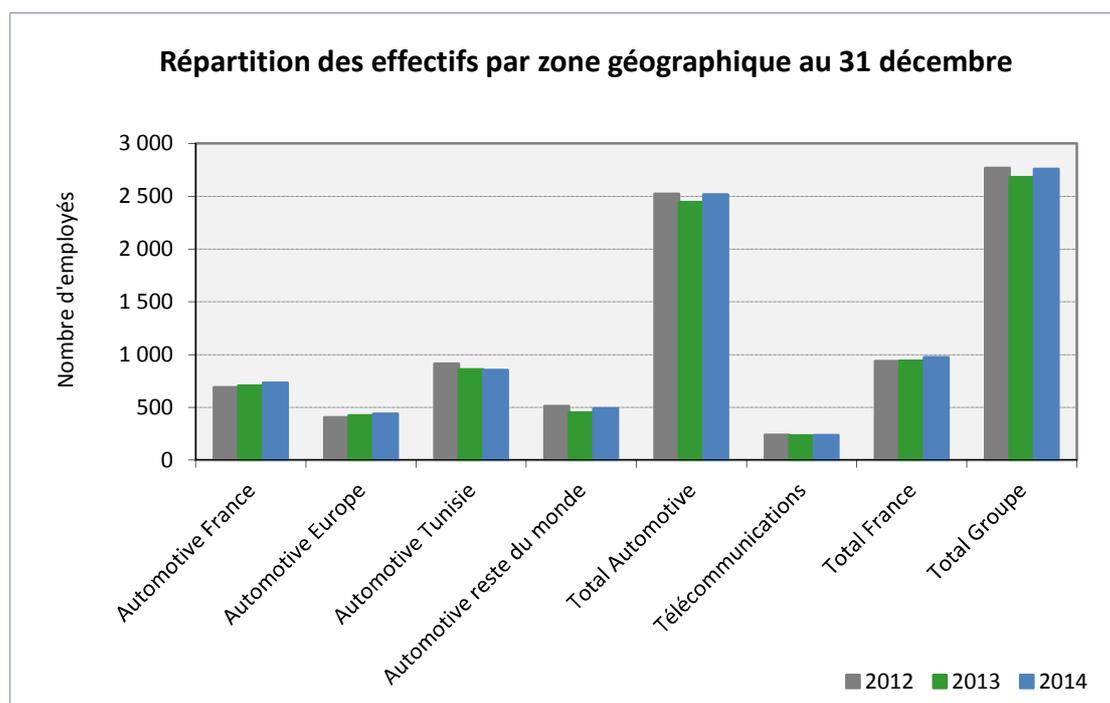
La répartition **des effectifs** à la date de clôture de l'exercice s'établit de la manière suivante pour les trois dernières années :

	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Total Automotive	Télécommunications	Total France	Total Groupe
2012	692	405	915	511	2 523	239	937	<b>2 768</b>
2013	706	425	860	452	2 443	233	943	<b>2 680</b>
<b>2014</b>	<b>731</b>	<b>440</b>	<b>855</b>	<b>493</b>	<b>2 519</b>	<b>238</b>	<b>974</b>	<b>2 762</b>
Ecart/2013	+ 25	+ 15	<5>	+ 41	+ 76	+ 5	+ 31	+ 82
% d'évolution	+ 3,5%	+ 3,5%	<0,6%>	+ 9,1%	+ 3,1%	+ 2,1%	+ 3,3%	+ 3,1%

Ces effectifs incluent les Contrats à Durée Indéterminée (CDI : contrat sans durée, qui peut seulement être interrompu par un licenciement, une démission, une retraite, rupture conventionnelle, ou autre départ volontaire du salarié) et les Contrats à Durée Déterminée (CDD : contrat conclu sur une durée déterminée). Les salariés en contrat de qualification ou en contrat en alternance sont titulaires d'un Contrat à Durée Déterminée ; à cet égard, ils sont comptabilisés dans les effectifs.

L'évolution des effectifs est différente d'une structure à l'autre, suivant le contexte économique du pays d'implantation et le développement du Groupe ACTIA sur ces zones d'influence. Seule la Tunisie enregistre une très légère baisse liée aux mesures prises pour augmenter la productivité dans les usines, afin de répondre aux exigences des clients. Les autres zones géographiques sont en augmentation. L'évolution totale des effectifs du Groupe ressort à + 3,1 % par rapport à 2013, se rapprochant ainsi du niveau record de 2012.

La répartition est la suivante :



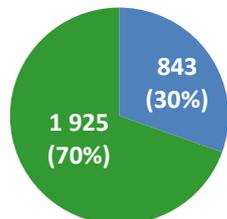


La répartition **cadres / non cadres** a suivi l'évolution suivante :

Cadres	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Total Automotive	Télécommunications	Total France	Total Groupe
2012	325	50	269	76	820	118	448	<b>843</b>
2013	311	47	283	108	749	118	432	870
<b>2014</b>	<b>321</b>	<b>56</b>	<b>314</b>	<b>117</b>	<b>808</b>	<b>127</b>	<b>452</b>	<b>939</b>
Ecart/2013	+ 10	+ 9	+ 31	+ 9	+ 59	+ 9	+ 20	+ 69
% d'évolution	+ 3,2%	+ 19,1%	+ 11,0%	+ 8,3%	+ 7,9%	+ 7,6%	+ 4,6%	+ 7,9%

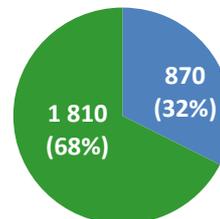
Non-Cadres	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Total Automotive	Télécommunications	Total France	Total Groupe
2012	367	355	646	435	1 803	121	489	<b>1 925</b>
2013	395	378	577	344	1 694	115	511	<b>1 810</b>
<b>2014</b>	<b>410</b>	<b>384</b>	<b>541</b>	<b>376</b>	<b>1 711</b>	<b>111</b>	<b>522</b>	<b>1 823</b>
Ecart/2013	+ 15	+ 6	<36>	+ 32	+ 17	<4>	+ 11	+ 13
% d'évolution	+ 3,8%	+ 1,6%	<6,2%>	+ 9,3%	+ 1,0%	<3,5%>	+ 2,2%	+ 0,7%

Répartition cadres / non cadres 2012



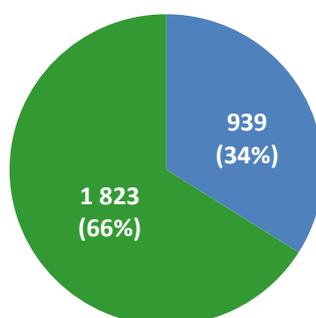
■ Cadres ■ Non cadres

Répartition cadres / non cadres 2013



■ Cadres ■ Non cadres

Répartition cadres / non cadres 2014



■ Cadres ■ Non cadres



L'évolution des effectifs cadres / non cadres marque des disparités en fonction de la zone géographique : globalement, le nombre des cadres est en hausse dans toutes les zones, alors que, dans le même temps, le nombre des non cadres a progressé plus lentement, excepté en Tunisie, où ce dernier a baissé du fait des actions menées depuis plusieurs années pour améliorer la productivité des sites industriels. Les cadres représentent désormais 34,0 % des effectifs du Groupe contre 32,5 % en 2013 et 30,5 % en 2012.

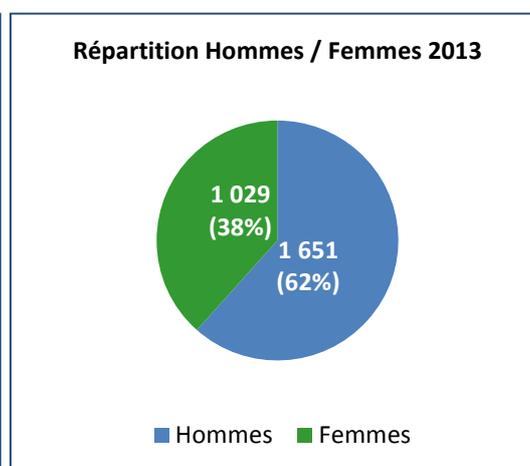
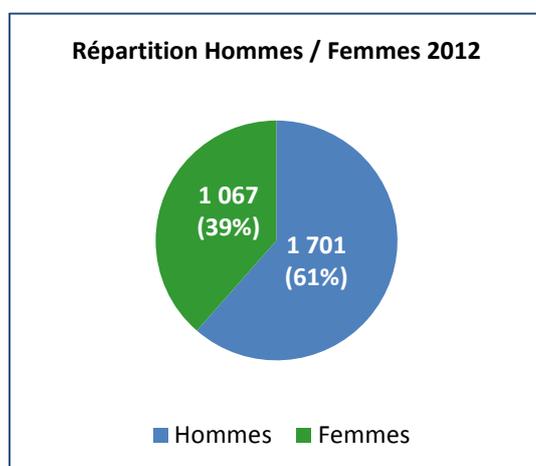
En France, les cadres représentent désormais 46,4 % des effectifs, contre 45,8 % en 2013 et 47,8 % en 2012.

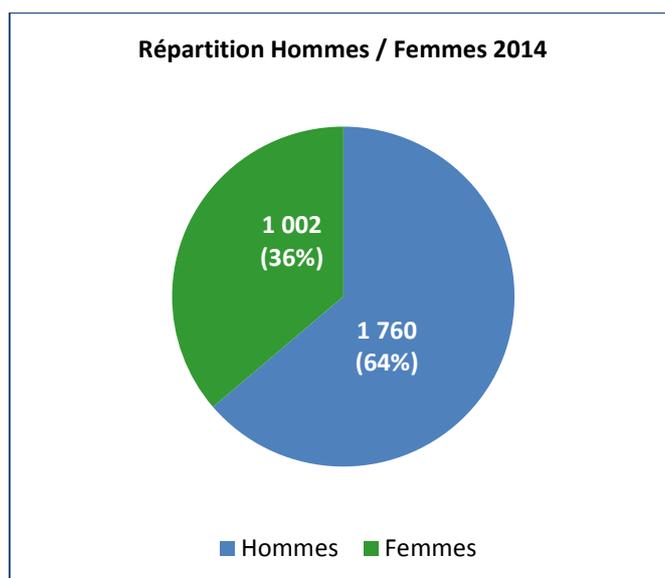
**Répartition hommes / femmes** : elle se traduit en 2014, par une moyenne de 36,3 % de femmes, en baisse par rapport à la situation du 31 décembre 2013 où les femmes représentaient 38,4 % des effectifs. La diminution des effectifs féminins est surtout sensible en Tunisie où ils ont à la fois baissé en nombre et en pourcentage.

En France, les effectifs féminins sont restés stables en nombre, avec logiquement une baisse de leur représentativité du fait de l'augmentation des effectifs.

Hommes	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Total Automotive	Télécommunications	Total France	Total Groupe
2012	495 71,5%	317 78,3%	348 38,0%	360 70,5%	1 520 60,2%	179 74,9%	676 72,1%	1 701 61,5%
2013	501 71,0%	329 77,4%	350 40,7%	294 65,0%	1 474 60,3%	175 75,1%	678 71,9%	1 651 61,6%
<b>2014</b>	<b>524</b> 71,7%	<b>343</b> 78,0%	<b>379</b> 44,3%	<b>330</b> 66,9%	<b>1 576</b> 62,6%	<b>181</b> 76,1%	<b>708</b> 72,7%	<b>1 760</b> 63,7%
Ecart/2013	+ 23	+ 14	+ 29	+ 36	+ 102	+ 6	+ 30	+ 109
% d'évolution	+ 4,6%	+ 4,3%	+ 8,3%	+ 12,2%	+ 6,9%	+ 3,4%	+ 4,4%	+ 6,6%

Femmes	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Total Automotive	Télécommunications	Total France	Total Groupe
2012	197 28,5%	88 21,7%	567 62,0%	151 29,5%	1 003 39,8%	60 25,1%	261 27,9%	1 067 38,5%
2013	205 29,0%	96 22,6%	510 59,3%	158 35,0%	969 39,7%	58 24,9%	265 28,1%	1 029 38,4%
<b>2014</b>	<b>207</b> 28,3%	<b>97</b> 22,0%	<b>476</b> 55,7%	<b>163</b> 33,1%	<b>943</b> 37,4%	<b>57</b> 23,9%	<b>266</b> 27,3%	<b>1 002</b> 36,3%
Ecart/2013	+ 2	+ 1	<34>	+ 5	<26>	<1>	+ 1	<27>
% d'évolution	+ 1,0%	+ 1,0%	<6,7%>	+ 3,2%	<2,7%>	<1,7%>	+ 0,4%	<2,6%>





**Répartition par âge** : l'évolution de cette donnée est la suivante :

≤30 ans	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Total Automotive	Télécommunications	Total France	Total Groupe
2012	46	70	443	265	824	18	65	843
2013	66	72	334	147	619	14	80	633
<b>2014</b>	<b>87</b>	<b>73</b>	<b>345</b>	<b>193</b>	<b>698</b>	<b>24</b>	<b>111</b>	<b>722</b>
Ecart/2013	+ 21	+ 1	+ 11	+ 46	+ 79	+ 10	+ 31	+ 89
% d'évolution	+ 31,8%	+ 1,4%	+ 3,3%	+ 31,3%	+ 12,8%	+ 71,4%	+ 38,8%	+ 14,1%

>30 et ≤50 ans	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Total Automotive	Télécommunications	Total France	Total Groupe
2012	463	259	419	198	1 339	152	617	1 493
2013	439	272	492	258	1461	143	583	1 605
<b>2014</b>	<b>446</b>	<b>277</b>	<b>464</b>	<b>243</b>	<b>1 430</b>	<b>129</b>	<b>577</b>	<b>1 561</b>
Ecart/2013	+ 7	+ 5	<28>	<15>	<31>	<14>	<6>	<44>
% d'évolution	+ 1,6%	+ 1,8%	<5,7%>	<5,8%>	<2,1%>	<9,8%>	<1,0%>	<2,7%>

>50 ans	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Total Automotive	Télécommunications	Total France	Total Groupe
2012	183	76	53	48	360	69	255	432
2013	201	81	34	47	363	76	280	442
<b>2014</b>	<b>198</b>	<b>90</b>	<b>46</b>	<b>57</b>	<b>391</b>	<b>85</b>	<b>286</b>	<b>479</b>
Ecart/2013	<3>	+ 9	+ 12	+ 10	+ 28	+ 9	+ 6	+ 37
% d'évolution	<1,5%>	+ 11,1%	+ 35,3%	+ 21,3%	+ 7,7%	+ 11,8%	+ 2,1%	+ 8,4%

Là encore, l'évolution est disparate en fonction des régions. La tendance globale est une augmentation de la population des moins de 30 ans qui représente, en 2014, plus d'un quart des effectifs du Groupe. On note également une augmentation de la tranche des plus de 50 ans qui s'explique par le turnover relativement faible au sein de nos structures.

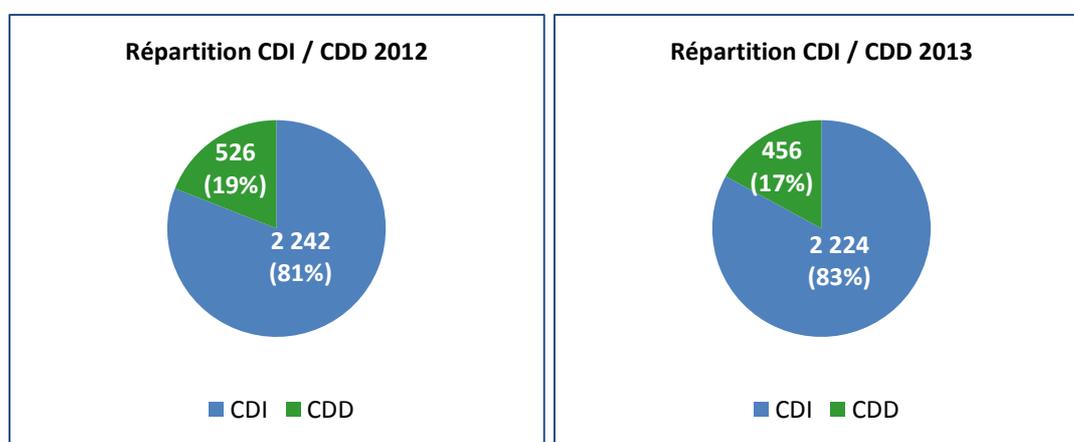


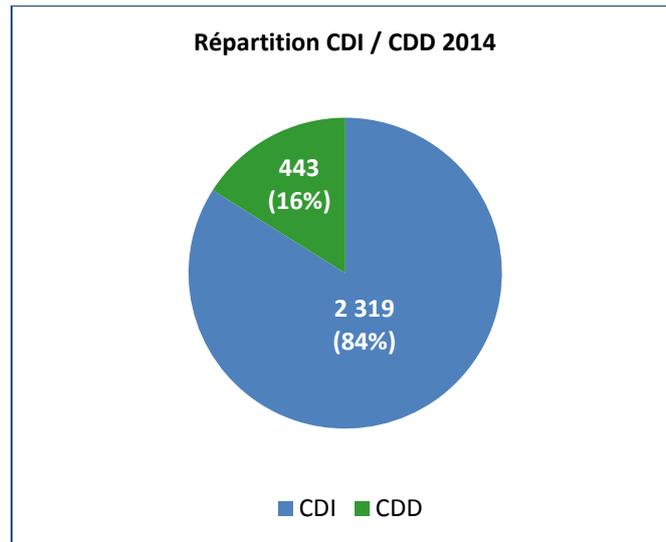
**Répartition CDI (Contrat à Durée Indéterminée) / CDD (Contrat à Durée Déterminée)** : la part des effectifs en Contrat à Durée Déterminée a diminué au cours de l'exercice 2014, sur l'ensemble des zones géographiques, excepté en France. En effet, la France compte au 31 décembre 2014, 6,4 % de salariés en CDD contre 4,3 % en 2013 et 1,6 % fin 2012. Au global, les contrats CDD représentent donc 16,0 % des effectifs du périmètre global. Il est cependant précisé que, selon les réglementations locales, la durée des CDD peut fortement varier.

La répartition des CDI/CDD est la suivante :

CDI	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Total Automotive	Télécommunications	Total France	Total Groupe
2012	679	373	555	392	1 999	238	922	<b>2 242</b>
2013	666	393	570	359	1 988	232	902	<b>2 224</b>
<b>2014</b>	<b>676</b>	<b>413</b>	<b>594</b>	<b>400</b>	<b>2 083</b>	<b>231</b>	<b>912</b>	<b>2 319</b>
Ecart/2013	+ 10	+ 20	+ 24	+ 41	+ 95	<1>	+ 10	+ 95
% d'évolution	+ 1,5%	+ 5,1%	+ 4,2%	+ 11,4%	+ 4,8%	<0,4%>	+ 1,1%	+ 4,3%

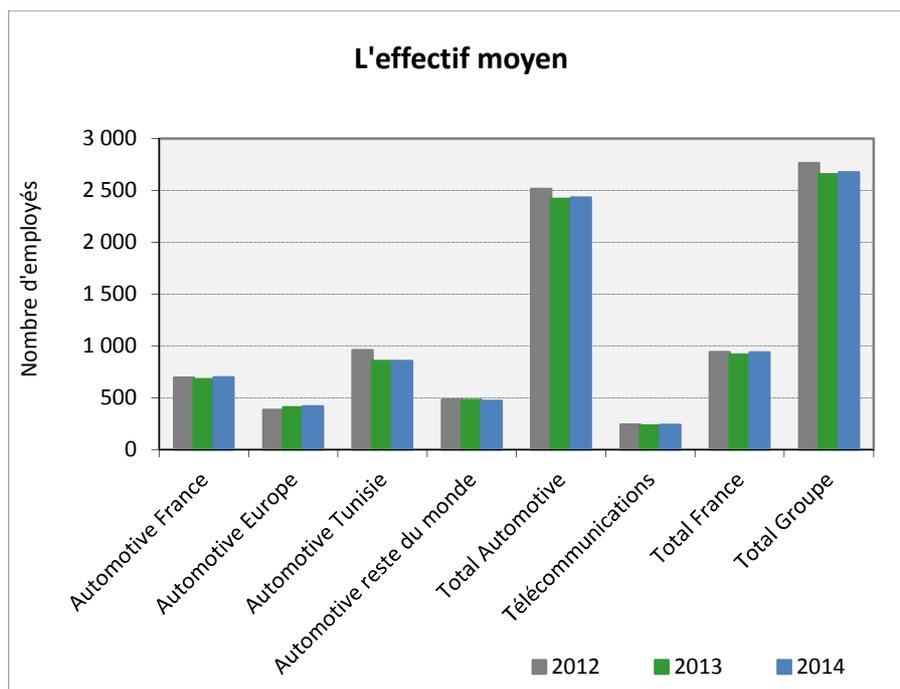
CDD	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Total Automotive	Télécommunications	Total France	Total Groupe
2012	13	32	360	119	524	1	15	<b>526</b>
2013	40	32	290	93	455	1	41	<b>456</b>
<b>2014</b>	<b>55</b>	<b>27</b>	<b>261</b>	<b>93</b>	<b>436</b>	<b>7</b>	<b>62</b>	<b>443</b>
Ecart/2013	+ 15	<5>	<29>	0	<19>	+ 6	+ 21	<13>
% d'évolution	+ 37,5%	<15,6%>	<10,0%>	0,0%	<4,2%>	+ 600,0%	+51,2%	<2,9%>





Au niveau global, les emplois à durée indéterminée représentent désormais 84,0 %, contre 83,0 % en 2013 et 81,0 % en 2012.

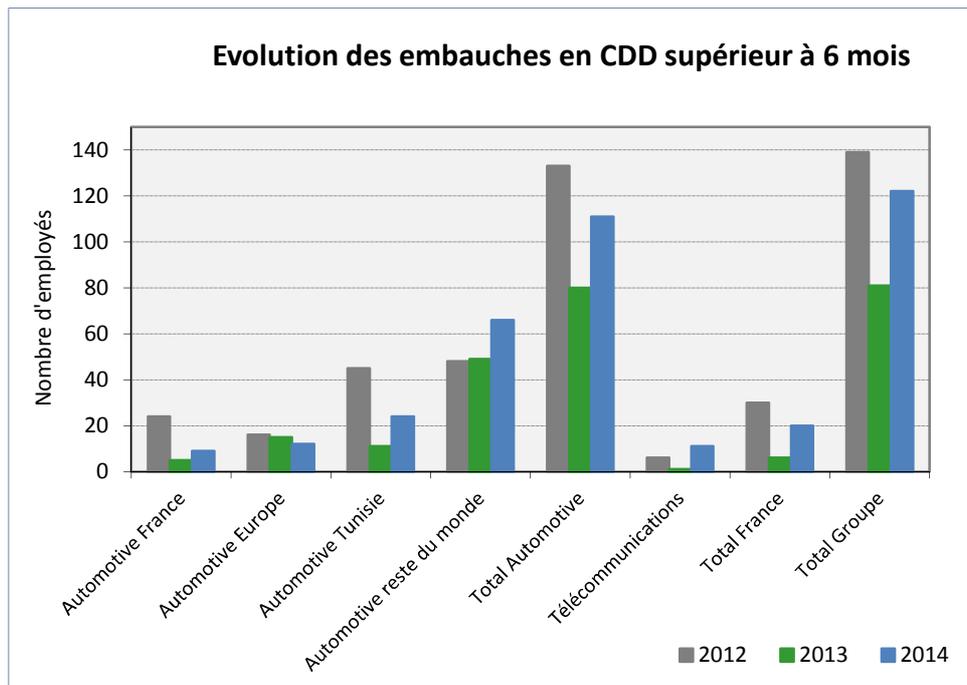
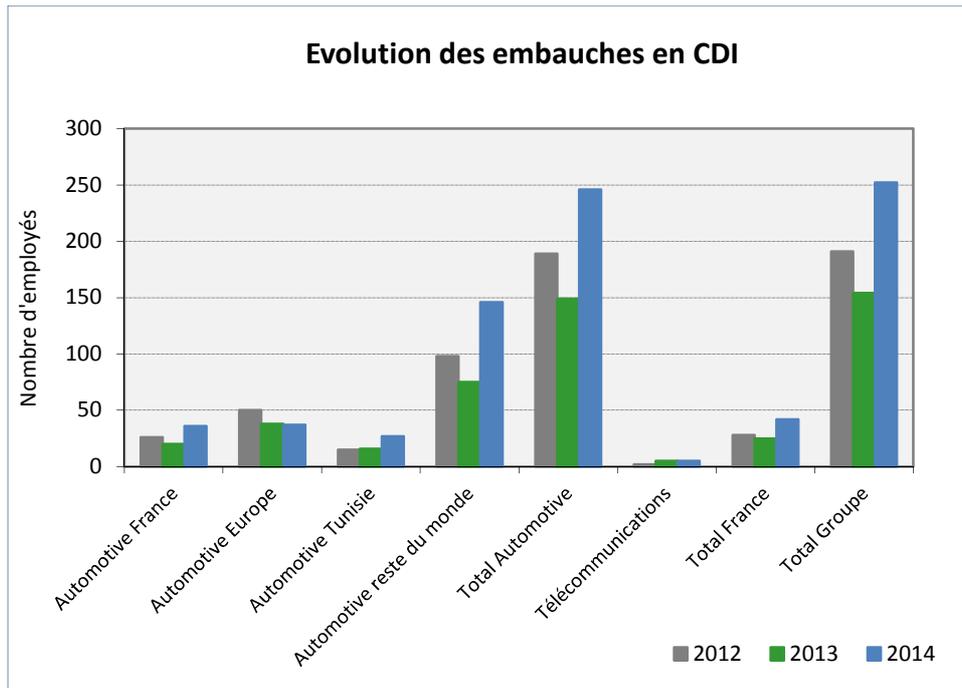
Par ailleurs, le Groupe observe également l'évolution de son **effectif moyen**. Cet indicateur suit la courbe des effectifs en fin de période ; il permet d'établir des ratios d'analyse de la rentabilité des structures.

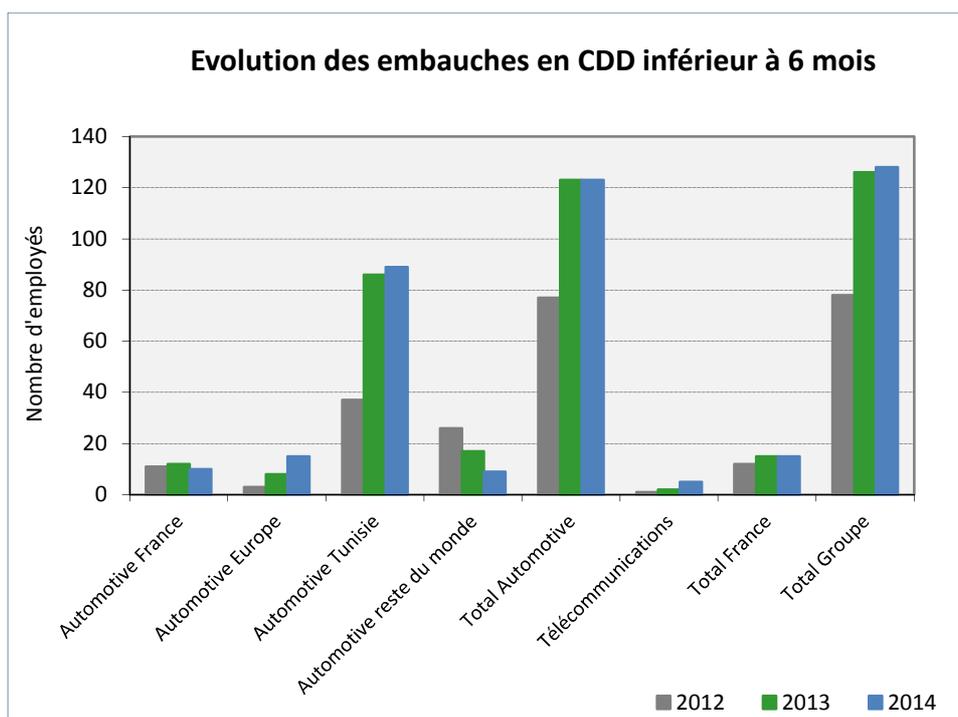


Sur l'exercice 2014, après deux années de baisse, les **embauches** au niveau du Groupe ont progressé, avec une augmentation de 38,8 %. Ces chiffres ne reprennent pas les Contrats à Durée Déterminée relatifs aux contrats aidés tels que les contrats de qualification et les contrats en alternance qui sont traités par ailleurs, en termes d'embauche.

Sur l'ensemble du périmètre, le Groupe a embauché 501 personnes, contre 361 en 2013 et 408 en 2012, conséquence directe de l'adaptation nécessaire des ressources aux besoins du Groupe. Ces embauches sont principalement intervenues dans les filiales situées aux Etats-Unis et en Chine, puis en Tunisie et en Europe, à l'identique de 2013.

Il est toutefois nécessaire de préciser que la reprise économique des Etats-Unis entraîne un très fort turnover, engendrant quelques difficultés de stabilisation des postes. Avec plus de 120 embauches sur l'exercice, les effectifs n'ont augmenté que d'une vingtaine de personnes. Dans une moindre proportion, un phénomène similaire est ressenti en Chine.





Le recours à des CDD représente la moitié des embauches, en baisse par rapport à l'exercice précédent. La Tunisie, la Chine et la France représentent respectivement 45,4 %, 23,3 % et 14,1 % des embauches en CDD.

Par ailleurs, 69 CDD signés en 2013 ont été transformés en CDI sur l'exercice 2014 et 149 CDD précédemment signés ont été renouvelés.

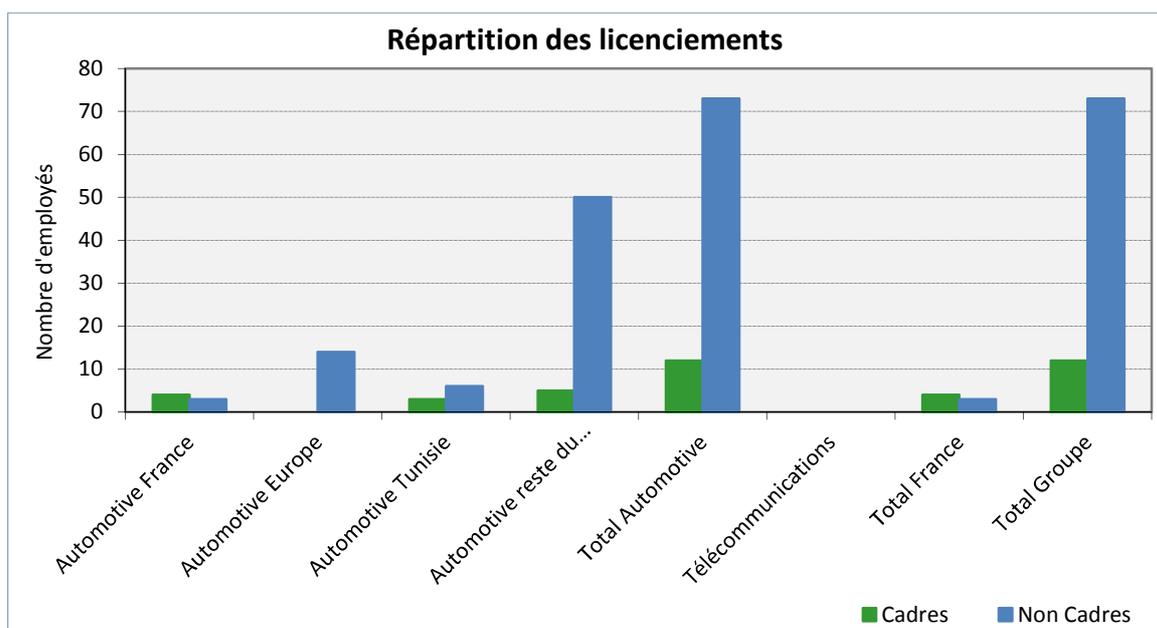
Quelques difficultés de recrutement ont été signalées dont les motifs restent variés et récurrents : niveau de rémunération par rapport au marché local, pénurie sur certaines compétences techniques, caractéristiques liées à la Société, manque de mobilité, ...

Représentant seulement 3,1 % des emplois dans le Groupe, le recours au travail par intérim progresse de 12,9 % sur 2014, avec 86 intérimaires, contre 76 l'an dernier. Cette évolution, homogène sur l'ensemble des structures, correspond à la progression de l'activité. La durée moyenne des missions d'intérim varie de huit jours à six mois, en fonction de la filiale.

ACTIA Group a recours aux contrats aidés (contrats qualitatifs, en alternance, ...) dans les pays où la réglementation locale le permet. Ainsi, le Groupe a employé 113 personnes en **contrat aidé** au cours de l'exercice 2014, chiffre en augmentation de 44,9 % par rapport à 2013. La France représente 56,6 % de ces contrats, suivie par la Tunisie qui contribue à hauteur de 42,5 %. En 2014, ces contrats ont généré 12 embauches, dont 6 intervenues en Tunisie ; ces embauches ont doublé par rapport à 2013.

Enfin, le Groupe a fait appel à 130 stagiaires dans le cadre de formations diplômantes, chiffre en baisse. La durée des stages a varié de 17 à 360 jours avec une moyenne sur le Groupe de 74 jours ; parmi ces stagiaires, 23 ont été embauchés à la fin du stage. Ces stages ont principalement eu lieu en Tunisie et en France.

Sur l'exercice, les **licenciements** ont concerné 85 personnes, essentiellement à l'international (91,8 %), notamment aux Etats-Unis ; ce chiffre est en baisse de 35,1 % par rapport à 2013.



Les motifs sont les suivants :

- ❖ inaptitude : 52,9 % des cas, majoritairement aux États-Unis, phénomène qui se trouve lié au fort turnover évoqué ci-avant et à la difficulté de recruter du personnel de qualité ;
- ❖ motif économique : 23,5 % des cas, principalement au Mexique, avec les suites de la baisse d'activité de nos clients après les cyclones de septembre 2013 ;
- ❖ faute : 15,3 % des cas ;
- ❖ faute grave : 8,2 % des cas.

Par ailleurs, le Groupe a enregistré 312 **démissions**, chiffre en hausse, dont presque 70 % sont intervenus en Tunisie et aux États-Unis, du fait des spécificités locales du marché de l'emploi. Ces démissions se sont réparties entre 276 employés non cadres et 36 cadres.

Enfin, 25 départs à la retraite ont été enregistrés, dont 19 non cadres, la France représentant 56,0 % de ces départs.

En matière de **rémunérations annuelles**, ces dernières ont connu les évolutions suivantes sur les trois derniers exercices :

Salaire moyen chargé en €	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Total Automotive	Télécommunications	Total France	Total Groupe
2012	56 554	53 130	7 196	17 521	29 746	57 201	57 115	<b>32 344</b>
2013	56 435	54 056	8 087	18 530	31 456	57 091	56 994	<b>33 879</b>
<b>2014</b>	<b>56 369</b>	<b>54 718</b>	<b>8 795</b>	<b>19 181</b>	<b>32 530</b>	<b>61 508</b>	<b>58 085</b>	<b>35 271</b>

Le salaire moyen chargé correspond aux éléments de salaires et traitements, augmentés des charges sociales, tels qu'ils ressortent de la comptabilité de chaque filiale, divisés par l'effectif moyen.

Par ailleurs, le poids des charges sociales par rapport au salaire brut ressort ainsi :

Charges sociales / Salaire	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Total Automotive	Télécommunications	Total France	Total Groupe
2012	46,1%	27,2%	15,9%	28,0%	35,2%	43,5%	45,3%	<b>36,5%</b>
2013	47,7%	27,9%	19,0%	27,5%	36,1%	47,3%	47,6%	<b>37,7%</b>
<b>2014</b>	<b>47,8%</b>	<b>26,9%</b>	<b>15,0%</b>	<b>22,1%</b>	<b>34,6%</b>	<b>52,3%</b>	<b>48,9%</b>	<b>37,1%</b>



## Politique des ressources humaines

La majorité des entités du Groupe met en œuvre un plan de **formation** annuel. Ces plans sont élaborés via :

- ❖ les entretiens annuels ;
- ❖ une gestion prévisionnelle des compétences ;
- ❖ les négociations avec les représentants du personnel ou le responsable du site.

Ainsi, sur 2014 et pour l'ensemble du Groupe, 27 206 heures de formation ont été dispensées, ce qui représente une moyenne de 10 heures par salarié. La France se situe désormais dans la moyenne, alors que les filiales espagnoles et chinoises ont dispensé plus de 20 heures par salarié sur l'exercice.

Organisé avec des filiales dans 15 pays différents depuis de nombreuses années, **la diversité** est concrètement vécue par les équipes lors des réunions et des actions communes, que ce soit dans les domaines de la Recherche, du commerce, du management ou des fonctions transverses. Les 2 762 employés du Groupe sont ainsi répartis :

- ❖ 96,9 % sont de la nationalité de la filiale,
- ❖ 1,8 % sont des ressortissants de l'Union Européenne,
- ❖ 1,3 % viennent d'autres pays.

Cette répartition ne varie que très peu en fonction du pays considéré et reste très stable d'une année sur l'autre.

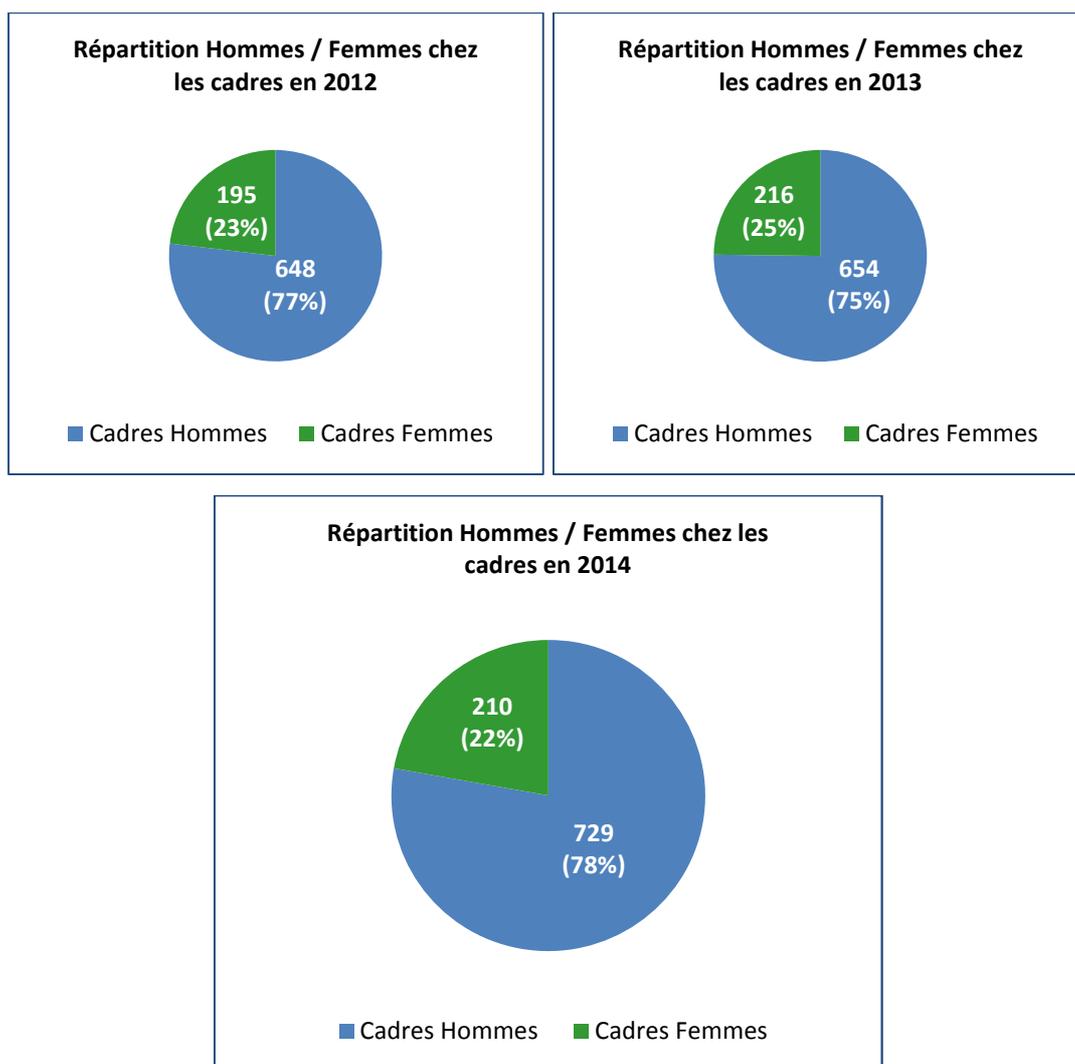
**L'égalité des chances** est assurée au sein de chaque structure et une mobilité interne au sein du Groupe, à l'International, commence à se mettre en place. Ne bénéficiant pas encore d'outil structuré, les opportunités sont encore saisies au cas par cas.

L'égalité professionnelle Hommes / Femmes est respectée au niveau des salaires sur l'ensemble du Groupe qui n'enregistre aucun sentiment de discrimination.

Les tableaux suivants présentent la répartition cadres / non-cadres pour les catégories hommes et femmes.

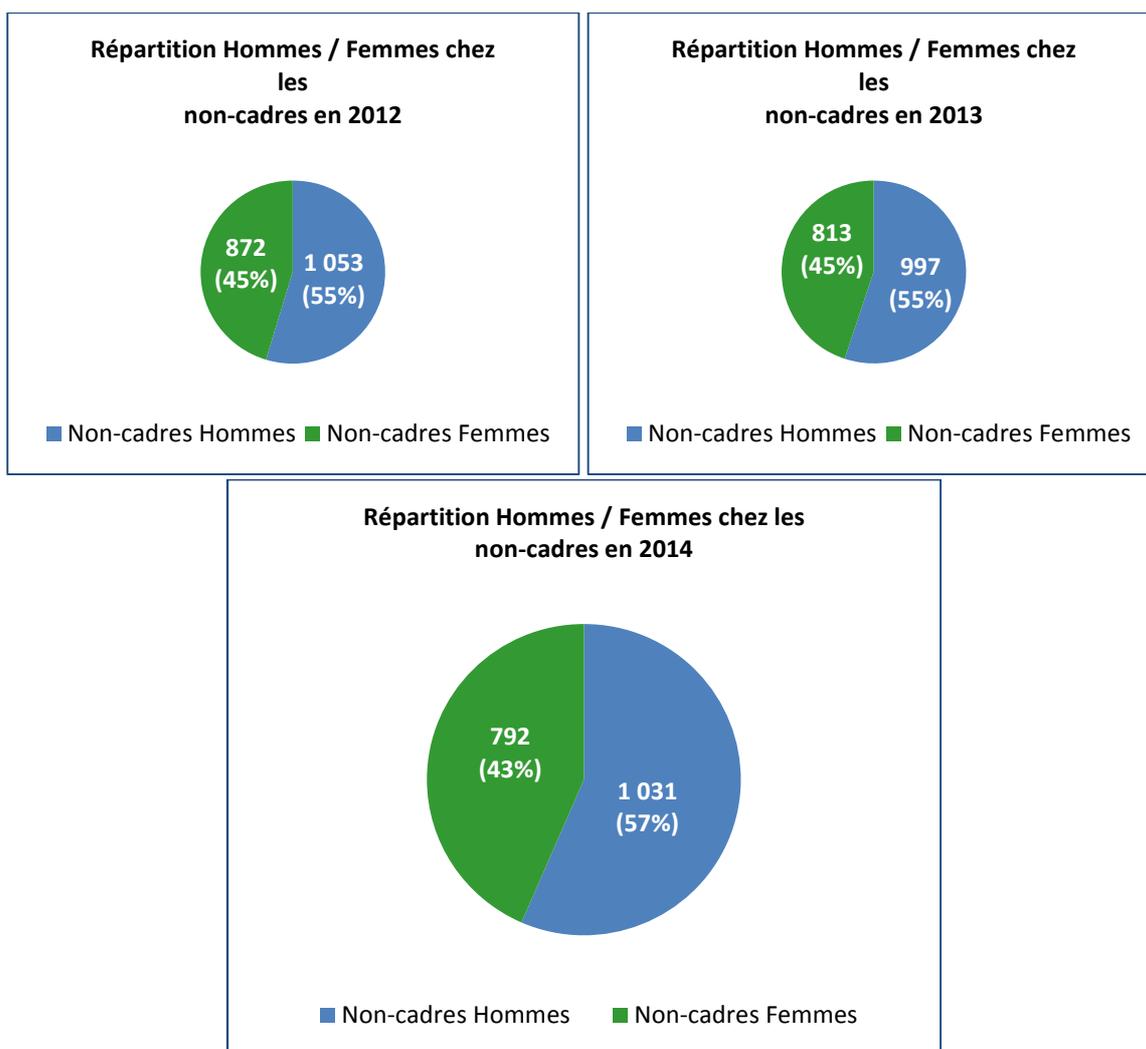
Cadres Hommes	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Total Automotive	Télécommunications	Total France	Total Groupe
2012	271	41	175	61	548	98	371	<b>648</b>
2013	258	38	175	83	554	98	358	<b>654</b>
<b>2014</b>	<b>264</b>	<b>48</b>	<b>214</b>	<b>93</b>	<b>619</b>	<b>107</b>	<b>374</b>	<b>729</b>
Ecart/2013	+ 6	+ 10	+ 39	+ 10	+ 65	+ 9	+ 16	+ 75
% d'évolution	+ 2,3%	+ 26,3%	+ 22,3%	+ 12,0%	+ 11,7%	+ 9,2%	+ 4,5%	+ 11,5%

Cadres Femmes	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Total Automotive	Télécommunications	Total France	Total Groupe
2012	54	9	94	15	172	20	77	<b>195</b>
2013	53	9	108	25	195	20	74	<b>216</b>
<b>2014</b>	<b>57</b>	<b>8</b>	<b>100</b>	<b>24</b>	<b>189</b>	<b>20</b>	<b>78</b>	<b>210</b>
Ecart/2013	+ 4	<1>	<8>	<1>	<6>	0	+ 4	<6>
% d'évolution	+ 7,5%	<11,1%>	<7,4%>	<4,0%>	<3,1%>	0,0%	+ 5,4%	<2,8%>



Non-cadres Hommes	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Total Automotive	Télécommunications	Total France	Total Groupe
2012	224	276	173	299	972	81	305	<b>1 053</b>
2013	243	291	175	211	920	77	320	<b>997</b>
<b>2014</b>	<b>260</b>	<b>295</b>	<b>165</b>	<b>237</b>	<b>957</b>	<b>74</b>	<b>334</b>	<b>1 031</b>
Ecart/2013	+ 17	+ 4	<10>	+ 26	+ 37	<3>	+ 14	+ 34
% d'évolution	+ 7,0%	+ 1,4%	<5,7%>	+ 12,3%	+ 4,0%	<3,9%>	+ 4,4%	+ 3,4%

Non-cadres Femmes	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Total Automotive	Télécommunications	Total France	Total Groupe
2012	143	79	473	136	831	40	184	<b>872</b>
2013	152	87	402	133	774	38	191	<b>813</b>
<b>2014</b>	<b>150</b>	<b>89</b>	<b>376</b>	<b>139</b>	<b>754</b>	<b>37</b>	<b>188</b>	<b>792</b>
Ecart/2013	<2>	+ 2	<26>	+ 6	<20>	<1>	<3>	<21>
% d'évolution	<1,3%>	+ 2,3%	<6,5%>	+ 4,5%	<2,6%>	<2,6%>	<1,6%>	<2,6%>



Proportionnellement, les femmes sont donc moins bien représentées chez les cadres que chez les non cadres et l'écart s'est accentué. En France, le nombre et le pourcentage des femmes a augmenté dans la population cadres, contrairement à leur situation dans les non-cadres.

Après une année 2013 qui avait enregistré une légère amélioration de la représentation des femmes au sein des équipes, les évolutions 2014, notamment en Tunisie, ont fait perdre le chemin parcouru. La collecte de cette information au niveau du Groupe en fin d'exercice a conduit à alerter les équipes dirigeantes sur cette dérive involontaire.

En 2014, 34 **travailleurs handicapés** étaient employés au sein du Groupe ACTIA. Certaines réglementations locales imposent ces emplois et le Groupe ne répond pas aux 74 postes qui sont légalement à pourvoir. Un déficit subsiste donc et pour y pallier, ces sites ont recours à des travaux via des Centres d'Aide par le Travail (CAT). Cette sous-traitance ne couvre malheureusement que partiellement le manque, représentant un équivalent de 9 personnes. Le Groupe a donc dû s'acquitter d'une pénalité globale de 92 k€ pour manquement à ses obligations sur ce volet.

Après de l'ensemble des entités, le Groupe met tout en œuvre pour la promotion et le respect des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, en matière de respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, d'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, d'élimination du travail forcé ou obligatoire et d'abolition effective du travail des enfants.

Dans ce cadre-là, CIPI ACTIA, filiale tunisienne, est partenaire adhérent, depuis 2006, au Pacte Mondial des Nations Unies.

Enfin, 78,9 % des entités qui font appel à de la sous-traitance déclarent veiller au respect de ces conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, par leurs sous-traitants.



## Organisation du temps de travail

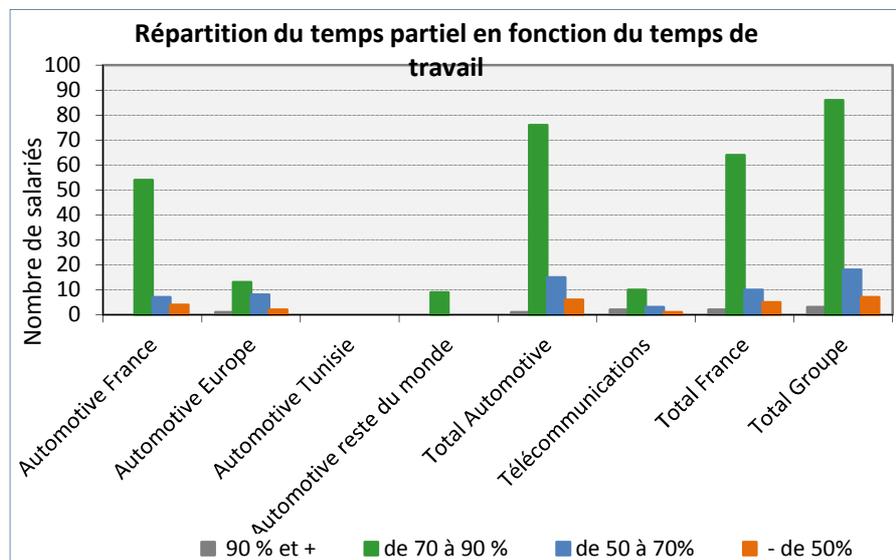
En France, le travail est organisé sur 5 jours. Dans le cadre de la législation et de l'accord « 35 heures » signé par les sociétés françaises, les cadres et assimilés sont employés selon un forfait annuel de jours de travail, en général 213 jours par an ; les autres employés bénéficient de l'horaire hebdomadaire légal de 35 h en temps plein annualisé.

Dans les principales filiales françaises, l'accord sur le temps de travail a fait l'objet d'une négociation, dans le cadre d'un accord compétitivité conclu pour une période de 3 ans. A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, et pour une durée de 3 ans, le forfait annuel est donc passé à 218 jours travaillés, ce qui correspond au maximum de la durée autorisée en France.

Les filiales Indienne et Mexicaine travaillent 6 jours par semaine.

S'agissant des sites de production de cartes électroniques, le site de production de Colomiers est généralement organisé en 2x8 et, selon les impératifs ponctuels de production, peut fonctionner en 3x8. Concernant le site tunisien de CIPI ACTIA, un nombre important de lignes de production sont organisées en travail posté (3x8 ... 5x8), en fonction des volumes à produire et de la performance et / ou du taux de charge des moyens de production.

Sur l'ensemble du Groupe, 114 personnes sont employées à **temps partiel**, chiffre en recul par rapport aux exercices antérieurs, avec 78,2 % de personnel féminin concerné. La répartition du temps partiel est détaillée dans le graphe ci-après :



Le volume global des **heures supplémentaires** s'élève à 71 016 heures, chiffre en hausse par rapport à 2013, effectuées à 98,7 % par les non cadres. Les sites de production de Tunisie ont totalisé 32,3 % des heures supplémentaires effectuées, accompagnant ainsi la croissance d'activité avant la mise en œuvre d'une nouvelle ligne de production.

## Relations sociales

La totalité des sites français du Groupe est rattachée à la **convention collective** de la Métallurgie. La convention utilisée par les deux sites tunisiens de production de cartes est celle de l'Électricité et de l'Électronique. Cependant, tous les pays n'ont pas cette notion de convention.

51,1 % des effectifs du Groupe travaillent dans des entités où les **organisations syndicales** sont présentes.

Les **représentants du personnel**, quant à eux, sont au nombre de 106.

Tous les employés du Groupe reçoivent des informations de la direction via différents supports qui varient d'une filiale à l'autre. Globalement, l'affichage sur tableau est systématiquement utilisé, ainsi que les courriers électroniques, les réunions, les journaux internes. Les employés sont, sur tous les sites, informés des résultats et des objectifs de l'entreprise. En 2014, l'accent a été mis sur la communication intra-groupe, avec le déploiement d'écrans dans chaque filiale, qui permettra d'assurer à compter de 2015 la diffusion d'informations internes, afin de renforcer encore la cohésion du Groupe et la synergie à l'international.

En dehors des obligations légales locales, les **prestations** suivantes sont proposées :

- ❖ tickets restaurants pour 61,3 % des employés ;
- ❖ santé : complémentaire, prévoyance pour 60,5 % des employés ;
- ❖ maternité (prime naissance) pour 23,3 % des employés ;
- ❖ retraite complémentaire pour 12,6 % des employés ;



72,3 % des employés se voient offrir des primes telles que : 13<sup>ème</sup> mois, prime exceptionnelle, frais d'obsèques, prime de mariage, assurance dans le cadre de déplacements, primes supra légales en termes de qualité, assiduité, conduite, rendement, primes de partage et autres primes.

Pour ce qui a trait aux **accords collectifs**, dans les entités qui disposent d'un syndicat, ils ont porté sur l'organisation du temps de travail, l'intéressement, l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, la prime de partage. En France, sur la principale filiale, l'accent a été mis sur l'articulation « vie professionnelle / vie personnelle », avec la mise en place d'un service conciergerie, à la charge de la Société, pour apporter aux salariés différentes prestations de service, dans le but de faciliter la vie personnelle des salariés et de pérenniser les talents dans l'entreprise. Ce nouveau service est en phase d'essai depuis septembre et sera validé courant 2015, en fonction des résultats atteints et du niveau de satisfaction exprimé.

### Santé & sécurité

Sur l'année 2014, 21 **accidents du travail** avec arrêt ont été recensés ; il convient de noter que les accidents du trajet ont été exclus de cet indicateur, contrairement à l'an passé, afin d'être en parfaite adéquation avec les indicateurs utilisés en France ; un indicateur homogène permettra en effet de fiabiliser la remontée des informations. Ces accidents ont représenté 764 jours ouvrés d'arrêt de travail.

- ❖ Le taux de fréquence ressort à 4,3 en 2014. Il correspond au nombre d'accidents du travail, à l'exclusion des accidents de trajet, survenus dans l'année, ayant entraîné un arrêt de travail X 1 000 000 / nombre total d'heures travaillées dans l'année ;
- ❖ L'indice de fréquence s'établit à 7,8. Il tient compte du nombre d'accidents du travail, à l'exclusion des accidents de trajets, survenus dans l'année, ayant entraîné un arrêt de travail X 1 000 / effectif moyen du Groupe ;
- ❖ Le taux de gravité, quant à lui, ressort à 0,3. Il comprend le nombre total de jours d'absence liés à l'ensemble des accidents survenus sur l'exercice ou les exercices précédents, à l'exclusion des accidents du trajet X 1 000 / nombre total d'heures travaillées dans l'année.

La modification de la définition de ces indicateurs rend impossible toute étude comparative qui est donc repoussée à l'année prochaine.

Le Groupe n'enregistre aucun cas de **maladies professionnelles**.

Les **arrêts maladie** représentent 11 251 jours sur 2014, dont 6 486 en France. Ce chiffre est en baisse de 13,0 % sur le Groupe. La répartition par branche d'activité et par employé, est indiquée dans le tableau suivant :

Jours d'arrêt maladie par employé	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie*	Automotive reste du monde	Moyenne Automotive	Télécommunications	Moyenne France	Moyenne Groupe
2012	6,6	4,4	0,4	1,1	2,9	8,9	7,2	<b>3,4</b>
2013	7,2	6,8	2,4	3,2	4,6	7,5	7,2	<b>4,9</b>
<b>2014</b>	<b>6,8</b>	<b>6,3</b>	<b>1,1</b>	<b>2,4</b>	<b>3,9</b>	<b>6,7</b>	<b>6,8</b>	<b>4,2</b>
Ecart/2013	<0,4>	<0,5>	<1,3>	<0,8>	<0,7>	<0,8>	<0,4>	<0,7>
% d'évolution	<5,3%>	<7,4%>	<53,2%>	<24,5%>	<14,9%>	<11,0%>	<6,2%>	<15,2%>

\* Dans les filiales tunisiennes, les maladies de longue durée ont été estimées sur la base d'environ 75 jours d'absence par maladie longue durée.

Concernant **la santé et la sécurité au travail**, la totalité des sociétés du Groupe fait respecter l'interdiction de fumer dans ses locaux.

Par ailleurs, la grande majorité des sites a mis en œuvre des diagnostics ou actions d'évaluation de l'ergonomie des postes de travail, la plupart du temps dans le cadre des CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et de Santé au Travail) ; en Allemagne, l'inspection du travail procède à un contrôle annuel.

Les normes de sécurité d'incendie et d'installation électrique sont respectées dans toutes les filiales puisque les structures qui ne réalisent pas les vérifications par elles-mêmes bénéficient de cette prestation au travers de leur contrat de location.

Pour 84,9 % des effectifs, un CHSCT est présent sur le site. Au nombre de 13, ils sont composés de 92 personnes.

Au cours de l'exercice 2014, aucun accord spécifique n'a été signé avec les organisations syndicales en matière de santé et de sécurité au travail ; les précédents accords sont donc maintenus dans les entités concernées.



### Sous-traitance

La plupart des sites considérés font appel à de la sous-traitance pour différents travaux.

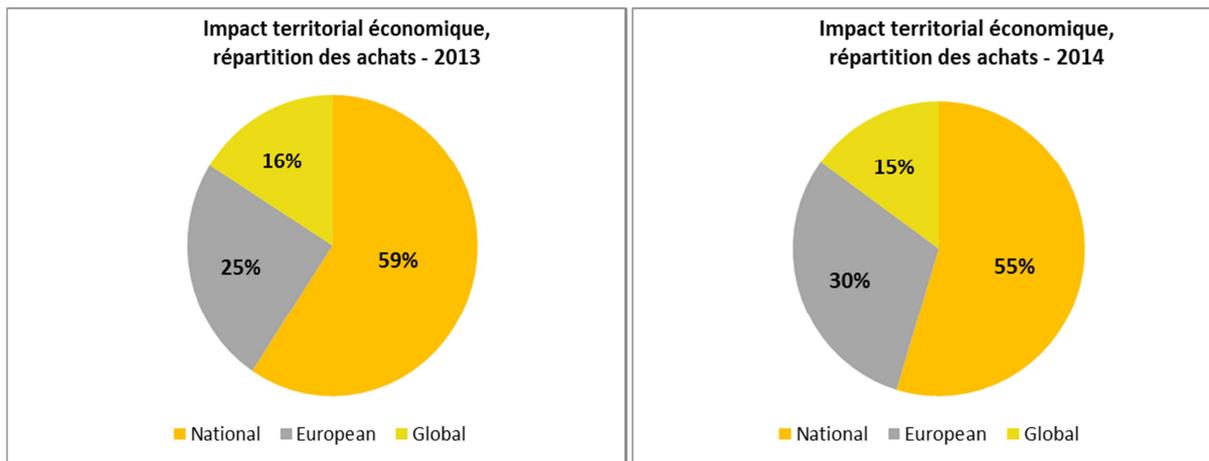
Le Groupe fait appel à deux types de sous-traitance :

- ❖ En matière de production, il peut être amené à sous-traiter des sous-ensembles, comme par exemple dans le domaine de l'audio-vidéo embarqué. Ces productions interviennent directement chez les sous-traitants qualifiés par le Groupe ;
- ❖ En matière de R&D, selon les spécificités des demandes, les sous-traitants peuvent intervenir directement dans les locaux de l'entreprise ou à l'extérieur.

Les sous-traitants actuels varient selon les entités du Groupe et certaines de nos filiales ont mis en place des procédures d'évaluation (audits), au titre du respect des standards de qualité demandés, des conditions sociales de travail et des normes environnementales souhaitées en fonction de leur niveau de certification.

### Relations avec l'environnement local

L'impact économique territorial est calculé à partir de la répartition des achats liés à la production et se traduit comme suit :



L'impact territorial est en progression sur le marché Européen.

Tout en ayant une croissance internationale, la pérennité du Groupe permet de maintenir des retombées positives en termes d'impact économique sur le territoire français.

### Relations avec les parties prenantes et les œuvres sociales

Certaines entités du Groupe sont adhérentes à des organismes professionnels : Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM), Medef (syndicat patronal), organismes scientifiques comme l'ANRT, Aerospace Valley, Tompasse ou encore des organismes sociaux comme CILEO, organisme de collecte de la taxe pour la construction de logements, en ce qui concerne la France, mais aussi à l'international avec l'adhésion de CIPI ACTIA au Pacte Mondial des Nations Unies relatif aux droits de l'homme et de l'environnement.

Par ailleurs, le Groupe entretient de bonnes relations avec les établissements d'enseignement via lesquels il conduit des activités de recherche et des partenariats dans le cadre de stages de fin d'études, tant en France qu'en Tunisie. ACTIA Group a signé une convention de partenariat avec six Grandes Écoles : l'École des Mines ALBI-CARMAUX, l'École Supérieure de Commerce de Toulouse, l'ENSEEIH (École Nationale Supérieure d'Électrotechnique, d'Électronique, d'Informatique, d'Hydraulique et des Télécommunications), l'ENSIL (École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Limoges), l'INSA (Institut National des Sciences Appliquées de Toulouse) et l'ISAE (Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace) s'inscrivant dans la démarche du programme d'excellence E<sup>+</sup>, initié par le Groupe depuis 2008.

Enfin, aucun litige ni différend n'est à signaler avec les associations, ou même avec les particuliers vivant à proximité de nos sites.

### Loyauté des pratiques

ACTIA Group a mis en place une commission en charge d'établir une charte éthique au niveau du Groupe afin de transmettre à tous les collaborateurs les valeurs de respect et d'intégrité qui sont portées par les familles fondatrices. Cette charte a été déployée sur la France dans le courant de l'exercice 2014 ; le déploiement à l'international reste une priorité pour 2015.



Concernant les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs, les produits développés par le Groupe accompagnent les préoccupations de sécurité et d'amélioration du respect de l'environnement.

ACTIA Group intervient la plupart du temps sur un des éléments d'un produit plus complexe qui pourra ensuite être utilisé par le consommateur final. De ce fait, le Groupe répond aux exigences définies en ce sens par le fabricant du produit final.

### Participation et intéressement

Le tableau suivant récapitule les montants passés en charge par le Groupe dans le cadre des accords de participation et / ou d'intéressement signés par les différentes filiales :

Participation en k€	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Total Automotive	Télécommunications	Total France	Total Groupe
2012	0	218	0	101	319	0	0	<b>319</b>
2013	0	232	0	113	345	0	0	<b>345</b>
<b>2014</b>	<b>0</b>	<b>198</b>	<b>0</b>	<b>39</b>	<b>237</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>237</b>

Intéressement en k€	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Total Automotive	Télécommunications	Total France	Total Groupe
2012	463	510	0	936	1 908	0	463	<b>1 908</b>
2013	302	382	0	126	810	0	302	<b>810</b>
<b>2014</b>	<b>659</b>	<b>496</b>	<b>0</b>	<b>134</b>	<b>1 289</b>	<b>568</b>	<b>1 227</b>	<b>1 857</b>

Par secteur géographique, le pourcentage de salariés bénéficiant de tels accords se répartit ainsi :

	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Total Automotive	Télécommunications	Total France	Total Groupe
Participation 2012	96%	44%	0%	49%	43%	100%	97%	<b>48%</b>
Participation 2013	96%	46%	0%	46%	44%	100%	97%	<b>49%</b>
<b>Participation 2014</b>	<b>97%</b>	<b>33%</b>	<b>0%</b>	<b>42%</b>	<b>42%</b>	<b>100%</b>	<b>97%</b>	<b>47%</b>
Intéressement 2012	99%	38%	0%	90%	51%	100%	98%	<b>55%</b>
Intéressement 2013	99%	37%	0%	90%	52%	100%	99%	<b>56%</b>
<b>Intéressement 2014</b>	<b>99%</b>	<b>37%</b>	<b>0%</b>	<b>91%</b>	<b>53%</b>	<b>100%</b>	<b>99%</b>	<b>57%</b>

Tant pour les accords de participation que pour les accords d'intéressement, les modalités d'application varient d'une structure à l'autre et d'un pays à l'autre, selon la réglementation locale.

### Plan d'Épargne Groupe et Plan d'Épargne Groupe International

Il n'existe pas d'accord de Plan d'Épargne Groupe ou de Plan d'Épargne Groupe International au sein du Groupe.

### Quotité de capital détenu à la clôture de l'exercice

À la clôture de l'exercice, il n'y a pas de participation des salariés telle que définie à l'article L225-102 du Code de Commerce dans le Capital Social de ACTIA Group S.A..



### Augmentation de capital réservée

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 mai 2013 a donné tous pouvoirs au Directoire, pour une période de 26 mois à compter de cette Assemblée, à l'effet de réaliser une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un P.E.E dans la limite de 3 % du Capital aux moments et conditions qu'il jugera opportuns.

### Nomination d'Actionnaires salariés en qualité de membre du Conseil de Surveillance

Le seuil de détention de 3 % du Capital Social par les salariés n'étant pas atteint à ce jour, la Société n'est pas dans l'obligation de nommer des salariés Actionnaires en qualité de membre du Conseil de Surveillance.

### Désignation de membres du Conseil de Surveillance par les salariés

La participation des salariés telle que définie à l'article L225-102 du Code de Commerce étant inférieure à 3 % du Capital Social de notre Société, il n'y a pas lieu de prévoir la mise en place des dispositions relatives à la désignation de membres du Conseil de Surveillance par les salariés.

## 6.7.2 Conséquences environnementales de l'activité

### Organisation interne de la gestion de l'environnement

La Direction du Groupe ACTIA a la charge de coordonner l'ensemble des actions environnementales.

La mise en œuvre des démarches de management environnemental est assurée par un Responsable Environnement au sein de la Direction des Systèmes - Qualité / Environnement d'ACTIA Automotive S.A., pour ses deux sites. En outre, un technicien est en place sur le site de Colomiers (production) pour la gestion des déchets du site.

Le Responsable Environnement a suivi des formations relatives au management environnemental.

Conformément à la mise en place de la norme ISO 14001, la session générale de sensibilisation pour la formation et l'information des salariés en matière d'environnement a été effectuée, pour les sites concernés. Un plan de formation et un planning de sensibilisation ont été établis dans le cadre du SME (Système de Management Environnemental) afin de sensibiliser tout nouvel employé. Le personnel est informé des démarches qui sont menées et des moyens sont à sa disposition pour qu'il fasse remonter toute information pertinente.

L'organisation interne de la gestion des risques en cas d'accident a été menée sur les sites ayant engagé une démarche de mise en place d'un système de management environnemental, ACTIA Automotive S.A., via la méthode AMDEC, système qui exige l'identification et l'évaluation des situations d'urgence, comme les accidents de pollution, afin de mieux y remédier avec obligation de rédiger une procédure de « réponse aux situations d'urgence », ainsi que d'identifier ces dernières.

Les structures qui disposent d'un service dédié à l'environnement comme ACTIA Automotive et ACTIA Telecom (France), CIPI ACTIA et ACTIA Tunisie (Tunisie), ACTIA Nordic (Suède), ACTIA India (Inde), ACTIA do Brasil (Brésil), totalisent un effectif global dédié équivalent à 8 personnes. Ces structures représentent 61,6 % des salariés du Groupe.

Par ailleurs, une veille réglementaire est réalisée sur ces sites. Ceux-ci prennent également en compte les impacts environnementaux au niveau de la conception des nouveaux produits et des procédures fournisseurs.

### Consommations et rejets

#### Consommation de ressources en eau

La consommation totale d'eau par le Groupe est de 32 636 m<sup>3</sup>, en forte baisse par rapport à 2013, poursuivant la tendance de 2012. Cette baisse a plusieurs explications, dont les principales sont :

- ❖ notre site américain a cessé l'arrosage de ces espaces verts en automatique ;
- ❖ en raison des conditions climatiques, notre principal site de production tunisien n'a pas utilisé l'eau de son puit pour l'arrosage extérieur, économisant ainsi 2 100 m<sup>3</sup> ;
- ❖ notre bureau d'études tunisien a pris des mesures importantes pour réduire sa consommation, après une forte hausse liée à une fuite, avec une surveillance mensuelle pour détecter les éventuelles fuites et une sensibilisation forte des salariés sur la consommation d'eau ;
- ❖ le Groupe est intervenu auprès des plus importants consommateurs afin de les sensibiliser sur le sujet.



Les actions entreprises pour limiter la consommation, mises en œuvre sur les sites les plus importants, permettent de maîtriser la consommation d'eau globale du Groupe. Par exemple, des robinetteries équipées de stop automatique ont été installées en Tunisie ou l'arrosage des espaces verts a été réduit en France et stoppé aux Etats-Unis et en Tunisie. D'une manière globale, la consommation d'eau est observée par le Groupe qui explique toutes les variations et intervient pour une meilleure sensibilisation.

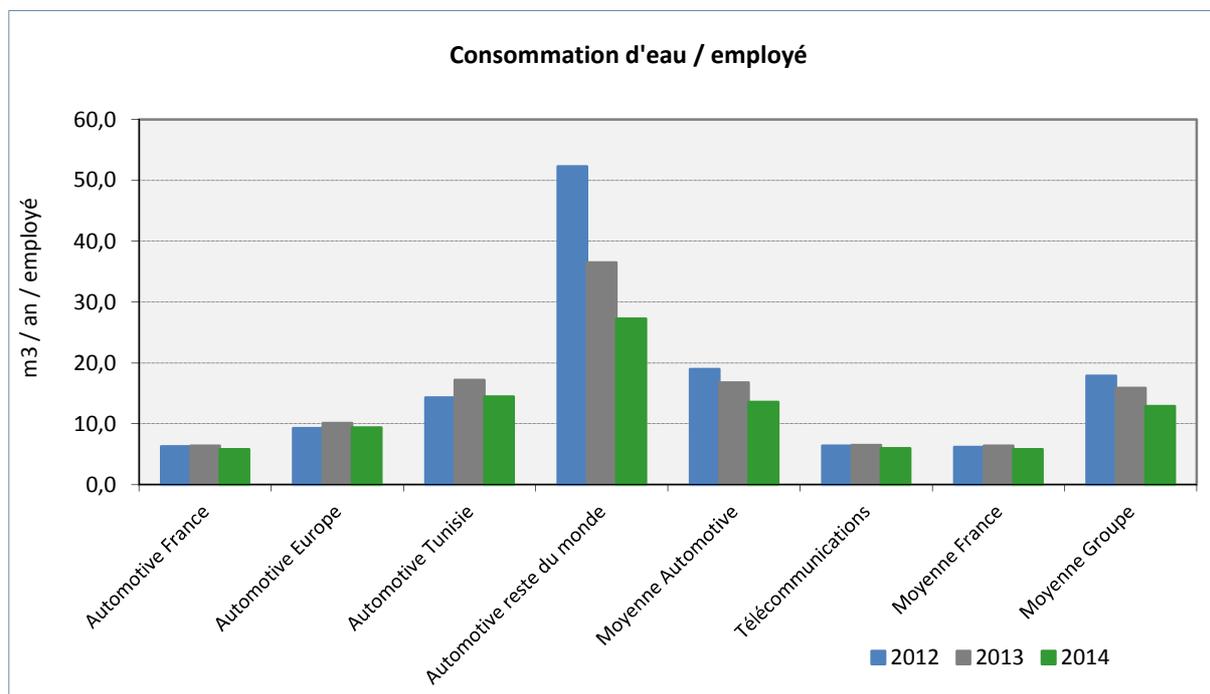
Il convient de noter que certaines filiales n'ont pas accès à leur consommation d'eau, cette prestation étant incluse dans les charges locatives : pour ces filiales, le Groupe a choisi de prendre en compte une consommation d'eau estimée sur la base des moyennes nationales ou sectorielles, en fonction de l'information accessible. Ce fonctionnement concerne une filiale française, les filiales néerlandaise, suédoise et indienne ; ces filiales représentent 4,3 % des effectifs du Groupe.

L'eau consommée sur l'ensemble des sites est issue du réseau de distribution d'eau potable.

Ramenée au nombre d'employés, la consommation de l'ensemble des sites en 2014 avoisine les 12,1 m<sup>3</sup> / an / employé, avec l'évolution suivante :

m <sup>3</sup> /an/ employé	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Moyenne Automotive	Télécom- munications	Moyenne France	Moyenne Groupe
2012	6,3	9,3	14,3	52,3	19,0	6,4	6,2	<b>17,9</b>
2013	6,4	10,1	17,2	36,5	16,8	6,5	6,4	<b>15,9</b>
<b>2014</b>	<b>5,6</b>	<b>9,4</b>	<b>12,1</b>	<b>27,3</b>	<b>12,7</b>	<b>6,0</b>	<b>5,7</b>	<b>12,1</b>
Ecart/2013	<0,8>	<0,7>	<5,1>	<9,2>	<4,1>	<0,5>	<0,7>	<3,8>
% d'évolution	<12,5%>	<6,9%>	<29,7%>	<25,2%>	<24,4%>	<7,7%>	<10,9%>	<23,9%>

Le graphe suivant montre une diminution continue de la consommation d'eau par employé depuis 2012 :



Les consommations des sites, excepté les sites de production comme ACTIA Automotive à Colomiers (France), CIPI ACTIA à Tunis (Tunisie) et ACTIA Telecom au Puy-Sainte-Réparate (France), restent représentatives d'une activité « services - études ».

Par ailleurs, le Groupe cherche à expliquer toutes les variations dans la consommation ; par exemple, la hausse de la consommation d'eau du Brésil sur 2014 a été expliquée par le nettoyage du réservoir d'eau. En effet, au Brésil, les bâtiments sont équipés d'un réservoir d'eau utilisé pour pallier les problèmes dans l'approvisionnement d'eau. Lorsqu'ils sont nettoyés, ils doivent être entièrement vidés puis à nouveau remplis, d'où l'écart enregistré sur 2014.



## Consommation de matières premières et d'emballages

Les activités du Groupe ne consomment pas directement de matières premières extraites du milieu naturel puisqu'elles n'interviennent que sur des produits manufacturés (composants électroniques, câbles électriques...), essentiellement composés de métaux et de matières plastiques. La majorité des sites fonctionne depuis plusieurs années avec des systèmes de tri des déchets notamment les emballages (cartons, bois, matériaux de calage, plastiques, palettes), avec une volonté de réemploi des caisses en bois, plastiques et cartons et de favoriser la valorisation matière de ceux-ci. La standardisation et la diminution du nombre de références d'emballages sont également de rigueur.

Concernant les emballages, le Groupe utilise différents types de produits : cartons, matériaux de calage en bois, films plastiques, papier, mousse extrudée. Il reste à l'heure actuelle très difficile de remonter une donnée chiffrée de consommation de ces matériaux, aucun outil de suivi spécifique n'étant mis en place. Certaines données sont aujourd'hui remontées en unités, d'autres en tonnes ou m<sup>3</sup>.

Dans le cadre de son implication toujours plus forte du suivi environnemental de son activité, le Groupe a fait remonter les données relatives à sa consommation de produits chimiques. Il ressort de cette étude que le Groupe emploie environ 50 m<sup>3</sup> de produits chimiques divers : vernis, solvants, colles, encres, crèmes à braser, alcool isopropylique, principalement. Cet indicateur est en augmentation par rapport à 2013, en raison de l'augmentation de l'activité.

## Consommation d'énergie

Deux types d'énergie continuent à être principalement utilisés sur l'ensemble des sites :

- ❖ **l'électricité** : 11 330,7 MWh, en hausse de 6,0 % par rapport à 2013, qui était en recul de 5,3 % ; cette augmentation trouve son explication dans la croissance de l'activité, le principal site impacté étant CIPI ACTIA qui a étendu la durée d'ouverture de ses lignes de production et installé une nouvelle ligne ;
- ❖ **le gaz naturel** : 3 134,0 MWh, ce qui représente une baisse de 12,1 % par rapport à 2013, après une forte hausse l'an dernier. La baisse est quasi générale et s'explique par une météo plus clémente durant l'hiver 2013/2014 et le début d'hiver 2014/2015 ; seule la filiale américaine est en hausse en raison à la fois d'un début d'hiver 2014 plus froid et du lancement d'une nouvelle unité de production.

La consommation totale d'énergie, qui s'élève sur l'année 2014 à 15 194,2 MWh, est en hausse de 0,3 % par rapport à 2013. Pour autant, ramenée à une consommation par salarié, on note une baisse de 1,7 %. Le lancement de nouvelles lignes de production et l'augmentation de la durée du travail en Tunisie expliquent l'augmentation globale. Si on exclue ces éléments spécifiques liés à la modification de l'organisation du travail sur le site de production Tunisien, on aboutit à une baisse de 5,9 % sur l'exercice en termes de consommation totale et de 7,7 % pour la consommation ramenée à une consommation par salarié.

Comme pour l'eau, le Groupe suit ses consommations d'énergie et cherche à expliquer de façon rationnelle toutes les variations. Ainsi, certaines filiales enregistrent des hausses dues à une augmentation de leur effectif, au développement de leur activité ; d'autres voient leur consommation baisser grâce à des efforts réalisés en interne avec une sensibilisation du personnel aux économies d'énergie et un comportement plus raisonnable de ces derniers : extinction des équipements le soir, contrôle du chauffage et de la climatisation....

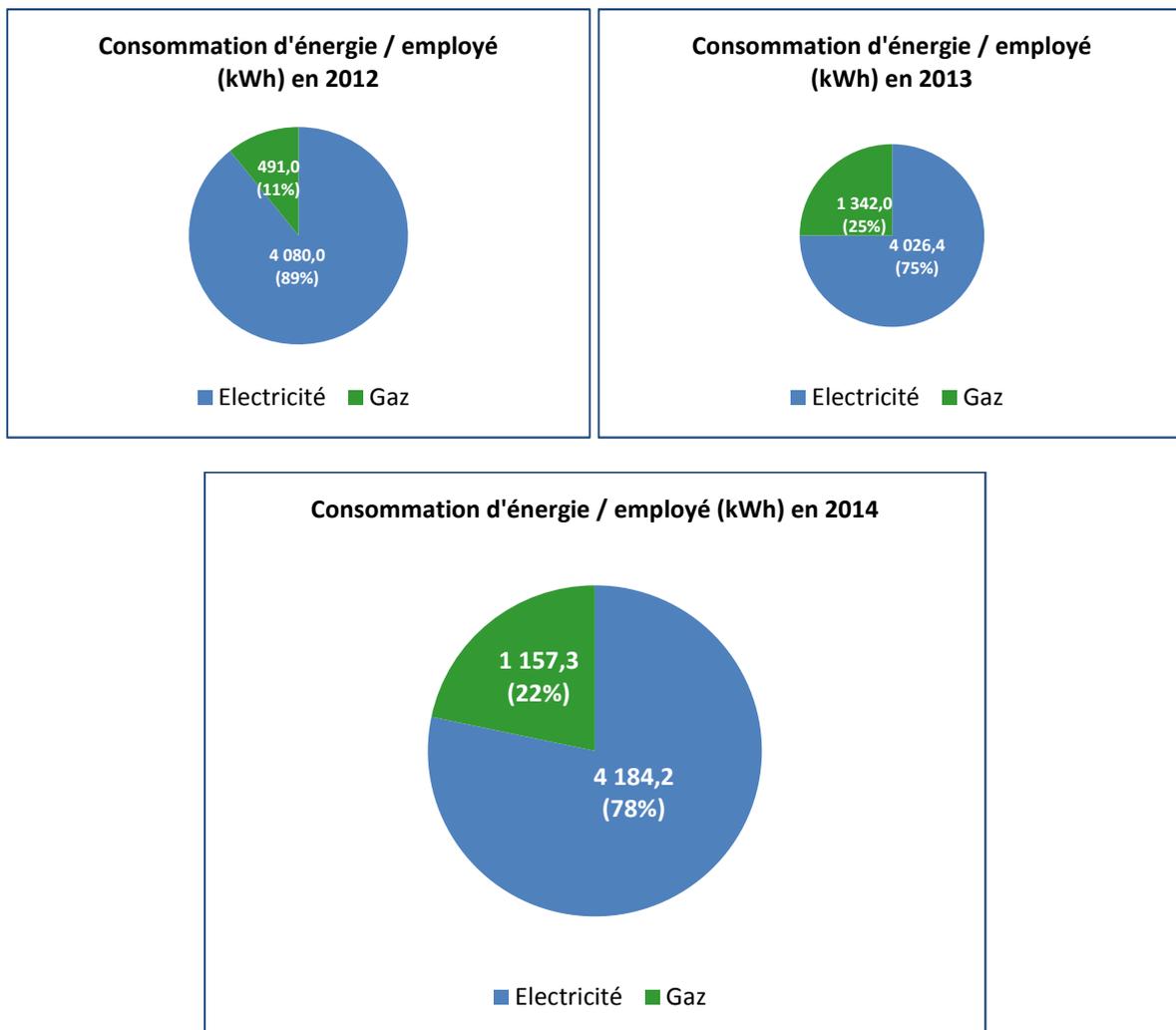
La consommation de **fuel** est extrêmement limitée ; elle est principalement utilisée par la filiale espagnole et ne représente que 0,1 % de la consommation totale d'énergie.

Le tableau récapitulatif des consommations énergétiques est le suivant :

kWh / an / employé	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Moyenne Automotive	Télécommunications	Moyenne France	Moyenne Groupe
Électricité 2012	5 529,6	1 622,6	4 669,0	2 754,5	4 028,3	4 728,0	5 289,7	<b>4 080,0</b>
Électricité 2013	5 442,8	2 136,6	4 368,6	2 792,3	3 982,4	4 571,1	5 192,3	<b>4 026,4</b>
<b>Électricité 2014</b>	<b>4 597,2</b>	<b>2 056,4</b>	<b>5 545,3</b>	<b>2 903,4</b>	<b>4 163,7</b>	<b>4 466,4</b>	<b>4 545,6</b>	<b>4 184,2</b>
Ecart / 2013	<845,6>	<80,2>	+ 1 176,7	+ 111,1	+ 181,3	<104,7>	<646,7>	157,8
% d'évolution	<15,5%>	<3,8%>	+ 26,9%	+ 4,0%	+ 4,6%	<2,3%>	<12,5%>	+ 3,9%
Gaz 2012	390,8	683,3	0,0	688,5	356,3	1 924,7	779,6	<b>491,0</b>
Gaz 2013	2 518,2	1 381,4	0,0	997,2	1 113,7	3 511,1	2 755,9	<b>1 342,0</b>
<b>Gaz 2014</b>	<b>1 984,3</b>	<b>1 073,2</b>	<b>0,0</b>	<b>1 257,9</b>	<b>1 003,0</b>	<b>2 775,1</b>	<b>2 172,1</b>	<b>1 157,3</b>
Ecart / 2013	<553,9>	<308,2>	0,0	+ 260,7	<133,7>	<736,0>	<583,8>	<184,7>
% d'évolution	<21,2%>	<22,3%>	NA	+ 26,1%	<11,8%>	<21,0%>	<21,2%>	<13,8%>



Le graphe suivant illustre l'évolution de l'énergie consommée ramenée au nombre d'employés, en fonction de la source d'énergie utilisée :



Le ratio de consommation énergétique sur la totalité de Groupe s'élève à 5 610,8 kWh / an / employé, contre 5 706 kWh / an / employé en 2013 et 4 878 kWh / an / employé en 2012.

Le recours à des **énergies renouvelables** est resté stable et repose sur la Tunisie qui utilise de l'eau chaude d'origine solaire et la Suède dont la totalité de l'électricité consommée provient d'éoliennes. Ainsi, 245 MWh, sans compter l'eau chaude solaire pour laquelle nous n'avons pas d'équivalent de consommation, proviennent d'énergies renouvelables, ce qui représente 1,6 % de la consommation totale d'énergie du Groupe.

Pour sa part, notre filiale allemande utilise, pour son chauffage, une énergie intégralement issue de la **valorisation énergétique**, au travers de la Municipalité ; cette consommation représente 709 MWh, soit 4,7 % de la consommation totale d'énergie du Groupe.

L'ensemble du Groupe reste sensibilisé pour limiter sa consommation énergétique, ce qui se traduit par diverses actions menées localement sur des cibles identifiées :

- ❖ Bâtiments : par la mise en place de détecteurs de présence, de contrôleurs de climatisation, de minuteries, de programmeurs, de tire portes pour isoler les espaces bureaux, par le réaménagement de certains locaux pour une réduction de la surface utile, par le remplacement des chaudières existantes par des appareils de climatisation/chauffage au fur et à mesure de la réhabilitation des bâtiments sur le site de Toulouse, par une meilleure isolation des locaux ;
- ❖ Equipements : par des consignes aux services « Achats » pour des équipements basse consommation, des lampes et appareils moins énergivores, des nouveaux serveurs basse consommation ;



- ❖ Comportements des individus : par des campagnes de sensibilisation pour l'extinction des équipements le soir et l'utilisation du chauffage et de la climatisation, l'arrêt automatique du chauffage la nuit et le week-end, la coupure centralisée de l'électricité ;
- ❖ Organisation : avec le contrôle de la climatisation en été et l'organisation du temps de travail (par le biais des congés) afin d'éviter les pics de consommation estivale, avec l'affichage d'indicateurs à chaque étage pour impliquer les salariés, avec une sensibilisation généralisée du personnel.

Ces actions s'ajoutent à celles déjà entreprises sur les exercices antérieurs et traduisent une volonté réelle de prendre l'environnement en compte.

### Conditions d'utilisation des sols

L'activité de l'ensemble des sites n'utilise pas les sols en tant que tels, si ce n'est pour l'implantation des bâtiments.

L'ensemble des sites représente une emprise globale sur les sols de 23 ha. Sur la totalité de la superficie des sites, 47,1 % de la surface est occupée par des espaces verts entretenus (60 % sur le périmètre français). Les espaces boisés représentent 0,6 % de ces espaces verts.

### Rejets dans l'air

Les activités réalisées sur les sites ne sont à l'origine d'aucun rejet significatif dans l'atmosphère. Pour autant, certains sites réalisent spontanément des bilans quantitatifs et qualitatifs de leurs rejets dans l'air, dont les deux sites de production : les résultats sont tout à fait satisfaisants. Il convient également de noter qu'ACTIA Automotive, filiale basée à Toulouse, a réalisé un bilan des émissions des gaz à effet de serre conformément à son obligation réglementaire, et qu'elle a entrepris une démarche de réalisation d'un bilan carbone.

Dans une première approche, nous nous sommes attachés à identifier les émissions de gaz à effet de serres liées aux consommations d'énergie des différentes entités du groupe avec l'électricité pour son utilisation à des fins industrielles (four, machine de brasage, enceintes climatiques...) et le gaz utilisé exclusivement pour le chauffage des locaux. Les facteurs d'émissions pris en compte résultent des données ADEME sur [www.basecarbone.fr](http://www.basecarbone.fr), complétées par les données de IPCC (Intergovernmental Panel on Climate Change) sur [www.ipcc.ch](http://www.ipcc.ch). Les émissions exprimées en Tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (TCO<sub>2</sub>eq) résultent d'une politique de surveillance rigoureuse des consommations d'énergie notamment aux travers du Système de Management de l'Environnement certifié ISO14001 mis en place dans plus de 60% du Groupe.

Exprimées en Tonnes CO <sub>2</sub> eq	ACTIA Automotive (Toulouse)	Automotive France	Automotive Tunisie	Automotive Reste du monde	Total Automotive	Télécommunications	Total France	Total Groupe
2012	310	364	2 333	1 207	3 903	266	629	<b>4 169</b>
2013	300	700	2 037	1 284	4 021	279	979	<b>4 300</b>
<b>2014</b>	<b>261</b>	<b>569</b>	<b>2 187</b>	<b>1 220</b>	<b>3 977</b>	<b>228</b>	<b>797</b>	<b>4 205</b>

Si l'on excepte la variation liée à l'actualisation des facteurs d'émissions de la base carbone, on note une baisse sur l'ensemble des zones géographiques, excepté en Tunisie qui porte, en termes de production, la majeure partie de la croissance de l'activité du Groupe. Sur la base d'un taux fixe, le total des émissions du Groupe ressort à 4 702 tonnes CO<sub>2</sub>eq, au 31 décembre 2014.

### Rejets dans l'eau, dans les sols

Les activités réalisées sur les sites ne sont pas à l'origine de rejets significatifs dans l'eau ou dans les sols :

- ❖ **les eaux usées** présentent un caractère « domestique » et sont rejetées dans les réseaux d'assainissement pour y être traitées ; plusieurs alternatives existent : réseau des eaux usées, fosse septique, drainage, voire même ferme d'épandage en Chine ;
- ❖ **les produits potentiellement polluants** (vernis, solvants, ...) ne sont pas stockés à même le sol, mais dans des contenants de rétention ad hoc, avant traitement, suivant la norme en vigueur (cf. § Déchets).

### Nuisances sonores ou olfactives

Là encore, au regard des activités peu bruyantes et non odorantes exercées, aucune nuisance n'a été enregistrée par les différents sites, ni même signalée par le voisinage durant l'année 2014, ni par le passé.

### Déchets

Les déchets issus de l'ensemble des activités sont essentiellement des emballages (cartons, palettes, housses plastiques, ...), des déchets de bureau et des rebuts de fabrication dont 8,7 % sont classés « déchets dangereux ». Ces derniers ne sont pas



éliminés ou traités sur place, ils sont stockés provisoirement dans des zones dédiées et équipées pour recevoir chaque type de déchets (bennes, compacteurs, bacs de rétention...) avant d'être régulièrement évacués vers les filières homologuées de recyclage, de valorisation ou de traitement. La Tunisie pose un problème spécifique, car il n'existe pas, localement, de filières valables pour les déchets dangereux ; ils sont donc stockés sur le site pour le moment, dans des conditions d'entreposage optimales.

Le recyclage déjà mis en place sur les sites concerne surtout les emballages : cartons, papiers, plastiques ainsi que les métaux ; les piles font également l'objet d'un tri spécifique dans plusieurs structures. Certains sites ayant mis en place un tri des déchets pratiquent sur une partie des matériaux concernés comme les cartons, palettes, caisses en bois, une politique de réutilisation et surtout de valorisation, favorisant la valorisation matière plutôt qu'énergétique quand cela s'avère réalisable.

Une politique active de tri est d'ores et déjà en place sur la majorité des sites et couvre 93 % de la population au niveau mondial. Les sites français se maintiennent au taux de 100 % en 2014.

De plus en plus de sites formalisent sous forme de bilan, la quantité de déchets produite et/ou recyclée. Sur l'exercice 2014, 50,0 % des filiales suivent leur quantité de déchets, contre 45,0 % en 2013. Les bilans ainsi réalisés permettent d'aboutir à la synthèse suivante, qui reflète une information toujours parcellaire sur le recyclage :

Type de Traitement / Tonnes	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Total Automotive	Télécommunications	Total France	Total Groupe
Recyclage	98,7	62,0	83,1	28,8	272,6	0,0	98,7	272,6
Valorisation énergétique	56,0	0,0	0,0	0,0	56,0	44,2	100,2	100,2
Mise en décharge contrôlée	2,8	0,0	32,0	0,0	34,8	0,0	2,8	34,8
Traitement spécifique*	0,6	2,9	0,3	0,0	3,8	0,1	0,7	3,9
<b>TOTAL</b>	<b>158,1</b>	<b>64,9</b>	<b>115,4</b>	<b>28,8</b>	<b>367,2</b>	<b>44,3</b>	<b>202,4</b>	<b>411,5</b>
% DID** / déchets	5,6%	31,0%	4,7%	0,0%	9,4%	2,9%	5,0%	8,7%

\* Les traitements spécifiques sont soit par des procédés chimiques, soit par incinération.

\*\*DID : Déchets Industriels Dangereux

Il convient de noter que certaines filiales effectuent bien un tri, mais ne font pas systématiquement un bilan quantitatif de ce tri.

### Mesures prises pour limiter les atteintes à l'environnement naturel

Les activités des sites n'entraînent pas d'atteintes significatives à l'équilibre biologique, aux milieux naturels et aux espèces animales et végétales.

Il n'y a quasiment pas de rejets atmosphériques, d'émissions sonores et d'utilisation directe du milieu naturel (utilisation des sols, consommations de matières premières,...).

Les mesures pour limiter les rejets liés aux eaux usées et aux produits potentiellement polluants sont déjà en place (cf. § Rejets dans l'air, § Si l'on excepte la variation liée à l'actualisation des facteurs d'émissions de la base carbone, on note une baisse sur l'ensemble des zones géographiques, excepté en Tunisie qui porte, en termes de production, la majeure partie de la croissance de l'activité du Groupe. Sur la base d'un taux fixe, le total des émissions du Groupe ressort à 4 702 tonnes CO<sub>2</sub>eq, au 31 décembre 2014.

Rejets dans l'eau, dans les sols et § Déchets).

Les espaces verts présents sur les sites occupent 47,1 % de la surface totale, ce qui témoigne d'un souci d'intégration paysagère des activités dans leur contexte local.

### Démarches d'évaluation et de certification

Les sites d'ACTIA Automotive et ACTIA Telecom (France), ACTIA Nordic (Suède), CIPI ACTIA et ACTIA Tunisie (Tunisie), ACTIA India (Inde) et ACTIA do Brasil (Brésil), ont leur certification ISO 14001. Désormais, 61,6 % des effectifs du Groupe sont



concernés par une politique environnementale définie et validée, contre 60,6 % en 2013. Par ailleurs, ACTIA do Mexico qui avait planifié la démarche a indiqué l'avoir temporairement suspendu ; cette filiale a en effet dû se concentrer sur les problématiques de gestion de la crise économique qu'elle subit depuis l'automne 2013.

### Mesures prises pour assurer la conformité

À travers les systèmes de management environnemental mis en place sur les sites certifiés, la veille réglementaire et les processus de suivi qui en découlent, assurent le maintien de leur conformité réglementaire.

Il est précisé que le Groupe n'a pas de contrainte réglementaire spécifique liée à son activité.

En ce qui concerne les établissements certifiés ISO 14001, ils respectent toutes les réglementations applicables à leurs activités et à leur site, y compris les réglementations nationales et locales (exemple : en France les PLU – Plans Locaux d'Urbanisme).

### Dépenses engagées pour prévenir les conséquences environnementales

Compte tenu des dangers très limités en cas de dysfonctionnement des sites, des mesures déjà en place pour limiter les impacts en fonctionnement normal sur l'environnement (évacuation des déchets, raccordement des eaux usées au réseau,...) et des démarches de certification environnementale engageant les sites sur une amélioration continue et une meilleure maîtrise de leurs impacts environnementaux, les structures les plus importantes du Groupe, au titre des trois derniers exercices pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement, ont engagé les dépenses suivantes :

- ❖ Réduction de la consommation d'énergie :
  - Remplacement de chaudières à gaz par une climatisation réversible sur certains bâtiments, au travers du programme E+,
  - Effort porté sur l'extinction des équipements,
  - Extension du contrôle de la température,
  - Pose de thermostats d'ambiance et de thermostats pour les climatisations,
  - Changement des éclairages par des systèmes moins énergivores, avec mise à la norme du réseau électrique interne,
  - Modification de l'organisation des congés d'été pour réduire la consommation d'électricité,
  - Programmes de sensibilisation du personnel à l'extinction des lumières et suppression de la climatisation en zone de stockage,
  - Réparation d'équipements,
  - Mise en place d'interrupteurs centralisés pour tout éteindre en même temps,
  - Réaménagement de certains locaux avec une réduction de la surface utile, une meilleure isolation des bâtiments et le remplacement des systèmes de climatisation/chauffage.
- ❖ Réduction et recyclage des déchets :
  - Mise en place et location de containers de stockage de déchets et d'équipements destinés au traitement des déchets, compactage de certains déchets,
  - Réduction et valorisation des déchets de production, recyclage et traitement des déchets électriques et électroniques,
  - Recyclage et valorisation du carton et papier et des emballages souillés,
  - Augmentation du taux de valorisation matières et de traitement des déchets,
  - Renégociation du contrat cadre national avec la société en charge du traitement, dans le but de l'optimiser,
  - Encouragement des salariés, possibilité de recycler leurs piles sur site, respect des consignes pour le papier (utilisation rationnelle, tri du papier, collecte...).
- ❖ Prévention de la pollution :
  - Pour l'eau : analyse de l'eau et maintenance des systèmes, sensibilisation des salariés à une utilisation rationnelle de l'eau,
  - Pour l'air : analyse régulière de l'air sur le site indien (spécificité locale liée à la forte pollution générale et non aux rejets de la structure, en vue de la protection des salariés), installation de filtres,
  - Pour le bruit : analyse régulière du bruit sur le site indien,



- Pour les transports durables : certains sites mettent en avant l'utilisation des transports durables. Sur cette problématique, le site de Toulouse a pris l'initiative de réaliser, dans le cadre du bilan des émissions de gaz à effet de serre, un sondage sur les trajets domicile-travail du personnel sur les deux sites. Les résultats obtenus n'ont pas permis de prendre une initiative pour construire un plan de déplacement de ses salariés.

### Changements climatiques et biodiversité

Comme cela est démontré tout au long de ce chapitre, l'activité du Groupe n'a que peu d'impact sur l'environnement et tout est mis en œuvre pour prendre en considération les changements climatiques auxquels nous assistons, tant dans les mesures prises pour limiter les consommations d'eau et d'énergie que dans la sensibilisation des salariés, informés par :

- ❖ Des brochures ;
- ❖ Un affichage régulier des objectifs, des plans d'amélioration et des résultats des audits ;
- ❖ Des réunions, audits de certification et instructions de travail sur les économies d'énergie ;
- ❖ L'intranet et des courriels ;
- ❖ À l'embauche et/ou en cours d'année ;
- ❖ Au Brésil, par exemple, à l'embauche les salariés suivent une sensibilisation à l'environnement ; ceux déjà dans l'entreprise participent à un programme de formation appelé « équilibre de l'environnement » pendant lequel sont présentés les principaux points et résultats liés aux questions environnementales et chaque année, durant le mois de l'environnement organisé dans le pays, un jour de formation à l'environnement par semaine est organisé autour de conférences et de films liés à la problématique de l'environnement.

Par ailleurs, sur certains sites, une réflexion est en cours pour mettre en place des indicateurs environnementaux semestriels.

La prise en compte de l'environnement et de la biodiversité se traduit également lors de la conception et du développement des produits, au travers des thématiques suivantes :

- ❖ Approche différente dans le choix des matériaux et de certains composants ;
- ❖ Développement de produits et logiciels susceptibles d'engendrer une réduction des consommations de carburant, grâce au suivi des consommations des véhicules et de la performance des conducteurs ;
- ❖ Prise en compte de guide d'écoconception pour les nouveaux produits ;
- ❖ Critère de certification ou de démarche environnementale intégré dans le système d'évaluation des fournisseurs, l'élaboration d'un manuel qui définit les exigences pour leur classification, la vérification de leur certification ISO14001, des audits fournisseurs et/ou leur évaluation annuelle, le développement d'actions environnementales avec les principaux fournisseurs ;
- ❖ Au Brésil, par exemple, un manuel fournisseurs a été élaboré pour définir les exigences de la classification : chaque fournisseur classé comme ayant une activité avec un impact environnemental doit présenter sa licence d'exploitation délivrée par l'entité de l'environnement compétente. L'objectif est de développer des actions environnementales avec les principaux fournisseurs ;
- ❖ Les méthodes de production prennent en compte l'environnement, par le brasage et la soudure sans plomb, la reprise et le réemploi des matières premières dans le process, la recherche de la réduction des emballages plastiques, des déchets, la réduction de l'impact environnemental du produit, la prise en compte des contraintes environnementales dans la documentation de fabrication ;
- ❖ Demande de certification des audits passés au sein de chaque structure du Groupe.

Enfin, à l'heure actuelle, le Groupe n'a pas identifié de risque majeur lié aux éventuels changements climatiques pouvant affecter son activité. Nous vous rappelons que l'ensemble des risques du Groupe est développé au § NOTE 25 « Facteurs de risques » des notes annexes aux comptes consolidés.

### Montant des provisions et garanties

Au regard des activités du Groupe qui ne présentent pas de risque significatif en matière d'environnement, aucune provision et/ou garantie n'a été contractée sur l'année 2014, ni sur les exercices antérieurs.

### Montant des indemnités versées sur l'exercice et actions réparatrices

En 2014, aucune indemnité n'a dû être versée suite à un problème ou accident environnemental et aucune action réparatrice en matière d'environnement n'a dû être entreprise.



## Synthèse

Les fluctuations des consommations d'eau et d'énergie sont étudiées et maîtrisées.

Par ailleurs, les deux sites importants de production (Colomiers et Tunis) ont effectué, de manière volontaire, une série de mesures destinées à évaluer plus précisément les rejets, dans l'air, émis par l'activité. Les conclusions sont excellentes et montrent la volonté du Groupe de maîtriser les nuisances environnementales.



## 6.8 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales et environnementales

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société ACTIA Group désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049<sup>1</sup>, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014 présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

### Responsabilité de la société

Il appartient au Directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux procédures utilisées par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la société.

### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

### Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- ❖ d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- ❖ d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de six personnes entre novembre 2014 et avril 2015 pour une durée d'environ deux semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000<sup>2</sup>.

### Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce, notamment les explications apportées pour justifier que les informations quantitatives relatives aux consommations de matières premières sont limitées aux produits chimiques.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au chapitre « Rapport Social, Sociétal et Environnemental » du rapport de gestion.

---

<sup>1</sup> Dont la portée est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

<sup>2</sup> ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information



Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

### Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

#### Nature et étendue des travaux

Nous avons mené deux entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- ❖ d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- ❖ de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes<sup>3</sup> :

- ❖ au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- ❖ au niveau d'un échantillon représentatif de sites<sup>4</sup> que nous avons sélectionnés en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 20% des effectifs et entre 11% et 25% des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

---

#### <sup>3</sup> Informations sociales :

- Informations quantitatives : Effectif inscrit fin de période et répartition par sexe, âge et zone géographique, Nombre d'embauches, Nombre de licenciements, Salaire moyen, Nombre de jours d'arrêt maladie par employé, Nombre d'heures de formation, Nombre d'accidents du travail avec arrêt, Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt et Taux de gravité.
- Informations qualitatives : L'organisation du dialogue social, Les conditions de santé et de sécurité au travail, Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

#### Informations environnementales :

- Informations quantitatives : Consommation totale d'eau, Consommation totale d'énergie (électricité, gaz et fioul), Emissions de gaz à effet de serre liées aux consommations d'énergie, Quantité de déchets dangereux et non dangereux produits.
- Informations qualitatives : L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement, Le recours aux énergies renouvelables.

Informations sociétales qualitatives : La prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux, Les actions engagées pour prévenir la corruption.

<sup>4</sup> Actia Automotive S.A. à Toulouse.



Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

**Conclusion**

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense et Toulouse, le 10 avril 2015

KPMG S.A.

Philippe Arnaud  
Associé  
Département Changement Climatique &  
Développement Durable

Jean-Marc Laborie  
Associé



## 6.9 Propriétés immobilières, usines et équipements

### 6.9.1 Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées

P : Propriétaire    CB : Crédit-Bail    L : Locataire    SL : Sous-Locataire interne au Groupe

Nom	Site	Secteur d'activité	Type de détention
<b>ACTIA Group</b>	Toulouse	Holding	SL
<b>Automotive</b>			
ACTIA Automotive	Toulouse	Études et fabrications électroniques	SL
ACTIA Muller	Lucé	Fabrication et distribution de matériels mécaniques pour garages et centres de contrôle	L
ACTIA PCs	Maisons Alfort	Études et fabrications électroniques	L
ACTIA UK	Newtown ( <i>Pays de Galles</i> )	Études et fabrications électroniques	P
ACTIA Muller UK	Newtown ( <i>Pays de Galles</i> )	Distribution de produits de diagnostic	L
ACTIA Systems	Getafe Madrid ( <i>Espagne</i> )	Études et fabrications de matériels Audio & Vidéo	L
ACTIA Muller España	Getafe Madrid ( <i>Espagne</i> )	Distribution de produits de diagnostic	L
SCI Los Olivos	Getafe Madrid ( <i>Espagne</i> )	Immobilier	P
KARFA	Mexico ( <i>Mexique</i> )	Gestion de participations	L
ACTIA de Mexico	Mexico ( <i>Mexique</i> )	Fabrication et distribution solutions Audio & Vidéo	L
ACTIA do Brasil	Porto Alegre ( <i>Brésil</i> )	Études et fabrications électroniques	L
ACTIA Inc.	Deaborn - Michigan ( <i>USA</i> )	Études et fabrications électroniques	L
ACTIA CZ	Tabor ( <i>Rep.Tchèque</i> )	Études et fabrications électroniques	P
ACTIA Italia	Torino ( <i>Italie</i> )	Études et fabrications électroniques	L
ACTIA 3E	Le Bourget du Lac	Études et fabrications électroniques	L
ACTIA I + Me	Braunschweig ( <i>Allemagne</i> )	Études et fabrications électroniques	P
ACTIA Corp.	Elkhart - Indiana ( <i>USA</i> )	Études et fabrications électroniques	P
ACTIA NL	Helmond ( <i>Pays-Bas</i> )	Études et fabrications électroniques	L
ACTIA Polska	Piaseczno ( <i>Pologne</i> )	Études et fabrications électroniques	L
CIPI ACTIA	Tunis ( <i>Tunisie</i> )	Fabrications électroniques	P
ACTIA Tunisie	Tunis ( <i>Tunisie</i> )	Fabrications électroniques	L
ACTIA India	New Delhi ( <i>Inde</i> )	Études et fabrications électroniques	L
ACTIA Shanghai	Shanghai ( <i>Chine</i> )	Études et fabrications électroniques	L
ACTIA Nordic	Sollentuna ( <i>Suède</i> )	Études et fabrications électroniques	L
<b>Télécommunications</b>			
ACTIA Telecom SA	Ets de St Georges de Luzeçon	Études et fabrications électroniques	P / L
	Ets de Dinard	Études et fabrications électroniques	CB / L
	Ets de Puy Sainte Réparate	Études et fabrications électroniques	CB
	Ets de Manosque	Études et fabrications électroniques	P
SCI Sodimob	St Georges de Luzeçon	Immobilier	P
ARDIA	Tunis ( <i>Tunisie</i> )	Études électroniques	L
SCI de l'Oratoire	Colomiers	Immobilier	CB / P
SCI Les Coteaux de Pouvourville	Toulouse	Immobilier	CB

Il est précisé que les actifs essentiels sont détenus par le Groupe. Ces actifs n'ont pas été valorisés lors du passage aux normes IFRS fin 2004 et restent donc enregistrés à leur valeur historique.



Afin d'améliorer l'information, il a été décidé de faire intervenir des cabinets d'expertises indépendants pour donner une mesure régulière de la valeur de ses biens. Les actifs immobiliers du Groupe ont été évalués dans le courant de l'exercice 2013. La valorisation cumulée s'établit à 39,5 M€. Une nouvelle actualisation sera probablement réalisée courant 2018.

Le rapprochement avec la valeur comptable de ces actifs ne peut être réalisé puisque :

- ❖ Ces biens sont détenus directement ou indirectement par les filiales du Groupe, certaines étant mises en équivalence ;
- ❖ Certains de ces biens sont financés par le biais d'une opération de lease-back : nous ne pouvons donc pas dire aujourd'hui que nous en sommes légalement propriétaires.

Suivant l'option prise par le Groupe, afin de ne pas voir ses comptes impactés par les variations du marché de l'immobilier qui ne représente pas son cœur de métier, et conformément aux normes IFRS, ACTIA Group n'engagera aucune écriture visant à revaloriser ces actifs dans les comptes consolidés. Sur le plan stratégique, le Groupe a toujours considéré que les biens immobiliers sont des outils mis à sa disposition uniquement dans le cadre de son activité industrielle.

Les actifs immobiliers considérés comme stratégiques concernent, avant tout, la production. Aussi, le site de production français, établissement d'ACTIA Automotive S.A., situé à Colomiers est détenu à 100 % par le Groupe au travers de la SCI de l'Oratoire et est financé par un lease-back immobilier (échéance février 2017). Le site de production tunisien situé à Tunis est inscrit dans les actifs de notre filiale CIPI ACTIA détenue à 66 % par le Groupe.

Les équipements lourds du site français font généralement l'objet de financement en crédit-bail, tandis que les équipements tunisiens sont financés par du crédit bancaire moyen terme.

En 2014, le **site de Colomiers** (France) a accueilli les activités suivantes :

- ❖ La production électronique ;
- ❖ Un centre de réparation ;
- ❖ Une activité logistique ;
- ❖ Des métiers de support.

Ces activités ont permis de produire près de 180 000 h et l'utilisation des installations a été, en moyenne, de 70 % en 2014. L'infrastructure a donc une capacité de croissance de 30 %, l'introduction de nouvelles productions qui augmenteront la charge en 2015 sera associée à des investissements visant à augmenter nos capacités de production et sécuriser certaines productions de produits complexes. Les investissements de l'exercice se sont concentrés sur l'amélioration de la qualité et la réduction des cycles de production, en prélude à une année 2015 qui sera orientée sur la capacité de production. Ce travail important durant l'année 2014 a consisté à travailler sur la planification des productions et la réduction des encours et la réflexion à moyen terme sur nos futurs choix d'investissements. Fin 2014 le site de Colomiers a débuté les transferts d'équipements dans le cadre de renouvellements sur le site d'ACTIA Tunisie afin de le doter progressivement de capacité à produire des cartes électroniques.

Le schéma directeur de nos **sites Tunisiens** est le suivant :

- ❖ CIPI ACTIA : production de cartes électroniques moyennes et grandes séries, principalement pour l'automobile ;
- ❖ ACTIA Tunisie : assemblage et intégration de moyennes et grandes séries, pour tous marchés, y compris l'automobile que nous démarrons progressivement.

Le centre de production CIPI ACTIA a une activité de production de cartes et d'équipements électroniques qui a, en 2014, réalisé près de 520 000 h d'activité, soit une augmentation de l'ordre de 20 % à périmètre constant en tenant compte des transferts de production vers ACTIA Tunisie ; l'utilisation des installations a été de 80 %. L'infrastructure actuelle a une capacité de croissance de près de 20 % ; les investissements 2014 ont été centrés sur les augmentations capacitaires CMS (Composants Montés en Surface) avec l'arrivée d'une ligne haute cadence dédiée aux produits Connectés et à l'accroissement de l'infrastructure de 1 000 m<sup>2</sup> afin de réorganiser les flux de production mais aussi accompagner la croissance de charge prévue pour les 2 prochaines années. Notre dispositif industriel Tunisien devient un des tous premiers sites de production électronique du bassin méditerranéen. Les investissements 2015 seront à nouveau centrés sur la sécurisation de nos capacités de production, l'amélioration des cycles de production – afin de réduire nos stocks – et le transfert des productions moyens volumes du site principal de CIPI ACTIA vers ACTIA Tunisie, site progressivement équipé de moyens de production cartes (implantation manuelle, test ICT, vernis) en complément des activités existantes.

Enfin, l'activité de l'usine d'ACTIA Tunisie, centrée sur l'intégration, a été stable durant l'année, du fait d'une baisse d'activité lié à un client. Elle a ainsi produit plus de 100 000 h ce qui représente 60 % de son potentiel. Le site a pu accueillir ces transferts de production sans investissement majeur.



En dehors de ces trois sites de production, le Groupe utilise des bureaux (administratif, bureau d'études) et des ateliers d'intégration. En règle générale, les besoins ne présentent pas de caractère spécifique et sont donc des locaux facilement disponibles à la location. Cependant, le Groupe a saisi des opportunités d'acquisition immobilière au cours de son histoire, biens pouvant d'ailleurs provenir des structures acquises lors de croissances externes. Il se retrouve donc propriétaire de certains bâtiments, directement ou indirectement. Ainsi, sur 2014, la SCI de l'Oratoire basée à Toulouse, détenue à 100 % par le Groupe, a procédé à l'acquisition d'un ensemble immobilier jouxtant le site qu'elle a financé par un lease-back immobilier, comprenant deux bâtiments à usage de bureaux et entrepôts sur une surface totale de 55 ares et 13 centiares. Cette acquisition, pour un montant de 690 k€, a été financée par emprunt bancaire.

Il convient de noter que les filiales anglaise, américaine, tchèque et allemande sont propriétaires de leurs locaux, bureaux et ateliers.

Les sites de la branche Télécommunications sont détenus directement par ACTIA Telecom et financés en crédit-bail ou au travers la SCI Sodimob, détenue à 100 % par le Groupe. Une partie des biens est également financée par un lease-back immobilier.

Enfin, deux sites, dits non stratégiques, sont détenus pour partie par le Groupe, pour partie par les dirigeants et pour partie par des minoritaires. Il s'agit d'une part, en Espagne, des bâtiments (bureaux et ateliers), détenus au travers de la SCI Los Olivos dont la répartition du capital est la suivante :

Détenue par :	%
SCI Les Coteaux de Pouvourville	50,0 %
ACTIA Systems	40,0 %
Personnes physiques	10,0 %
<b>Total</b>	<b>100,0 %</b>

Et d'autre part, en France, des bâtiments accueillant ACTIA Group S.A. et ACTIA Automotive S.A., constitués d'un ensemble de bureaux, détenus, au travers d'un financement en lease-back immobilier, par la SCI Les Coteaux de Pouvourville dont la répartition du capital est la suivante :

Détenue par :	%
ACTIA Group	27,5 %
LP2C	50,1 %
Personnes physiques	22,4 %
<b>Total</b>	<b>100,0 %</b>

Le Groupe s'est assuré que le prix des loyers appliqués sur ces deux dernières infrastructures corresponde au prix du marché, lors de la mise en place du financement en lease-back, lequel est révisé selon l'index d'évolution du prix des loyers publié par l'INSEE.

### 6.9.2 Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations

Cette information est développée au § « Mesures prises pour limiter les atteintes à l'environnement naturel ».

## 6.10 Facteurs de risques

Conformément à la norme IFRS 7 Appendice B6, le Groupe ACTIA fournit les informations relatives aux risques liés aux instruments financiers dans ses états financiers. L'ensemble des risques du Groupe est par conséquent traité au § NOTE 25 « Facteurs de risques » des notes annexes aux comptes consolidés.

## 6.11 Informations concernant l'émetteur

Les comptes sociaux d'ACTIA Group S.A. font apparaître un chiffre d'affaires de 2,3 M€, en hausse de 8,0 % par rapport à l'exercice précédent. Le résultat net ressort à 3 402 633 € contre un bénéfice de 2 169 090 pour l'exercice précédent. Cette évolution est liée à l'évolution de la distribution de dividendes de ses filiales.



Au titre de l'exercice 2014, les principaux indicateurs des comptes sociaux sont :

Résultats sociaux en k€	2014	2013	2012
Chiffre d'affaires net	2 264	2 097	2 037
Produits d'Exploitation	2 615	2 431	2 419
Charges d'Exploitation	3 332	3 130	3 166
Résultat d'Exploitation	<717>	<699>	<746>
Résultat Financier	4 162	2 981	337
Résultat Exceptionnel	0	<70>	6
<b>Résultat Net</b>	<b>3 403</b>	<b>2 169</b>	<b>&lt;403&gt;</b>

Nous demanderons aux Actionnaires d'approuver ces comptes sociaux.

### 6.11.1 Difficultés rencontrées

ACTIA Group S.A. n'a aucune activité propre et toutes les fonctions exercées au bénéfice de ses filiales ou de la holding patrimoniale sont refacturées à ces structures sur la base du coût réel avec une marge de 15 %, correspondant aux frais de gestion. Cette facturation ne couvre pas l'ensemble des frais de Commissariat aux Comptes, de communication, de conseil juridico-fiscal et autres frais liés à la position de société cotée, frais qu'il n'est pas possible de répartir sur l'ensemble des filiales, dans le cadre des contraintes juridiques et fiscales réglementaires. Seules les prestations définies par les conventions d'assistance, prestations développées au § 4.3 « Description sommaire du Groupe » font l'objet de factures.

Le déficit opérationnel de la Société provient donc des coûts liés à sa présence sur le marché boursier et à son rôle de holding, avec les interventions extérieures en matière juridique, communication, Commissariat aux Comptes pour les comptes sociaux et consolidés, etc... qui représentent à eux seuls un coût de 265,4 k€, sur l'exercice.

### 6.11.2 Evènements significatifs

Aucun évènement significatif n'a affecté la structure holding.

### 6.11.3 Affectation du résultat

En conformité avec la loi et nos statuts, lors de l'Assemblée Générale sera proposée l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 de la manière suivante :

Origine		
Résultat de l'exercice : bénéfice de		3 402 633,30 €
Affectation		
Au compte « Réserve Légale » qui s'établira à 1 507 495,58 €	112 550,46 €	
Au compte « Report à Nouveau » qui s'établira à 6 187 011,06 €	1 280 088,74 €	
A titre de dividendes	2 009 994,10 €	
<b>TOTAUX</b>	<b>3 402 633,30 €</b>	<b>3 402 633,30 €</b>

#### Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire brut est de 0,10 euros par action.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au Siège Social au plus tard le 30 septembre 2015.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code Général des Impôts.

Il sera soumis aux contributions sociales obligatoires, au taux global de 15,5 %, lesquelles seront prélevées à la source par la Société.

Par ailleurs, un acompte de 21,0 % d'impôt sur le revenu sera également prélevé à la source par la Société.



La loi dispense de cet acompte les contribuables célibataires, divorcés ou veufs dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros ; ce seuil étant porté à 75.000 euros pour les contribuables soumis à une imposition commune.

Il est rappelé aux Actionnaires susceptibles de bénéficier de cette dispense de fournir à la Société une attestation sur l'honneur aux termes de laquelle ils doivent certifier que leurs revenus sont inférieurs à l'un des seuils mentionnés ci-avant au plus tard le 30 novembre pour les distributions des années suivantes.

Il en résulte une retenue totale de 36,5 % des dividendes.

En conséquence et sous réserve de l'application d'une éventuelle dispense telle que rappelée ci-avant, seule une fraction de 63,50 % des dividendes sera effectivement versée aux actionnaires personnes physiques.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé que la Société a procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices.

#### 6.11.4 Distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que la Société a procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices.

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividende par action	Autres revenus distribués	
2011	0,00 €		
2012	0,07 €		
2013	0,07 €		

#### 6.11.5 Charges non déductibles fiscalement (CGI 39-4)

Il sera demandé au cours de l'Assemblée Générale d'approuver le montant global des dépenses et charges visées par l'article 39-4 du Code Général des Impôts, soit la somme de 3 699 €, correspondant aux amortissements excédentaires sur les véhicules de fonction.

Aucun impôt n'est dû au titre de l'exercice 2014.

#### 6.11.6 Egalité Professionnelle

Comme indiqué au § 4.3 « Description sommaire du Groupe », ACTIA Group S.A. est la Société Holding du Groupe. Pour remplir ses fonctions de holding animatrice, elle dispose de 5 salariés.

À ce jour, comme indiqué au § «

Politique des ressources humaines », aucun sentiment de discrimination n'est enregistré tant dans le Groupe que dans la holding où aucune inégalité professionnelle Hommes / Femmes n'a été constatée.

Dans l'ensemble des entités françaises du Groupe disposant d'un Comité d'Établissement, ces derniers sont désormais appelés à statuer régulièrement sur ces points.

#### 6.11.7 Décomposition des dettes fournisseurs

À la clôture de l'exercice, la répartition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs d'ACTIA Group S.A. (hors provision pour factures fournisseurs non parvenues) par date d'échéance est la suivante :

En k€	Échéancier			Total
	Échues	A échoir dans les 30 jours	A échoir dans les 60 jours	
Dettes fournisseurs au 31 décembre 2013	1 200,2	39,6	18,1	1 257,9
Dettes fournisseurs au 31 décembre 2014	15,2	775,3	0,00	790,5

Moins de 2 % des factures non réglées au 31 décembre 2014 sont échues.



### 6.11.8 Décomposition des créances clients

À la clôture de l'exercice, la répartition des créances clients par date d'échéance est la suivante :

En k€	Échéancier			Total
	Échues	A échoir dans les 30 jours	A échoir dans les 60 jours	
Dettes clients au 31 décembre 2013	4,4	796,0	0,0	800,4
Créances clients au 31 décembre 2014	10,3	934,7	0,0	945,0

Les factures Groupe représentent 99,9 % des factures totales.

### 6.11.9 Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice

Il n'y a pas eu d'évènement significatif depuis la clôture de l'exercice 2014.

### 6.11.10 Tableau des résultats financiers des 5 dernières années

En Euros	2014	2013	2012	2011	2010
<b>Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital Social	15 074 956	15 074 956	15 074 956	15 074 956	15 074 956
Nombre d'actions émises	20 099 941	20 099 941	20 099 941	20 099 941	20 099 941
Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
<b>Résultat global des opérations effectives</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 264 219	2 097 228	2 036 521	2 719 056	2 703 323
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	3 446 339	2 221 608	<383 444>	<333 860>	<715 352>
Impôt sur les sociétés	42 203	42 203	0	0	0
Résultat après impôt, amortissements et provisions	3 402 633	2 169 090	<403 379>	<351 004>	<501 407>
Montant des bénéfices distribués	2 009 994	1 406 996	1 406 996	0	0
<b>Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
Résultat après impôt mais avant amortissements et provisions	0,17	0,11	<0,02>	<0,02>	<0,04>
Résultat après impôt, amortissements et provisions	0,17	0,11	<0,02>	<0,02>	<0,02>
Dividende versé à chaque action	0,10	0,07	0,07	0,00	0,00
<b>Personnel</b>					
Nombre de salariés	4	5	6	5	5
Montant de la masse salariale	472 840	449 767	502 495	437 398	582 802
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres, etc...)	200 748	198 268	207 948	194 624	189 091

## 6.12 Principaux Actionnaires

### 6.12.1 Répartition du Capital Social et des droits de vote

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement, aux dates mentionnées, plus de 5 % - 10 % - 15 % - 20 % - 25 % - 33,33 % - 50 % - 66,66 % - 90 % ou 95 % du Capital Social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.



### Capital Social et droits de vote au 31 décembre 2012

	Détection		Contrôle / droits de vote bruts		Contrôle / droits de vote nets	
LP2C	9 182 630	45,68%	18 309 124	58,60%	18 309 124	58,60%
SCIPIA	703 859	3,50%	1 398 894	4,48%	1 398 894	4,48%
Personnes physiques familles PECH et CALMELS	130 265	0,65%	260 530	0,83%	260 530	0,83%
<b>Sous-total familles PECH et CALMELS</b>	<b>10 016 754</b>	<b>49,83%</b>	<b>19 968 548</b>	<b>63,91%</b>	<b>19 968 548</b>	<b>63,91%</b>
SIDMIA International	1 162 549	5,78%	2 319 451	7,42%	2 319 451	7,42%
Personnes physiques famille THRUM	213	0,00%	426	0,00%	426	0,00%
<b>Sous-total famille THRUM</b>	<b>1 162 762</b>	<b>5,78%</b>	<b>2 319 877</b>	<b>7,42%</b>	<b>2 319 877</b>	<b>7,42%</b>
<b>Total Pacte Concert</b>	<b>11 179 516</b>	<b>55,62%</b>	<b>22 288 425</b>	<b>71,33%</b>	<b>22 288 425</b>	<b>71,34%</b>
SGPFEC	1 037 141	5,16%	1 037 141	3,32%	1 037 141	3,32%
Public	7 879 955	39,20%	7 917 620	25,34%	7 917 620	25,34%
Autocontrôle	3 329	0,02%	3 329	0,01%	0	0,00%
<b>Total</b>	<b>20 099 941</b>	<b>100,00%</b>	<b>31 246 515</b>	<b>100,00%</b>	<b>31 243 186</b>	<b>100,00%</b>

### Capital Social et droits de vote au 31 décembre 2013

	Détection		Contrôle / droits de vote bruts		Contrôle / droits de vote nets	
LP2C	9 829 890	48,91%	19 651 419	62,91%	19 651 419	62,91%
Personnes physiques familles PECH et CALMELS	130 265	0,65%	260 530	0,83%	260 530	0,83%
<b>Sous-total familles PECH et CALMELS</b>	<b>9 960 155</b>	<b>49,56%</b>	<b>19 911 949</b>	<b>63,74%</b>	<b>19 911 949</b>	<b>63,74%</b>
SIDMIA International	1 157 629	5,76%	2 314 531	7,41%	2 314 531	7,41%
Personnes physiques famille THRUM	213	0,00%	426	0,00%	426	0,00%
<b>Sous-total famille THRUM</b>	<b>1 157 842</b>	<b>5,76%</b>	<b>2 314 957</b>	<b>7,41%</b>	<b>2 314 957</b>	<b>7,41%</b>
<b>Total Pacte Concert</b>	<b>11 117 997</b>	<b>55,31%</b>	<b>22 226 906</b>	<b>71,15%</b>	<b>22 226 906</b>	<b>71,16%</b>
SGPFEC	1 037 141	5,16%	1 037 141	3,32%	1 037 141	3,32%
Public	7 941 474	39,51%	7 971 958	25,52%	7 971 958	25,52%
Autocontrôle	3 329	0,02%	3 329	0,01%	0	0,00%
<b>Total</b>	<b>20 099 941</b>	<b>100,00%</b>	<b>31 239 334</b>	<b>100,00%</b>	<b>31 236 005</b>	<b>100,00%</b>

### Capital Social et droits de vote au 31 décembre 2014

	Détection		Contrôle / droits de vote bruts		Contrôle / droits de vote nets	
LP2C	9 840 899	48,96%	19 662 428	62,82%	19 662 428	62,83%
Personnes physiques familles PECH et CALMELS	129 818	0,65%	259 636	0,83%	259 636	0,83%
<b>Sous-total familles PECH et CALMELS</b>	<b>9 970 717</b>	<b>49,61%</b>	<b>19 922 064</b>	<b>63,65%</b>	<b>19 922 064</b>	<b>63,66%</b>
SIDMIA International	1 158 586	5,76%	2 315 488	7,40%	2 315 488	7,40%
Personnes physiques famille THRUM	213	0,00%	426	0,00%	426	0,00%
<b>Sous-total famille THRUM</b>	<b>1 158 799</b>	<b>5,77%</b>	<b>2 315 914</b>	<b>7,40%</b>	<b>2 315 914</b>	<b>7,40%</b>
<b>Total Pacte Concert</b>	<b>11 129 516</b>	<b>55,37%</b>	<b>22 237 978</b>	<b>71,05%</b>	<b>22 237 978</b>	<b>71,06%</b>
SGPFEC	1 037 141	5,16%	1 037 141	3,31%	1 037 141	3,31%
Public	7 929 956	39,45%	8 020 390	25,63%	8 020 390	25,63%
Autocontrôle	3 328	0,02%	3 328	0,01%	0	0,00%
<b>Total</b>	<b>20 099 941</b>	<b>100,00%</b>	<b>31 298 837</b>	<b>100,00%</b>	<b>31 295 509</b>	<b>100,00%</b>

Droits de vote brut ou droits de vote théoriques : il s'agit du nombre total de droits de vote, en ce compris ceux attachés aux actions qui en sont privés, à savoir les actions en autocontrôle.



Droits de vote net ou droits de vote exerçables en Assemblée Générale : les actions détenues en autocontrôle ne sont pas comptabilisées.

La Société LP2C est détenue à part égale par les familles PECH et CALMELS, comme la Société Civile SCIPIA. Alors que la première entité a pour vocation d'être une holding patrimoniale animatrice, la seconde structure ne détenait que des actions ACTIA Group et des actions de la SCI Les Coteaux de Pouvoirville. Le 23 juillet 2013, la Société LP2C a absorbé par fusion la Société Civile SCIPIA.

La Société SIDMIA International, propriété de la famille THRUM, détient également des biens industriels.

Le pacte de concert entre les familles PECH, CALMELS et THRUM porte sur la totalité des actions détenues par les sociétés et quasiment la totalité des actions des personnes physiques. Les actions non incluses à l'origine du pacte ne représentent pas un pourcentage suffisamment significatif pour être détaillé. Il est précisé que le pacte ne comporte pas de date d'échéance. Les principales clauses de ce pacte sont détaillées au § 6.12.3 « Pacte d'Actionnaires ».

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun Actionnaire non cité ci-dessus qui détiendrait 5 % ou plus des actions ou des droits de vote d'ACTIA Group S.A..

Les droits de vote sont présentés au § 9.2.3 « Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions ».

### Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L225-100-3, il est précisé les points susceptibles d'avoir une **incidence en matière d'offre publique** :

- ❖ La structure du Capital Social ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la Société et toutes informations en la matière sont détaillées ci-dessus ;
- ❖ Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote ;
- ❖ À la connaissance de la Société, un pacte d'Actionnaire a été conclu entre les familles des dirigeants (Louis PECH et Pierre CALMELS) et un industriel (la Société SIDMIA International) ; il est décrit au § 6.12.3 « Pacte d'Actionnaires » ;
- ❖ Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux ;
- ❖ Il n'existe pas de mécanisme de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier ;
- ❖ Les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil de Surveillance sont les règles légales et statutaires prévues à l'article 19 ;
- ❖ En matière de pouvoirs du Directoire, les délégations en cours sont décrites dans le tableau des délégations d'augmentation du capital au § 6.12.8 « Délégations accordées dans le domaine des augmentations de capital » ;
- ❖ La modification des statuts de notre Société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- ❖ Il n'existe pas d'accord (contrats commerciaux, contrats financiers...) conclu par la Société qui soit modifié ou prenne fin en cas de changement de contrôle de la Société ;
- ❖ Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire.

### Franchissements de seuil

Il est précisé qu'au cours des trois dernières années, ACTIA Group S.A. a été informée des **franchissements de seuil** suivants :

- ❖ HMG Finance a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 10 % du capital, le 9 février 2012 (avis AMF 212C0426) ;
- ❖ HMG Finance a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 5 % des droits de vote, le 2 avril 2012 (avis AMF 212C0458) ;
- ❖ HMG Finance a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 5 % du capital, le 20 novembre 2012 (avis AMF 212C1557) ;
- ❖ Il n'y a eu aucun franchissement de seuil ni en 2013, ni en 2014.

### Autres valeurs mobilières donnant accès au Capital Social

Il n'existe pas d'autres titres ou valeurs mobilières donnant accès au Capital Social.



## Ajustement des bases de conversion des valeurs mobilières donnant accès au capital, des options de souscription et d'achat et des actions gratuites

Au cours de l'exercice 2014, aucun ajustement des bases de conversion n'a été opéré.

### Marché des titres ACTIA Group

ACTIA Group S.A. est coté sur NYSE Euronext à Paris (compartiment C), code ISIN FR0000076655.

Au cours de l'exercice 2014, le total des actions échangées a été de 17 367 476 contre 9 286 144 en 2013 et 5 785 487 en 2012, soit une moyenne quotidienne de 68 109 actions sur 255 jours de Bourse contre 36 416 en 2013 et 22 600 actions en 2012.

En 2014, le cours en valeur de clôture a évolué avec :

- ❖ le plus haut de : 6,30 € atteint le 4 avril 2014,
- ❖ le plus bas de : 2,93 € atteint le 27 janvier 2014,
- ❖ et une clôture le 31/12/2014 5,24 €.

Après une année 2013 où le titre ACTIA Group a su profiter de la reprise du marché, le volume d'actions échangées en 2014 a connu une nouvelle forte hausse de 87,0 % et le cours de clôture a enregistré une hausse de 60,2 %. Tirant avantage des bons résultats du Groupe, le titre a également gagné en visibilité au travers de son entrée sur plusieurs indices, dont l'indice « PEA – PME », contribuant à une plus forte animation du titre sur la place.

A la date du 8 avril 2015, ACTIA Group était présent dans les indices suivants :

INDICE	Poids d'ACTIA Group dans l'indice
CAC ALL SHARES	0,01 %
CAC ALL-TRADABLE	0,00 %
CAC EL. & EL. EQ.	0,20 %
CAC INDUSTRIALS	0,04 %
CAC MID & SMALL	0,04 %
CAC PME	0,99 %
CAC SMALL	0,23 %
ENT PEA-PME 150	0,44 %

Le tableau suivant donne une synthèse de la performance du titre ACTIA Group sur 3 exercices :

	Performance		Volatilité	
	ACTIA Group	CAC MID & SMALL	ACTIA Group	CAC MID & SMALL
2012	<14,89> %	20,51 %	32,57 %	16,27 %
2013	172,50 %	26,68 %	43,47 %	11,20 %
<b>2014</b>	<b>60,24</b>	<b>8,40 %</b>	<b>51,89 %</b>	<b>12,60 %</b>
6 derniers mois	<1,69> %	<1,40> %	49,81 %	14,01 %



Évolution du cours de clôture et des volumes échangés du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 19 mars 2015 – Cours de clôture en euros

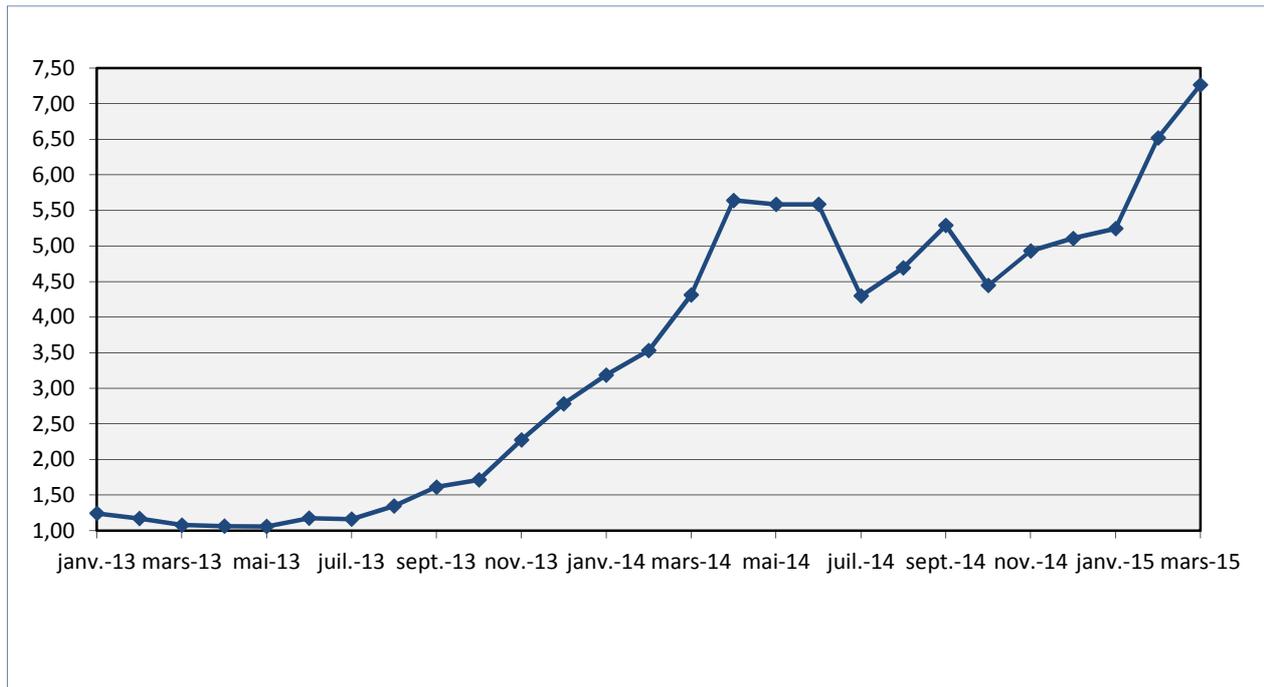
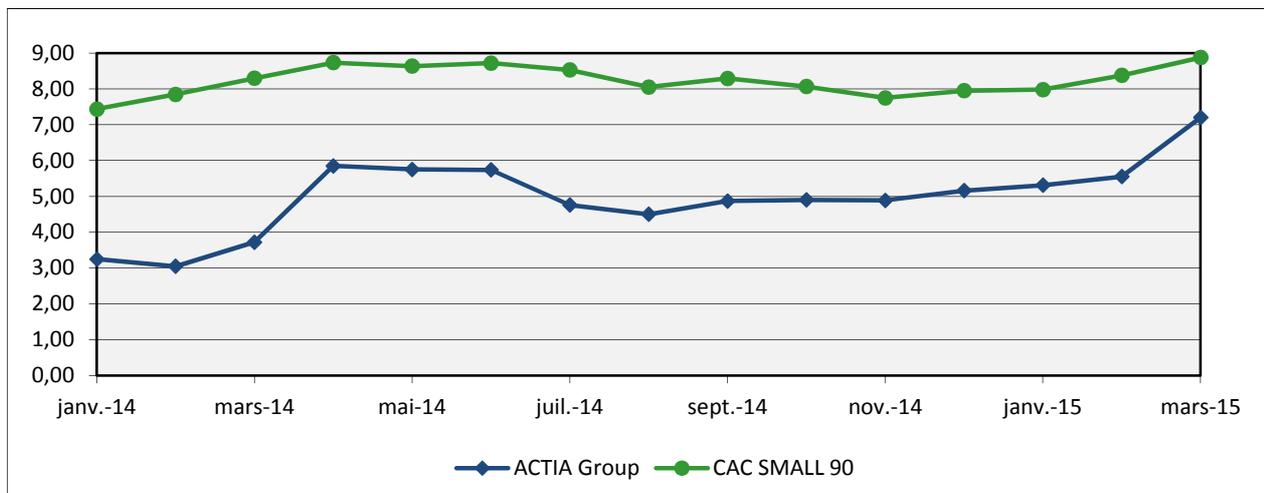
2013	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Cours moyen	Volume de titres échangés
janv-13	1,28	1,20	1,24	359 744
févr-13	1,25	1,09	1,17	305 931
mars-13	1,10	1,06	1,08	214 750
avr-13	1,12	1,04	1,06	116 366
mai-13	1,15	1,03	1,06	231 183
juin-13	1,23	1,12	1,17	270 626
juil-13	1,18	1,14	1,16	96 012
août-13	1,40	1,20	1,35	815 943
sept-13	1,88	1,34	1,61	1 588 460
oct-13	1,88	1,60	1,71	865 538
nov-13	2,78	1,68	2,27	3 093 315
déc-13	3,27	2,58	2,78	1 328 276

2014	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Cours moyen	Volume de titres échangés
janv-14	3,43	2,93	3,19	2 173 589
févr-14	3,99	3,05	3,53	1 641 812
mars-14	5,19	3,72	4,31	1 610 595
avr-14	6,30	4,88	5,64	1 989 252
mai-14	5,90	5,20	5,58	1 324 495
juin-14	5,74	5,33	5,58	777 769
juil-14	4,92	3,86	4,30	1 923 372
août-14	5,03	4,15	4,69	1 521 341
sept-14	5,59	4,87	5,29	978 037
oct-14	5,07	3,88	4,44	1 421 221
nov-14	5,30	4,72	4,93	777 237
déc-14	5,28	4,76	5,11	1 229 026

2015	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Cours moyen	Volume de titres échangés
janv-15	5,52	5,04	5,24	1 019 574
févr-15	7,41	5,55	6,52	2 351 629
mars-15	7,71	6,66	7,22	2 081 387



Graphique d'évolution du cours (cours moyen mensuel de clôture en euros)

Graphique d'évolution depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 (cours de clôture le 1<sup>er</sup> jour du mois)

### 6.12.2 Contrôle et détention

Les informations concernant la détention et le droit de vote sont détaillées au § 6.12.1 « Répartition du Capital Social et des droits de vote ».

Comme il est indiqué dans le § 6.12 « Principaux Actionnaires », le Groupe est majoritairement détenu et contrôlé, directement et indirectement, par les familles PECH et CALMELS, au travers de la société LP2C.

En vue de s'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive et de garantir une bonne gouvernance, le Groupe a adopté une structure duale en Conseil de Surveillance et Directoire, détaillés au § 6.13.1 « Composition du Conseil de Surveillance et du Directoire ». Les familles PECH et CALMELS occupent les postes de Président (Louis PECH) et Vice-Président (Pierre CALMELS) du Conseil de Surveillance. Parmi les cinq autres membres du Conseil, qui n'ont pas de lien avec eux, quatre sont totalement indépendants et assurent une bonne gouvernance pour le Groupe.

Les deux familles PECH et CALMELS sont également présentes au niveau du Directoire, avec Marine CANDELON (fille de Pierre CALMELS), Catherine MALLET (fille de Louis PECH) et, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, Jean-Louis PECH (fils de Louis PECH) qui



assure la présidence du Directoire, fonction précédemment exercée par Christian DESMOULINS, qui n'avait aucun lien avec les familles. Démissionnaire de la présidence du Directoire, Christian DESMOULINS a accepté d'accompagner Jean-Louis PECH dans son nouveau poste, afin d'assurer la poursuite des orientations stratégiques avec efficacité. Le Conseil de Surveillance du 27 juin 2014 l'a nommé Censeur.

Les familles fondatrices ont ainsi assuré la pérennité du Groupe tout en préservant une gouvernance indépendante au sein du Conseil.

### 6.12.3 Pacte d'Actionnaires

Un pacte d'Actionnaires entre Louis PECH et Pierre CALMELS, d'une part, et Günther THRUM, d'autre part, a été signé le 11 décembre 2000.

Les parties déclarent agir de concert à l'égard de la Société ACTIA Group S.A. en vue de prévoir principalement :

- ❖ Un engagement de concertation précédant tout Conseil et toute Assemblée Générale d'Actionnaires ;
- ❖ Un engagement de maintien de la répartition des sièges au Conseil ;
- ❖ Un engagement de maintien de participation afin que les adhérents détiennent un pourcentage minimal de droit de vote de la Société ;
- ❖ Un engagement de concertation avant toute cession réalisée par l'un des quelconques signataires de tout ou partie des valeurs mobilières qu'il détient (y compris les titres non maintenus au nominatif) ;
- ❖ Un droit de préemption réciproque entre les deux groupes d'Actionnaires ;
- ❖ En cas d'offre publique, à laquelle l'une d'elles souhaiterait apporter ses titres, l'ensemble des parties s'engage à se concerter afin de prendre en commun les décisions tendant à permettre la réalisation du projet élaboré par la partie demanderesse sans remettre en cause les fondements de ce pacte quant au maintien du contrôle d'ACTIA Group et à la poursuite de sa stratégie industrielle ;
- ❖ Dans le cas où, pour quelque cause que ce soit, les actions ACTIA Group ne seraient plus inscrites sur un marché réglementé, et si les Actionnaires du Groupe « PECH et CALMELS » envisagent de céder tout ou partie de leurs actions ACTIA Group et que la cession envisagée soit susceptible de leur faire perdre le contrôle (40 % des droits de vote) d'ACTIA Group, ils devront offrir aux Actionnaires du Groupe « THRUM » la possibilité de céder tous leurs titres ACTIA Group aux mêmes conditions de prix et de règlement que celles obtenues de l'acquéreur.

Au 31 décembre 2014, ce pacte concernait un total de 11 129 516 actions (détention de 55,4 %) et de 22 237 978 droits de vote (contrôle de 71,0 %).

### 6.12.4 Engagements de conservation de titres

À l'exception du pacte d'Actionnaires cité ci-dessus, il n'y a, à notre connaissance, pas d'engagement de conservation de titres sur les actions de la Société ACTIA Group.

### 6.12.5 Nantissements d'actions ou d'actifs

Nom de l'Actionnaire inscrit au nominatif pur	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Conditions de levée	Nombre d'actions nanties de l'émetteur	% de capital nanti de l'émetteur
LP2C	BNP PARIBAS	28-avr-10	28-avr-15	Remboursement prêt	272 000	1,4%
LP2C	CRÉDIT LYONNAIS	27-juil-12	27-juil-17	Remboursement prêt	551 000	2,7%
<b>TOTAL GENERAL DES TITRES NANTIS</b>					<b>823 000</b>	<b>4,1%</b>

A la connaissance de la Société, 823 000 actions sont donc nanties au profit d'établissements financiers à la date du 31 décembre 2014, ce qui représente un pourcentage de 4,1 % du Capital Social de la Société.

### 6.12.6 Actions propres détenues par la Société

Les informations concernant ce chapitre sont décrites au § 8.8.2 Note 3.7 « Actions propres » des notes annexes aux comptes sociaux.



### 6.12.7 Autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions

Nous vous proposons de conférer au Directoire, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat d'actions de la Société, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, dans la limite de 2 % du nombre d'actions composant le Capital Social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Les acquisitions, qui ne pourront avoir pour effet de porter le nombre total d'actions propres à plus de 10 % du Capital Social, pourraient être effectuées en vue :

- ❖ D'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action, par l'intermédiaire d'un Prestataire de Service d'Investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- ❖ De conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que la totalité des actions acquises à cet effet ne pourra excéder 5 % du capital de la Société ;
- ❖ D'assurer la couverture de plans d'Attribution Gratuite d'Actions, de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un Plan d'Épargne Entreprise ou par Attribution Gratuite d'Actions ;
- ❖ D'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation boursière en vigueur.

Ces opérations ne pourraient pas être effectuées en période d'offre publique.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 12 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 4 823 976 euros.

Le Directoire disposerait donc des pouvoirs pour faire le nécessaire en pareille matière.

### 6.12.8 Délégations accordées dans le domaine des augmentations de capital

#### 6.12.9 Augmentation de Capital Social

A la date de clôture, les délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité sont les suivantes :

LIBELLE	A.G.E.	Échéances	Montant autorisé	Augmentations et émissions réalisées les années précédentes	Augmentations et émissions réalisées au cours de l'exercice	Autorisation résiduelle au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation d'augmenter le capital en faveur des adhérents d'un PEE	28-mai-13	28-juil-15	3 % du Capital	Néant	Néant	3 % du Capital

#### 6.12.10 Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions

Il n'existe aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions en cours sur la Société ou les autres sociétés du Groupe.

#### 6.12.11 Plan d'Attribution Gratuite d'Actions

Il n'existe aucun plan d'Attribution Gratuite d'Actions en cours sur la Société ou les autres sociétés du Groupe.

#### 6.12.12 Délégation en matière d'attribution d'options

Aucune délégation en matière d'attribution d'options de souscription d'actions entraînant une augmentation du Capital Social n'est en cours de validité à la date de clôture du présent exercice.



## 6.13 Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale

### 6.13.1 Composition du Conseil de Surveillance et du Directoire

Comme indiqué au § 7.1.1 « La gouvernance d'entreprise », notre Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de Middlednext de décembre 2009. A la date du 31 décembre 2014, la composition du Conseil de Surveillance et du Directoire est la suivante :

#### Conseil de Surveillance

❖ Louis PECH	Président du Conseil de Surveillance
❖ Pierre CALMELS	Vice-Président du Conseil de Surveillance
❖ Henri-Paul BROCHET	Membre du Conseil de Surveillance, indépendant
❖ Alain COSTES	Membre du Conseil de Surveillance, indépendant
❖ Carole GARCIA	Membre du Conseil de Surveillance, indépendante
❖ Günther THRUM	Membre du Conseil de Surveillance
❖ Véronique VEDRINE	Membre du Conseil de Surveillance, indépendante
❖ Jean-Philippe BRINET	Censeur
❖ Christian DESMOULINS	Censeur

#### Directoire

❖ Jean-Louis PECH	Président du Directoire, fils de Louis PECH
❖ Marine CANDELON-BONNEMAISON	Membre du Directoire, fille de Pierre CALMELS
❖ Catherine MALLET	Membre du Directoire, fille de Louis PECH

Suite à la démission de Christian DESMOULINS de son mandat de Président du Directoire, le Conseil de Surveillance du 27 juin 2014 a nommé Jean-Louis PECH, fils de Louis PECH, Président du Directoire. Ce même Conseil de Surveillance a nommé Christian DESMOULINS Censeur du Conseil de Surveillance.



### 6.13.2 Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au cours des 5 derniers exercices – Expertise et expérience des organes de Direction en matière de gestion



❖ **Louis PECH** est le Président du Conseil de Surveillance de la Société ; il a été nommé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 novembre 2002 ; son mandat a été renouvelé lors des Assemblées Générales Annuelles qui se sont tenues le 6 mai 2008 et le 28 mai 2014 ; il arrivera à expiration lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ; il exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les sociétés ci-après :

#### ❖ Mandats

Mandats en cours			
Mandats	Société	Pays	
Président du Directoire	LP2C	France	
	ACTIA Automotive	France	
	ACTIA de Mexico	Mexique	
	ACTIA Systems	Espagne	
	KARFA	Mexique	
	ACTIA Italia	Italie	
	ACTIA India	Inde	
	ACTIA Nederland	Pays-bas	
	ACTIA Shanghai	Chine	
	ACTIA Nordic	Suède	
Administrateur	ACTIA Tunisie	Tunisie	
	ARDIA	Tunisie	
	ACTIA Corp.	USA	
	Membre du Conseil Consultatif	ACTIA do Brasil	Brésil
	Représentant permanent d'ACTIA Group	ACTIA Telecom	France
	Représentant permanent de LP2C	CIPI ACTIA	Tunisie
	Représentant permanent d'ACTIA Automotive	ACTIA Muller	France
		ACTIA 3E	France
	Co-Gérant	SCI de l'Oratoire	France
	Président	Comité d'investissement Midi Capital	France
Vice-Président	Le Cercle D'oc	France	
Membre du Conseil Consultatif Régional	Société Générale	France	
	NATIXIS	France	
Conseiller Honoraire	Banque de France de Toulouse	France	
	Conseil du Commerce Extérieur de la France	France	
Président d'honneur	CCI de Toulouse	France	
	Conseil du Commerce Extérieur de Midi-Pyrénées	France	
Membre	Académie d'Occitanie	France	
	Association des Capitouls	France	
Membre du Comité des Sages	Muséum d'Histoire Naturelle	France	
Censeur statutaire	Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées	France	

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices			
Mandats	Société	Pays	Fin du mandat
Président du Conseil d'Administration	Fonderies Financière MERCIE	France	2012
	ACTIA Automotive	France	2014
Administrateur	Banque Tuniso-Koweitienne	Tunisie	2011
	YMCA Cépière	France	2012
	CIPI ACTIA	Tunisie	2014
	EUROSUD Transport Atlantique Méditerranée	France	2013
Co-Gérant	SCI du 4 rue Jules Védrières	France	2013



## ❖ Adresse

ACTIA Group – 5 rue Jorge Semprun – BP 74215 – 31432 TOULOUSE Cedex 04

## ❖ Expertise et expérience

- ETAT CIVIL :
  - Né le 27 avril 1934 à Ferrals-Les-Corbières (Aude)
  - Marié, 4 enfants
- ETUDES :
  - Diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Toulouse 1954 – 1957
- CARRIERE :
  - ATELIERS SEMCA – Secrétaire Général 1960 – 1962
  - MICROTURBO le 2 janvier 1963 après avoir assuré la création de cette Société depuis la Société ABG SEMCA – Directeur Commercial puis Directeur Général Adjoint 1963 – 1989
  - Quitte la Société après avoir assumé simultanément pendant 3 ans les activités de MICROTURBO et les fonctions de Direction chez MERCIE et ACTIA Automotive
  - ACTIA Automotive depuis 07/1989
  - LP2C (Holding du Groupe) depuis 07/1994
- DECORATIONS :
  - Médaille d'Argent du Travail
  - Officier de l'Ordre National du Mérite
  - Chevalier dans l'Ordre des Palmes Académiques
  - Officier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur
- DISTINCTION :
  - Prix Chivas 1985
- ACTIVITE SOCIALE PASSEE :
  - Membre associé de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse 1986 – 1991
  - Président de la Commission Industrie et Commerce Extérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse 1986 – 1991
  - Vice-Président de la Commission du Commerce Extérieur à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Toulouse 1988 – 1992
  - Président du Comité Régional Midi-Pyrénées des Conseillers du Commerce Extérieur de la France 1988 – 1993
  - Président du Comité Régional d'Exportation (Conseil Régional) 1990 – 1993
  - Président du Groupe d'Étude et de Mobilisation (GEM) Midi-Pyrénées 1991 – 1993
  - Président du Comité de Promotion des Échanges Internationaux (Charte de l'Exportation) 1991 – 1995
  - Membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse 1991 – 1997
  - Conseiller de la Banque de France Toulouse 1993 – 2005
  - Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse 1994 – 1997
  - Vice-Président de l'Union Patronale Région Midi-Pyrénées 1994 – 1997
  - Membre du Conseil Économique et Social Région Midi-Pyrénées 1994 – 1997
  - Président de l'ADERMIP (Association pour le Développement de l'Enseignement de l'Économie et des Recherches de Midi-Pyrénées) 1994 – 1999
  - Membre du Bureau de l'Union Patronale de la Haute-Garonne 1994 – 1999
  - Administrateur de l'Institut National Polytechnique de Toulouse 1994 – 2002



Vice-Président de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Midi-Pyrénées	1995 – 1997
Vice-Président du Comité Départemental de Développement Économique (Conseil Général)	1995 – 2000
Président de l'IERSET (Institut Européen de Recherche sur les Systèmes Electroniques pour les Transports)	1996 – 2003
Président de la Société d'Epargne Locale Toulouse Nord (Groupe Caisse d'Epargne)	2000 – 2004
Administrateur de la Société d'Epargne Locale Toulouse Nord (Groupe Caisse d'Epargne)	2000 – 2007
Censeur au Conseil de Surveillance TOFINSO	2003 – 2005
Administrateur d'Espace Sport Technologies (France)	2003 - 2005
Administrateur de l'Association FACE Grand Toulouse (France)	2003 – 2005

- ❖ **Pierre CALMELS** est le Vice-Président du Conseil de Surveillance de la Société ; il a été nommé lors de l'Assemblée Générale Mixte du 9 mai 2003 ; son mandat, renouvelé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2009, arrive à expiration lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 28 mai 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ; il exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les Sociétés ci-après désignées :



❖ Mandats

Mandats en cours			
Mandats	Société	Pays	
Président du Conseil de Surveillance	LP2C	France	
Vice-Président du Conseil d'Administration et Administrateur	ACTIA Automotive	France	
Administrateur	ACTIA Italia	Italie	
	SCI Los Olivos	Espagne	
	ACTIA Nederland	Pays-Bas	
	ACTIA Systems	Espagne	
	ACTIA Corp.	USA	
	ACTIA Inc.	USA	
	KARFA	Mexique	
	ACTIA de Mexico	Mexique	
Membre du Conseil Consultatif	ACTIA do Brasil	Brésil	
Représentant permanent d'ACTIA Group	CIPI ACTIA	Tunisie	
Co-Gérant	SCI les Coteaux de Pouvoirville	France	
	SCI de l'Oratoire	France	
Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices			
Mandats	Société	Pays	Fin du mandat
Vice-Président du Conseil d'Administration	Fonderies Financière MERCIE	France	2012
Représentant permanent de LP2C	Fonderie Mercie Europe	France	2012
Administrateur	ACTIA Muller	France	2010
	ACTIA 3E	France	2010
	ACTIA Telecom	France	2010
	ACTIA PCs	France	2012
	CIPI ACTIA	Tunisie	2014
	Fonderies Financière MERCIE	France	2012
Co-Gérant	SCIPIA	France	2013
	SCI du 4 rue Jules Védrières	France	2013

❖ Adresse

ACTIA Group – 5, rue Jorge SEMPRUN – BP 74215 – 31432 TOULOUSE Cedex 04



#### ❖ Expertise et expérience

- ETAT CIVIL :  
Né le 29 novembre 1936 à Ploubazlanec (Côtes d'Armor)  
Marié, 5 enfants
- ETUDES :  
Ecole Polytechnique – Paris – AFN 1957 – 1959  
Service Militaire – Marignane Avord 1959 – 1960  
ISAE (ex ENSAE) – Paris 1960 – 1962  
ICG – Toulouse 1983 – 1985
- CARRIERE :  
CEAT (Centre d'Essais Aéronautiques de Toulouse) 1962 – 1969  
Ingénieur Armement  
Responsable Laboratoire Conditionnement (3 ans)  
Chef du Groupe Matériaux et Structure (4 ans)  
MICROTURBO SA – Toulouse 1969 – 1990  
Directeur Technique (7 ans)  
Directeur Programmes (9 ans)  
Directeur Général (5 ans)  
ACTIA Automotive SA – Toulouse depuis 12/1990  
Entré chez LP2C (Holding du Groupe) depuis 07/1994



❖ **Günther THRUM** est Membre du Conseil de Surveillance de la Société ; il a été nommé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 novembre 2002 ; son mandat a été renouvelé lors des Assemblées Générales Annuelles qui se sont tenues le 6 mai 2008 et le 28 mai 2014 ; il arrivera à expiration lors de l'Assemblée Générale qui devra se tenir en 2020 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ; il exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les Sociétés ci-après désignées :

#### ❖ Mandats

Mandats en cours		
Mandats	Société	Pays
Gérant	SIDMIA S.A.S.	France
	SIDMIA International SARL	France
Administrateur	INTELLIGENT GENERATION LLC	USA
Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices		
NÉANT		

#### ❖ Adresse

SIDMIA International – 58, avenue du Général Leclerc – 92100 BOULOGNE BILLAN COURT

#### ❖ Expertise et expérience

- ETAT CIVIL :  
Né le 9 juin 1938 à Karlsruhe (Allemagne)  
Marié, 2 enfants



- **ETUDES :**
  - Université Technique – Karlsruhe (Allemagne) 1957 – 1963
  - Diplôme d'ingénieur
- **CARRIERE :**
  - REINZ (Allemagne) 1963 – 1969
  - Ingénieur d'application
  - Chef du bureau d'application
  - SNECI (Levallois) 1969 – 1972
  - Ingénieur commercial
  - SIDMIA (Boulogne-Billancourt) depuis 1972
  - Gérant
  - SIDMIA International (Boulogne-Billancourt) depuis 1988
  - Gérant

- ❖ **Alain COSTES** est Membre du Conseil de Surveillance de la Société ; il a été nommé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 novembre 2003 ; son mandat, renouvelé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2009, arrive à expiration lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 28 mai 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ; il exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les Sociétés ci-après désignées :



❖ Mandats

Mandats en cours			
Mandats	Société	Pays	
Président du Conseil d'Administration	Gip RENATER	France	
	GROUPE ESC de Toulouse	France	
	INP-Ensat de Toulouse	France	
	IUT de Figeac	France	
Vice-Président	CANCEROPOLE de Toulouse	France	
	AMPERE	France	
Administrateur	ACTIA Automotive	France	
	MAPPING Consulting	France	
	Pôle de Compétitivité Cancer Bio Santé	France	
	AVAMIP	France	
	PRES Université Toulouse	France	
Membre Associé	RTRA Aéronautique	France	
Président du Conseil Scientifique	CCI de Toulouse	France	
Président du Conseil Scientifique	Fondation de Recherche InNaBioSanté	France	
Membre du Conseil Scientifique	Sciences-Animation	France	
Président Référent Recherche/Innovation	CRCI Midi-Pyrénées	France	
Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices			
Mandats	Société	Pays	Fin du mandat
Membre	Midi-Pyrénées Innovation	France	2009
	CCRDT Midi-Pyrénées	France	2009

❖ Fonctions

- Professeur à l'INP – 6 Allées Émile Monso – 31000 TOULOUSE,
- Cadre scientifique au LAAS-CNRS – 7 Avenue du Colonel Roche – 31077 TOULOUSE Cedex 04,
- Membre de l'Académie des Technologies.



❖ Adresse

MAPPING Consulting – 26, rue Saint-Antoine du T – 31000 TOULOUSE

❖ Expertise et expérience

• ETAT CIVIL :

Né le 29 juillet 1939 à Toulouse (Haute-Garonne)

• ETUDES :

Licence ès Sciences 1963

Ingénieur de l'École Nationale Supérieure d'Électrotechnique, d'Électronique, d'Informatique et d'Hydraulique de Toulouse (ENSEEIH) 1963

Docteur de 3<sup>ème</sup> cycle et d'État ès sciences 1966

Docteur ès Sciences 1972

• CARRIERE :

Chercheur, Président d'établissement d'enseignement supérieur

Membre de l'équipe conception et validation des systèmes informatiques sûrs de fonctionnement du Laboratoire d'Automatique et d'Analyse des Systèmes (LAAS) du CNRS depuis 1974

Maître de conférences 1975 – 1980

Vice-président du groupe International Federation for Information Processing depuis 1979

Professeur sans chaire 1981 – 1983

Directeur adjoint du LAAS-CNRS et du groupe Tolérance aux fautes et sûreté de fonctionnement informatique 1981 – 1985

Vice-président de l'Association pour le développement de l'économie de l'enseignement et des recherches en Midi-Pyrénées depuis 1981

Professeur de 1<sup>ère</sup> classe 1983 – 1988

Conseiller technique auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse depuis 1984

Directeur du LAAS-CNRS et du groupe Tolérance aux fautes et sûreté de fonctionnement informatique 1985 – 1996

Président de la section Informatique, Automatique, Traitement du Signal du CNRS 1988 – 1991

Professeur de classe exceptionnelle depuis 1989

Membre élu et membre du bureau de la section Informatique, Automatique, Traitement du Signal du CNRS 1992 – 1995

Président du Conseil de Département Sciences pour l'Ingénieur 1992 – 1995

Membre du Conseil Scientifique du CNRS 1992 – 1997

Rapporteur Général de la 2<sup>ème</sup> session plénière du CNRS 1993

Membre du Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie au MESR depuis 1994

Président de l'Institut National Polytechnique de Toulouse (INPT) 1996 – 2000

Membre du Conseil d'Administration du CNRS 1996 – 2000

Membre de L'ENSEEIH, du Comité Consultatif du Développement Technologique (CCDT) depuis 1998

Directeur de la Technologie au Ministère de la Recherche 2000 – 2003

Professeur à l'INPT depuis 2003

Président de la 3<sup>ème</sup> session plénière du CNRS

Cadre Scientifique au LAAS-CNRS depuis 2003

Membre de la section 07 du Comité National de la Recherche Scientifique



Président du Conseil du département sciences pour l'ingénieur et du conseil scientifique du CNRS

- ŒUVRES :  
Nombreux articles et publications scientifiques dans des revues spécialisées
- DECORATIONS :  
Commandeur de la Légion d'Honneur  
Commandeur des Palmes Académiques  
Membre de l'Académie des Technologies  
Silver Score de l'IFIP



❖ **Véronique VEDRINE** est Membre du Conseil de Surveillance de la Société ; sa nomination a été ratifiée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2004 ; son mandat, renouvelé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2009, arrive à expiration lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 28 mai 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ; elle exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les Sociétés ci-après désignées :

❖ Mandats

Mandats en cours		
Mandats	Société	Pays
Administrateur	Bpifrance Régions	France
	Groupe la dépêche du midi	France
Représentant Permanent de Bpifrance	IRDI	France
Investissement, au Conseil d'Administration	Midi Pyrénées Croissance	France
Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices		
NEANT		

❖ Fonction

Directeur de Réseau Sud Bpifrance – Société Anonyme au Capital de 750 860 784 € – RCS CRETEIL 320 252 489.

❖ Adresse

Bpifrance – 27/31 avenue du Général Leclerc – 94710 MAISONS-ALFORT Cedex

❖ Expertise et expérience

- ETAT CIVIL :  
Née le 25 juin 1959 à Mantes-La-Jolie (Yvelines)  
2 enfants
- ETUDES :  
Diplômée de l'École Supérieure de Commerce de Clermont-Ferrand 1977 – 1980
- CARRIERE :  
CEPME  
Chargée d'affaires – Direction régionale Auvergne 1981 – 1991  
Siège Social – Direction des Engagements : sectoriel tourisme, santé, collectivités 1991 – 1997  
Responsable département Tourisme agence centrale  
Adjointe au Directeur de Réseau lors du rapprochement CEPME – SOFARIS  
Directeur Régional BDPME Midi-Pyrénées 1998 – 2005  
Directeur du Réseau Sud Méditerranée OSÉO Bdpme (PACA, Corse, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées) depuis 02/2005



Directeur du Réseau Sud Méditerranée OSEO  
(OSEO Financement – OSEO Innovation) depuis 10/2006

Directeur du Réseau Sud OSEO  
(PACA, Corse, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Aquitaine) depuis 01/2009

Directeur du Réseau Sud Bpifrance  
(la banque publique d'investissement est le rapprochement d'OSEO, de CDC Entreprises, de FSI et de FSI Régions) depuis 07/2013

- DECORATIONS :

- Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Chevalier de la Légion d'Honneur (2015)

- ACTIVITE SOCIALE :

- Trésorière du Comité Régional des Banques de PACA

- Présidente I.F.A. (Institut Français des Administrateurs indépendants) Midi-Pyrénées.

- ❖ **Henri Paul BROCHET** est Membre du Conseil de Surveillance de la Société ; il a été nommé lors de l'Assemblée Générale Mixte du 15 septembre 2008 ; son mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 28 mai 2014 ; il arrivera à expiration lors de l'Assemblée Générale qui devra se tenir en 2020 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ; il exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les Sociétés ci-après désignées :



- ❖ Mandats

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices			
Mandats	Société	Pays	
Président	ALIAGE	France	
	CANCEROPOLE Grand Sud-Ouest Société HBIC	France	
Gérant	Holding MBBCS	France	
Administrateur	SOGECLAIR	France	
Conseiller	CESER	France	
Administrateur suppléant	AEROSPACE Valley	France	
Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices			
Mandats	Société	Pays	Fin du mandat
Directeur de l'intégration	Lors de la fusion ALCATEL SPACE et ALENIA SPAZIO	France	2012
Directeur Général Adjoint	Thales Alenia Space	France	2012
Directeur	Thales Alenia Space (site de Toulouse)	France	2012
Conseiller du Président	Thales Alenia space	France	2012
Représentant permanent de THALES ALENIA SPACE	INTESPACE	France	2012

- ❖ Fonctions

- Membre du Conseil Scientifique de l'Université Paul Sabatier,
  - Conseiller Technique I.P. à la CCIT.

- ❖ Adresse

132, chemin Saint Pierre – 31170 TOURNEFEUILLE



### ❖ Expertise et expérience

- ETAT CIVIL :  
Né le 12 septembre 1945 à Limoges (Haute-Vienne)
- ETUDES :  
Doctorat en physique option hyperfréquence  
Institut d'Administration des Entreprises
- CARRIERE :  
THOMSON – CSF « Division Faisceaux Hertiens »  
Ingénieur de test et d'intégrations de Faisceaux Hertiens 1973 – 1977  
Responsable du Laboratoire Oscillateurs Locaux 1977 – 1982  
THOMSON – CSF « Division Espace »  
Responsable des Lignes de Produits Hyperfréquences et TT&C 1982 – 1988  
Directeur Équipements Spatiaux ALCATEL – ESPACE 1988 – 1993  
ALCATEL – ESPACE puis ALCATEL – SPACE  
(après fusion avec Aérospatiale “satellites”)  
Directeur Industriel et Directeur du site de Toulouse 1993 – 2003  
ALCATEL – SPACE puis ALCATEL ALENIA SPACE (après fusion avec Alenia Spazio)  
Directeur de l'Intégration Industrielle et Directeur du site de Toulouse 2003 – 2007  
THALES ALENIA SPACE  
Directeur Général Adjoint de Thales Alenia Space France et Directeur du site de Toulouse 2007 – 2010



**Carole GARCIA** est Membre du Conseil de Surveillance de la Société ; elle a été nommée lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 28 mai 2014 ; il arrivera à expiration lors de l'Assemblée Générale qui devra se tenir en 2020 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ; elle exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les Sociétés ci-après désignées :

### ❖ Mandats

Mandats en cours			
Mandats	Société	Pays	
Président	SAS Graine de pastel	France	
Président et Administrateur	Financière Graine de pastel	France	
Gérant	SCI Clément Laffont	France	
Conseiller Membre du bureau Midi-Pyrénées	Conseil du Commerce Extérieur de la France	France	
Membre fondateur	Académie des Arts et des Sciences du Pastel	France	
Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices			
Mandats	Société	Pays	Fin du mandat
Gérant	Cocagne & Compagnie	France	2013

### ❖ Adresse

GRAINE DE PASTEL – 4 place Saint Etienne 31000 Toulouse



#### ❖ Expertise et expérience

- ETAT CIVIL :

Née le 10 Septembre 1971 à L'Union (Haute Garonne)

3 enfants

- ETUDES :

Diplômée de l'École Supérieure de Commerce de Bordeaux 1992

Master Stratégie Marketing, Université Paris Dauphine 1993

- CARRIERE :

Groupe PIERRE FABRE, industrie pharmaceutique et cosmétique

Chef de produit marketing 1994 – 2001

Création de GRAINE DE PASTEL cosmétiques Depuis 2002

❖ **Jean-Philippe BRINET** est Censeur auprès du Conseil de Surveillance de la Société ; il a été nommé lors du Conseil de Surveillance du 14 septembre 2009 ; son mandat, renouvelé lors du Conseil de Surveillance du 6 septembre 2013, arrivera à expiration le 6 septembre 2017 ; il exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les Sociétés ci-après désignées :



#### ❖ Mandats

Mandats en cours			
Mandats	Société	Pays	
Administrateur	KGF	France	
	Université Bordeaux 4	France	
Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices			
Mandats	Société	Pays	Fin du mandat
Directeur Général	CIC Société Bordelaise	France	2009
Président	Société Financière et Foncière de Participation	France	2009
Administrateur	CIC / Assets Management	France	2009

#### ❖ Fonctions

- Gérant de JPF Conseil

#### ❖ Adresse

16, rue du Temple – CAVALIERE – 83980 LE LAVANDOU

#### ❖ Expertise et expérience

- ETAT CIVIL :

Né le 14 mars 1943 à Neuilly sur seine

- ETUDES :

Diplômé de l'Institut d'Administration des Entreprises

Diplômé du Centre d'Études Supérieures de Banque de Paris

Diplômé d'Études Supérieures Spécialisées de Droit Privé



- CARRIERE :

Chargé de recherches au Ministère du Travail au Québec	1968 – 1969
Assistant à la Direction financière de Procter et Gamble	1970 – 1971
Responsable de la clientèle à la Direction des Grandes Entreprises de la BRED	1971 – 1974
Assistant du Directeur de l'exploitation de la BRED	1974 – 1975
Directeur de groupe de la BRED – Paris-Est	1975 – 1977
Directeur de groupe de la BRED – Rouen	1978 – 1981
Directeur régional de la BRED – Est Parisien	1981 – 1989
Directeur du marketing de la BRED	1989 – 1991
Directeur du réseau de la BRED	1991 – 1993
Directeur général de la CIC Société Bordelaise	1994 – 2009



❖ **Christian DESMOULINS** est Censeur auprès du Conseil de Surveillance de la Société ; il a été nommé lors du Conseil de Surveillance du 27 juin 2014 après 11 années passées à la Présidence du Directoire d'ACTIA Group ; il exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les sociétés ci-après désignées :

- Mandats

Mandats	Mandats en cours	
	Société	Pays
Président du Conseil d'Administration et Administrateur	ACTIA Telecom	France
	ACTIA Automotive	France
	ACTIA Nordic	Suède
	ACTIA Corp	USA
	SCI los Olivos	Espagne
	ACTIA 3E	France
	ACTIA Shanghai	Chine
	ACTIA Uk	Angleterre
	ACTIA Inc	USA
	ACTIA Italia	Italie
	ACTIA Systems	Espagne
	ACTIA India	Inde
	KARFA	Mexique
	Institut National des Sciences Appliquées de Toulouse	France
	Centre Universitaire CHAMPOLLION	France
	Le Cercle d'Oc	France
	Administrateur	ACTIA Nederland
ACTIA de Mexico		Mexique
CIPI ACTIA		Tunisie
ACTIA Muller		France
ACTIA PCs		France
ACTIA Polska		Pologne
ACTIA Tunisie		Tunisie
YMCA Céprière		France
Aerospace Valley		France
Club des Affiliés du LAAS-CNRS		France



Mandats en cours			
Mandats	Société	Pays	
	Institut National Polytechnique de Toulouse	France	
	IRT Antoine de Saint Exupéry	France	
Membre du Conseil Consultatif	ACTIA do Brasil	Brésil	
Représentant permanent d'ACTIA Group	ARDIA	Tunisie	
Conseiller	Conseil du Commerce Extérieur de la France	France	
	Banque de France de Toulouse	France	
Membre du Conseil	École Doctorale Systèmes	France	
	SCI les Coteaux de Pouvoirville	France	
Gérant / Co-Gérant	ACTIA Muller España	Espagne	
	SCI Bridge – Bayard	France	
Président	Comité Régional des Conseillers du Commerce Extérieur de la France en Midi-Pyrénées	France	
Président du Conseil de Supervision	Les Ateliers de l'Ayguette	France	
Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices			
Mandats	Société	Pays	Fin du mandat
Directeur Général et Administrateur	ACTIA Automotive	France	2014
Président du Directoire	ACTIA Group	France	2014
Représentant permanent d'ACTIA Group	ARDIA	Tunisie	2014
	ACTIA Muller UK	Angleterre	2014
Président du Conseil d'Administration	ACTIA PCs	France	2014
	ACTIA Nederland	Pays-Bas	2011
Président du Conseil d'Évaluation Scientifique	École des Mines d'Alès	France	2010
Administrateur	École Nationale Supérieure des Ingénieurs en Arts Chimiques et Technologiques	France	2010
Représentant permanent d'ACTIA Automotive	ACTIA Tunisie	Tunisie	2014
Censeur	OSEO	France	2013
Membre du Conseil d'Orientation	OSEO	France	2013

#### ❖ Fonctions

- Contrat de travail dans la Société LP2C Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire au Capital de 6 751 560 €, 5, rue Jorge SEMPRUN – 31400 TOULOUSE, 384 043 352 RCS TOULOUSE,
- Membre de l'Académie des Technologies.

#### ❖ Adresse

ACTIA Group – 5, rue Jorge SEMPRUN – BP 74215 – 31432 TOULOUSE Cedex 04

#### ❖ Expertise et expérience

- ETAT CIVIL :  
Né le 18 octobre 1951 à Safi (Maroc)  
Marié – 1 enfant
- ETUDES :  
École Polytechnique  
Ingénieur des Ponts et Chaussées
- CARRIERE :  

Chef d'Arrondissement à la Direction Départementale de l'Équipement de la Nièvre	1976 – 1981
Chef de Division à la DRIRE de PACA et Chargé de Mission auprès du Préfet de Région	1981 – 1986
Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement et Délégué Régional de l'ANVAR d'Auvergne	1986 – 1991



Directeur DRIRE de Midi-Pyrénées	1991 – 1998
Directeur de l'École des Mines d'Albi	1991 – 1998
Chef du service des Industries Manufacturières au Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie	1998 – 1999
Directeur de la Recherche Technologique du CEA	1999 – 2003
Président de CEA Valorisation	1999 – 2003
Président du Directoire d'ACTIA Group	2003 – 2014
Directeur Général d'ACTIA Automotive	2003 – 2014

- DECORATIONS :

- Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur
- Chevalier de l'Ordre National du Mérite
- Chevalier de l'Ordre National des Palmes Académiques

- ❖ **Jean-Louis PECH** a été nommé Président du Directoire par le Conseil de Surveillance du 27 juin 2014. Nommé Membre du Directoire de la Société, par le Conseil de Surveillance du 24 mars 2014 ; son mandat a été renouvelé lors du Conseil de Surveillance du 8 septembre 2014 et arrivera à expiration le 12 novembre 2018 ; il exerce également les mandats et les fonctions dans les sociétés ci-après désignées :



- ❖ Mandats

Mandats en cours			
Mandats	Société	Pays	
Vice-Président	GIE France Recyclage Pneumatique	France	
Président du Conseil d'Administration et Administrateur	ACTIA Muller	France	
Membre du Directoire	LP2C	France	
Directeur Général et Administrateur	ACTIA Automotive S.A.	France	
Directeur Général	JLS Invest	France	
Représentant permanent d'ACTIA Automotive	CIPI ACTIA	Tunisie	
Gérant / Co-Gérant	IDE Ingénierie	France	
	ALPHA CARBONE	France	
	SOPYRAM	France	
	SOREGOM	France	
	ALPHA RECYCLAGE COMPOSITE	France	
	SCI Jean MERMOZ	France	
	SCI Jules VEDRINES	France	
	SCI Louis BLERIOD	France	
	SCI La CONFLUENCE	France	
	ALPHA Recyclage France Comte	France	
Président Régional Midi-Pyrénées	CNPA	France	
Trésorier National	CNPA	France	
Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices			
Mandats	Société	Pays	Fin du mandat
Administrateur	OC-TV	France	2014
	ACTIA 3E S.A.	France	2010
Membre, pour la CGPME	Commission Consultative sur le Statut de Déchets	France	2014



❖ Fonction : Directeur Général de la Société JLS Invest, Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000 000 €, 4, rue Jules Védrières – 31400 TOULOUSE, 501 103 105 RCS TOULOUSE

❖ Adresse

ACTIA Group – 5, rue Jorge SEMPRUN – BP 74215 – 31432 TOULOUSE Cedex 04

❖ Expertise et expérience

- ETAT CIVIL

Né le 19 décembre 1960 à Toulouse

Marié – 2 enfants

- ETUDES

Ingénieur INSA option « Génie des Procédés Industriels et de l'Environnement » 1985  
D.E.A. « Ingénierie de l'antipollution »

- CARRIERE

SOTRACIM – Directeur Général 1987 – 1988

I.D.E. Ingénierie S.A. – Créateur et Gérant depuis 1987

SA LP2C Toulouse - Membre du Directoire depuis 1992

ALPHA Recyclage Franche Comte – Créateur et Gérant depuis 1998

JLS INVEST – Créateur et Gérant depuis 2007

GIE France Recyclage Pneumatique – Président 2009 – 2014

GIE France Recyclage Pneumatique – Vice-Président depuis 2014

Président du Directoire d'ACTIA Group depuis 2014

Directeur Général d'ACTIA Automotive depuis 2014



❖ **Catherine MALLET** (née PECH) est Membre du Directoire de la Société ; nommée lors du Conseil de Surveillance du 12 novembre 2002, son mandat a été renouvelé lors du Conseil de Surveillance du 8 septembre 2014 et arrivera à expiration le 12 novembre 2018 ; elle exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les Sociétés ci-après désignées :

❖ Mandats

Mandats en cours			
Mandats	Société	Pays	
Membre du Directoire	LP2C	France	
Administrateur	ACTIA Muller	France	
Représentante permanente du MEDEF 31	CILEO	France	
Représentante permanente de CILEO	CILEO Développement	France	
	Promologis S.A. H.L.M.	France	
Présidente du Comité d'Audit	Promologis S.A. H.L.M.	France	
Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices			
Mandats	Société	Pays	Fin du mandat
Administrateur	Fonderies Financière MERCIE	France	2012
Co-Gérance	SCIPIA	France	2013
	SCI du 4 Jules Védrières	France	2013



## ❖ Adresse

ACTIA Group – 5, rue Jorge SEMPRUN – BP 74215 – 31432 TOULOUSE Cedex 04

## ❖ Expertise et expérience

## • ETAT CIVIL

Fille de Louis PECH

Née le 26 Mai 1969 à Toulouse (Haute-Garonne)

Mariée – 2 enfants

## • ETUDES

Diplômée de l'École Supérieure de Commerce de Toulouse

1989 - 1992

## • CARRIERE

Crédit Mutuel Île de France Boulogne-Billancourt – Chargée de clientèle

1992 – 1993

ACTIA Automotive S.A Toulouse – Attachée de Direction

1993 – 1996

ACTIA Group S.A Toulouse – Attachée de Direction

1996 – 2003

ACTIA Group S.A Toulouse – Directrice Financière

depuis 2003

LP2C S.A. Toulouse – Membre du Directoire

depuis 1999

- ❖ **Marine CANDELON-BONNEMAISON** (née CALMELS) est Membre du Directoire de la Société ; nommée lors du Conseil de Surveillance du 12 novembre 2002, son mandat a été renouvelé lors du Conseil de Surveillance du 8 septembre 2014 et arrivera à expiration le 12 novembre 2018 ; elle exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les sociétés ci-après désignées :



## ❖ Mandats

Mandats en cours		
Mandats	Société	Pays
Membre du Directoire	LP2C	France
	ACTIA Telecom	France
Administrateur	ACTIA 3E	France
	ACTIA PCs	France
	ACTIA Muller	France
Représentant permanent d'ACTIA Group	ACTIA Automotive	France
Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices		
NEANT		

## ❖ Adresse

ACTIA Group – 5, rue Jorge SEMPRUN – BP 74215 – 31432 TOULOUSE Cedex 04

## ❖ Expertise et expérience

## • ETAT CIVIL

Fille de Pierre CALMELS

Née le 2 décembre 1961 à Paris

Mariée – 2 enfants



• ETUDES	
First Certificate of Cambridge	1979
Proficiency of Cambridge	1980
BTS Secrétariat de Direction	1982
• CARRIERE	
TECHNAL France Toulouse : Secrétaire qualifiée export	1982 – 1985
Maurice MESSEGUE Auch - Secrétaire de Direction	1986
LABORATOIRES DES HERBES SAUVAGES Fleurance - Secrétaire de Direction	1986 – 1990
SARL ACTE Nérac - Assistante de Direction	1990 – 1993
SA M3S Castelginest - Président Directeur Général	1993 – 2002
SA LP2C Toulouse - Membre du Directoire	depuis 1999

- ❖ Les critères d'indépendance retenus ainsi que la liste des mandataires indépendants figurent au § 7.1.1 « Gouvernance d'entreprise ».

### **6.13.3 Déclaration d'absence de condamnation des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire**

A la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années :

- ❖ Aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'un des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire ;
- ❖ Aucun membre du Conseil de Surveillance ou du Directoire n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, sauf dans le cadre d'une entité, Fonderies Financières MERCIE, société externe au Groupe, liquidée en 2012. Cette liquidation était une liquidation amiable, liée à la fin des activités de cette structure ; comme indiqué ci-dessus, au niveau des mandats exercés au cours des cinq derniers exercices, Louis PECH, Pierre CALMELS et Catherine MALLET faisaient partie de son Conseil d'Administration. Par ailleurs, sur l'exercice 2013, il a été procédé à la liquidation amiable de la SCI du 4 rue Jules Védrières, pour cessation d'activité ; comme indiqué ci-dessus, au niveau des mandats exercés au cours des cinq derniers exercices, Louis PECH, Pierre CALMELS et Catherine MALLET étaient co-gérants. Enfin, en 2013, il a également été procédé à la fusion-absorption de la Société Civile SCIPIA par la Société LP2C, dans un but de simplification du Groupe. Cette fusion a entraîné la liquidation de SCIPIA ; comme indiqué ci-dessus, au niveau des mandats exercés au cours des cinq derniers exercices, Pierre CALMELS et Catherine MALLET étaient co-gérants ;
- ❖ Aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du Conseil de Surveillance ou du Directoire par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;
- ❖ Aucun membre du Conseil de Surveillance ou du Directoire n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'Administration, de Direction ou de Surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

### **6.13.4 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'Administration, de Direction et de Surveillance et de la Direction Générale**

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit d'intérêts potentiel entre leurs devoirs de membre des organes de Direction ou de Surveillance à l'égard de l'émetteur et leurs intérêts privés.

### **6.13.5 Nominations, renouvellements et ratifications de cooptation**

Les mandats de Pierre CALMELS, Vice-Président du Conseil de Surveillance, de Véronique VEDRINE, et d'Alain COSTES, membres du Conseil de Surveillance arrivent à expiration lors de la présente Assemblée où leur renouvellement est proposé.

Pour ces trois membres dont le renouvellement est proposé, les fiches de renseignements sont disponibles au § 6.13.2 Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au cours des 5 derniers exercices – Expertise et expérience des organes de Direction en matière de gestion.



## 6.14 Rémunérations et avantages

### 6.14.1 Rémunérations et jetons de présence

Conformément aux dispositions de l'article L225-102-1 du Code de Commerce et à la recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers du 9 décembre 2012, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale (éléments fixes, variables et exceptionnels) et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social, ainsi que les critères en fonction desquels ils ont été calculés ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis.

Nous vous indiquons également les engagements de toute nature pris au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, ainsi que les modalités de détermination de ces engagements.

Il est précisé qu'en dehors des plans de stock-options et actions de performance, les rémunérations mentionnées sont versées par LP2C, société holding consolidante au titre :

- ❖ Soit des mandats qui sont exercés au niveau de la Société Anonyme LP2C et votées par le Conseil de Surveillance de cette dernière ; ces rémunérations ne sont donc pas spécifiquement des rémunérations versées au titre d'ACTIA Group ;
- ❖ Soit des contrats de travail.

Dans le cadre d'une convention d'assistance, LP2C facture au Groupe une partie seulement des salaires versés, au travers des prestations diverses qui sont détaillées au § 6.15.3 « Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements règlementés ». Le solde correspond à son propre fonctionnement et reste à la charge de LP2C, selon la règle du temps de travail. Les rémunérations versées et les décisions prises au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 sont les suivantes ; les chiffres communiqués concernent l'ensemble des rémunérations versées à chaque mandataire social d'ACTIA Group, par l'émetteur et par toute autre société du Groupe :

Tableau 1 – Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute autre société du Groupe		
Nom et fonction du dirigeant mandataire social :	Montants reçus en 2014	Montants reçus en 2013
<b>Christian DESMOULINS – Président du Directoire jusqu'au 30 juin 2014</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	250 427 <sup>(1)</sup>	302 555
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>250 427</b>	<b>302 555</b>
<b>Jean-Louis PECH – Président du Directoire depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	157 950 <sup>(1)</sup>	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>157 950</b>	<b>-</b>
<b>Catherine MALLET – Membre du Directoire</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	93 768	81 803
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>93 768</b>	<b>81 803</b>
<b>Marine CANDELON – Membre du Directoire</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	51 101	47 662
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>51 101</b>	<b>47 662</b>

- (1) Les rémunérations de Christian DESMOULINS et Jean-Louis PECH couvrent l'intégralité de l'exercice 2014, sans qu'il soit tenu compte de la démission de Christian DESMOULINS avec effet au 30 juin 2014 d'une part, et de la prise de fonction de Jean-Louis PECH le 1<sup>er</sup> juillet 2014. Le détail est indiqué en bas du tableau suivant.



Tableau 2 – Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute autre société du Groupe				
Nom et fonction du dirigeant mandataire social :	Montants dus	Montants reçus	Montants dus	Montants reçus
	2014		En 2013	
<b>Christian DESMOULINS</b> – Président du Directoire jusqu'au 30 juin 2014				
Rémunération fixe	157 950	157 950	210 600	210 600
Rémunération variable	91 000	91 000	90 000	90 000
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature	1 477	1 477	2 107	2 107
<b>TOTAL</b>	<b>250 427</b>	<b>250 427</b>	<b>302 555</b>	<b>302 555</b>
<b>Jean-Louis PECH</b> – Président du Directoire depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2014				
Rémunération fixe	157 950	157 950		
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature				
<b>TOTAL</b>	<b>157 950</b>	<b>157 950</b>		
<b>Catherine MALLET</b> – Membre du Directoire				
Rémunération fixe	89 577	89 577	79 625	79 625
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle	1 635	1 635		
Jetons de présence				
Avantages en nature	2 556	2 556	2 178	2 178
<b>TOTAL</b>	<b>93 768</b>	<b>93 768</b>	<b>81 803</b>	<b>81 803</b>
<b>Marine CANDELON</b> – Membre du Directoire				
Rémunération fixe	47 723	47 723	45 890	45 890
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle	1 300	1 300		
Jetons de présence				
Avantages en nature	2 078	2 078	1 772	1 772
<b>TOTAL</b>	<b>51 101</b>	<b>51 101</b>	<b>47 662</b>	<b>47 662</b>

Les avantages en nature correspondent à la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Au titre de l'exercice 2014, Christian DESMOULINS a perçu 22 350 € au titre de ses mandats de Direction au sein du Groupe ACTIA, mandats qui ont pris fin au 30 juin 2014. Au titre de son contrat de travail chez LP2C, il a perçu 228 077 €.

Pour sa part, Jean-Louis PECH a perçu 22 350 € au titre de ses mandats de Direction au sein du Groupe ACTIA, mandats qui ont débuté le 1<sup>er</sup> juillet 2014. Il a également perçu 135 600 € au titre du mandat qu'il exerce chez LP2C.

Tableau 3 – Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants par l'émetteur et par toute autre société du Groupe		
Mandataires sociaux non dirigeants – Nom et mandat	Montants reçus en 2014	Montants reçus en 2013
<b>Louis PECH</b> – Président du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence		
Autres rémunérations <sup>(1)</sup>	102 140	101 273
<b>Pierre CALMELS</b> – Vice-Président du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence		
Autres rémunérations <sup>(1)</sup>	72 000	72 000



**Tableau 3 – Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants par l'émetteur et par toute autre société du Groupe**

<b>Henri-Paul BROCHET</b> – Membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence		
Autres rémunérations		
<b>Alain COSTES</b> – Membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence		
Autres rémunérations		
<b>Carole GARCIA</b> – Membre du Conseil de Surveillance	NEANT	NEANT
Jetons de présence		
Autres rémunérations		
<b>Günther THRUM</b> – Membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence		
Autres rémunérations		
<b>Véronique VÉDRINE</b> – Membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence		
Autres rémunérations		
<b>TOTAL</b>	<b>174 140</b>	<b>173 273</b>

(1) Rémunérations au titre des mandats exercés au niveau de la Société Anonyme LP2C.

**Tableau 4 – Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe**

Nom du dirigeant mandataire social	Date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
NEANT						
<b>TOTAL</b>						

**Tableau 5 – Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social**

Nom du dirigeant mandataire social	Date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
NEANT			
<b>TOTAL</b>			

**Tableau 6 – Actions de performance attribuées par l'Assemblée Générale des Actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe**

Nom du mandataire social	Date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
NEANT						
<b>TOTAL</b>						



Tableau 7 – Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social			
Nom du dirigeant mandataire social	Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Christian DESMOULINS – Ancien Président du Directoire	19/09/2008	20 000	(1)
<b>TOTAL</b>			

(1) Le 19 septembre 2008, 60 000 actions ont été attribuées à Christian DESMOULINS, Président du Directoire. Elles ont été définitivement acquises le 20 septembre 2010 après validation des conditions d'acquisition.

Le 20 septembre 2012, 40 000 de ces actions sont devenues disponibles, le solde, soit 20 000 actions, demeurant indisponibles jusqu'à la cessation du mandat du Président du Directoire, selon les termes de la décision du Conseil de Surveillance du 19 décembre 2008.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2014, après la cessation du mandat de Président du Directoire, le solde de 20 000 actions est donc devenu disponible.

Tableau 8 – Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	
Date de l'Assemblée	NEANT
Date du Directoire	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	
Point de départ d'exercice des options	
Date d'expiration	
Prix de souscription ou d'achat	
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	
Nombre d'actions souscrites à ce jour	
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat actions annulées ou caduques	
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	

Tableau 9 – Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers				
	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 1	Plan n° 2
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et/ou toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	NEANT			
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé				

Tableau 10 – Historique des attributions gratuites d'actions – Informations sur les actions attribuées gratuitement				
	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3	...
Date d'assemblée	NEANT			
Date du directoire				
Nombre total d'actions attribuées gratuitement dont le nombre attribuées à :				
Date d'acquisition des actions				
Date de fin de période de conservation				
Nombre d'actions souscrites au xxx				
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques				
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice				



Tableau 11 – Dirigeants – Mandataires sociaux				
	Contrat de Travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Nom : <b>Christian DESMOULINS</b>	<b>Oui</b>	Non	Non	<b>(1)</b>
Fonction : Président du Directoire				
Date début Mandat : 01/04/03				
Date fin Mandat : 30/06/14				
Avantages :				
Nom : <b>Jean-Louis PECH</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>
Fonction : Président du Directoire				
Date début Mandat : 01/07/14				
Date fin Mandat : 12/11/18				
Avantages :				
Nom : <b>Marine CANDELON</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>
Fonction : Membre du Directoire				
Date début Mandat : 12/11/02				
Date fin Mandat : 12/11/18				
Avantages :				
Nom : <b>Catherine MALLET</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>
Fonction : Membre du Directoire				
Date début Mandat : 12/11/02				
Date fin Mandat : 12/11/18				
Avantages :				

(1) Dans la situation actuelle, Christian DESMOULINS, Président du Directoire jusqu'au 30 juin 2014, est salarié de la Société LP2C, Holding. Une clause de non concurrence figure au contrat de travail : le choix de faire jouer, ou non, cette clause appartient à LP2C. Si elle vient à appliquer cette clause, LP2C supportera seule la charge financière liée à cette indemnité ; cette indemnité ne sera donc pas supportée par l'émetteur.

D'une manière générale, la partie fixe de la rémunération des Dirigeants d'ACTIA Group suit l'évolution des salaires de la principale structure française, sauf année exceptionnelle, quand la situation du Groupe est trop tendue, auquel cas l'augmentation est alors inférieure, voire nulle. En 2014, une étude approfondie a été menée sur le niveau de rémunération des membres du Directoire, Catherine MALLET et Marine CANDELON, par rapport aux rémunérations pratiquées au sein du Groupe ACTIA. Cette étude a révélé un écart dans la rémunération versée au détriment de ces deux membres. En effet, le rapprochement de ces rémunérations avec celles des membres du Comité de Direction de la principale filiale française du Groupe, ACTIA Automotive, a révélé des disparités. Pour y remédier, le Président du Directoire de LP2C a proposé d'aligner leur rémunération sur celle des membres du Comité de Direction d'ACTIA Automotive.

La partie variable se traduit par des primes sur objectif avec un minima indexé sur le salaire n<sup>-1</sup>. Des critères qualitatifs sont préétablis avant chaque exercice et définis de manière précise ; ils ne sont pas publiés pour des raisons de confidentialité. Le niveau de réalisation attendu de ces objectifs a été pleinement réalisé, justifiant le versement de la totalité de la prime définie.

Les avantages en nature correspondent à la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Aucun engagement de quelque nature que ce soit, correspondant à des éléments de rémunération, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonction du mandataire ou postérieurement à celle-ci n'a été pris, en dehors des engagements cités ci-dessus.

Enfin, il n'est versé aucun jeton de présence.

#### 6.14.2 Transactions effectuées sur les titres de la Société

A la connaissance de la Société, les mandataires sociaux n'ont effectué aucune transaction sur les titres de la société au cours de l'exercice 2014.



### 6.14.3 Commissaires aux Comptes

Aucun mandat de Commissaires aux Comptes n'arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

### 6.15 Opérations avec les parties liées

Aucun contrat de service prévoyant l'octroi d'avantages aux termes du contrat ne lie les membres des organes d'Administration, de Direction ou de Surveillance à ACTIA Group S.A. ou à l'une quelconque de ses filiales, en dehors des éléments présentés au paragraphe ci-dessous.

#### 6.15.1 Information spécifique relative aux conventions

Conformément au dernier alinéa de l'article L225-102-1 Le Code de Commerce, concernant les conventions intervenues entre l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance ou l'un des Actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, nous vous informons que :

- ❖ Il n'y a eu aucune convention relevant de ces dispositions conclue durant l'exercice 2014 ;
- ❖ Une convention a été conclue antérieurement et s'est poursuivie durant l'exercice entre ACTIA Muller, filiale de la société ACTIA Automotive, et ACTIA Group ; cette convention a pour objet la caution solidaire conférée par ACTIA Group en faveur de la SCI Luce Investissement, afin de garantir le parfait règlement du loyer, des charges et accessoires du bail consenti à ACTIA Muller par la SCI Luce Investissement. Cette caution est rémunérée à hauteur de 1 % de l'encours et la charge comptabilisée au titre de l'exercice 2014 a été de 3 540 € HT. Son encours au 31 décembre 2014 de 286 500 € HT.

#### 6.15.2 Nature et montant des conventions règlementées réalisées par l'émetteur

Il est demandé d'approuver les nouvelles conventions visées à l'article L225-86 du Code de Commerce régulièrement autorisées par le Conseil de Surveillance. Elles sont développées dans la 1<sup>ère</sup> partie du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements règlementés, rapport reproduit dans son intégralité au point 6.15.3 « Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements règlementés ».

Une partie des informations est développée au § NOTE 21 « Opérations avec les parties liées » des notes annexes aux comptes consolidés.

Par ailleurs, l'intégralité des conventions est communiquée par les Commissaires aux Comptes qui donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial, reproduit ci-après.

Le détail des relations entre LP2C et ACTIA Group, d'une part, et ACTIA Group et ses filiales, d'autre part, est communiqué au § 4.3 « Description sommaire du Groupe ».



### 6.15.3 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements règlementés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements règlementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

##### Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

##### **Avec la société Actia Automotive S.A.**

- ❖ Personnes concernées : la société Actia Group S.A., administrateur d'Actia Automotive, représentée par Madame Marine Candelon, et Messieurs Louis Pech, Pierre Calmels, Christian Desmoulins, Jean-Louis Pech et Alain Costes
- ❖ **Nature et objet** : convention d'assistance – missions exceptionnelles (garanties)
- ❖ Modalités :

Dans le cadre de la convention d'assistance conclue pour une période de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, votre société peut mettre en place des garanties au profit de sa filiale Actia Automotive S.A. Elle est susceptible de consentir à des tiers, notamment à des établissements bancaires, sa caution pour garantir les engagements pris envers ceux-ci par Actia Automotive S.A.

Pour ces cautions, votre société perçoit une rémunération annuelle fixée à 1% hors taxes du montant des sommes dues par Actia Automotive S.A. en début de trimestre. Les factures sont établies en fin de trimestre au titre de l'engagement ainsi garanti.

A ce titre, au cours de l'exercice 2014, votre société a signé au bénéfice de sa filiale les engagements suivants :

Nature	Encours au 31/12/2014	Frais facturés par votre société HT
Lettre de garantie - Emprunt de 1 500 000 €	1 400 000 €	3 688 €
Lettre de garantie - Emprunt de 2 500 000 €	2 343 750 €	6 250 €
Lettre de garantie - Emprunt de 750 000 €	678 158 €	1 785 €
Lettre de garantie - Billet financier de 2 000 000 €	2 000 000 €	20 000 €
Caution solidaire - Emprunt de 2 000 000 €	1 918 938 €	-



### Avec la société Actia Telecom S.A. (ex Actia Sodielec S.A.)

- ❖ Personnes concernées : la société Actia Group S.A., administrateur d'Actia Telecom, représentée par Monsieur Louis Pech, Madame Marine Candelon et Monsieur Christian Desmoulin
- ❖ **Nature et objet** : convention d'assistance – missions exceptionnelles (garanties)
- ❖ Modalités :

Dans le cadre de la convention d'assistance conclue pour une période de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, votre société peut mettre en place des garanties au profit de sa filiale Actia Telecom S.A. Elle est susceptible de consentir à des tiers, notamment à des établissements bancaires, sa caution pour garantir les engagements pris envers ceux-ci par Actia Telecom S.A.

Pour ces cautions, votre société perçoit une rémunération annuelle fixée à 1% hors taxes du montant des sommes dues par Actia Telecom S.A. en début de trimestre. Les factures sont établies en fin de trimestre au titre de l'engagement ainsi garanti.

A ce titre, au cours de l'exercice 2014, votre société a signé au bénéfice de sa filiale les engagements suivants :

Nature	Encours au 31/12/2014	Frais facturés par votre société HT
Lettre de garantie - Emprunt de 250 000 €	238 049 €	-
Lettre de garantie - Emprunt de 1 000 000 €	888 240 €	4 801 €
Lettre d'engagement - Ligne de découvert de 600 000 €	600 000 €	6 000 €
Lettre d'engagement - Ligne de caution bancaire sur l'étranger de 500 000 €	500 000 €	5 000 €

- ❖ **Nature et objet** : convention de trésorerie
- ❖ Modalités :

Dans un souci de rationalisation et d'optimisation de la trésorerie du Groupe, votre société a contractualisé une convention de trésorerie avec Actia Telecom S.A. afin de pouvoir bénéficier de la trésorerie excédentaire de cette filiale.

La convention initiale prévoyait un montant maximum par an de « remontée » possible de trésorerie de €. 1.000.000 rémunéré au taux intermédiaire entre les taux de financement et les taux de placement sur le court terme.

Après délibérations et approbation du conseil de surveillance du 24 mars 2014, autorisation à porter le plafond de la convention de trésorerie signée avec Actia Telecom S.A. le 17 décembre 2013 à €. 3.000.000 rémunéré au taux intermédiaire entre les taux de financement et les taux de placement sur le court terme.

Au 31 décembre 2014, le montant de l'avance de trésorerie effectuée par Actia Telecom S.A. s'élève à €.1.532.274 et la charge d'intérêt au titre de l'exercice 2014 pour votre société s'élève à €. 17.072.

### Avec la société SCI de L'Oratoire

- ❖ Personnes concernées : Messieurs Louis Pech et Pierre Calmels, dirigeants communs
- ❖ **Nature et objet** : convention d'assistance – missions exceptionnelles (garanties)
- ❖ Modalités :

Au cours de l'exercice 2014, votre société a signé une lettre de garantie envers une banque dans le cadre d'un emprunt de €. 1.200.000. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2014 est de €. 700.000. Le montant des frais facturés par votre société au cours de l'exercice 2014 s'élève à €. 1.750 H.T.

### Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

#### Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.



### Avec la société Actia Automotive S.A.

- ❖ Personnes concernées : la société Actia Group S.A., administrateur d'Actia Automotive, représentée par Madame Marine Candelon, et Messieurs Louis Pech, Pierre Calmels, Christian Desmoulins, Jean-Louis Pech et Alain Costes
- ❖ Nature et objet : convention d'assistance
- ❖ Modalités :

Cette convention est conclue pour une période de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

#### a) Missions permanentes

Votre société assiste sa filiale Actia Automotive S.A. dans les domaines suivants :

- Application de la politique générale et des stratégies globales définies par votre société et sa société mère, la société LP2C S.A. ;
- Animation et coordination du management stratégique et international ;
- Ressources humaines, qualité et systèmes d'informations ;
- Administration, finances (comptabilité, financement, garanties, ...), juridique et contrôle de gestion.

Votre société perçoit, en rémunération de ces prestations permanentes, une redevance fixée sur la base d'un budget prévisionnel établi en début d'exercice et révisable en fin d'exercice. La rémunération est effectuée sur la base des coûts réellement engagés par votre société, majorés d'une marge de 15 % pour les coûts directs et sans marge pour les coûts indirects.

Cette redevance, facturée à la société Actia Automotive S.A., est appelée trimestriellement avant la fin de chaque trimestre civil sous la forme d'acomptes. Une régularisation est effectuée en fin d'exercice en fonction des résultats définitifs.

Au titre de cette redevance, votre société a facturé au cours de l'exercice 2014 la somme de €. 1.775.390 H.T. à la société Actia Automotive S.A.

#### b) Missions exceptionnelles

- Garanties :

Votre société peut, le cas échéant, mettre en place des garanties au profit de sa filiale Actia Automotive S.A. Elle est susceptible de consentir à des tiers, notamment à des établissements bancaires, sa caution pour garantir les engagements pris envers ceux-ci par Actia Automotive S.A.

Pour ces cautions, votre société perçoit une rémunération annuelle fixée à 1 % hors taxes du montant des sommes dues par Actia Automotive S.A. en début de trimestre. Les factures sont établies en fin de trimestre au titre de l'engagement ainsi garanti.

A ce titre, au cours des exercices précédents, votre société a signé au bénéfice de sa filiale les engagements suivants :

Nature	Encours au 31/12/2014	Frais facturés par votre société HT
Lettre d'intention - Emprunt de 1 000 000 €	196 006 €	3 560 €
Caution solidaire de 1 560 000 € - Emprunt 1 300 000 €	-	757 €
Caution solidaire - Emprunt de 700 000 €	256 342 €	3 447 €
Lettre d'intention - Emprunt de 1 500 000 €	156 357 €	3 495 €
Caution solidaire de 1 560 000 € - Emprunt 1 300 000 €	167 232 €	4 496 €
Caution solidaire - Emprunt de 750 000 €	117 324 €	2 136 €
Caution solidaire de 200 000 000 € - Contrat avec Airbus du 1 <sup>er</sup> novembre 2007		Néant, une assurance ayant été mise en place par - Actia Automotive
Caution solidaire - Emprunt de 1 000 000 €	-	782 €
Caution solidaire - Emprunt de 300 000 €	-	236 €
Lettre d'intention forte - Emprunt de 1 000 000 €	447 747 €	6 035 €



Nature	Encours au 31/12/2014	Frais facturés par votre société HT
Lettre d'intention - Emprunt de 750 000 €	291 772 €	4 093 €
Caution solidaire de 2 640 000 € - Emprunt 2 200 000 €	844 279 €	14 268 €
Caution solidaire - Emprunt de 1 600 000 €	901 185 €	10 984 €
Caution solidaire - Emprunt de 3 000 000 €	2 500 000 €	27 500 €
Lettre de garantie - Emprunt de 500 000 €	348 956 €	4 249 €
Lettre de garantie - Emprunt de 1 500 000 €	1 042 144 €	12 720 €
Lettre de garantie de 2 400 000 € - Emprunt 2 000 000 €	1 348 799 €	19 869 €
Lettre d'intention - Emprunt de 500 000 €	380 460 €	4 406 €
Lettre de garantie - Emprunt de 700 000 €	543 632 €	6 278 €
Lettre de garantie - Emprunt de 1 000 000 €	800 000 €	9 250 €
Lettre de garantie - Emprunt de 250 000 €	194 416 €	2 243 €
Lettre de garantie - Emprunt de 500 000 €	396 384 €	4 564 €
Lettre de garantie - Emprunt de 500 000 €	396 901 €	4 566 €

- **Compte courant :**

Votre société peut aussi mettre à disposition d'Actia Automotive S.A. des avances en compte courant. Pour ces avances en compte courant, votre société facture selon l'origine des sommes mises à dispositions, à savoir :

- si la société ne fait pas appel au marché, au taux d'intérêt Euribor 3 mois majoré d'un demi-point ;
- si la société fait appel au marché, au taux de l'emprunt majoré d'un demi-point.

Au 31 décembre 2014, le solde débiteur du compte courant d'Actia Automotive S.A. s'élève à €. 6.895.591. Le produit d'intérêt de l'exercice 2014 pour votre société s'élève à €. 161.307.

- **Missions spécifiques :**

Par ailleurs, votre société peut exécuter, à la demande formelle d'Actia Automotive S.A. et pour son compte, des missions spécifiques clairement définies, limitées dans le temps et n'entrant pas dans le cadre habituel des prestations énumérées à l'article précédent.

Parmi ces missions exceptionnelles, votre société peut intervenir dans l'identification, la sélection, l'étude, la négociation, le rachat d'entreprises et la prise de participation ou de contrôle de sociétés externes, ainsi que la recherche de partenaires.

Ces missions font l'objet d'une facturation distincte à convenir d'un commun accord, tenant compte des frais particuliers engagés par votre société et des résultats obtenus pour la filiale.

Cette facturation n'entre pas dans le calcul de la redevance des missions permanentes.

Aucune mission spécifique n'a eu lieu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

#### **Avec la société Actia Telecom S.A. (ex Actia Sodielec S.A.)**

- **Personnes concernées :** la société Actia Group S.A., administrateur d'Actia Telecom, représentée par Monsieur Louis Pech, Madame Marine Candelon et Monsieur Christian Desmoulins
- **Nature et objet :** convention d'assistance
- **Modalités :** Cette convention est conclue pour une période de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

#### **a) Missions permanentes**

Votre société assiste sa filiale Actia Telecom S.A. dans les domaines suivants :

- Application de la politique générale et des stratégies globales définies par votre société et sa société mère, la société LP2C S.A. ;
- Animation et coordination du management stratégique et international ;
- Ressources humaines, qualité et systèmes d'informations ;



- Administration, finances (comptabilité, financement, garanties, ...), juridique et contrôle de gestion.
  - Votre société perçoit, en rémunération de ces prestations permanentes, une redevance fixée sur la base d'un budget prévisionnel établi en début d'exercice et révisable en fin d'exercice. La rémunération est effectuée sur la base des coûts réellement engagés par votre société, majorés d'une marge de 15 % pour les coûts directs et sans marge pour les coûts indirects.
  - Cette redevance, facturée à la société Actia Telecom S.A., est appelée trimestriellement avant la fin de chaque trimestre civil sous la forme d'acomptes. Une régularisation est effectuée en fin d'exercice en fonction des résultats définitifs.
  - Au titre de cette redevance, votre société a facturé au cours de l'exercice 2014 la somme de €. 359.023 H.T. à la société Actia Telecom S.A.

#### b) Missions exceptionnelles

- Garanties :

Votre société peut, le cas échéant, mettre en place des garanties au profit de sa filiale Actia Telecom S.A. Elle est susceptible de consentir à des tiers, notamment à des établissements bancaires, sa caution pour garantir les engagements pris envers ceux-ci par Actia Telecom S.A.

Pour ces cautions, votre société perçoit une rémunération annuelle fixée à 1 % hors taxes du montant des sommes dues par Actia Telecom S.A. en début de trimestre. Les factures sont établies en fin de trimestre au titre de l'engagement ainsi garanti.

A ce titre, au cours des exercices précédents, votre société a signé au bénéfice de sa filiale les engagements suivants :

Nature	Encours au 31/12/2014	Frais facturés par votre société HT
Lettre d'engagement - Ligne de découvert 300 000 €	Mainlevée de cette garantie donnée par la banque le 24/09/2014	2 250 €
Lettre de confort envers Astrium pour bonne fin du marché Athena Fidus	Le chiffre d'affaires cumulé est de 18 530 177 €	111 383 €
Caution solidaire - Emprunt de 1 000 000 €	52 222 €	1 819 €
Caution solidaire - Emprunt de 400 000 €	-	394 €
Lettre de confort envers 3 banques dans le cadre de la cession bail des immeubles du Puy-Sainte-Réparate - Crédit-Bail contracté par Actia Telecom	794 155 €	9 482 €
Caution solidaire - Emprunt de 300 000 €	-	349 €
Caution solidaire - Emprunt de 300 000 €	-	295 €
Caution solidaire - Emprunt de 800 000 €	343 159 €	4 434 €
Lettre de confort - Emprunt de 350 000 €	114 023 €	1 693 €
Lettre de garantie - Emprunt de 350 000 €	129 025 €	1 840 €
Lettre d'intention - Emprunt de 250 000 €	190 241 €	2 203 €
Lettre de garantie - Emprunt de 500 000 €	380 791 €	4 408 €

- Compte courant :

Votre société peut aussi mettre à disposition d'Actia Telecom S.A. des avances en compte courant. Pour ces avances en compte courant, votre société facture selon l'origine des sommes mises à dispositions, à savoir :

- si la société ne fait pas appel au marché, au taux d'intérêt Euribor 3 mois majoré d'un demi-point ;
- si la société fait appel au marché, au taux de l'emprunt majoré d'un demi-point.



Au 31 décembre 2014, le solde du compte courant d'Actia Telecom S.A. est nul. Aucun intérêt n'a été facturé au titre de l'exercice 2014.

- Missions spécifiques :

Par ailleurs, votre société peut exécuter, à la demande formelle d'Actia Telecom S.A. et pour son compte, des missions spécifiques clairement définies, limitées dans le temps et n'entrant pas dans le cadre habituel des prestations énumérées à l'article précédent.

Parmi ces missions exceptionnelles, votre société peut intervenir dans l'identification, la sélection, l'étude, la négociation, le rachat d'entreprises et la prise de participation ou de contrôle de sociétés externes, ainsi que la recherche de partenaires.

Ces missions font l'objet d'une facturation distincte à convenir d'un commun accord, tenant compte des frais particuliers engagés par votre société et des résultats obtenus pour la filiale.

Cette facturation n'entre pas dans le calcul de la redevance des missions permanentes.

Aucune mission spécifique n'a eu lieu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

❖ **Nature et objet** : autorisation de nantissements de titres

❖ Modalités :

Dans le cadre d'un découvert autorisé par une banque, votre société a donné en garantie le nantissement de 125.000 titres de sa filiale Actia Telecom S.A. L'encours au 31 décembre 2014 est nul.

#### Avec la société LP2C S.A.

❖ Personnes concernées : Messieurs Louis Pech et Pierre Calmels, Mesdames Marine Candelon et Catherine Mallet, dirigeants communs

❖ **Nature et objet** : convention d'assistance

❖ Modalités :

Cette convention est conclue pour une période de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

##### a) Missions permanentes

La société LP2C S.A. assiste la société Actia Group S.A. dans les domaines suivants :

1. assistance dans le domaine de l'application de la politique générale du groupe et du management, et notamment toutes les questions relevant :
  - ♦ de l'application de la politique générale et des stratégies globales définies par la société LP2C S.A. ;
  - ♦ l'animation et la coordination des méthodes de direction et de gestion ;
  - ♦ de l'ingénierie financière ;
  - ♦ et des prévisions économiques.
2. assistance dans le domaine de l'animation des activités ;
3. assistance dans le domaine de la communication ;
4. assistance de caractère comptable, juridique et administratif ;
5. assistance de caractère financier.

La société LP2C S.A. perçoit, en rémunération de ces prestations permanentes, une redevance fixée sur la base d'un budget prévisionnel établi en début d'exercice et révisable en fin d'exercice.

La rémunération des prestations 1- et 4- est effectuée sur la base des coûts directs et indirects réellement engagés par la société LP2C S.A., majorés d'une marge de 15 %. Cette redevance, facturée à la société Actia Group S.A., est appelée trimestriellement avant la fin de chaque trimestre civil sous la forme d'acomptes. Une régularisation est effectuée en fin d'exercice en fonction de la révision du budget sus énoncé.

Pour la rémunération des prestations 2- et 3-, celle-ci est déterminée en fonction du temps consacré par la société LP2C S.A. au taux journalier de €. 3.149 H.T. Cette redevance sera réévaluée le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en fonction de la variation de l'indice du prix à la production de services (conseil en management) publié par l'INSEE. L'indice de base à prendre en considération est celui du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2008, l'indice de référence étant celui du même trimestre de l'année suivante.



Pour la rémunération des cautions (prestation 5-), votre société est facturée sur la base d'une rémunération annuelle fixée à 1% hors taxes du montant des sommes dues par Actia Group S.A. en début de trimestre. Les factures sont établies en fin de trimestre au titre de l'engagement ainsi garanti.

Pour les avances en compte courant, votre société est facturée selon l'origine des sommes mises à dispositions, à savoir :

- si la société ne fait pas appel au marché, au taux d'intérêt Euribor 3 mois majoré d'un demi-point ;
- si la société fait appel au marché, au taux de l'emprunt majoré d'un demi-point.

Au titre des prestations 1- à 4-, la société LP2C S.A. a facturé au cours de l'exercice 2014 la somme de €. 1.719.949 H.T. à votre société.

Au titre de la prestation 5, aucune caution ni avance en compte courant n'a été consentie par LP2C S.A. à votre société au cours de l'exercice 2014.

#### b) Missions exceptionnelles

La société LP2C S.A. peut exécuter, à la demande d'Actia Group S.A. et pour son compte, des missions spécifiques clairement définies, limitées dans le temps et n'entrant pas dans le cadre habituel des prestations énumérées à l'article précédent.

Parmi ces missions exceptionnelles, la société LP2C S.A. peut intervenir dans l'étude, la négociation, le rachat d'entreprises et la prise de participation ou de contrôle de sociétés externes.

Ces missions feront l'objet d'une nouvelle convention établie selon les mêmes formes et conditions que la présente convention.

Aucune mission spécifique n'a eu lieu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

❖ **Nature et objet** : prestations comptables et financières

❖ Modalités :

Votre société a effectué des prestations comptables et financières pour la société LP2C S.A.

La facturation de l'exercice effectuée par votre société s'élève à €. 76.824. H.T. au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

#### Avec la société Actia Muller S.A.

❖ Personnes concernées : la société Actia Automotive S.A. représentée par Monsieur Louis Pech, Monsieur Christian Desmoulin, Mesdames Marine Candelon et Catherine Mallet

❖ Nature et objet : caution solidaire en faveur de la SCI Luce Investissement

❖ Modalités :

Votre société s'est portée caution afin de garantir le parfait règlement du loyer, charges et accessoires du bail consenti par la société Luce Investissement à votre filiale Actia Muller S.A. Cette caution est rémunérée à hauteur de 1 % de l'encours.

L'encours de cet engagement est de €. 286.500 au 31 décembre 2014. Votre société a facturé €. 3.540 H.T. au titre de l'exercice 2014.

#### Avec la société Ardia

❖ Personne concernée : la société Actia Group S.A. représentée par Monsieur Christian Desmoulin

❖ **Nature et objet** : avance de trésorerie

❖ Modalités :

Votre société a signé une convention de trésorerie dans le cadre d'avances à la filiale Ardia.

Le montant de l'avance au 31 décembre 2014 s'élève à €. 360. Le montant des intérêts perçus au titre de l'exercice s'élève à €. 1.291.

❖ **Nature et objet** : convention d'assistance

Votre société assiste sa filiale Ardia dans certains domaines et notamment dans toutes les questions relevant :

- de la Direction Générale ;
- du management stratégique et international ;



- de ressources humaines, qualité et des systèmes d'informations ;
- d'administration, finances (comptabilité, dossiers de financement, garanties, ...), juridique et contrôle de gestion.

Votre société perçoit, en rémunération de ces prestations permanentes, une redevance fixée sur la base d'un budget prévisionnel établi en début d'exercice et révisable en fin d'exercice.

La rémunération est effectuée sur la base des coûts réellement engagés par votre société, majorés d'une marge de 15% pour les coûts directs et sans marge pour les coûts indirects. Cette redevance, facturée à la société Ardia, est appelée trimestriellement avant la fin de chaque trimestre civil sous la forme d'acomptes. Une régularisation est effectuée en fin d'exercice en fonction des résultats définitifs.

Au titre de cette redevance, votre société a facturé au cours de l'exercice 2014 la somme de €. 52.983 H.T. à la société Ardia.

#### **Avec la société SCI de L'Oratoire**

❖ Personnes concernées : Messieurs Louis Pech et Pierre Calmels, dirigeants communs

❖ **Nature et objet** : convention de trésorerie

❖ Modalités :

Votre société a conclu une convention de trésorerie avec la SCI de L'Oratoire dans le cadre de la cession bail de ses immeubles afin de rémunérer la mise à disposition de €. 2.000.000 par la SCI L'Oratoire.

L'avance effectuée au profit de votre société au 31 décembre 2014 s'élève à €. 348.970. Le montant des intérêts comptabilisés en charge par votre société au 31 décembre 2014 s'élève à €. 2.431.

❖ **Nature et objet** : autorisation de nantissement de parts

❖ Modalités :

Dans le cadre du contrat de lease-back de l'ensemble immobilier pour un montant maximum de €. 3.000.000 sur une durée de 12 ans, votre société a donné en garantie le nantissement de la totalité des parts de la SCI de L'Oratoire qu'elle détient pour la durée de l'opération.

#### **Avec la société SCI Les Coteaux de Pouvoirville**

❖ Personnes concernées : Messieurs Louis Pech et Christian Desmoulins, dirigeants communs

❖ **Nature et objet** : contrat de sous-location

❖ Modalités :

Selon un contrat de sous-location, la SCI Les Coteaux de Pouvoirville loue à votre société des locaux sis 5, rue Jorge Semprun (anciennement 25, chemin de Pouvoirville) à Toulouse avec refacturation de la taxe foncière.

Le montant des loyers versés au cours de l'exercice s'élève à €. 77.756 H.T.

Le montant de la taxe foncière refacturée au cours de l'exercice s'élève à €. 7.259.

❖ **Nature et objet** : autorisation de nantissement de titres

❖ Modalités :

Dans le cadre du contrat de lease-back de l'ensemble immobilier pour un montant maximum de €. 4.500.000 sur une durée de 12 ans, votre société a donné en garantie le nantissement de la totalité des parts de la SCI Les Coteaux de Pouvoirville qu'elle détient pour la durée de l'opération.

Les commissaires aux comptes

Toulouse-Labège, le 17 avril 2015

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Jean-Marc Laborie  
Associé

Paris, le 17 avril 2015

Eric Blache



#### 6.15.4 Opérations avec les parties liées

Cf. § NOTE 21 « Opérations avec les parties liées » des notes annexes aux comptes consolidés.

#### 6.16 Conclusion

Il sera demandé de donner quitus entier et définitif au Directoire de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes pour l'accomplissement de leur mission qu'ils relatent dans leur rapport sur les comptes annuels.

Le Directoire invite tout Actionnaire à approuver, par son vote, le texte des résolutions qu'il propose.

LE DIRECTOIRE



## 7. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

### 7.1 Rapport du Président du Conseil de Surveillance

La loi fait obligation au Président du Conseil de Surveillance des Sociétés Anonymes dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé de rendre compte, dans un rapport joint à celui du Directoire :

- ❖ De la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directoire, des références faites à un code de gouvernement d'entreprise et des modalités particulières relatives à la participation des Actionnaires à l'Assemblée Générale ;
- ❖ Des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place par la Société.

Les actions de notre Société étant admises aux négociations sur un marché réglementé, ce rapport précise également :

- ❖ Les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ;
- ❖ Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance du 23 mars 2015 et transmis aux Commissaires aux Comptes.

#### 7.1.1 Gouvernance d'entreprise

En matière de Code de gouvernement d'entreprise, notre Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de Middlednext de décembre 2009, disponible sur le site internet de Middlednext, ci-après le Code de référence. Le Conseil de Surveillance a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance ».

Les dispositions suivantes de ce Code de référence ont été adaptées à la structure du Groupe, conformément aux possibilités offertes par le Code de référence :

- ❖ Comité d'audit

Compte tenu de sa composition qui est rappelée dans le présent rapport, notre Conseil de Surveillance doit remplir les fonctions de comité d'audit. Conformément à l'article L823-20 du Code de Commerce, la Société est ainsi exemptée de l'obligation de constituer un comité spécialisé spécifique.

Conformément aux recommandations stipulées dans le Code de référence, une réflexion a été menée sur le sujet et il a été jugé qu'un tel comité n'apporterait rien de significatif à notre Société notamment en matière de suivi de l'élaboration de l'information financière ou de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

- ❖ Comité des nominations et des rémunérations

Aucun comité n'a été créé à ce jour, les décisions de nomination et de rémunération étant prises collégalement. Compte tenu de la bonne proportion de membres indépendants au sein du Conseil, conformément aux préconisations du Code de référence et à la structure de l'actionnariat de la Société, il n'apparaît pas nécessaire de procéder à la création d'un tel comité, dans l'immédiat.

Toutes précisions utiles sur le respect du code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de Middlednext de décembre 2009 et relatives aux rémunérations des dirigeants et/ou des mandataires sociaux vous sont données au § 6.14 « Rémunérations et avantages » de ce présent Document de Référence.

#### Composition du Conseil de Surveillance

Au 31 décembre 2014, la composition du Conseil de Surveillance est la suivante :

- |                      |   |
|----------------------|---|
| ❖ Louis PECH         | Président du Conseil de Surveillance      |
| ❖ Pierre CALMELS     | Vice-Président du Conseil de Surveillance |
| ❖ Henri-Paul BROCHET | Membre du Conseil de Surveillance         |
| ❖ Alain COSTES       | Membre du Conseil de Surveillance         |
| ❖ Carole GARCIA      | Membre du Conseil de Surveillance         |
| ❖ Günther THRUM      | Membre du Conseil de Surveillance         |
| ❖ Véronique VÉDRINE  | Membre du Conseil de Surveillance         |



- ❖ Jean-Philippe BRINET Censeur
- ❖ Christian DESMOULINS Censeur

Il est rappelé qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Conseil de Surveillance, tels que définis par la loi.

Le rapport du Président doit faire état de l'application de la loi Copé – Zimmermann du 13 janvier 2011 sur le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil de Surveillance (au moins un représentant féminin à la date de publication de la loi, 20% au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et 40% au 1<sup>er</sup> janvier 2017). La Société était en conformité avec la loi jusqu'au 31 décembre 2016.

### Mandataires Indépendants

**Critères retenus** : ne sont pas considérés comme mandataire indépendant :

- ❖ Les salariés et mandataires sociaux dirigeants de la Société ou d'une société du Groupe au cours des 3 dernières années ;
- ❖ Les auditeurs de la Société ou d'une société du Groupe au cours des 3 dernières années ;
- ❖ Les Actionnaires de référence ;
- ❖ Les fournisseurs, banquiers et clients significatifs de la Société ou d'une société du Groupe ;
- ❖ Les membres de la famille d'un mandataire social ou d'un Actionnaire de référence.

Liste des mandataires sociaux indépendants :

- ❖ Alain COSTES Membre du Conseil de Surveillance ;
- ❖ Véronique VEDRINE Membre du Conseil de Surveillance ;
- ❖ Henri-Paul BROCHET Membre du Conseil de Surveillance ;
- ❖ Carole GARCIA Membre du Conseil de Surveillance.

En outre, d'une façon générale, à la connaissance de la Société, au jour de l'établissement du présent rapport, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de chacun des membres du Conseil vis-à-vis de la Société et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

#### 7.1.2 Préparation et organisation des travaux du Conseil de Surveillance

ACTIA Group S.A. est une Société à Conseil de Surveillance et Directoire depuis son Assemblée Générale Extraordinaire du 12 novembre 2002.

Les comptes annuels, arrêtés par le Directoire ainsi que le projet de rapport ont été transmis aux membres du Conseil de Surveillance dans la semaine précédant la réunion appelée à les examiner.

Chaque fois qu'un membre du Conseil en a fait la demande, le Président lui a communiqué, dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

Conformément aux statuts, l'ordre du jour est fixé par le Président du Conseil de Surveillance.

#### Fréquence des réunions

Les modalités de convocation, de réunion, de quorum et de majorité du Conseil de Surveillance sont fixées par les statuts de la Société et par le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de Surveillance s'est réuni cinq fois, conformément à la législation et aux statuts.

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que le nécessite la gestion des affaires courantes qui sont du ressort de cet organe de décision. Il est régulièrement convoqué sur les analyses des comptes (situations intermédiaires ou arrêté) avec une approche systématique de l'analyse du trimestre, du semestre ou de l'année et des perspectives et stratégies à développer.

Sont également abordées les problématiques de financement, soit au niveau de la Holding, soit au niveau des filiales, avec les garanties afférentes.



Lors de ces réunions, le Conseil de Surveillance entend les présentations relatives aux :

- ❖ Principes et méthodes comptables retenus ;
- ❖ Principales options comptables retenues ;
- ❖ Impacts des changements de méthodes éventuels ;
- ❖ Variations de périmètre de consolidation ;
- ❖ Principales données sociales et consolidées chiffrées communiquées (formation du résultat, présentation du bilan et de la situation financière).

Il entend également le compte rendu des Commissaires aux Comptes sur l'étendue, l'avancement et les conclusions de leurs missions, dès lors que leur audit ou revue limitée des états financiers est prévue par la réglementation applicable.

### Convocation des Conseils

Conformément à la réglementation en vigueur, à nos statuts et aux pratiques de la Société, les membres du Conseil de Surveillance ont été convoqués par téléphone, courriel et/ou courrier dans un délai suffisant pour permettre la présence du plus grand nombre à l'ensemble des réunions. La date est habituellement fixée deux mois à l'avance et l'ordre du jour communiqué dans les 15 jours qui précèdent la réunion.

Par ailleurs, conformément à l'article L823-17 et R823-9 alinéa 2 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués à l'ensemble des réunions qui ont examiné et arrêté les comptes annuels et intermédiaires, par courriel et lettre Recommandée avec Accusé de Réception.

Pour permettre aux membres du Conseil de préparer utilement les réunions, le Président s'efforce de leur communiquer toute information ou document nécessaire dans un délai préalable raisonnable.

### Tenue des réunions

Les réunions du Conseil de Surveillance se sont toutes déroulées au Siège Social. Conformément au règlement intérieur, les membres du Conseil de Surveillance peuvent assister au Conseil par des moyens de visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication.

Le taux de présence des membres du Conseil de Surveillance peut varier d'une réunion à l'autre, dans le respect des règles de quorum et de majorité nécessaires. Les membres du Conseil ont témoigné de l'assiduité habituelle, aucun absentéisme notable n'étant à déplorer. Le taux de membres présents ou représentés sur l'ensemble de ces Conseils reste stable à 97 %.

### Décisions adoptées

Toutes les résolutions soumises au Conseil de Surveillance ont été adoptées à l'unanimité.

### Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous ses membres, en vue de leur relecture. L'approbation dudit procès-verbal est effectuée au cours du Conseil suivant.

### Nombre d'actions devant être détenues par les membres du Conseil de Surveillance

Les statuts de la Société prévoient qu'il est nécessaire de détenir une action de la Société pour être membre du Conseil de Surveillance.

Une mise en conformité avec la loi de l'article 17 des statuts est proposée afin de supprimer cette obligation statutaire.



Conformément aux recommandations du Code, nous vous indiquons ci-après le nombre d'actions détenues personnellement par chaque mandataire social au 31 décembre 2014 :

Mandataire Social	Détention	Contrôle / droits de vote bruts
Louis PECH	61 344	122 688
Pierre CALMELS	62 895	125 790
Henri-Paul BROCHET	100	200
Alain COSTES	5	10
Carole GARCIA <sup>(1)</sup>	1	1
Günther THRUM	213	426
Véronique VÉDRINE	20	40
Christian DESMOULINS	80 000	160 000
Jean-Louis PECH	2 996	5 992
Marine CANDELON	74	148
Catherine MALLET	796	1 592

(1) Il s'agit d'une action prêtée par ACTIA Group, dans le cadre de son mandat social.

Pour une parfaite connaissance des détentions, leur détail à la clôture de l'exercice est communiqué au § 6.12.1 « Répartition du Capital Social et droits de vote ».

#### Nombre de membres du Conseil de Surveillance élus par les salariés

Les membres du Conseil de Surveillance ont tous été élus ou ratifiés au cours de nos Assemblées Générales. Aucun membre n'est issu de l'élection prévue pour la nomination des membres salariés.

#### Nombre de censeurs nommés

Le Conseil de Surveillance du 14 septembre 2009 a nommé un censeur qui a été renouvelé dans ses fonctions lors du Conseil de Surveillance du 6 septembre 2013.

Un deuxième censeur a été nommé lors du Conseil de Surveillance du 27 juin 2014.

#### Règlement Intérieur

Le Conseil de Surveillance a mis en place un Règlement Intérieur, consultable au Siège Social de la Société. Les principales dispositions de ce Règlement concernent :

- ❖ Le rôle du Conseil de Surveillance ;
- ❖ La composition du Conseil de Surveillance ;
- ❖ Les devoirs des membres et la déontologie ;
- ❖ Les réunions du Conseil de Surveillance ;
- ❖ Les comités ;
- ❖ La rémunération ;
- ❖ L'évaluation du Conseil ;
- ❖ L'adaptation, les modifications et la publicité du Règlement Intérieur.

#### Évaluation des travaux du Conseil

Conformément au Code de référence adopté par le Conseil de Surveillance, une évaluation du Conseil et de son fonctionnement a été renouvelée au cours du Conseil qui s'est tenu le 22 décembre 2014 : les modalités concernant l'évaluation des travaux du Conseil ont été débattues. Sans aucun dysfonctionnement noté, une analyse des différentes remontées d'information a été réalisée afin d'en améliorer le fonctionnement.



### Rémunération des mandataires sociaux

Les mandataires sociaux de la Société ACTIA Group ne sont pas rémunérés par cette dernière.

Certains mandataires reçoivent une rémunération, versée par la Société LP2C, Société contrôlante, au titre de leur contrat de travail les liant à LP2C ou du mandat exercé dans cette Holding.

Ces rémunérations, sous la responsabilité du Conseil de Surveillance de LP2C, ont été attribuées en fonction du mandat exercé, du marché environnant, de la cohérence de ces rémunérations par rapport aux cadres dirigeants du Groupe et répondent à une volonté de pérennité. Cette politique porte de façon exhaustive sur les rémunérations fixes, variables et exceptionnelles auxquelles s'ajoutent les avantages de toute nature consentis par la Société (véhicule de fonction, ...).

D'une manière générale, les rémunérations fixes suivent l'évolution des salaires décidée au sein du Groupe, excepté au cours de la crise économique récente.

La partie variable se traduit par des primes sur objectif avec un minima indexé sur le salaire n<sup>-1</sup>.

Les avantages en nature correspondent à la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Aucune indemnité équivalente à une indemnité de rupture, autrement appelée « parachute doré », n'est en vigueur pour les mandataires d'ACTIA Group.

Aucune politique d'attribution de stock-options ou d'actions gratuites n'est en œuvre actuellement au sein du Groupe.

#### 7.1.3 Participation des Actionnaires aux Assemblées Générales

Afin de se mettre en conformité avec la législation actuelle, il est proposé aux Actionnaires de modifier l'article 31, ainsi que précisé dans le § 6.1.2 « Projet de résolutions 13<sup>ème</sup> résolution ».

Les modalités de participation des Actionnaires aux Assemblées Générales figurent à l'article 31 des statuts.

Il est justifié du droit de participer aux Assemblées Générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'Actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- ❖ soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ;
- ❖ soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

À défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les Actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- ❖ donner une procuration à toute personne physique ou morale de son choix ;
- ❖ adresser une procuration à la Société ;
- ❖ voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour par les Actionnaires doivent être envoyées au Siège Social, par Lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception, au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale.

#### 7.1.4 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Ces éléments sont exposés dans le rapport du Directoire au § 6.12.1 « Répartition du Capital Social et des droits de vote ».

#### 7.1.5 Procédures de contrôle interne mises en place par la Société

Nous vous rappelons que notre Groupe a mis en place des procédures de contrôle interne en vue d'assurer la gestion financière et la maîtrise des risques, et d'élaborer les informations données aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes. Le Directoire a décidé de s'appuyer sur le guide de mise en œuvre du Cadre de référence du contrôle interne édité par l'AMF pour les valeurs moyennes et petites. A ce jour, le Groupe n'a pas procédé à une évaluation de son contrôle interne.

Les procédures mises en œuvre comprennent un dispositif de prévention et de maîtrise des risques résultant de nos activités et des risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers, et ce afin d'assurer la protection du patrimoine et la pérennité de notre Groupe.



Le contrôle interne, mis en œuvre par le Directoire, le management et le personnel du Groupe, au niveau de la maison mère et de l'ensemble de ses filiales consolidées, a pour objectif de nous assurer que les informations financières sont exactes, exhaustives et fiables, élaborées dans le respect des règles générales applicables en la matière, et que les lois et réglementations en vigueur sont respectées. Ce processus est régulièrement travaillé par la Direction, en vue de son amélioration permanente et de son adaptation à la structure du Groupe.

### Maîtrise des risques liés à l'activité

ACTIA Group intervient en tant qu'équipementier électronique sur deux segments d'activité :

- ❖ La branche Automotive avec ACTIA Automotive S.A. et ses filiales ;
- ❖ La branche Télécommunications avec ACTIA Telecom S.A..

Le Directoire de la Société fixe la politique générale, la stratégie et les marchés sur lesquels il souhaite se développer.

Le suivi de l'activité est organisé par branche. On rappellera qu'il s'agit :

- ❖ Pour l'Automotive :
  - des Systèmes Embarqués : systèmes embarqués pour les véhicules commerciaux et spéciaux, comme les solutions de multiplexage, de chronométrage, d'infotainment, jusqu'à l'architecture complète, modulaire et ouverte,
  - du Diagnostic : des équipements, logiciels et services de diagnostic jusqu'au système complet de maintenance à destination des constructeurs et leur SAV, des réseaux de réparation et de maintenance, des garagistes et des centres de contrôle technique,
  - des Systèmes et Services aux Flottes : déploiement de solutions matérielles et logicielles et services pour des applications d'exploitation et de gestion destinées aux flottes de véhicules : transport en commun de personnes, transport de marchandises, location de véhicules, véhicules spéciaux...,
  - des Services de sous-traitance de fabrication électronique et de Pérennisation pour le compte de tiers.
- ❖ Pour les Télécommunications :
  - Satcom : équipements en systèmes de stations terriennes,
  - Énergie / Aéronautique - Défense (EAD) : équipements de contrôle / commande des réseaux de transport et de distribution de l'énergie, systèmes de transmission spécifiques, maintien en condition opérationnelle (MCO),
  - Broadcast / Ferroviaire - Transport (BFT) : équipements et systèmes pour la TV et la radio numériques, équipements destinés aux applications ferroviaires,
  - Infrastructures - Réseaux - Télécommunications (IRT) : équipements et systèmes pour les domaines de Télécommunications, dédiés aux opérateurs de téléphonie.

Dans tous ces domaines, le Groupe a obtenu toutes les certifications de qualité nécessaires à l'exercice de ses métiers et en particulier la certification ISO 9001. Les certifications du Groupe sont développées au § 7.1.7 « Certification des systèmes qualité des sociétés du Groupe au 31 décembre 2014 ». Le Groupe maîtrise ainsi les risques liés aux principaux processus de conception, d'achat-approvisionnement, de production et de contrôle des produits. Cette qualité fait l'objet d'un audit externe annuel par plusieurs autorités et organismes de certification indépendants et de multiples audits des clients.

Les certifications obtenues et/ou en cours d'obtention témoignent de la volonté du Groupe de maintenir son niveau qualité en progression et adapté aux demandes de ses clients.

#### ❖ Les acteurs

Le Directoire pour la holding ACTIA Group, les Conseils d'Administration, les Comités de Direction et leurs équipes associées pour les filiales jouent un rôle essentiel dans le contrôle interne. Par ailleurs, le Groupe fait appel, en tant que de besoin, à des experts spécialisés, comme dans le domaine des assurances, du Crédit Impôt Recherche, des taxes sociales ou fiscales, par exemple.

#### ❖ Leur rôle

Le Directoire d'ACTIA Group, les Conseils d'Administration et les Comités de Direction des filiales, lors de leurs réunions régulières, suivent les risques déjà identifiés et réalisent une veille permanente des marchés, des évolutions technologiques, de la concurrence, afin d'identifier les éventuels nouveaux risques pouvant survenir.

Ils sont chargés de l'élaboration et du contrôle périodique des indicateurs dans les différents domaines, sous l'autorité de la Directrice Financière, du Secrétaire Général et du Président du Directoire, de mettre en œuvre les actions préventives et/ou correctives adéquates et ont un rôle d'alerte prépondérant.



Ils interviennent également pour coordonner le processus d'élaboration des prévisions budgétaires réalisées par les branches et pour assurer le suivi des réalisations.

❖ Les principaux domaines d'intervention identifiés sont :

- risques financiers, technologiques, industriels et commerciaux,
- risques liés aux principaux processus de conception, développement, industrialisation, d'achats, d'approvisionnements, de production et de contrôle des produits,
- risques environnementaux,
- rotation des stocks,
- risques de taux et de change,
- frais généraux et autres dépenses,
- orientation et suivi de la R&D,
- risques juridiques et contentieux.

Une analyse des incidences potentielles et du degré de maîtrise estimé des principaux risques identifiés est effectuée selon l'information détaillée au § NOTE 25 : « Facteurs de risques », des notes annexes aux comptes consolidés.

La communication interne sur les risques est principalement réalisée, en fonction de leur nature, lors des réunions des Comités de Direction, des Budget Meetings, des Executive Committees, ...

### Contrôle interne

En matière comptable et financière, un contrôle de gestion et audit interne est organisé par chaque branche au niveau de chaque Direction d'Activités et/ou Direction Opérationnelle.

Ce contrôle interne est réalisé par une équipe dédiée de contrôle de gestion ou par le responsable financier de la filiale, lorsque l'effectif de celle-ci est réduit.

Des procédures comptables existent et sont adaptées en fonction de l'activité, des risques identifiés, des systèmes d'information et de la taille des différentes filiales concernées.

En matière de contrôle financier Groupe : une équipe dédiée assure le contrôle financier international du Groupe.

Ce contrôle s'effectue au travers des procédures de reporting révisées régulièrement et est appuyé par des visites dans les filiales, ainsi que, plus ponctuellement, par une réunion des équipes comptables et financières des filiales. Les principaux travaux réalisés consistent à :

- ❖ superviser, organiser et coordonner la fourniture et le contrôle des informations financières par les services administratifs, comptables et financiers du Groupe ; s'assurer de la cohérence des méthodes comptables appliquées ;
- ❖ collecter toutes les informations nécessaires auprès des responsables opérationnels et des Commissaires aux Comptes ;
- ❖ structurer les données représentatives de la marche du Groupe relatives aux prises de décision (bilans, comptes de résultats, tableaux de bord) ;
- ❖ conseiller les Directions Générales sur les prévisions à court et moyen termes ;
- ❖ coordonner le suivi des procédures de contrôle interne et la mise en application des recommandations formulées par les Commissaires aux Comptes ;
- ❖ formuler des propositions sur les outils de gestion du Groupe, leurs évolutions et leur mise en œuvre ;
- ❖ réaliser des études financières et économiques nécessaires (choix des investissements, etc...).

La procédure de reporting du Groupe comprend :

- ❖ le reporting mensuel avec des outils informatiques développés en interne et régulièrement adaptés aux évolutions ;
- ❖ la situation trimestrielle des comptes ;
- ❖ la consolidation des comptes.

Par ailleurs, le Comité Financier animé par le Secrétaire Général du Groupe a en charge le suivi des principales filiales afin d'être garant de la cohérence des différents systèmes comptables et financiers et de la fiabilité des synthèses financières et économiques élaborées. Il a poursuivi ses activités notamment dans les domaines suivants :

- ❖ suivi des budgets et des structures de comptabilité analytique et en particulier du Besoin en Fonds de Roulement ;



- ❖ évolution des procédures de reporting en place ;
- ❖ délais de production des comptes ;
- ❖ suivi des règles et méthodes comptables du Groupe, notamment concernant les frais de développement immobilisés et stockés, la reconnaissance du revenu ;
- ❖ suivi des règles locales pour l'établissement des comptes sociaux ;
- ❖ suivi des normes IFRS pour l'établissement des comptes consolidés.

Les principes comptables utilisés dans l'ensemble des sociétés du Groupe correspondent aux principes en vigueur localement (par exemple règlement 2014-03 en France), pour la réalisation des comptes sociaux. Les principes comptables et les retraitements IFRS sont centralisés au niveau de la maison mère, lors de la consolidation.

En vue du respect des réglementations qui s'imposent à toutes les sociétés cotées, un échéancier des obligations périodiques est formalisé tant sur les problématiques de publication que sur les autres procédures réglementaires (juridiques, fiscales, ...). La veille réglementaire est assurée par le bureau de consolidation et par la Direction Financière du Groupe.

Avant leur diffusion, les informations provenant du bureau de consolidation sont soumises au contrôle de gestion et validées par la Directrice Financière et le Secrétaire Général. Puis, l'ensemble des informations publiées est validée par la Direction Générale.

L'évolution des **systèmes d'information** a pour objectif de satisfaire aux exigences de fiabilité, disponibilité, sécurité et pertinence de l'information comptable et financière.

La rationalisation des serveurs et des logiciels ERP utilisés (MOVEX, SAP Business One et AX-dynamix-Microsoft) dans les principales structures du Groupe ACTIA tant en France qu'à l'étranger se poursuit, alors que les solutions ERP servent de support dans l'exploitation opérationnelle. En période de crise économique, les investissements en matière de systèmes d'information, ont été focalisés sur la robustesse des systèmes, l'emploi des évolutions récentes en matière de réseaux et le déploiement de progiciels de gestion de projets et d'applications scientifiques.

De façon systématique, l'accès aux systèmes (système d'informations techniques (ERP), RH, financiers, messageries,...) n'est possible qu'à partir du moment où l'utilisateur est identifié par un mot de passe avec une procédure de changement contraignante en place.

Les outils que nous utilisons sont des progiciels d'information du commerce. La façon dont ils traitent l'information est validée au moment de leur mise en service opérationnel sur site et au fur et à mesure de leur utilisation.

Tous nos serveurs sont en infogérance chez des tiers. Nous avons des contrats d'engagement de nos prestataires infogérants qui nous garantissent la sauvegarde quotidienne et hebdomadaire des données et l'intégrité physique des informations qui sont sur les serveurs de données.

La certification, en termes de sécurité informatique, fera l'objet des premiers audits en 2015.

### Axes de progrès

- ❖ Suivi des actions menées

Les audits de surveillance des certifications se sont parfaitement déroulés début 2015 et ont conduit à leur maintien avec quelques pistes de progrès mais surtout une appréciation très favorable de la maturité du système.

Le détail de toutes les certifications en place dans le Groupe est donné au § 7.1.7 « Certification des systèmes qualité des sociétés du Groupe au 31 décembre 2014 ».

Concernant les systèmes d'informations, les principales actions suivantes ont été conduites :

- Services bureautiques : poursuite du renouvellement du parc (25 %) et harmonisation.
- Services communications : liaison IP avec les filiales tunisiennes – web conférence – mise en place d'un réseau privé international – finalisation des réseaux physiques et virtuels (sécurité et wifi).
- Services gestion : développement d'outils de productivité et de reporting pour fonctions financières, gestion de configuration intégrée, CRM, EDI base gestion des contrats, SIRH.
- Services développements : upgrade logiciel gestion de projets – outils de développements et de validation logiciels.
- Services de sécurité : annuaire Groupe – plan de reprise d'activité amélioré – amélioration systèmes d'archivage.



### 7.1.6 Pouvoirs du Directoire

La limite des pouvoirs du Directoire a été définie par le Conseil de Surveillance du 3 février 2004, selon les termes suivants :

« Conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts, le Conseil de Surveillance décide de modifier les limites qu'il a fixées lors de sa réunion du 12 novembre 2002 et autorise par conséquent le Directoire à effectuer, sans l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance, les opérations suivantes dans les limites suivantes :

- ❖ Achat d'immeubles par nature dont la valeur est inférieure à 1 000 k€ H.T. ;
- ❖ Achat, vente, échange, apport de tous autres biens immobiliers et droits quelconques mobiliers ou immobiliers, dont la valeur est inférieure à 1 000 k€ H.T. ;
- ❖ Création de tous établissements quelconques, tant en France qu'à l'étranger, représentant un investissement dont le montant sera inférieur à 1 000 k€ avec obligation d'information du Conseil de Surveillance ;
- ❖ Emprunts même non assortis de sûretés, dont le montant sera inférieur à 1 000 k€ par emprunt avec une durée inférieure à 7 ans. L'enveloppe globale annuelle de ces emprunts ne pourra excéder 3 000 k€ et sera révisée chaque année ;
- ❖ Création de sociétés et prises de participations sous toutes formes dans toutes sociétés ou entreprises, dont le montant est inférieur à 1 000 k€ par opération, avec obligation d'information du Conseil de Surveillance ;
- ❖ Prêts, crédits ou avances consentis par la Société, d'une durée supérieure à 1 an et d'un montant en principal inférieur à 500 k€ par opération et 2 000 k€ par an toutes opérations confondues ;
- ❖ Location, prise à bail de tous immeubles ou fonds de commerce, d'une durée pouvant aller jusqu'à 9 ans et pour un loyer inférieur à 500 k€ HT par an ;
- ❖ Contrats commerciaux d'une durée inférieure à 3 ans et portant sur un montant inférieur à 2 000 k€ H.T. ;
- ❖ Engagements directs même non assortis de garanties, pour des montants inférieurs à 2 000 k€ ;
- ❖ Engagements et licenciements d'employés de la Société dont le salaire annuel sera inférieur à 300 k€.

Toutes opérations dépassant les limites fixées ci-dessus devront faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil de Surveillance. En outre, le Directoire ne pourra pas donner de cautions, d'avalis ou de garanties sans l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance. »

### 7.1.7 Certification des systèmes qualité des sociétés du Groupe au 31 décembre 2014

Société	ISO 9001 Systèmes de management de la qualité	ISO TS 16949 Systèmes de management de la qualité – industrie automobile	ISO 14001 Systèmes de management de l'environnement	EN 9100 Systèmes de management de la qualité – aéronautique/ espace et défense	IRIS Systèmes de management de la qualité – ferroviaire	NADCAP Procédés de fabrication cartes électroniques - aéronautique
ACTIA Automotive SA	Certifié	Certifié	Certifié	Certifié	Certifié	Certifié
ACTIA Muller	Certifié					
ACTIA PCs	Certifié					
ACTIA 3E						
ACTIA Italia	Certifié					
ACTIA NL						
ACTIA Polska						
ACTIA I+Me	Certifié					
ACTIA Systems	Certifié		Préparé pour 2018			
ACTIA Nordic	Certifié		Certifié			
ACTIA UK	Certifié					
ACTIA CZ						
ACTIA India	Certifié	Certifié	Certifié			
ACTIA de Mexico	Certifié		Planification suspendue			
ACTIA Shanghai	Certifié	Certifié				
ACTIA do Brasil	Certifié	Certifié	Certifié			



Société	ISO 9001	ISO TS 16949	ISO 14001	EN 9100	IRIS	NADCAP
	Systèmes de management de la qualité	Systèmes de management de la qualité – industrie automobile	Systèmes de management de l'environnement	Systèmes de management de la qualité – aéronautique/ espace et défense	Systèmes de management de la qualité – ferroviaire	Procédés de fabrication cartes électroniques - aéronautique
ACTIA Corp. et Inc.	Certifié					
CIPI ACTIA	Certifié	Certifié	Certifié			
ACTIA Tunisie	Certifié	Planifié pour 2015	Certifié			
ARDIA	Certifié					
ACTIA Telecom	Certifié		Certifié		Planifié pour 2016	

❖ Les autres certifications :

- ACTIA Telecom : Qualité Totale selon annexe V directive R&TTE (Télécom) pour les sites de Millau et de Dinard - PART 21 G + PART 145, exigences aéronautiques sur le site de Provence,
- ACTIA Muller : Certification d'approbation de système qualité par le LNE (métrologie légale, réparation d'analyseurs de gaz et d'opacimètres ; agrément délivré par la DRIRE pour le contrôle des appareils de mesure de pollution),
- ACTIA Automotive : EN 9110 ; Part 145.

❖ Les certifications en cours d'homologation :

- ARDIA : ISO 17025 CMMI en cours, planifié pour 2015,
- ACTIA India : OHSAS 18001-2007 en cours.

Fait à Toulouse, le 23 mars 2015

Louis PECH

Président du Conseil de Surveillance



## 7.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Actia Group S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président du conseil de surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- ❖ de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- ❖ d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- ❖ prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- ❖ prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- ❖ déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.

### Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de commerce.

Toulouse-Labège, le 17 avril 2015  
KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Paris, le 17 avril 2015  
Eric Blache

Jean-Marc Laborie  
Associé



### 7.3 Rapport du Conseil de Surveillance

Convoqués en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire conformément à la loi et aux statuts, les Actionnaires viennent de prendre connaissance des rapports du Directoire, du Président du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Conformément à l'article L225-68 du Code de Commerce, nous portons à votre connaissance nos observations relatives aux rapports du Directoire et du Président du Conseil de Surveillance et aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

#### 7.3.1 Observations du Conseil de Surveillance

❖ Sur le rapport du Directoire :

Le rapport du Directoire n'appelle pas de remarque particulière de la part du Conseil de Surveillance.

❖ Sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance :

Le rapport du Président du Conseil de Surveillance n'appelle pas de remarque particulière de la part du Conseil de Surveillance.

❖ Sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

Tels qu'ils ont été présentés, après avoir été certifiés par les Commissaires aux Comptes, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 n'appellent pas d'observation de la part du Conseil de Surveillance.

Le Conseil vous invite à approuver les résolutions proposées par le Directoire.

#### 7.3.2 Objet des travaux du Conseil de Surveillance

En application des règles légales, et au-delà de l'examen des comptes sociaux et du rapport du Directoire au sujet desquels il vient de vous faire ses observations, le Conseil de Surveillance entend périodiquement le rapport du Directoire sur la marche de la Société. Il autorise les constitutions de sûretés, les cessions partielles ou totales de participations et de biens et droits immobiliers.

Fait à TOULOUSE

Le 23 mars 2015

Le Conseil de Surveillance



<b>8.</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR</b>	<b>149</b>
<b>8.1</b>	<b>Comptes consolidés</b>	<b>149</b>
8.1.1	Préambule	149
8.1.2	Bilan Consolidé	151
8.1.3	Compte de résultat consolidé	153
8.1.4	Etat du résultat global	153
8.1.5	Variation des Capitaux Propres	154
8.1.6	Tableau des Flux de Trésorerie Consolidé	155
8.1.7	Notes annexes aux comptes consolidés	155
	<b>NOTE 1. PRINCIPES COMPTABLES</b>	<b>155</b>
	Note 1.1 Périmètre et critères de consolidation	155
	Note 1.2 Elimination des opérations entre les sociétés consolidées	156
	Note 1.3 Conversion des comptes annuels des filiales libellés en monnaies étrangères	156
	Note 1.4 Conversion des transactions libellées en devises	156
	Note 1.5 Principes de reconnaissance du revenu	156
	Note 1.6 Regroupement d'entreprises	157
	Note 1.7 Autres immobilisations incorporelles	158
	Note 1.8 Immobilisations corporelles	158
	Note 1.9 Contrats de location financement	159
	Note 1.10 Dépréciations d'actifs incorporels et corporels	159
	Note 1.11 Stocks et encours	160
	Note 1.12 Créances clients et autres créances	160
	Note 1.13 Transferts d'instruments financiers actifs	160
	Note 1.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie	160
	Note 1.15 Crédits d'impôt, subventions et autres aides publiques	161
	Note 1.16 Impôts	161
	Note 1.17 Instruments financiers	162
	Note 1.18 Gestion du Capital	162
	Note 1.19 Actions propres	163
	Note 1.20 Provisions	163
	Note 1.21 Avantages au personnel	163
	Note 1.22 Fournisseurs et autres dettes	163
	Note 1.23 Modalités de calcul du résultat par action	163
	Note 1.24 Secteurs opérationnels	163
	Note 1.25 Autres produits et charges d'exploitation	163
	<b>NOTE 2. SOCIETES CONSOLIDEES</b>	<b>164</b>
	<b>NOTE 3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>165</b>
	<b>NOTE 4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>170</b>
	<b>NOTE 5. PARTICIPATIONS MISES EN EQUIVALENCE</b>	<b>172</b>
	<b>NOTE 6. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS</b>	<b>173</b>
	<b>NOTE 7. STOCKS ET ENCOURS</b>	<b>173</b>
	<b>NOTE 8. CLIENTS ET AUTRES CREANCES</b>	<b>174</b>
	<b>NOTE 9. TRESORERIE, EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>175</b>
	Note 9.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie	175
	Note 9.2 Instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat	175



NOTE 10. IMPOTS DIFFERES	176
NOTE 11. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	177
Note 11.1 Les actifs financiers	177
Note 11.2 Les passifs financiers	178
NOTE 12. DETTES FINANCIERES	178
NOTE 13. CAPITAUX PROPRES	181
NOTE 14. RESULTAT PAR ACTION	182
Note 14.1 Résultat de base par action	182
Note 14.2 Résultat dilué par action	182
NOTE 15. PROVISIONS	183
NOTE 16. AUTRES DETTES COURANTES	185
NOTE 17. SECTEURS OPERATIONNELS	185
NOTE 18. CONTRATS DE CONSTRUCTION	187
NOTE 19. IMPOTS SUR LES BENEFICES	188
NOTE 20. NOTE SUR LE COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	188
NOTE 21. OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES	188
Note 21.1 Avec la Société holding : LP2C S.A.	189
Note 21.2 Avec les participations mises en équivalence	190
Note 21.3 Avec les filiales	191
Note 21.4 Avec les membres des organes de direction	191
Note 21.5 Avec les autres parties liées	191
NOTE 22. EFFECTIF	192
NOTE 23. ENGAGEMENTS HORS BILAN	192
NOTE 24. GARANTIES SUR ELEMENTS D'ACTIF	193
NOTE 25. FACTEURS DE RISQUES	193
Note 25.1 Les risques juridiques et fiscaux	193
Note 25.2 Les risques industriels et environnementaux	193
Note 25.3 Les risques de crédit et/ou de contrepartie	194
Note 25.4 Les risques opérationnels	194
Note 25.5 Les risques de liquidité	194
Note 25.6 Les risques de marché	196
NOTE 26. AUTRES INFORMATIONS	198
NOTE 27. EVENEMENTS POST-CLOTURE	199
8.1.8 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	200
<b>8.2 Comptes sociaux</b>	<b>202</b>
8.2.1 Bilan social	202
8.2.2 Compte de résultat social	204
8.2.3 Notes annexes	205
NOTE 1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE	205
NOTE 2. REGLES ET METHODES COMPTABLES	205
Note 2.1 Immobilisations incorporelles	205
Note 2.2 Immobilisations corporelles	205
Note 2.3 Immobilisations financières	206
Note 2.4 Créances	206
Note 2.5 Engagements de retraite	206



<b>NOTE 3. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>207</b>
Note 3.1 Immobilisations incorporelles	207
Note 3.2 Immobilisations corporelles	207
Note 3.3 Immobilisations financières	208
Note 3.4 Stocks	208
Note 3.5 Avances et acomptes versés sur commandes	208
Note 3.6 Créances et comptes rattachés, autres créances	209
Note 3.7 Actions propres	209
Note 3.8 Capitaux Propres	210
Note 3.9 Provisions pour charges	210
Note 3.10 Dettes	210
Note 3.11 Chiffre d'affaires	212
Note 3.12 Produits constatés d'avance	212
Note 3.13 Transfert de charges d'exploitation	212
Note 3.14 Résultat financier	212
Note 3.15 Résultat Exceptionnel	212
Note 3.16 Résultat par action	212
Note 3.17 Engagements financiers et sûretés réelles donnés	213
<b>NOTE 4. AUTRES INFORMATIONS</b>	<b>213</b>
Note 4.1 Charges à payer	213
Note 4.2 Dividendes	213
Note 4.3 Situation fiscale latente	213
Note 4.4 Effectifs en fin d'année	213
Note 4.5 Opérations avec les entreprises liées	214
Note 4.6 Risques et politique de couverture	214
Note 4.7 Rémunération aux membres de l'organe de direction	214
Note 4.8 Evènements post clôture	215
Note 4.9 Société consolidante	215
8.2.4 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	216
<b>8.3 Informations financières diverses</b>	<b>218</b>
8.3.1 Honoraires versés aux contrôleurs légaux des comptes	218
8.3.2 Politique de distribution des dividendes	219
8.3.3 Procédures judiciaires et d'arbitrage	219
8.3.4 Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	219



## 8. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

### 8.1 Comptes consolidés

#### 8.1.1 Préambule

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2014 ont été arrêtés par le Directoire du 23 mars 2015 et sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 28 mai 2015.

#### Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis conformément au référentiel IFRS tel que publié par l'IASB et tel qu'adopté dans l'Union Européenne, cette conformité couvrant les définitions, modalités de comptabilisation et d'évaluation préconisées par les IFRS ainsi que l'ensemble des informations requises par les normes. Les états financiers sont conformes à toutes les dispositions des IFRS d'application obligatoire au 31 décembre 2014. Par ailleurs, ces états financiers ont également été préparés conformément aux normes IFRS émises par l'International Accounting Standards Board (IASB).

#### Base de préparation des états financiers

Les méthodes comptables et les modalités de calcul ont été appliquées de manière identique pour l'ensemble des périodes présentées.

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs, conformément aux normes IFRS.

Les montants mentionnés dans ces états financiers sont exprimés en milliers d'euros (k€).

#### Recours à des estimations

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la Direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs, passifs, produits et charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables compte tenu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables de certains actifs et passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est enregistré dans la période du changement s'il n'affecte que cette période, ou dans la période du changement et les périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les principaux postes du bilan concernés par ces estimations sont les goodwill (cf. § NOTE 3 : « Immobilisations incorporelles »), les frais de développement immobilisés (cf. § NOTE 3 : « Immobilisations incorporelles »), les impôts différés actifs (cf. § NOTE 10 : « Impôts différés »), et les provisions (cf. § NOTE 15 : « Provisions »).

#### Evolutions des normes IFRS

Les nouveaux textes IAS/IFRS entrés en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et appliqués par le Groupe pour l'établissement de ses comptes consolidés au 31 décembre sont les suivants :

	Date d'application « IASB »	Date d'adoption UE	Date d'application UE
IFRS 10 – Etats financiers consolidés	01/01/2013	11/12/2012	01/01/2014
IFRS 11 – Partenariats	01/01/2013	11/12/2012	01/01/2014
IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	01/01/2013	11/12/2012	01/01/2014
Amendements consécutifs à IFRS 10, 11, 12 sur IAS 27 et IAS 28	01/01/2013	11/12/2012	01/01/2014



	Date d'application « IASB »	Date d'adoption UE	Date d'application UE
Amendements de transition à IFRS 10, 11,12	01/01/2013	04/04/2013	01/01/2014
Amendements à IFRS 10, 12 et IAS 27 - Entités d'investissement	01/01/2014	20/11/2013	01/01/2014
Amendements à IAS 32 – Présentation – Compensation des actifs et passifs financiers	01/01/2014	13/12/2012	01/01/2014
Amendements à IAS 39 - Novation des dérivés et maintien de la comptabilité de couverture	01/01/2014	19/12/2013	01/01/2014
Amendements à IAS 36 –Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers	01/01/2014	19/12/2013	01/01/2014

L'application de ces nouvelles normes et interprétations n'a pas d'incidence sur les comptes consolidés.

Les nouveaux textes IAS/IFRS et interprétations adoptés par l'Union Européenne mais avec une date d'application pour les exercices ouverts après le 1<sup>er</sup> janvier 2014 sont les suivants :

	Date d'application « IASB »	Date d'adoption UE	Date d'application UE
IFRIC 21 – Droits ou taxes	01/01/2014	13/06/2014	17/06/2014
Améliorations annuelles 2010 - 2012	01/01/2014	17/12/2014	01/02/2015
Améliorations annuelles 2011 - 2013	01/07/2014	18/12/2014	01/01/2015
Amendements à IAS 19 - Cotisations des membres du personnel	01/07/2014	17/12/2014	01/02/2015
Amendements à IAS 1 - Initiative informations à fournir*	01/01/2016	Q4 2015 ?	01/01/2016 ?

\* En principe, non applicable par anticipation en l'absence de vote officiel de l'UE, mais clarifications qui ne sont pas en contradiction avec les normes existantes.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation ces normes, interprétations et amendements pour l'établissement des comptes consolidés 2014. A ce jour, nous ne pouvons pas mesurer l'impact de leurs applications sur les comptes consolidés du Groupe, bien que nous ne nous attendons pas à une incidence significative.



## 8.1.2 Bilan Consolidé

Actif consolidé en k€	Notes Annexes	31/12/2014	31/12/2013
Goodwills	Note 3	21 786	21 786
Frais de développement	Note 3	34 019	33 369
Autres immobilisations incorporelles	Note 3	623	936
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>Note 3</b>	<b>56 428</b>	<b>56 091</b>
Terrains	Note 4	2 896	2 420
Constructions	Note 4	5 821	5 891
Installations techniques	Note 4	8 402	6 543
Autres immobilisations corporelles	Note 4	4 462	4 380
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>Note 4</b>	<b>21 581</b>	<b>19 233</b>
Participations mises en équivalence	Note 5	751	644
Actifs financiers non courants	Note 11	732	908
Impôts différés	Note 10	7 534	8 465
Crédit d'impôt non courant	Note 11	8 701	7 168
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>		<b>95 727</b>	<b>92 509</b>
Stocks et en-cours	Note 7	76 700	73 618
Créances clients	Note 8	97 069	81 964
Autres créances courantes liées à l'activité	Note 8	4 358	3 073
Crédit d'impôt courant	Note 11	4 904	4 611
Autres créances courantes diverses	Note 11	828	1 032
Instruments financiers	Note 9.2	419	
<b>Total créances courantes</b>		<b>184 278</b>	<b>164 298</b>
Valeurs mobilières de placement	Note 9.1	150	
Disponibilités	Note 9.1	24 350	16 883
<b>Total trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>Note 9.1</b>	<b>24 500</b>	<b>16 883</b>
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>		<b>208 778</b>	<b>181 181</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>304 505</b>	<b>273 690</b>



Capitaux Propres et Passif consolidés en k€	Notes Annexes	31/12/2014	31/12/2013
Capital	Note 13	15 075	15 075
Primes	Note 13	17 561	17 561
Réserves	Note 13	40 065	32 428
Report à nouveau	Note 13	4 907	4 253
Réserve de conversion	Note 13	<459>	<1 757>
Actions propres	Note 13	<162>	<162>
Résultat de l'exercice	Note 13	14 235	10 564
<b>Capitaux Propres attribuables au Groupe</b>	<b>Note 13</b>	<b>91 221</b>	<b>77 961</b>
Résultat des participations ne donnant pas le contrôle	Note 13	891	358
Réserves des participations ne donnant pas le contrôle	Note 13	2 906	2 787
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>Note 13</b>	<b>3 797</b>	<b>3 146</b>
<b>CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	<b>Note 13</b>	<b>95 018</b>	<b>81 106</b>
Emprunts auprès des établissements de crédit	Note 12	32 923	30 566
Dettes financières diverses	Note 12	2 499	2 312
Dettes financières location financement	Note 12	1 837	2 815
<b>Total des dettes financières non courantes</b>	<b>Note 12</b>	<b>37 259</b>	<b>35 693</b>
Impôt différé passif	Note 10	2 556	2 291
Provision pour retraite et autres avantages à long terme	Note 15	7 467	5 620
<b>TOTAL PASSIF NON COURANT</b>		<b>47 282</b>	<b>43 603</b>
<b>Autres provisions</b>	<b>Note 15</b>	<b>5 536</b>	<b>5 241</b>
Dettes financières à moins d'un an	Note 12	69 669	62 743
Instruments financiers	Note 9.2	678	1 895
<b>Total des dettes financières courantes</b>		<b>70 347</b>	<b>64 638</b>
Fournisseurs	Note 16	45 462	41 539
Autres dettes d'exploitation	Note 16	31 263	27 456
Dettes fiscales (IS)	Note 16	1 083	430
Autres dettes diverses	Note 16	690	560
Produits différés		7 824	9 116
<b>TOTAL PASSIF COURANT</b>		<b>162 205</b>	<b>148 980</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF</b>		<b>304 505</b>	<b>273 690</b>



### 8.1.3 Compte de résultat consolidé

Etat du résultat consolidé en k€	Notes Annexes	Année 2014	Année 2013
<b>Produits des activités ordinaires (Chiffre d'affaires)</b>	<b>Note 17</b>	<b>339 893</b>	<b>303 655</b>
- Achats consommés	Note 17	<171 262>	<151 450>
- Charges de personnel	Note 17	<88 114>	<84 242>
- Charges externes	Note 17	<47 647>	<42 995>
- Impôts et taxes		<5 431>	<4 479>
- Dotations aux amortissements	Note 17	<12 784>	<10 708>
+/- Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		4 407	3 997
+/- Gains et pertes de change sur opérations d'exploitation		<671>	<19>
+ Crédit Impôt Recherche		3 091	3 111
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>Note 17</b>	<b>21 482</b>	<b>16 870</b>
+ Autres produits d'exploitation		873	222
- Autres charges d'exploitation		<1 114>	<672>
+/- values sur cessions d'immobilisations		110	12
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>Note 17</b>	<b>21 351</b>	<b>16 432</b>
+ Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		25	3
- Intérêts et charges financières	Note 17	<2 669>	<2 482>
+ Autres produits financiers		1 806	974
- Autres charges financières		<797>	<984>
<b>Résultat financier</b>	<b>Note 20</b>	<b>&lt;1 635&gt;</b>	<b>&lt;2 490&gt;</b>
- Dépréciation des goodwills	Note 3		
+ Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	Note 5	128	133
+ Impôt	Note 17	<4 719>	<3 153>
<b>Résultat de la période</b>	<b>Note 17</b>	<b>15 126</b>	<b>10 922</b>
* attribuable au Groupe		14 235	10 564
* participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)		891	358
<b>Résultat de base par action (en €) - Part du Groupe</b>	<b>Note 14.1</b>	<b>0,71</b>	<b>0,53</b>
<b>Résultat dilué par action (en €) - Part du Groupe</b>	<b>Note 14.2</b>	<b>0,71</b>	<b>0,53</b>

### 8.1.4 Etat du résultat global

Etat du résultat global en k€	Année 2014	Année 2013
<b>Résultat de la période</b>	<b>15 126</b>	<b>10 922</b>
Engagements postérieurs à l'emploi - Ecart actuariels	<1 297>	<145>
Impôt différé sur engagements postérieurs à l'emploi - Ecart actuariels	432	48
Ecart de conversion	1 217	<359>
<b>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>352</b>	<b>&lt;456&gt;</b>
<b>Résultat global de la période</b>	<b>15 478</b>	<b>10 466</b>
* attribuable au Groupe	14 669	10 075
* participations ne donnant pas le contrôle	810	391



## 8.1.5 Variation des Capitaux Propres

En k€	Capital	Actions propres	Primes	Réserves, RAN, Résultat consolidés	Réserve de conversion	Total attribuable au Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total Capitaux Propres
<b>Au 31/12/2012</b>	<b>15 075</b>	<b>&lt;162&gt;</b>	<b>17 561</b>	<b>38 189</b>	<b>&lt;1 365&gt;</b>	<b>69 298</b>	<b>2 861</b>	<b>72 159</b>
Résultat consolidé				10 564		10 564	358	10 922
Variation des écarts de conversion					<392>	<392>	33	<359>
Ecarts actuariels sur engagements postérieurs à l'emploi				<97>		<97>		<97>
<b>Sous total charges et produits comptabilisés au titre de la période</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10 467</b>	<b>&lt;392&gt;</b>	<b>10 075</b>	<b>391</b>	<b>10 466</b>
Distributions effectuées				<1 407>		<1 407>	<66>	<1 473>
Variation de capital						0		0
Variation de périmètre				0		0		0
Autres				<5>		<5>	<40>	<45>
<b>Au 31/12/2013</b>	<b>15 075</b>	<b>&lt;162&gt;</b>	<b>17 561</b>	<b>47 245</b>	<b>&lt;1 757&gt;</b>	<b>77 961</b>	<b>3 146</b>	<b>81 106</b>
Résultat consolidé				14 235		14 235	891	15 126
Variation des écarts de conversion					1 298	1 298	<81>	1 217
Ecarts actuariels sur engagements postérieurs à l'emploi				<865>		<865>		<865>
<b>Sous total charges et produits comptabilisés au titre de la période</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13 371</b>	<b>1 298</b>	<b>14 669</b>	<b>810</b>	<b>15 478</b>
Distributions effectuées				<1 407>		<1 407>	<133>	<1 539>
Variation de capital						0		0
Variation de périmètre						0		0
Autres				<1>		<1>	<26>	<27>
<b>Au 31/12/2014</b>	<b>15 075</b>	<b>&lt;162&gt;</b>	<b>17 561</b>	<b>59 207</b>	<b>&lt;459&gt;</b>	<b>91 221</b>	<b>3 797</b>	<b>95 018</b>



### 8.1.6 Tableau des Flux de Trésorerie Consolidé

Tableau de Flux de Trésorerie Consolidé en k€	Notes Annexes	Année 2014	Année 2013
<b>Résultat de la période</b>	<b>8.1.3</b>	<b>15 126</b>	<b>10 922</b>
<i>Ajustements pour :</i>			
Amortissements et provisions	8.1.3	12 451	10 735
Résultat de cession d'immobilisations	8.1.3	<110>	<12>
Charges d'intérêts	8.1.3	2 669	2 482
Charge d'impôt courant (hors Crédit Impôt Recherche)	8.1.3	3 164	2 737
Variation des impôts différés	8.1.3	1 555	416
Crédit Impôt Recherche	8.1.3	<3 091>	<3 111>
Autres charges et produits	8.1.3	<256>	424
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	8.1.3	<128>	<133>
<b>Résultat opérationnel avant variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>31 380</b>	<b>24 461</b>
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		<13 001>	2 615
<b>Trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>		<b>18 379</b>	<b>27 076</b>
Impôt sur le résultat payé (hors Crédit Impôt Recherche)		<2 511>	<2 880>
Encaissement sur Crédit Impôt Recherche		1 565	180
<b>Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles</b>		<b>17 434</b>	<b>24 376</b>
Acquisitions d'immobilisations	Note 3	<13 783>	<10 803>
Dividendes reçus des entreprises associées		21	21
Produit de cessions d'immobilisations	8.1.3	155	36
Acquisitions de l'exercice sous déduction de la trésorerie acquise			
<b>Trésorerie nette provenant des activités d'investissement</b>		<b>&lt;13 608&gt;</b>	<b>&lt;10 746&gt;</b>
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		<1 407>	<1 407>
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		<138>	<77>
Augmentation de capital en numéraire chez la société mère			
Augmentation de capital en numéraire chez les filiales (part versée par aux participations ne donnant pas le contrôle)			
Nouveaux emprunts	Note 12	23 697	14 019
Remboursement d'emprunts	Note 12	<20 356>	<16 844>
Intérêts payés	Note 20	<2 669>	<2 482>
<b>Trésorerie nette provenant des activités de financement</b>		<b>&lt;874&gt;</b>	<b>&lt;6 791&gt;</b>
Effet de la variation du taux de change		<487>	<290>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	Note 9.1	<29 327>	<35 876>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	Note 9.1	<26 861>	<29 327>
<b>Variation trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		<b>2 465</b>	<b>6 549</b>

### 8.1.7 Notes annexes aux comptes consolidés

#### NOTE 1. PRINCIPES COMPTABLES

##### Note 1.1 Périmètre et critères de consolidation

Les états financiers des entreprises contrôlées, directement ou indirectement, par ACTIA Group sont intégrés globalement dans les états financiers consolidés. Les comptes des sociétés dans lesquelles ACTIA Group possède une influence notable sont consolidés par mise en équivalence.

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes annuels le 31 décembre.

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation figure au § NOTE 2 : « Sociétés Consolidées » des notes annexes aux comptes consolidés.



### Note 1.2 Elimination des opérations entre les sociétés consolidées

Toutes les transactions entre les sociétés intégrées, ainsi que les résultats internes réalisés, y compris dans l'actif immobilisé et dans les stocks des sociétés consolidées, sont éliminés. Les pertes internes sont éliminées de la même façon que les profits internes, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

### Note 1.3 Conversion des comptes annuels des filiales libellés en monnaies étrangères

Les comptes annuels des sociétés étrangères, hors zone Euro, sont convertis de la manière suivante :

- ❖ Les actifs et les passifs, y compris les goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation sont convertis au taux de clôture, à l'exception des goodwill antérieurs à la date de transition, le 1<sup>er</sup> janvier 2005 ;
- ❖ Les postes du compte de résultat sont convertis au cours de change en vigueur aux dates de transactions ou, en pratique, à un cours qui s'en approche et qui correspond, sauf en cas de fluctuations importantes des cours, au cours moyen de l'exercice. En cas d'activité située dans des pays à forte inflation, les postes du compte de résultat de la filiale concernée seraient convertis au taux de clôture en application de la norme IAS 29 et de l'interprétation IFRIC 7 ;
- ❖ La différence de conversion est inscrite en tant que composante distincte des capitaux propres et n'affecte pas le résultat.

### Note 1.4 Conversion des transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle de chaque société au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les dettes et créances libellées en devises sont converties au taux en vigueur au 31 décembre. Les différences de change latentes dégagées à cette occasion sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Conformément à l'IAS 21 et IFRIC 16 (adopté par l'Union Européenne et dont la date de première application concerne les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009), les différences de change relatives à des financements permanents faisant partie de l'investissement net dans une filiale consolidée sont constatées dans les Capitaux Propres, en réserve de conversion. Lors de la cession ultérieure de ces investissements, les résultats de change cumulés constatés dans les Capitaux Propres seront enregistrés en résultat.

### Note 1.5 Principes de reconnaissance du revenu

La reconnaissance du revenu dans les comptes consolidés dépend de la nature du revenu :

- ❖ Contrats de construction ;
- ❖ Prestations de services : études, service après-vente... ;
- ❖ Ventes de biens.

Les produits des activités ordinaires sont reconnus lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- ❖ Le montant des produits peut être évalué de façon fiable ;
- ❖ Les coûts encourus ou restant à encourir peuvent être évalués de façon fiable ;
- ❖ Il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise.

#### Les contrats de construction

Critères de sélection d'un contrat de construction IAS 11 :

Un contrat de construction est un contrat spécifiquement négocié pour la construction d'actif ou d'un ensemble d'actifs qui sont étroitement liés ou interdépendants en termes de conception, de technologie et de fonction, de finalité ou d'utilisation.

Un ensemble de contrats, qu'ils soient passés avec un client ou avec un ensemble de clients différents, doit être traité comme un contrat de construction unique lorsque :

- ❖ Cet ensemble de contrats est négocié comme un marché global ;
- ❖ Les contrats sont si étroitement liés qu'ils font, de fait, partie d'un projet unique avec une marge globale ;
- ❖ Les contrats sont exécutés simultanément ou à la suite l'un de l'autre, sans interruption.



### **Nature des contrats de construction**

Dans le Groupe ACTIA, les contrats de construction sont de deux natures différentes :

- ❖ Les contrats d'étude et de fabrication pour un client spécifique ; la marge est reconnue à l'avancement physique méthode dite des « milestones » ou des pièces fabriquées ;
- ❖ Les contrats de fabrication spécifiques pluriannuels : le chiffre d'affaires et la marge sont comptabilisés en fonction de l'avancement des coûts réalisés par rapport aux coûts estimés du contrat.

Lorsqu'il est probable que les coûts estimés du contrat seront supérieurs aux produits estimés, la perte attendue est immédiatement constatée en charges.

### **Les prestations de services**

Le produit résultant du **service après-vente** est étalé de façon linéaire sur la période couverte par la garantie.

Dans le cadre des contrats d'**abonnement**, les sociétés sont amenées à facturer en début de période des prestations qui sont livrées de manière échelonnée. Les produits sont pris en compte de manière linéaire sur les périodes concernées.

Pour les autres prestations de services, lorsque le résultat peut être connu de façon fiable, la comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge s'effectue selon le degré d'avancement.

### **Les ventes de biens**

Le produit résultant de la vente de biens est comptabilisé en chiffre d'affaires lors du transfert des risques et avantages liés aux biens. Dans la majorité des cas, il s'agit de la date de livraison du bien.

### **Note 1.6 Regroupement d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1er janvier 2004 et jusqu'au 31 décembre 2009 ont été comptabilisés selon les dispositions de la précédente version de la norme IFRS 3. Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1er janvier 2010 sont comptabilisés conformément aux dispositions d'IFRS 3 révisée.

Le Groupe applique la méthode de l'acquisition pour comptabiliser les regroupements d'entreprises. Le prix d'acquisition appelé « contrepartie transférée » pour l'acquisition d'une filiale est la somme des justes valeurs des actifs transférés et des passifs assumés par l'acquéreur à la date d'acquisition, ainsi que des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur. Le prix d'acquisition comprend les compléments éventuels du prix évalués et comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition.

A la date d'acquisition, le goodwill correspond à la somme de la contrepartie transférée et des participations ne donnant pas le contrôle minorée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Les coûts directs liés à l'acquisition sont enregistrés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Dans le cas d'une prise de contrôle par acquisitions successives, la quote-part d'intérêts antérieurement détenus par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur à la date de prise de contrôle et tout profit ou perte en résultant est comptabilisé dans le compte de résultat.

L'évaluation initiale du goodwill est finalisée au maximum dans les douze mois suivant la date de l'acquisition.

Les goodwills ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuellement à la date de clôture ou dès l'apparition d'un indice de perte de valeur. Les principaux indices de pertes de valeur retenus par le Groupe sont :

- ❖ Indices chiffrés :
  - Baisse de 15% du chiffre d'affaires ou de 30% du résultat opérationnel du l'UGT à périmètre et change constant
  - Valeur comptable de l'actif net supérieure à la capitalisation boursière
- ❖ Indices non chiffrés :
  - Performance inférieure aux prévisions
  - Changements importants intervenus dans l'environnement économique, technologique, réglementaire ou politique des marchés dans lesquels le Groupe opère.



### Note 1.7 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût historique d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Elles sont reconnues à l'actif si elles procurent des avantages économiques futurs au Groupe et si elles satisfont aux critères d'identification ci-dessous :

- ❖ Elles sont séparables de l'entité (possibilité de vente, transfert, cession ...) de façon individuelle ou liées avec un autre actif / passif ou ;
- ❖ Elles résultent des droits contractuels ou autres droits légaux.

Les différentes natures d'immobilisations incorporelles identifiables dans le Groupe ACTIA sont notamment les frais de développement et les brevets et marques.

Les amortissements des immobilisations incorporelles autres que les frais de développement sont calculés linéairement sur des durées d'utilité de 3 à 7 ans.

#### Les frais de développement

Une immobilisation incorporelle résultant de la phase de développement est comptabilisée à l'actif si, et seulement si, les critères suivants sont respectés :

- ❖ Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- ❖ Intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- ❖ Capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- ❖ Façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même, ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
- ❖ Disponibilité des ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- ❖ Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Le coût de cette immobilisation incorporelle générée en interne comprend tous les coûts nécessaires pour créer, produire et préparer l'immobilisation pour qu'elle puisse être exploitée de la manière prévue par le Groupe.

Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Aucune immobilisation incorporelle résultant de la recherche n'est comptabilisée à l'actif. Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les amortissements des frais de développement reflètent le rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. Les méthodes utilisées sont l'amortissement linéaire ou la méthode des unités d'œuvre. Les durées d'utilité sont fonction des actifs concernés. Elles sont de 3 à 5 ans, à l'exception du chronotachygraphe dont la durée d'utilité a été estimée à 15 ans.

Les durées d'utilité sont revues à chaque clôture. Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée d'utilité est considérée indéfinie.

### Note 1.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à l'actif à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le Groupe ACTIA a choisi le modèle du coût historique comme méthode d'évaluation.

Les éléments du coût comprennent :

- ❖ Le prix d'achat y compris droits de douane et taxes non remboursables, déduction faite des rabais, remises, ristournes accordées ;
- ❖ Les coûts directs liés au transfert et à la mise en état d'exploitation de l'actif ;
- ❖ Le cas échéant, l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et remise en état du site.

Lorsque des éléments significatifs d'immobilisations corporelles peuvent être déterminés et que ces composants ont des durées d'utilité et des modes d'amortissement différents, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes (par composant).



Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle, le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle, au moment où le coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et que son coût peut être évalué de façon fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Le Groupe ACTIA a déterminé trois composants pour les constructions :

- ❖ Le gros œuvre : durée d'utilité 40 ans ;
- ❖ Le second œuvre : durée d'utilité 20 ans ;
- ❖ L'agencement : durée d'utilité 10 ans.

La décomposition de certains bâtiments dont la structure est très spécifique (bardage verre ...) a été adaptée pour que les durées d'utilité correspondent à la véritable durée de vie du bien.

Le montant amortissable est systématiquement réparti sur la durée d'utilité de l'actif. Les amortissements sont calculés linéairement et les durées d'utilité retenues par le Groupe sont les suivantes :

- ❖ Installations techniques, matériel et outillage : sur 6 à 10 ans ;
- ❖ Autres immobilisations corporelles : sur 3 à 10 ans.

Les durées d'utilité sont revues à chaque clôture.

Le Groupe n'a pas déterminé de valeur résiduelle significative pour ses immobilisations corporelles.

#### **Note 1.9 Contrats de location financement**

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement.

Les actifs financés au moyen de contrats de location-financement sont présentés à l'actif à leur juste valeur ou à la valeur actualisée des paiements minimaux si celle-ci est inférieure. Cette valeur est ultérieurement minorée du cumul des amortissements et pertes de valeur éventuelles. La dette correspondante est inscrite en passif financier et amortie sur la durée du contrat. Au compte de résultat, la charge de location est remplacée par une dotation aux amortissements et une charge financière.

L'actif est amorti conformément à la durée d'utilité prévue par le Groupe pour les actifs de même nature.

#### **Note 1.10 Dépréciations d'actifs incorporels et corporels**

Des tests de dépréciation annuels sont réalisés sur :

- ❖ Les goodwill (cf. § NOTE 3 : « Immobilisations incorporelles » des notes annexes aux comptes consolidés) ;
- ❖ Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ;
- ❖ Les immobilisations incorporelles en cours de constitution.

En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation des autres actifs est systématiquement réalisé.

Ce test porte sur un actif déterminé ou sur une Unité Génératrice de Trésorerie (U.G.T.). Une U.G.T. est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les goodwill sont affectés à une ou plusieurs U.G.T.. En règle générale, l'U.G.T. pour les goodwill est l'entité acquise à l'origine. Dans le cas particulier d'ACTIA Corp., le goodwill est affecté à plusieurs U.G.T. :

- ❖ A hauteur de 2 M€ à l'ensemble de la branche Automotive, en raison des synergies liées à l'implantation du Groupe aux États-Unis ;
- ❖ Pour le solde aux entités américaines : ACTIA Corp. (Systèmes Embarqués) et ACTIA Inc. (Diagnostic).

Le test de dépréciation a pour but de comparer la valeur comptable de l'actif ou de l'U.G.T. à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes :

- ❖ La valeur de réalisation diminuée des coûts de la vente ;
- ❖ La valeur d'utilité, valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler de l'actif ou d'une U.G.T.. Les flux de trésorerie futurs sont déterminés à partir de prévisionnels à quatre ans de l'U.G.T. ou des groupes d'U.G.T. concernés, validés par la Direction du Groupe. Les taux de croissance retenus pour les périodes ultérieures sont stables.



Les taux d'actualisation sont déterminés en retenant un taux sans risque de la zone géographique concernée, augmenté d'une prime de risque spécifique aux actifs concernés.

Lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, une perte de valeur est enregistrée au compte de résultat en rubrique « dépréciation des goodwill ». La perte de valeur d'une U.G.T. est affectée en priorité aux goodwill puis aux autres actifs de l'U.G.T., au prorata de leur valeur comptable.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill n'est jamais reprise.

Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

En cas de perte de valeur d'un actif ou d'une U.G.T., une provision est systématiquement constatée. Elle est affectée à la rubrique « Dotations aux amortissements » du compte de résultat, qui sera renommée de ce fait « Dotations aux amortissements et provisions pour perte de valeur ».

### Note 1.11 Stocks et encours

Les coûts des stocks comprennent :

- ❖ Les coûts d'acquisition : prix d'achat et frais accessoires ;
- ❖ Les coûts de transformation : main d'œuvre et frais indirects de production ;
- ❖ Les autres coûts ne sont inclus dans les coûts des stocks que s'ils sont encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

**Les stocks d'encours de services** sont évalués à leur coût de production, main d'œuvre et autres frais de personnel directement engagés pour fournir le service.

Le coût des stocks est déterminé en utilisant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Les stocks sont évalués à la valeur la plus faible entre le coût et la valeur nette de réalisation (prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés nécessaires pour l'achèvement et pour réaliser la vente).

### Note 1.12 Créances clients et autres créances

Les créances clients et les autres créances sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeur.

Lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur, le montant de la perte constatée est la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés.

### Note 1.13 Transferts d'instruments financiers actifs

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les critères ci-dessous sont respectés :

- ❖ Les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif sont arrivés à expiration ;
- ❖ Le Groupe a transféré quasiment tous les risques et les avantages liés à l'actif financier.

En cas de garantie, les créances sont décomptabilisées, sauf à hauteur de la garantie donnée.

Dans le cas contraire, les créances sont maintenues à l'actif du bilan, le Groupe gardant le risque de défaillance du débiteur. La somme versée par la banque est inscrite en trésorerie en contrepartie de l'inscription d'une dette bancaire au passif. Celle-ci et la créance ne disparaissent du bilan que lorsque le débiteur s'est acquitté de sa dette auprès de l'établissement financier. Les frais encourus sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti, au taux d'intérêt effectif, c'est-à-dire présentés en déduction de la dette et étalés sur la durée de celle-ci. Enfin, s'il existe des indications objectives d'une perte de valeur, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés.

### Note 1.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La **trésorerie** est constituée des disponibilités bancaires en compte à la date de clôture. Les découverts bancaires remboursables à vue constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.



Les **équivalents de trésorerie** sont des placements à court terme très liquides constitués de valeurs mobilières de placement facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont comptabilisés à la valeur liquidative à la date de clôture, le boni de placement étant constaté au compte de résultat.

#### **Note 1.15 Crédits d'impôt, subventions et autres aides publiques**

Le Groupe ACTIA a bénéficié d'aides publiques du type « avances remboursables ». Ces types de financement porteur d'intérêts ne rentrent pas dans le cadre de gestion des subventions publiques et des critères de la norme IAS 20. Compte tenu des projets financés et de la forte probabilité de remboursement de ces avances, elles sont présentées en dettes dans les états financiers.

La politique de Recherche & Développement du Groupe se traduit par l'obtention d'un Crédit Impôt Recherche par les sociétés établies en France. Ce Crédit Impôt Recherche est affecté dans une rubrique spécifique du compte de résultat et impacte le résultat opérationnel : cependant, la quote-part du Crédit d'Impôt Recherche affectable à des projets immobilisés est constatée en produits différés et rapportée au résultat sur la durée d'utilité des actifs pour lesquels elles ont été perçues.

De la même manière, les subventions perçues et affectables à des projets immobilisés suivent le même traitement comptable.

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) a été instauré en France par la 3<sup>ème</sup> Loi de Finance rectificative pour 2012 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Ce crédit d'impôt est calculé par année civile et correspond en 2014 à 6% des rémunérations inférieures ou égales à 2,5 fois le SMIC. Le Groupe n'a pas considéré le CICE comme une subvention, mais comme un remboursement de rémunération permettant de réduire le coût du travail. A ce titre, il a été comptabilisé selon IAS 19 en réduction des charges de personnel au rythme des charges de rémunérations correspondantes. Le montant du CICE comptabilisé en déduction des charges de personnel au titre de l'exercice 2014 s'élève à 1 067 k€.

#### **Note 1.16 Impôts**

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et les impôts différés.

##### **L'impôt exigible**

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable de la période, en retenant les taux d'imposition en vigueur et tout ajustement de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

##### **Les impôts différés**

Les impositions différées résultent notamment :

- ❖ Des pertes fiscales reportables ;
- ❖ Du décalage temporel pouvant exister entre la valeur en consolidation et la base fiscale de certains actifs et passifs.

En application de la méthode bilancielle du report variable, les impôts différés sont évalués en tenant compte des taux d'imposition (et des règlementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

La position passive d'une société peut, dans certaines conditions, être réduite à concurrence des reports fiscaux déficitaires raisonnablement imputables en contrepartie.

Les impôts différés actifs sont comptabilisés lorsque leur recouvrement est probable. Les déficits ou différences temporelles doivent être imputables sur les bénéfices imposables à venir. Les actifs d'impôt différés sont réduits lorsqu'il n'est plus probable qu'un bénéfice fiscal suffisant soit disponible.

En application de la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation. Ils sont présentés au bilan, selon les cas, en actif et passif non courant.

##### **La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises**

Le Groupe a décidé de ne pas qualifier la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) d'impôt sur le résultat et a opté pour enregistrer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, la CVAE en charge opérationnelle. Le Groupe a en effet considéré que la valeur ajoutée est à un niveau intermédiaire de résultat dont le montant est significativement différent de celui soumis à l'impôt des sociétés.

##### **La taxe sur les dividendes**

En France, le paiement de la taxe de 3% des distributions de dividendes instaurée par la 2<sup>nde</sup> Loi de Finances rectificative pour 2012 est attaché à la date de décision de l'Assemblée Générale de distribution. Cette taxe a été comptabilisée intégralement dans la rubrique impôt exigible du compte de résultat pour un montant de 132 k€.



### Note 1.17 Instruments financiers

Les différentes catégories d'instruments financiers sont les actifs détenus jusqu'à échéance, les prêts et créances émis par l'entreprise, les actifs et passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat et les autres passifs financiers.

#### Actifs détenus jusqu'à échéance

Le Groupe ACTIA n'en possède aucun.

#### Prêts et créances émis par l'entreprise

Ils sont comptabilisés au coût amorti et peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe un indice de perte de valeur.

La sortie des comptes des actifs financiers est conditionnée au transfert des risques et avantages liés à l'actif, ainsi qu'au transfert de contrôle de l'actif. De ce fait, les effets escomptés non échus et les Dailly à titre de garantie sont maintenus au poste « Créances clients ».

#### Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Les achats et ventes d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés à la date de transaction.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur de marché à la date de clôture.

#### Autres dettes (prêts et emprunts portant intérêts)

Elles sont comptabilisées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### Titres de participation

Le Groupe détient des participations dans des sociétés sans exercer d'influence notable ou de contrôle. Conformément à la norme IAS 39, les titres sont analysés comme disponibles à la vente et sont normalement comptabilisés à la juste valeur avec variation de valeur en Capitaux Propres, à moins que la variation de valeur soit significative ou durable. Toutefois, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés au coût. En cas d'indication objective de dépréciation, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

#### Instruments financiers composés

Le Groupe peut être amené à utiliser également des Obligations Convertibles ou Bons de Souscription d'Actions. Ces instruments financiers composés sont ventilés en une composante dette et une composante Capitaux Propres.

#### Instruments financiers dérivés

Le Groupe ACTIA utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêts résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissements. Conformément à sa politique de gestion de trésorerie, le Groupe ne détient ni n'émet d'instrument financier à des fins de transactions. Cependant, les instruments dérivés qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisés comme des instruments spéculatifs.

- ❖ La couverture de risque de taux : le Groupe ACTIA a adopté une politique globale de couverture de taux ; ces instruments de couverture ne sont pas directement affectables à certains emprunts mais permettent de couvrir les emprunts à taux variable de façon globale. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur. Le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est comptabilisé immédiatement en résultat ;
- ❖ La couverture du risque de change : pour certaines filiales du Groupe ACTIA, la comptabilité de couverture (couverture de flux futurs – cash-flow hedge) a été appliquée lorsque les critères étaient respectés (la part efficace de la juste valeur des instruments de couverture est constatée en capitaux propres, puis rapportée en résultat opérationnel lors de la réalisation du sous-jacent, les variations de juste valeur ultérieures suivent le traitement des variations de valeur du sous-jacent liées au change). Les critères n'étant pas respectés pour les périodes présentées, les instruments de couverture ont été comptabilisés comme ci-dessus (instruments de couverture du risque de taux).

### Note 1.18 Gestion du Capital

Les actions ordinaires, hormis les actions propres (Cf. § Note 1.19 « Actions propres » des notes annexes aux comptes consolidés), sont comptabilisées dans les Capitaux Propres.

Le Groupe contrôle régulièrement l'évolution de son niveau d'endettement par rapport aux Capitaux Propres.

A ce jour, il n'existe aucun Plan d'Epargne Groupe ni Plan d'Epargne Groupe International au sein du Groupe ACTIA.

De plus, les actions détenues au nominatif depuis plus de quatre ans bénéficient d'un droit de vote double (Cf. § 9.2.3 « Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions » du Document de Référence).



### Note 1.19 Actions propres

Les actions propres détenues par le Groupe ACTIA sont déduites des Capitaux Propres. Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente ou de l'annulation des actions propres. La contrepartie versée ou reçue lors de ces transactions est directement comptabilisée en Capitaux Propres.

### Note 1.20 Provisions

Une provision est comptabilisée :

- ❖ Lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite résultant d'événements passés ;
- ❖ Lorsqu'il est probable qu'il y aura une sortie de ressources pour éteindre l'obligation ;
- ❖ Lorsque son montant peut être estimé de façon fiable.

Le montant provisionné correspond à la meilleure estimation de la dépense. Si l'impact est significatif, le montant est actualisé par application d'un taux avant impôt qui reflète la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques au passif.

Une provision pour garantie est comptabilisée au moment de la vente des biens ou services correspondants. La provision repose sur les données historiques des garanties et est évaluée en pondérant toutes les sorties possibles en fonction de leur probabilité.

Sauf cas particulier dûment justifié, les provisions sont présentées au bilan dans le passif courant.

### Note 1.21 Avantages au personnel

Les avantages à court terme sont reconnus en charges de personnel de la période.

Les avantages à long terme concernent :

- ❖ Les régimes à cotisations définies : les obligations du Groupe se limitent au paiement des cotisations périodiques à des organismes extérieurs. La charge est comptabilisée au cours de la période sous la rubrique « charges de personnel » ;
- ❖ Les régimes à prestations définies : il s'agit des indemnités de départ en retraite, provisionnées selon la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte de facteurs démographiques (rotation du personnel, table de mortalité) et de facteurs financiers (augmentation des salaires). Le taux d'actualisation retenu est le taux des obligations dites de 1<sup>ère</sup> catégorie (cotées « AA »). En l'absence de marché actif, c'est le taux des obligations d'État qui est retenu. Les écarts actuariels sont comptabilisés dans les OCI (autres éléments du résultat global) ;
- ❖ Les autres avantages à long terme : ils sont provisionnés en fonction de leur acquisition par les salariés concernés. Le montant de l'obligation est calculé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les écarts actuariels sont comptabilisés dans les OCI (autres éléments du résultat global).

### Note 1.22 Fournisseurs et autres dettes

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

Des produits différés concernent les contrats d'abonnement souscrits par les clients. Les revenus relatifs à ces contrats sont répartis linéairement sur la durée du contrat (cf. § Note 1.5 « Principes de reconnaissance du revenu » des notes annexes aux comptes consolidés).

### Note 1.23 Modalités de calcul du résultat par action

Le **résultat de base par action** correspond au résultat de la période attribuable au Groupe divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice retraité des actions propres.

Le **résultat dilué par action** prend en compte tous les contrats qui peuvent donner à leur titulaire le droit d'acheter des actions ordinaires appelées actions ordinaires potentielles dilutives.

Pour le Groupe ACTIA, le cas échéant, l'effet des plans de souscription d'actions et des bons de souscription d'actions est pris en compte dans le résultat dilué par action.

### Note 1.24 Secteurs opérationnels

L'analyse de la performance telle que suivie par le management conduit à présenter deux secteurs opérationnels distincts « Automotive » et « Télécommunications ».

### Note 1.25 Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation opérationnels sont des éléments peu nombreux, bien identifiés, non récurrents, significatifs au niveau de la performance consolidée.



## NOTE 2. SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Nom	Siège	N° Siren ou pays	% de Contrôle		Méthode d'intégration		Métiers
			déc-13	déc-14	déc-13	déc-14	
<b>ACTIA Group</b>	Toulouse	542 080 791	Société consolidante		Société consolidante		Holding
<b>Automotive</b>							
ACTIA Automotive	Toulouse	389 187 360	99,98	99,98	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques
ACTIA Muller	Toulouse	350 183 182	99,99	99,99	I.G.	I.G.	Fabrication et distribution de matériels mécaniques pour garages et centres de contrôle
ACTIA PCs	Maison-Alfort	384 018 263	87,80	87,80	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques
ACTIA UK	Newtown	Royaume-Uni	100,00	100,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques
ACTIA Muller UK <sup>(2)</sup>	Newtown	Royaume-Uni	100,00	/	I.G.	/	Distribution de produits de diagnostic
ACTIA Systems	Getafe Madrid	Espagne	100,00	100,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications de matériels Audio & Vidéo
ACTIA Muller España	Getafe Madrid	Espagne	100,00	100,00	I.G.	I.G.	Distribution de produits de diagnostic
SCI Los Olivos	Getafe Madrid	Espagne	39,99	39,99	M.E.	M.E.	Immobilier
KARFA	Mexico	Mexique	90,00	90,00	I.G.	I.G.	Gestion de participations
ACTIA de Mexico	Mexico	Mexique	100,00	100,00	I.G.	I.G.	Fabrication et distribution de solutions Audio & Vidéo
ACTIA do Brasil	Porto Alegre	Brésil	97,97	97,97	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques
ACTIA Inc.	Dearborn - Michigan	Etats-Unis	100,00	100,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques
ACTIA Cz	Tabor	Rep.Tchèque	89,98	89,98	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques
ACTIA Italia	Torino	Italie	100,00	100,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques
ACTIA 3E	Le Bourget du Lac	381 805 514	99,93	99,93	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques
ACTIA I+Me	Braunschweig	Allemagne	100,00	100,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques
ACTIA Corp.	Elkhart-Indiana	Etats-Unis	100,00	100,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques
ACTIA NL	Helmond	Pays-Bas	100,00	100,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques
ACTIA Polska	Piaseczno	Pologne	100,00	100,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques
CIPI ACTIA	Tunis	Tunisie	65,80	65,80	I.G.	I.G.	Fabrications électroniques
ACTIA India	New Delhi	Inde	51,00	51,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques
ACTIA China	Shanghai	Chine	100,00	100,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques
ACTIA Nordic	Sollentuna	Suède	100,00	100,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques
ACTIA Tunisie	Tunis	Tunisie	89,87	89,87	I.G.	I.G.	Fabrications électroniques
<b>Télécommunications</b>							
ACTIA Telecom	St Georges de Luzeçon	699 800 306	91,51	91,51	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques
SCI Sodimob	St Georges de Luzeçon	419 464 490	100,00	100,00	I.G.	I.G.	Immobilier
ARDIA	Tunis	Tunisie	73,33	73,33	I.G.	I.G.	Études électroniques
SCI de l'Oratoire <sup>(1)</sup>	Colomiers	345 291 405	100,00	100,00	I.G.	I.G.	Immobilier
SCI Les Coteaux de Pouvourville	Toulouse	343 074 738	27,50	27,50	M.E.	M.E.	Immobilier

<sup>(1)</sup> SCI de l'ORATOIRE est détenue à 86% par ACTIA Group et 14% par ACTIA Automotive.

<sup>(2)</sup> La société ACTIA Muller UK a été liquidée le 28 novembre 2014.



## NOTE 3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les **valeurs brutes** des immobilisations incorporelles ont évolué comme suit :

❖ Au cours de l'exercice 2014 :

En k€	31/12/2013	Variations périmètre	Écarts de conversion	Acquisitions <Transferts>	Cessions et autres diminutions	31/12/2014
Goodwills	23 010					23 010
Frais de développement	57 478		<80>	8 980	<2 429>	63 949
Autres immobilisations incorporelles	10 719		<58>	326	<49>	10 939
Autres immobilisations incorporelles en cours						
<b>Total</b>	<b>91 207</b>		<b>&lt;138&gt;</b>	<b>9 307</b>	<b>&lt;2 478&gt;</b>	<b>97 898</b>
<b>Dont location financement</b>						
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	<i>513</i>					<i>513</i>
<i>Autres immobilisations incorporelles en cours</i>						

❖ Au cours de l'exercice 2013 :

En k€	31/12/2012	Variations périmètre	Écarts de conversion	Acquisitions <Transferts>	Cessions et autres diminutions	31/12/2013
Goodwills	23 010					23 010
Frais de développement	52 560		<490>	7 728	<2 320>	57 478
Autres immobilisations incorporelles	10 639		<158>	295	<56>	10 719
Autres immobilisations incorporelles en cours						
<b>Total</b>	<b>86 208</b>		<b>&lt;648&gt;</b>	<b>8 023</b>	<b>&lt;2 376&gt;</b>	<b>91 207</b>
<b>Dont location financement</b>						
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	<i>513</i>					<i>513</i>
<i>Autres immobilisations incorporelles en cours</i>						

Dans le Groupe ACTIA, aucune immobilisation incorporelle ne fait l'objet de nantissement ou autres garanties.

Les amortissements et dépréciations :

❖ Au cours de l'exercice 2014 :

En k€	31/12/2013	Variations périmètre	Écarts de conversion	Dotations	Reprises	31/12/2014
Goodwills	1 224					1 224
Frais de développement	24 109		51	8 200	<2 429>	29 931
Autres immobilisations incorporelles	9 783		<46>	628	<49>	10 316
<b>Total</b>	<b>35 115</b>		<b>5</b>	<b>8 828</b>	<b>&lt;2 478&gt;</b>	<b>41 470</b>
<b>Dont location financement</b>						
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	<i>478</i>			<i>35</i>		<i>513</i>



❖ Au cours de l'exercice 2013 :

En k€	31/12/2012	Variations périmètre	Écarts de conversion	Dotations	Reprises	31/12/2013
Goodwills	1 224					1 224
Frais de développement	20 725		<125>	5 801	<2 292>	24 109
Autres immobilisations incorporelles	9 005		<130>	969	<61>	9 783
<b>Total</b>	<b>30 954</b>		<b>&lt;255&gt;</b>	<b>6 770</b>	<b>&lt;2 353&gt;</b>	<b>35 115</b>
<b>Dont location financement</b>						
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	<i>376</i>			<i>103</i>		<i>478</i>

**Les valeurs nettes :**

❖ Au cours de l'exercice 2014 :

En k€	31/12/2013	Variations périmètre	Écarts de conversion	Acquisitions <Cessions nettes>	31/12/2014
Goodwills	21 786				21 786
Frais de développement	33 369		<131>	780	34 019
Autres immobilisations incorporelles	936		<12>	<301>	623
Autres immobilisations incorporelles en cours					
<b>Total</b>	<b>56 091</b>		<b>&lt;143&gt;</b>	<b>479</b>	<b>56 428</b>
<b>Dont location financement</b>					
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	<i>35</i>			<i>&lt;35&gt;</i>	<i>&lt;0&gt;</i>
<i>Autres immobilisations incorporelles en cours</i>					

❖ Au cours de l'exercice 2013 :

En k€	31/12/2012	Variations périmètre	Écarts de conversion	Acquisitions <Cessions nettes>	31/12/2013
Goodwills	21 786				21 786
Frais de développement	31 835		<365>	1 899	33 369
Autres immobilisations incorporelles	1 634		<28>	<669>	936
Autres immobilisations incorporelles en cours					
<b>Total</b>	<b>55 255</b>		<b>&lt;393&gt;</b>	<b>1 230</b>	<b>56 091</b>
<b>Dont location financement</b>					
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	<i>137</i>			<i>&lt;103&gt;</i>	<i>35</i>
<i>Autres immobilisations incorporelles en cours</i>					

A fin 2014, les valeurs nettes des **goodwills** sont les suivantes :

En k€	Valeurs nettes au bilan au 31/12/2014
CIPI ACTIA	922
ACTIA PCs	390
KARFA	30
ACTIA CORP	7 501
ACTIA MULLER ESPAÑA	88
ACTIA NORDIC	1 351
ACTIA TELECOM	11 415
SODIMOB	88
<b>Total</b>	<b>21 786</b>

Conformément à la norme IAS 36, la totalité des goodwills a été soumise à des tests de dépréciation. Il s'agit notamment des goodwills d'ACTIA Telecom et d'ACTIA Corp. dont les informations relatives aux tests sont détaillées ci-dessous.



Les taux d'actualisation utilisés pour ces tests de dépréciation sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

En k€	2014		2013	
	Europe	Amérique	Europe	Amérique
Secteur AUTOMOTIVE	entre 7,5% et 8,0 %	entre 8,5% et 9,0 %	entre 7,7% et 8,6 %	entre 8,5% et 9,0 %
Secteur TELECOMMUNICATIONS	entre 7,5 % et 8,0 %	-	entre 8,0 % et 9,0 %	-

Le taux de croissance à l'infini est de 1 % pour les tests d'impairment réalisés sur la zone Europe. Compte tenu des perspectives de sortie de crise anticipée de la zone Amérique, le taux de croissance à l'infini a été porté à 1,5 % depuis 2012 pour les tests réalisés sur cette zone.

❖ Test sur le goodwill d'**ACTIA Telecom** :

Le goodwill d'ACTIA Telecom a été rattaché à une U.G.T. composée de l'ensemble des actifs opérationnels d'ACTIA Telecom.

La valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité de l'U.G.T.. Elle a été déterminée en tenant compte des hypothèses suivantes :

- les **prévisions de cash-flow** établies par le management tiennent compte de l'évolution du chiffre d'affaires fondé sur l'évaluation du carnet de commandes des quatre prochaines années ainsi que sur l'évolution du besoin en fonds de roulement calculé suivant l'évolution de l'activité,
- le niveau d'investissement annuel,
- le management a chiffré ces hypothèses en se fondant sur son expérience ainsi que sur ses résultats passés,
- la période couverte pour ces prévisions de cash-flow est de quatre années (de 2015 à 2018),
- le taux retenu pour l'actualisation des cash-flows et la valeur terminale s'élève à 8,08 % après impôt,
- ci-après les hypothèses justifiant le taux retenu :
  - Coût du capital :  
OAT 10 ans : 2,06 %,  
Prime de risque moyenne sur trois ans des sociétés de l'Eurolist Compartiment C retraitée en fonction de calculs prospectifs : 6,68 %,  
Beta désendetté : 0,91 ; endetté : 1,24 (moyenne sur cinq ans)
  - Coût de la dette :  
Coût de la dette à moyen long terme avant impôt : 3,20 %,  
Taux d'imposition : 33,33 %, taux utilisé dans le cadre de la détermination des cash-flows,
- Le taux de croissance annuel moyen du chiffre d'affaires s'établit à 0,6 %,
- le taux d'EBITDA/Chiffre d'affaires retenu pour le calcul du flux normatif s'élève à 11,9 % (le taux réel en 2014 est exceptionnel à 16,6%),
- la valeur terminale a été déterminée à partir d'un cash-flow auquel a été appliqué un taux de croissance à l'infini de 1 %,
- la méthode des flux de trésorerie actualisés utilisée pour apprécier la valeur recouvrable des goodwills induit une sensibilité des valeurs obtenues aux variations du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini utilisés. Le test d'impairment sur le goodwill d'ACTIA Telecom présenterait une perte de valeur dans le cas d'une variation du taux d'actualisation de + 0,25 % (soit un taux d'actualisation de 8,15 %), le taux d'EBITDA/Chiffre d'affaires et le taux de croissance à l'infini étant respectivement maintenus à 11,9 % et 1 %. Une baisse de 1,09 % du taux EBITDA/Chiffre d'affaires en flux normatif conduirait également à une perte de valeur sur le goodwill d'ACTIA Telecom.

❖ Test sur le goodwill d'**ACTIA Corp. (USA)** :

Le goodwill d'ACTIA Corp. est affecté à plusieurs U.G.T. :

- à hauteur de 2 M€ à l'ensemble de la branche Automotive, en raison des synergies liées à l'implantation du Groupe aux États-Unis,
- pour le solde aux entités américaines : ACTIA Corp. (Systèmes Embarqués) et ACTIA Inc. (Diagnostic).



La valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité de l'U.G.T.. Elle a été déterminée en tenant compte des hypothèses suivantes :

- les **prévisions de cash-flow** établies par le management tiennent compte de l'évolution du chiffre d'affaires fondé sur l'évaluation du carnet de commandes des trois prochaines années ainsi que sur l'évolution du besoin en fonds de roulement calculé suivant l'évolution de l'activité,
- le niveau d'investissement annuel,
- le management a chiffré ces hypothèses en se fondant sur l'expérience passée,
- la période couverte pour ces prévisions de cash-flow est de trois années (de 2015 à 2017),
- le taux retenu pour l'actualisation des cash-flows et la valeur terminale s'élève à 8,70 % après impôt ;
- ci-après les hypothèses justifiant les taux retenus :
  - Coût du capital :
    - T Bonds US : 2,25 %
    - Prime de risque estimée par une abaque appliquée à celle des sociétés de l'Eurolist Compartiment C : 7,30 %
    - Beta désendetté : 0,88 ; endetté : 1,20
  - Coût de la dette :
    - Coût de la dette à moyen long terme avant impôt : 2,10 %,
    - Taux d'imposition : 40 %, taux utilisé dans le cadre de la détermination des cash-flows,
- Le taux de croissance moyen annuel du chiffre d'affaires s'établit à 8,6 %,
- le taux d'EBITDA/Chiffre d'affaires retenu pour le calcul du flux normatif s'élève à 10,7 % (le taux réel en 2014 est de 7,6%),
- la valeur terminale a été déterminée à partir d'un cash-flow auquel a été appliqué un taux de croissance à l'infini de 1,5 %, compte tenu des perspectives de sortie de crise de la zone Amérique,
- la méthode des flux de trésorerie actualisés utilisée pour apprécier la valeur recouvrable des goodwill induit une sensibilité des valeurs obtenues aux variations du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini utilisés. Le test d'impairment sur le goodwill d'ACTIA Corp. Présenterait une perte de valeur dans le cas d'une variation du taux d'actualisation de + 3,3 % (soit un taux d'actualisation de 12 %), le taux d'EBITDA/Chiffre d'affaires et le taux de croissance à l'infini étant respectivement maintenus à 10,7 % et 1,5 %. Une baisse de 2,07% du taux EBITDA/Chiffre d'affaires en flux normatif conduirait également à une perte de valeur sur le goodwill d'ACTIA Corp.

Les autres goodwill font également l'objet de tests d'impairment. Les évaluations effectuées lors de ces tests de perte de valeur sont sensibles aux hypothèses (évolution des marchés, évolution des coûts, évolution des investissements...) et aux paramètres (taux d'actualisation et taux de croissance à l'infini) retenus. Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié sur ces autres goodwill.

A ce jour, les **pertes de valeur sur goodwill** s'élèvent à 1 224 k€ et correspondent à :

- ❖ Perte de valeur sur Goodwill ACTIA Polska : 224 k€ (comptabilisée en 2008),
- ❖ Perte de valeur sur goodwill ACTIA Telecom : 1 000 k€ (500 k€ comptabilisés en 2009 et 500 k€ comptabilisés en 2012).

Les **principaux investissements incorporels** réalisés au cours des trois derniers exercices sont détaillés dans le tableau suivant :

En k€	2014	2013	2012
<b>Frais de développement</b>			
Secteur AUTOMOTIVE	7 703	6 625	9 593
<i>Dont Diagnostic</i>	810	1 338	993
<i>Dont Systèmes Embarqués</i>	6 893	5 286	8 600
Secteur TELECOMMUNICATIONS	1 276	1 104	1 153
<b>Total</b>	<b>8 979</b>	<b>7 728</b>	<b>10 745</b>
<b>Autres Immobilisations Incorporelles</b>			
Secteur AUTOMOTIVE	321	276	322
Secteur TELECOMMUNICATIONS	6	19	24
<b>Total</b>	<b>326</b>	<b>295</b>	<b>346</b>



Les nouvelles immobilisations incorporelles :

- ❖ Ont été générées en interne (coûts de développement immobilisés) pour + 9,0 M€ (+ 7,7 M€ en 2013)
- ❖ Ont été acquises à l'extérieur pour + 0,3 M€ (+ 0,3 M€ en 2013)

Le tableau ci-dessous résume l'évolution du coût total des dépenses de Recherche & Développement :

En k€	2014	2013
<b>Branche Automotive</b>	<b>41 698</b>	<b>39 400</b>
<i>dont coût des études commandées par les clients</i>	<i>18 714</i>	<i>19 758</i>
<i>immobilisations</i>	<i>7 649</i>	<i>6 625</i>
<i>charges de l'année</i>	<i>15 335</i>	<i>13 017</i>
<b>Branche Télécommunications</b>	<b>6 367</b>	<b>5 960</b>
<i>dont coût des études commandées par les clients</i>	<i>3 564</i>	<i>3 996</i>
<i>immobilisations</i>	<i>1 276</i>	<i>1 104</i>
<i>charges de l'année</i>	<i>1 527</i>	<i>861</i>
<b>Total</b>	<b>48 065</b>	<b>45 360</b>
<i>Amortissement des frais de développement immobilisés</i>	<i>7 646</i>	<i>5 801</i>
<i>n'entrant pas dans le calcul du coût total</i>		

La majeure partie des sociétés de la branche Automotive réalise des travaux de R&D. ACTIA Automotive (France) contribue à hauteur de 45,2 % (environ 52,5 % en 2013), I+Me ACTIA (France) pour 12,2 % (13,1 % en 2013) et ACTIA Nordic (Suède) pour 32,6 % (23,4 % en 2013), le reste des entités de la branche se répartissant équitablement le solde de ces travaux.

Pour la branche Télécommunications, les travaux sont réalisés par tous les établissements d'ACTIA Telecom.

La politique d'investissement en R&D du Groupe est concentrée dans trois domaines :

- ❖ Les systèmes embarqués pour véhicules ;
- ❖ Le diagnostic automobile et le contrôle technique ;
- ❖ Les équipements professionnels liés aux modes de communication par hyperfréquence.

Dans ces trois domaines, le Groupe ACTIA doit anticiper l'arrivée de nouveaux produits, faire appel aux technologies les plus modernes tout en répondant aux exigences d'une normalisation mondiale croissante. ACTIA® doit également accompagner ses clients à l'export ou trouver de nouveaux marchés étrangers.

Le Groupe ACTIA, implanté dans 15 pays, assume des dépenses de R&D importantes. Sur les trois dernières années, la moyenne de ces dépenses s'établit à 15,0 % du chiffre d'affaires consolidé. La conséquence de cette politique volontariste se traduit en France par un Crédit Impôt Recherche et des subventions significatifs (3,9 M€ pour 2014).

En 2014, les dépenses totales de R&D ont représenté 14,1 % du chiffre d'affaires du Groupe contre 14,9 % en 2013. Cependant, ces dépenses sont globalement partagées avec les clients et affirment la volonté du Groupe à répondre, par l'innovation, aux besoins du marché.

Le poids de la R&D supportée par le Groupe ACTIA dans son compte de résultat, c'est-à-dire en tenant compte de la part facturée aux clients et des aides de l'État, est passé à 6,1 % du chiffre d'affaires en 2014, contre 5,4 % l'exercice précédent. Le taux de refacturation clients s'élève à 46,3% en 2014, contre 52,4% en 2013. Le Groupe enregistre ainsi une progression de sa R&D immobilisée de 1,9%.



## NOTE 4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les valeurs brutes des **immobilisations corporelles** ont évolué comme suit :

❖ Au cours de l'exercice 2014 :

En k€	31/12/2013	Variations périmètre	Écarts de conversion	Acquisitions <Transferts>	Cessions et autres diminutions	31/12/2014
Terrains	2 433		35	441		2 910
Constructions	14 753		260	311	<80>	15 244
Installations techniques	41 513		52	4 194	<380>	45 378
Matériels outillages						
Autres immobilisations	17 993		189	1 854	<1 063>	18 973
<b>Total</b>	<b>76 692</b>		<b>536</b>	<b>6 800</b>	<b>&lt;1 523&gt;</b>	<b>82 505</b>
<b>Dont location financement</b>						
<i>Terrains</i>	<i>260</i>					<i>260</i>
<i>Constructions</i>	<i>6 079</i>					<i>6 079</i>
<i>Installations techniques</i>	<i>7 553</i>					<i>7 553</i>
<i>Matériels outillages</i>						
<i>Autres immobilisations</i>	<i>3 607</i>			<i>100</i>		<i>3 707</i>

❖ Au cours de l'exercice 2013 :

En k€	31/12/2012	Variations périmètre	Écarts de conversion	Acquisitions <Transferts>	Cessions et autres diminutions	31/12/2013
Terrains	2 590		<157>			2 433
Constructions	14 962		<328>	119		14 753
Installations techniques	40 880		<986>	1 776	<157>	41 513
Matériels outillages						
Autres immobilisations	17 930		<304>	1 013	<646>	17 993
<b>Total</b>	<b>76 362</b>		<b>&lt;1 775&gt;</b>	<b>2 908</b>	<b>&lt;803&gt;</b>	<b>76 692</b>
<b>Dont location financement</b>						
<i>Terrains</i>	<i>260</i>					<i>260</i>
<i>Constructions</i>	<i>6 079</i>					<i>6 079</i>
<i>Installations techniques</i>	<i>7 390</i>			<i>164</i>		<i>7 553</i>
<i>Matériels outillages</i>						
<i>Autres immobilisations</i>	<i>3 547</i>			<i>61</i>		<i>3 607</i>

Les amortissements :

❖ Au cours de l'exercice 2014 :

En k€	31/12/2013	Variations périmètre	Écarts de conversion	Dotations	Reprises	31/12/2014
Terrains	13					13
Constructions	8 862		147	418	<3>	9 423
Installations techniques	34 971		13	2 378	<385>	36 976
Matériels outillages						
Autres immobilisations	13 613		162	1 205	<469>	14 511
<b>Total</b>	<b>57 459</b>		<b>321</b>	<b>4 001</b>	<b>&lt;857&gt;</b>	<b>60 924</b>
<b>Dont location financement</b>						
<i>Terrains</i>	<i>13</i>					<i>13</i>



En k€	31/12/2013	Variations périmètre	Écarts de conversion	Dotations	Reprises	31/12/2014
<i>Constructions</i>	4 939			90		5 029
<i>Installations techniques</i>	7 174			175		7 350
<i>Matériels outillages</i>						
<i>Autres immobilisations</i>	2 410			300		2 711

❖ Au cours de l'exercice 2013 :

En k€	31/12/2012	Variations périmètre	Écarts de conversion	Dotations	Reprises	31/12/2013
Terrains	13					13
Constructions	8 516		<151>	497		8 862
Installations techniques	33 812		<620>	2 202	<422>	34 971
Matériels outillages						
Autres immobilisations	12 897		<219>	1 293	<358>	13 613
<b>Total</b>	<b>55 238</b>		<b>&lt;990&gt;</b>	<b>3 992</b>	<b>&lt;781&gt;</b>	<b>57 459</b>
<b>Dont location financement</b>						
<i>Terrains</i>	13					13
<i>Constructions</i>	4 793			146		4 939
<i>Installations techniques</i>	6 931			243		7 174
<i>Matériels outillages</i>						
<i>Autres immobilisations</i>	2 086			324		2 410

#### Les valeurs nettes :

❖ Au cours de l'exercice 2014 :

En k€	31/12/2013	Variations périmètre	Écarts de conversion	Acquisitions <Cessions nettes>	31/12/2014
Terrains	2 420		35	441	2 896
Constructions	5 891		114	<183>	5 821
Installations techniques	6 543		39	1 820	8 402
Matériels outillages					
Autres immobilisations	4 380		27	55	4 462
<b>Total</b>	<b>19 233</b>		<b>215</b>	<b>2 133</b>	<b>21 581</b>
<b>Dont location financement</b>					
<i>Terrains</i>	247				247
<i>Constructions</i>	1 140			<90>	1 049
<i>Installations techniques</i>	379			<175>	204
<i>Matériels outillages</i>					
<i>Autres immobilisations</i>	1 197			<201>	997

❖ Au cours de l'exercice 2013 :

En k€	31/12/2012	Variations périmètre	Écarts de conversion	Acquisitions <Cessions nettes>	31/12/2013
Terrains	2 577		<157>		2 420
Constructions	6 446		<177>	<378>	5 891
Installations techniques	7 068		<366>	<160>	6 543
Matériels outillages					
Autres immobilisations	5 034		<85>	<569>	4 380
<b>Total</b>	<b>21 124</b>		<b>&lt;785&gt;</b>	<b>&lt;1 106&gt;</b>	<b>19 233</b>



En k€	31/12/2012	Variations péri-mètre	Écarts de conversion	Acquisitions <Cessions nettes>	31/12/2013
<b>Dont location financement</b>					
<i>Terrains</i>	247				247
<i>Constructions</i>	1 286			<146>	1 140
<i>Installations techniques</i>	459			<80>	379
<i>Matériels outillages</i>					
<i>Autres immobilisations</i>	1 461			<263>	1 197

Les immobilisations corporelles données en garantie sont détaillées au § NOTE 24 : « Garanties sur éléments d'actif » des notes annexes aux comptes consolidés.

Les acquisitions les plus significatives concernent :

En k€	2014	2013	2012
<b>Terrains</b>			
Secteur AUTOMOTIVE	441		5
Secteur TELECOMMUNICATIONS	-	-	-
<b>Sous-Total</b>	<b>441</b>		<b>5</b>
<b>Constructions</b>			
Secteur AUTOMOTIVE	311	38	256
Secteur TELECOMMUNICATIONS	1	6	
Autres (y/c holding)		75	11
<b>Sous-Total</b>	<b>311</b>	<b>119</b>	<b>266</b>
<b>Installations techniques</b>			
Secteur AUTOMOTIVE	4 006	1 481	2 397
Secteur TELECOMMUNICATIONS	188	295	64
<b>Sous-Total</b>	<b>4 194</b>	<b>1 776</b>	<b>2 460</b>
<b>Autres immobilisations corporelles</b>			
Secteur AUTOMOTIVE	1 769	973	2 405
Secteur TELECOMMUNICATIONS	67	40	97
Autres (y/c holding)	19	-	-
<b>Sous-Total</b>	<b>1 854</b>	<b>1 013</b>	<b>2 503</b>
<b>Total</b>	<b>6 800</b>	<b>2 908</b>	<b>5 234</b>

La totalité des nouvelles immobilisations corporelles a été acquise auprès de fournisseurs extérieurs.

#### NOTE 5. PARTICIPATIONS MISES EN EQUIVALENCE

En k€	Valeur des titres		Quote-part du résultat	
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013
SCI LOS OLIVOS	408	395	14	18
SCI LES COTEAUX DE POUVOURVILLE	343	249	115	115
<b>Total</b>	<b>751</b>	<b>644</b>	<b>128</b>	<b>133</b>

Les participations mises en équivalence négatives sont présentées en provisions au 31 décembre (cf. § NOTE 15 : « Provisions » des notes annexes aux comptes consolidés).



Des informations financières relatives aux participations mises en équivalence sont données ci-dessous :

❖ Au 31 décembre 2014 :

En k€	Total Actifs	Dettes	Chiffre d'Affaires	Résultat
SCI LOS OLIVOS	1 171	149	132	34
SCI LES COTEAUX DE POUVOURVILLE	1 551	248	761	76

❖ Au 31 décembre 2013 :

En k€	Total Actifs	Dettes	Chiffre d'Affaires	Résultat
SCI LOS OLIVOS	1 214	227	132	44
SCI LES COTEAUX DE POUVOURVILLE	1 516	215	763	100

Il est rappelé que la SCI Les Coteaux de Pouvourville a bénéficié fin 2004 d'un financement en lease-back immobilier. La trésorerie obtenue a été distribuée par la SCI en 2005, à la clôture des comptes de l'exercice 2004, suite à la plus-value générée par le lease-back. Comptablement, la plus-value sur lease-back doit être étalée sur la durée du lease-back et entraîne un retraitement pour les comptes consolidés. Les dividendes liés à cette plus-value sont également retraités dans les comptes sociaux d'ACTIA Group, actionnaire de la SCI.

#### NOTE 6. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

En k€	31/12/2014			31/12/2013		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Titres immobilisés non consolidés	325	<240>	85	320	<242>	78
Créances rattachées à des participations non consolidées	396	<379>	17	539	<379>	160
Dépôts et cautionnements	619		619	658		658
Prêts et divers	11		11	11		11
<b>Total</b>	<b>1 350</b>	<b>&lt;618&gt;</b>	<b>732</b>	<b>1 528</b>	<b>&lt;620&gt;</b>	<b>908</b>

Au titre de la période 2014, les actifs financiers ont généré des profits, inclus dans la rubrique « Autres produits financiers » du compte de résultat, à hauteur de 66 k€ contre 111 k€ en 2013.

#### NOTE 7. STOCKS ET ENCOURS

Les valeurs de réalisation nette des stocks sont les suivantes :

En k€	31/12/2014	31/12/2013
	Net	Net
Matières premières	30 543	29 791
En cours de biens / services	16 236	14 723
Produits intermédiaires et finis	18 998	16 051
Marchandises	10 922	13 052
<b>Total</b>	<b>76 700</b>	<b>73 618</b>

Au cours de l'exercice 2014, les stocks ont évolué de la façon suivante :

En k€	Brut	Dépréciation	Net
<b>Au 31/12/2013</b>	<b>83 389</b>	<b>&lt;9 771&gt;</b>	<b>73 618</b>
Variation de la période	2 154		2 154
Dépréciation nette		327	327
Variation de périmètre			0
Effet des variations de change	668	<67>	601
<b>Au 31/12/2014</b>	<b>86 211</b>	<b>&lt;9 510&gt;</b>	<b>76 700</b>



Les mises au rebut de la période s'élèvent à 2 903 k€ (1 479 k€ pour 2013) et concernent principalement :

- ❖ ACTIA Automotive 763 k€ (provisionnés en totalité sur les périodes antérieures) ;
- ❖ ACTIA Telecom 1 528 k€ (provisionnés à hauteur de 1 200 k€ sur les périodes antérieures) ;
- ❖ ACTIA de Mexico 192 k€ (non provisionnés sur les périodes antérieures).

**En valeur brute**, les stocks ont augmenté de 2,8 M€ au cours de l'année 2014 contre 2,5 M€ au cours de l'année 2013. Le détail de ces variations est donné ci-dessous :

En M€		2014	2013
Matières premières		<b>+ 0,3</b>	<b>&lt;2,2&gt;</b>
<i>Dont :</i>	<i>ACTIA AUTOMOTIVE</i>	+ 1,1	+ 0,0
	<i>ACTIA TELECOM</i>	<0,0>	<0,6>
En cours de biens et services		<b>+ 1,5</b>	<b>+ 2,3</b>
<i>Dont :</i>	<i>ACTIA AUTOMOTIVE</i>	+ 1,3	+ 3,3
	<i>ACTIA TELECOM</i>	<0,3>	<0,4>
Produits intermédiaires et finis		<b>+ 3,0</b>	<b>+ 1,4</b>
<i>Dont :</i>	<i>ACTIA AUTOMOTIVE</i>	+ 3,8	+ 0,9
	<i>ACTIA TELECOM</i>	<0,8>	<0,3>
Marchandises		<b>&lt;1,9&gt;</b>	<b>+ 1,0</b>
<i>Dont :</i>	<i>ACTIA AUTOMOTIVE</i>	<0,2>	<0,0>
	<i>ACTIA TELECOM</i>	-	-

Les nantissements de stocks sont indiqués au § NOTE 24 « Garanties sur éléments d'actif » des notes annexes aux comptes consolidés.

#### NOTE 8. CLIENTS ET AUTRES CREANCES

Le détail des **créances clients et autres créances courantes** est donné dans le tableau ci-dessous :

En k€	Valeurs Nettes au 31/12/2013	Variations de la période	Dépréciation / Reprise	Variation de périmètre	Effet des variations de change	Valeurs Nettes au 31/12/2014
<b>Créances Clients</b>	<b>81 964</b>	<b>14 446</b>	<b>117</b>		<b>543</b>	<b>97 069</b>
Avances / Acomptes	<b>1 203</b>	875			55	<b>2 133</b>
Créances sociales	<b>289</b>	189			0	<b>478</b>
Créances TVA	<b>607</b>	<178>				<b>429</b>
Charges constatées d'avance	<b>975</b>	357			<15>	<b>1 317</b>
<b>Autres créances courantes liées à l'activité</b>	<b>3 073</b>	<b>1 244</b>			<b>40</b>	<b>4 358</b>
Créances fiscales	<b>1 745</b>	<75>			9	<b>1 679</b>
Autres créances fiscales + IS	<b>450</b>	360			6	<b>816</b>
Crédit Impôt Recherche	<b>2 416</b>	<7>				<b>2 409</b>
<b>Crédit d'impôt courant</b>	<b>4 611</b>	<b>278</b>			<b>15</b>	<b>4 904</b>
<b>Autres créances courantes diverses</b>	<b>1 032</b>	<b>&lt;201&gt;</b>			<b>&lt;3&gt;</b>	<b>828</b>
<b>Total</b>	<b>90 680</b>	<b>15 768</b>	<b>117</b>		<b>594</b>	<b>107 159</b>



Au 31 décembre 2014, l'échéancier des créances clients brutes non échues et échues (balance âgée) est le suivant :

En k€	Non échues	Echues de 0 à 30 jours	Echues de 31 à 60 jours	Echues de 61 à 90 jours	Echues de plus de 91 jours	Total des créances clients (Valeurs Brutes)
<b>Valeurs Brutes au 31/12/2014</b>	76 654	9 892	3 417	1 658	8 381	<b>100 002</b>
<b>Valeurs Brutes au 31/12/2013</b>	62 649	10 900	5 203	1 244	5 009	<b>85 006</b>

Aucune **perte sur créance irrécouvrable** significative n'a été comptabilisée en 2014 comme en 2013.

#### NOTE 9. TRESORERIE, EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RESULTAT

##### Note 9.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Elles ont évolué comme suit :

En k€	31/12/2014	31/12/2013	Evolution
Valeurs mobilières de placement	150		150
Disponibilités	24 350	16 883	7 466
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>24 500</b>	<b>16 883</b>	<b>7 617</b>
<Concours bancaires courants>	<51 361>	<46 210>	<5 151>
<b>Total</b>	<b>&lt;26 861&gt;</b>	<b>&lt;29 327&gt;</b>	<b>2 465</b>

Les Concours bancaires courants sont inclus dans les « Dettes Financières à moins d'un an » dans le Passif Courant.

Le Groupe ACTIA procède à la liquidation des valeurs mobilières en fin d'exercice afin d'enregistrer leur valeur de marché dans les comptes.

##### Note 9.2 Instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ils comprennent :

❖ Les instruments de couverture du risque de taux sont détaillés dans le tableau suivant :

En k€	Montant initial	Montant au 31/12/2014	Taux fixe	Date de début	Date de fin	Amortissement
SWAP 1	5 000	5 000	1,68%	30/09/2011	30/09/2015	in fine
SWAP 2	5 000	0	1,54%	03/10/2011	03/10/2014	in fine
SWAP 3	5 000	2 000	1,64%	03/10/2011	03/10/2016	trimestriel
SWAP 4	5 000	5 000	1,25%	02/01/2012	05/01/2015	in fine
SWAP 5	5 000	5 000	1,25%	02/01/2012	05/01/2015	in fine
SWAP 6	20 000	20 000	2,23%	13/02/2012	13/02/2016	in fine
<b>Total</b>	<b>45 000</b>	<b>37 000</b>				

Ces couvertures de taux ne sont pas liées à des contrats de financement spécifiques mais elles couvrent l'endettement du Groupe à hauteur de 37,0 M€ au 31 décembre 2014 (43,0 M€ au 31 décembre 2013).

Le Groupe ACTIA comptabilise ses instruments de couverture de taux à la juste valeur par le compte de résultat.



Les impacts de cette comptabilisation sur le résultat sont détaillés dans le tableau suivant :

En k€	31/12/2014		31/12/2013	
	Juste valeur	Impact résultat	Juste valeur	Impact résultat
<b>Instruments financiers ACTIF &lt;PASSIF&gt;</b>				
SWAP	<678>	507	<1 185>	735
<b>Total</b>	<b>&lt;678&gt;</b>	<b>507</b>	<b>&lt;1 185&gt;</b>	<b>735</b>

Une analyse des risques de taux encourus par le Groupe ACTIA est détaillée au § NOTE 25 « Facteurs de Risques » des annexes aux comptes consolidés.

❖ Les instruments de couverture du risque de change sont détaillés dans le tableau suivant :

En Devises	Montant initial maximum	Montant maximum restant à acquérir au 31/12/2014	Seuil Minimal	Strike	Date de début	Date de fin
Tunnel - EUR / USD	2 400 000 \$	600 000 \$	-	1,3805	15/07/2014	15/06/2015
Accumulateur - EUR / USD	13 600 000 \$	5 600 000 \$	1,2300	1,3900	03/03/2014	06/07/2015
Tunnel - EUR / USD	2 400 000 \$	2 400 000 \$	1,2600	1,3705	15/01/2015	15/12/2015
Accumulateur - EUR / USD	2 600 000 \$	2 600 000 \$	1,2800	1,4480	15/01/2015	28/12/2015
Accumulateur - EUR / USD	4 400 000 \$	2 400 000 \$	1,2600	1,4075	08/04/2014	29/12/2015
Accumulateur - EUR / USD	13 200 000 \$	6 800 000 \$	1,2330	1,4000	18/09/2013	13/05/2016
Accumulateur - EUR / JPY	96 000 000 ¥	96 000 000 ¥	124,0000	142,0000	12/09/2014	17/12/2015

Le Groupe ACTIA comptabilise ces instruments de couverture de change à la juste valeur par le compte de résultat.

Les impacts de cette comptabilisation sur le résultat sont détaillés dans le tableau suivant :

En k€	31/12/2014		31/12/2013	
	Juste valeur	Impact résultat	Juste valeur	Impact résultat
<b>Instruments financiers ACTIF &lt;PASSIF&gt;</b>				
Couverture EUR / USD	406	941	<535>	285
Couverture EUR / JPY	13	188	<175>	<139>
<b>Total</b>	<b>419</b>	<b>1 129</b>	<b>&lt;710&gt;</b>	<b>146</b>

#### NOTE 10. IMPOTS DIFFERES

En k€	31/12/2014	31/12/2013
<b>Actifs d'impôts constatés au titre des :</b>		
Décalages temporels	3 723	3 806
<i>Dont provision départ retraite</i>	1 630	1 122
<i>Dont profits sur stocks</i>	520	533
<i>Dont autres retraitements</i>	1 573	2 151
Déficits reportables	3 811	4 658
<b>Total net des Actifs d'impôts</b>	<b>7 534</b>	<b>8 465</b>
<b>Passifs d'impôts constatés au titre des :</b>		
Passifs d'impôts différés	2 556	2 291
<b>Total net des Passifs d'impôts</b>	<b>2 556</b>	<b>2 291</b>
<b>Total net des Actifs et Passifs d'impôts différés</b>	<b>4 978</b>	<b>6 174</b>



Les impôts différés actifs sont comptabilisés lorsque leur recouvrement est probable. Les déficits ou différences temporelles doivent être imputables sur les bénéfices imposables à venir. Les actifs d'impôts différés sont réduits lorsqu'il n'est plus probable qu'un bénéfice fiscal suffisant soit disponible.

Du fait de la réforme des déficits, l'utilisation des reports déficitaires des sociétés françaises est désormais plus lente et en conformité avec nos business plans, le Groupe ACTIA travaille avec un prévisionnel de quatre ans. Ainsi, le montant des pertes fiscales non utilisées pour lesquelles aucun actif d'impôts différés n'a été reconnu s'élève à 37,7 M€ (35,5 M€ au 31 décembre 2013). Le gain d'impôt potentiel s'élève à 12,4 M€ (11,8 M€ au 31 décembre 2013). Ces pertes fiscales ont une durée de vie illimitée.

#### NOTE 11. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti. Le Groupe a distingué trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations demandées par la norme IFRS 13 :

- ❖ Catégorie de niveau 1 « prix du marché » : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- ❖ Catégorie de niveau 2 « modèle avec paramètres observables » : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
- ❖ Catégorie de niveau 3 « modèle avec paramètres non observables ».

##### Note 11.1 Les actifs financiers

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable des catégories d'instruments financiers actifs :

En k€	31/12/2014				31/12/2013			
	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Prêts et créances	Comptes consolidés Groupe (*)	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Prêts et créances	Comptes consolidés Groupe (*)
<b>Actifs Non Courants</b>								
Participations ME	751			751	644			644
Actifs financiers non courants	74		658	732	217		691	908
Crédit impôt recherche non courant			8 701	8 701			7 168	7 168
<b>Actifs Courants</b>								
Créances clients			97 069	97 069			81 964	81 964
Crédit d'impôt courant			4 904	4 904			4 611	4 611
Autres créances courantes diverses			828	828			1 032	1 032
Instruments financiers		419		419				0
Valeurs mobilières de placement		150		150				0
Disponibilités			24 350	24 350			16 883	16 883
<b>Total</b>	<b>825</b>	<b>569</b>	<b>136 510</b>	<b>137 904</b>	<b>861</b>	<b>0</b>	<b>112 348</b>	<b>113 209</b>

(\*) La juste valeur, correspondant à une valorisation de marché sur la base de paramètres observables, est identique à la valeur comptabilisée dans les comptes consolidés.

En k€	Catégorie 1 Prix de marché	Catégorie 2 Avec paramètres observables	Catégorie 3 Avec paramètres non observables
Instruments financiers		419	
Valeurs mobilières de placement	150		
<b>Total</b>	<b>150</b>	<b>419</b>	<b>-</b>



### Note 11.2 Les passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable des catégories d'instruments financiers passifs :

En k€	31/12/2014			31/12/2013		
	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	Comptes consolidés Groupe (*)	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	Comptes consolidés Groupe (*)
<b>Passifs non courants</b>						
Emprunts auprès des établissements de crédit	32 923		<b>32 923</b>	30 566		<b>30 566</b>
Dettes financières diverses	1 843	656	<b>2 499</b>	1 410	902	<b>2 312</b>
Dettes financières Location Financement	1 837		<b>1 837</b>	2 815		<b>2 815</b>
<b>Passifs courants</b>						
Dettes financières à moins d'un an	69 273	395	<b>69 669</b>	62 393	349	<b>62 743</b>
Instruments financiers		678	<b>678</b>		1 895	<b>1 895</b>
Fournisseurs	45 462		<b>45 462</b>	41 539		<b>41 539</b>
Dettes fiscales (IS)	1 083		<b>1 083</b>	430		<b>430</b>
Autres dettes diverses	690		<b>690</b>	560		<b>560</b>
<b>Total</b>	<b>153 111</b>	<b>1 730</b>	<b>154 841</b>	<b>139 713</b>	<b>3 146</b>	<b>142 859</b>

(\*) La juste valeur, correspondant à une valorisation de marché sur la base de paramètres observables, est identique à la valeur comptabilisée dans les comptes consolidés.

En k€	Catégorie 1 Prix de marché	Catégorie 2 Avec paramètres observables	Catégorie 3 Avec paramètres non observables
<b>Passifs non courants</b>			
Dettes financières diverses		656	
<b>Passifs courants</b>			
Dettes financières à moins d'un an		395	
Instruments financiers			678
<b>Total</b>		<b>1 052</b>	<b>678</b>

### NOTE 12. DETTES FINANCIERES

Les dettes financières par nature de crédit et par échéance se répartissent de la façon suivante :

En k€	31/12/2014				31/12/2013			
	<31/12/15	>01/01/16 <31/12/19	>01/01/20	Total	<31/12/14	>01/01/15 <31/12/18	>01/01/19	Total
Emprunts auprès des établissements de crédit	16 226	31 372	1 550	<b>49 149</b>	14 129	28 808	1 758	<b>44 695</b>
Dettes financières diverses	1 027	2 213	286	<b>3 526</b>	1 295	2 140	172	<b>3 607</b>
Dettes financières location financement (*)	1 055	1 837		<b>2 892</b>	1 109	2 710	104	<b>3 924</b>
Concours bancaires et découverts	51 361			<b>51 361</b>	46 210			<b>46 210</b>
<b>Total</b>	<b>69 669</b>	<b>35 422</b>	<b>1 837</b>	<b>106 928</b>	<b>62 743</b>	<b>33 658</b>	<b>2 034</b>	<b>98 435</b>



En 2014, les dettes financières ont évolué de la façon suivante :

En k€	Au 01/01/14	Nouveaux emprunts	Remboursements d'emprunts et autres variations	Ecart de conversion	Au 31/12/14
Emprunts auprès des établissements de crédit	44 695	21 350	<17 059>	163	49 149
Dettes financières diverses	3 607	2 347	<2 476>	48	3 526
Dettes financières location financement	3 924	100	<1 132>		2 892
Concours bancaires et découverts	46 210		5 092	59	51 361
<b>Total</b>	<b>98 435</b>	<b>23 796</b>	<b>&lt;15 574&gt;</b>	<b>271</b>	<b>106 928</b>

Au 31 décembre 2014, l'échéancier des dettes financières y compris intérêts non courus se décompose de la façon suivante :

En k€	<31/12/15		>01/01/16 <31/12/19		>01/01/20		Total		
	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal + Intérêts
Emprunts auprès des établissements de crédit	16 226	1 164	31 372	1 647	1 550	16	49 149	2 828	51 977
Dettes financières diverses	1 027		2 213		286		3 526	0	3 526
Dettes financières location financement	1 055	112	1 837	120			2 892	232	3 124
Concours bancaires et découverts	51 361	896					51 361	896	52 257
<b>Total</b>	<b>69 669</b>	<b>2 172</b>	<b>35 422</b>	<b>1 767</b>	<b>1 837</b>	<b>16</b>	<b>106 928</b>	<b>3 955</b>	<b>110 883</b>

Les dettes financières par devise de souscription se répartissent de la façon suivante :

En k€	EUR	USD	Autres	Total
Emprunts auprès des établissements de crédit	47 789	1 338	21	49 149
Dettes financières diverses	2 354	325	847	3 526
Dettes financières location financement	2 892			2 892
Concours bancaires et découverts	49 297	9	2 055	51 361
<b>Total</b>	<b>102 332</b>	<b>1 672</b>	<b>2 923</b>	<b>106 928</b>

Les **concours bancaires et découverts** sont accordés généralement pour une durée d'un an et sont renouvelables en milieu d'exercice. Ils sont impactés par le poids du financement du poste client (Dailly, Effets Escomptés Non Échus et Factoring) pour 25,5 M€ au 31 décembre 2014 contre 24,8 M€ au 31 décembre 2013.

Le ratio « endettement net / fonds propres » est le suivant :

En k€	31/12/2014	31/12/2013
Emprunts auprès des établissements de crédit	49 149	44 695
Dettes financières diverses	2 892	3 607
Dettes financières location financement	3 526	3 924
Concours bancaires et découverts	51 361	46 210
<b>Sous-Total A</b>	<b>106 928</b>	<b>98 435</b>
Autres valeurs mobilières	150	
Disponibilités	24 350	16 883
<b>Sous-Total B</b>	<b>24 500</b>	<b>16 883</b>



En k€	31/12/2014	31/12/2013
Total endettement net = A - B	82 428	81 552
Total fonds propres	95 018	81 106
Ratio d'endettement net sur fonds propres	86,7 %	100,5 %

La répartition de l'endettement entre taux fixe et taux variable est la suivante :

En k€	31/12/2014			31/12/2013		
	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable	Total
Emprunts auprès des établissements de crédit	13 380	35 769	49 149	13 507	31 189	44 695
Dettes financières diverses	3 526	0	3 526	3 607	0	3 607
Dettes financières location financement	2 892	0	2 892	3 924	0	3 924
Concours bancaires et découverts	3 522	47 839	51 361	2 466	43 744	46 210
<b>Total</b>	<b>23 319</b>	<b>83 608</b>	<b>106 928</b>	<b>23 503</b>	<b>74 932</b>	<b>98 435</b>
<b>Répartition en pourcentage</b>	<b>21,8%</b>	<b>78,2%</b>	<b>100,0%</b>	<b>23,9%</b>	<b>76,1%</b>	<b>100,0%</b>

L'ensemble des covenants sur emprunts et concours bancaires doit être contrôlé annuellement à chaque fin de période. Ils s'appliquent sur 8,9 % de l'endettement, soit 9,6 M€.

En 2014, l'évolution de l'activité du Groupe ACTIA a favorablement impacté les ratios « Dettes Nettes / Fonds Propres » et « Dettes Nettes / EBITDA » avec :

- ❖ L'amélioration des fonds propres grâce au bénéfice consolidé réalisé ;
- ❖ La hausse de l'endettement brut, compensée par la hausse des disponibilités (cf. § NOTE 9 « Trésorerie, équivalents de trésorerie et instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat » des notes annexes aux comptes consolidés) ;
- ❖ La hausse de l'EBITDA.

Ces éléments ont conduit au respect de tous les covenants au 31 décembre 2014 calculés sur les comptes consolidés du Groupe ACTIA ou de la branche Automotive.

Au 31 décembre 2014, les covenants sont détaillés dans le tableau suivant :

Société	Prêts soumis à covenant				Covenant			Respect (3)		Reclassement en Dette Courante (4)	
	Catégorie (1)	Année de souscription	Solde au 31/12/2014 en k€	Échéance finale	Ratios	Base de calcul (2)	A fin 2013	A fin 2014	A fin 2013	A fin 2014	
							R	R	0	0	
E	2010	133	août 2015	Dettes Nettes / EBITDA ≤ 5	CC AG	R	R	0	0		
										Dettes Nettes / Fonds Propres < 1	CC AG
E	2010	150	sept. 2015	Dettes Nettes / EBITDA ≤ 5	CC AG	R	R	0	0		
										Dettes Nettes / Fonds Propres < 1	CC AG
E	2010	133	oct. 2015	Dettes Nettes / Fonds Propres < 1,15	CC AG	R	R	0	0		
										Coût Endettement Financier / EBE < 30%	CC AG
E	2011	141	août 2016	Dettes Nettes / Fonds Propres < 1,15	CC AG	R	R	0	0		
										Coût Endettement Financier / EBE < 30%	CC AG
E	2011	350	août 2016	Dettes Nettes / EBE < 3,5	CC AG	R	R	0	0		
E	2012	385	juin 2016	Dettes Nettes (> 1an) / Fonds Propres < 1,12	CC AG	R	R	0	0		
E	2012	500	juin 2017	Dettes Nettes / Fonds Propres < 1,20	CC AG	R	R	0	0		
										Coût Endettement Financier / EBITDA < 30%	CC AG



Société	Prêts soumis à covenant				Covenant			Respect (3)		Reclassement en Dette Courante (4)	
	Catégorie (1)	Année de souscription	Solde au 31/12/2014 en k€	Échéance finale	Ratios	Base de calcul (2)	A fin 2013	A fin 2014	A fin 2013	A fin 2014	
					Dettes Nette / EBITDA < 5	CC AG	R	R			
E	2012	1 650	sept. 2017	Dettes Nettes / Fonds Propres < 1,20	CC AG	R	R	0	0		
				Dettes Nettes / EBITDA < 4	CC AG	R	R				
E	2013	1 042	juil. 2017	Fonds Propres / Dettes Nettes ≥ 1	CC BA	R	R	0	0		
				SN N ≥ 90% x SN N-1	CC BA	R	R				
E	2013	373	août 2018	Dettes Nettes / Fonds Propres ≤ 1,15	CC AG	R	R	0	0		
				Coût Endettement Financier / EBITDA < 30%	CC AG	R	R				
				Dettes Nettes / EBITDA < 5	CC AG	R	R				
E	2013	397	nov. 2018	Dettes Nettes / Fonds Propres ≤ 1,15	CC AG	R	R	0	0		
				Coût Endettement Financier / EBITDA < 30%	CC AG	R	R				
				Dettes Nettes / EBITDA < 5	CC AG	R	R				
E	2014	2 344	juil. 2018	Fonds Propres / Dettes Nettes ≥ 1	CC AG	-	R	-	0		
				SN N ≥ 90% x SN N-1	CC AG	-	R				
E	2014	1 000	déc. 2018	Dettes Nettes / Fonds Propres ≤ 1,15	CC AG	-	R	-	0		
				Coût Endettement Financier / EBITDA < 30%	CC AG	-	R				
				Dettes Nettes / EBITDA < 5	CC AG	-	R				
E	2014	952	août 2019	Dettes Nettes / Fonds Propres ≤ 1,15	CC AG	-	R	-	0		
				Coût Endettement Financier / EBITDA < 30%	CC AG	-	R				
				Dettes Nettes / EBITDA < 5	CC AG	-	R				
<b>Découvert</b>											
D	-	9	-	Dettes HG / (CP + Dette Groupe) < 3	CS AC	R	R	-	-		
				EBITDA / Intérêts > 1	CS AC	R	R				
				Equity > 3.500.000 \$	CS AC	R	R				
<b>Total</b>		<b>9 558</b>						<b>0</b>	<b>0</b>		

(1) E = Emprunt  
D = Découvert

(2) { CC BA = Comptes Consolidés Branche AUTOMOTIVE  
CC AG = Comptes Consolidés ACTIA GROUP  
CS AC = Comptes Sociaux ACTIA Corp

(3) R = Respecté  
NR = Non Respecté

(4) Part long terme de la dette reclassée en "Dettes financières à moins d'un an"

Les garanties données sur les emprunts et dettes financières sont listées au § NOTE 24 : « Garanties sur éléments d'actif » des notes annexes aux comptes consolidés.

Dans le cadre des contrats d'emprunt souscrits par le Groupe, certaines banques font inscrire dans lesdits contrats des clauses générales relatives à la jouissance des actifs ou à la souscription de nouveaux emprunts.

### NOTE 13. CAPITAUX PROPRES

L'objectif principal du Groupe en termes de gestion du capital est de maintenir un équilibre entre les Capitaux Propres et l'endettement, afin de faciliter son activité et d'accroître la valeur pour les Actionnaires.

Pour maintenir ou ajuster la structure de ses capitaux propres, le Groupe peut proposer d'adopter la distribution de dividendes aux Actionnaires ou de procéder à de nouvelles augmentations de capital.



Le principal ratio suivi par le Groupe pour la gestion de ses capitaux propres est le ratio d'endettement.

Les objectifs, politiques et procédures de gestion du Capital demeurent inchangés.

Les informations concernant le **programme de rachat d'actions propres** sont détaillées au § Note 3.7 « Actions propres » des notes annexes aux comptes sociaux.

Au 31 décembre 2014, il n'existe pas de plan d'options de souscription ou d'achat d'actions.

L'Assemblée Générale du 28 mai 2013 a autorisé l'émission d'actions nouvelles en faveur des adhérents d'un Plan Epargne Entreprise représentant 3% du capital d'ACTIA Group S.A. Cette autorisation est accordée au Directoire pour d'une durée de 26 mois. Au 31 décembre 2014, elle n'a entraîné aucune émission d'actions nouvelles.

Le détail de l'évolution du nombre d'actions au cours de l'exercice est le suivant :

En unités	31/12/2013	Augmentation et/ou réduction de capital	31/12/2014
<b>Actions ACTIA Group – ISIN FR 000076655</b>	<b>20 099 941</b>	<b>Néant</b>	<b>20 099 941</b>

Au 31 décembre 2014, le Capital Social est constitué de 8 897 717 actions à droit de vote simple, 11 198 896 actions à droit de vote double et 3 328 actions auto détenues sans droit de vote.

Il existe 12 275 985 titres nominatifs et 7 823 956 titres au porteur.

Aucune action à dividende prioritaire, ni action de préférence, n'existe au sein de la Société ACTIA Group S.A.

La valeur nominale d'un titre s'élève à 0,75 €.

#### NOTE 14. RESULTAT PAR ACTION

##### Note 14.1 Résultat de base par action

Le calcul du résultat de base par action au 31 décembre 2014 a été effectué sur la base du résultat consolidé de la période attribuable au Groupe, dont le détail des calculs est fourni dans le tableau ci-dessous :

En Euros	31/12/2014	31/12/2013
<b>Résultat consolidé attribuable au Groupe (en €)</b>	<b>14 235 475</b>	<b>10 563 845</b>
<b>Nombre moyen pondéré d'actions</b>		
Actions émises au 1 <sup>er</sup> janvier	20 099 941	20 099 941
Actions propres détenues en fin de période	<3 328>	<3 329>
<b>Nombre moyen pondéré d'actions</b>	<b>20 096 613</b>	<b>20 096 612</b>
<b>Résultat de base par action (en €)</b>	<b>0,708</b>	<b>0,526</b>

##### Note 14.2 Résultat dilué par action

Le calcul du résultat dilué par action au 31 décembre 2014 a été effectué sur la base du résultat consolidé de la période attribuable au Groupe. Aucune correction n'a été apportée à ce résultat. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires potentielles de la période s'élève à 20 096 613 actions. Le détail des calculs est fourni dans le tableau ci-dessous :

En Euros	31/12/2014	31/12/2013
<b>Résultat dilué (en €)</b>	<b>14 235 475</b>	<b>10 563 845</b>
<b>Nombre moyen pondéré d'actions potentielles</b>		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	20 096 613	20 096 612
Effet des plans de souscriptions d'actions	0	0
<b>Nombre moyen pondéré dilué</b>	<b>20 096 613</b>	<b>20 096 612</b>
<b>Résultat dilué par action (en €)</b>	<b>0,708</b>	<b>0,526</b>



## NOTE 15. PROVISIONS

Elles ont évolué de la manière suivante :

❖ Au cours de l'exercice 2014 :

En k€	31/12/2013	Variation de périmètre Ecart de conversion	Dotations	Reprises		31/12/2014
				Utilisées	Non utilisées	
<b>Provisions pour retraite et autres avantages à long terme</b>	5 620	<0>	2 216	<158>	<211>	7 467
<b>Autres provisions</b>						
Litiges	225					225
Garanties	2 517	18	928	<939>		2 524
Perte sur marché	236		186	<156>		266
Amende/Pénalité	418	<55>	755	<123>	<15>	981
Autres risques	1 107	54	276	<182>		1 256
Participations Mises en Equivalence	0					0
Impôt	0			<7>	7	0
Autres charges	738	<1>	97	<538>	<10>	286
<b>Autres provisions</b>	5 241	16	2 242	<1 945>	<18>	5 536
<b>Total</b>	10 861	16	4 458	<2 103>	<229>	13 003

❖ Au cours de l'exercice 2013 :

En k€	31/12/2012	Variation de périmètre Ecart de conversion	Dotations	Reprises		31/12/2013
				Utilisées	Non utilisées	
<b>Provisions pour retraite et autres avantages à long terme</b> <sup>(1)</sup>	4 988	<6>	695	<56>	<1>	5 620
<b>Autres provisions</b>						
Litiges	0		225			225
Garanties	2 708	<6>	756	<937>	<3>	2 517
Perte sur marché	87		230		<81>	236
Amende/Pénalité	50	58	310			418
Autres risques	1 057	<93>	150	<7>		1 107
Participations Mises en Equivalence	0					0
Impôt	0					0
Autres charges	835	<5>	185	<113>	<164>	738
<b>Autres provisions</b>	4 737	<46>	1 856	<1 057>	<248>	5 241
<b>Total</b>	9 725	<52>	2 551	<1 113>	<249>	10 861

(1) : Les dotations tiennent compte de +95 k€ de PIDR tunisiennes antérieures à 2013. Elles ont été comptabilisées en réserves consolidées.

Les provisions pour autres risques sont principalement constituées de provisions pour litiges avec les administrations fiscales et de litiges commerciaux.

Les provisions pour autres charges sont principalement constituées d'une provision pour restructuration de la société ACTIA Telecom qui s'élève à 83 k€ au 31 décembre 2014 (361 k€ au 31 décembre 2013).

Au 31 décembre 2014, il n'y a aucun passif éventuel significatif à signaler dans le Groupe ACTIA.

Conformément à la Norme IAS 19 – Avantages au personnel, la provision pour retraite comptabilisée au passif du bilan a pour but de constater l'indemnité retraite acquise par les membres du personnel à la fin de la période. L'obligation en matière d'engagement retraite est totalement provisionnée car non couverte par des actifs dédiés.



Au cours de l'année 2014, les provisions pour retraite et autres avantages à long terme ont augmenté de 1 847 k€ et s'élèvent à 7 467 k€ au 31 décembre 2014. Cet accroissement de la provision correspond à :

❖ coût du service :	353 k€
❖ coût financier :	196 k€
❖ écart actuariel :	1 297 k€

L'écart actuariel comptabilisé en OCI (Autres éléments du résultat global) résulte du changement du :

❖ taux d'actualisation 1,49 % (3,17 % en 2013) pour les sociétés françaises, 6,50 % (6% en 2013) pour les sociétés tunisiennes.
---

Les autres hypothèses de calcul n'ont pas évolué :

❖ âge de départ à la retraite : 67 ans pour les sociétés françaises, 60 ans pour les sociétés tunisiennes ;
❖ taux d'évolution des salaires : 2,25 % pour les sociétés françaises, 3% pour les sociétés tunisiennes ;
❖ table de mortalité : INSEE 2007 :

Age du salarié	20 ans	30 ans	40 ans	50 ans	60 ans	65 ans
Table de mortalité Hommes	99 076	98 187	96 849	93 532	86 496	81 202
Table de mortalité Femmes	99 382	99 080	98 464	96 858	93 667	91 188

❖ taux de turnover faible ou fort selon les sociétés et catégories de salariés (cadres ou non-cadres) :
---

Age du salarié	20 ans	30 ans	40 ans	50 ans	60 ans	65 ans
<b>Taux de turn-over faible</b>	5,80%	2,77%	2,04%	0,10%	0,05%	0,00%
<b>Taux de turn-over fort</b>	18,30%	10,90%	6,30%	4,20%	1,00%	0,00%
(Cadres et non-cadres)						

L'étude de la sensibilité à une variation du taux d'actualisation montre que :

❖ Une variation du taux de +1 % aurait un impact positif sur le résultat consolidé de 907 k€ ;
❖ Une variation du taux de <1 %> aurait un impact négatif sur le résultat consolidé de <1 105 k€>.

Les provisions pour engagements de retraite s'élèvent à :

	2014	2013
❖ Pour l'ensemble des filiales françaises du Groupe	6 218 k€	4 521 k€
❖ Pour la filiale italienne	1 111 k€	984 k€
❖ Pour les filiales tunisiennes du Groupe	138 k€	114 k€

Les provisions engagements de retraite prises à la date de clôture des exercices précédents sont les suivants :

❖ au 31 décembre 2013	5 620 k€ ;
❖ au 31 décembre 2012	4 988 k€ ;
❖ au 31 décembre 2011	4 936 k€.

Les écarts actuariels calculés sur les exercices précédents sont les suivants :

❖ en 2013	+ 40 k€ ;
❖ en 2012	<495> k€ ;
❖ en 2011	<23> k€.

Les engagements de retraite à la date de clôture du prochain exercice (31/12/2015) devraient s'élever à environ à 6 943 k€.

Les indemnités de retraite versées au cours de l'exercice 2014 s'élèvent à 158 k€.

Concernant les régimes à cotisations définies, les cotisations de retraite payées au titre de la période 2014 s'élèvent à 3 181 k€ contre 3 021 k€ au titre de 2013.



## NOTE 16. AUTRES DETTES COURANTES

Le détail des autres dettes courantes est donné dans le tableau ci-dessous :

En k€	Valeurs nettes au 31/12/2013	Variations de la période	Variation de périmètre	Effet des variations de change	Valeurs nettes au 31/12/2014
<b>Fournisseurs de biens et de services</b>	<b>41 539</b>	<b>3 762</b>		<b>161</b>	<b>45 462</b>
Avances et Acomptes reçus	<b>6 421</b>	1 219		<3>	<b>7 637</b>
Dettes sociales	<b>15 405</b>	1 619		13	<b>17 036</b>
Dettes fiscales	<b>5 631</b>	928		31	<b>6 590</b>
<b>Autres dettes d'exploitation</b>	<b>27 456</b>	<b>3 766</b>	<b>0</b>	<b>42</b>	<b>31 263</b>
<b>Dettes fiscales (IS)</b>	<b>430</b>	<b>647</b>		<b>6</b>	<b>1 083</b>
Dettes sur immobilisations	<b>85</b>	<85>			<b>1</b>
C/C Crédeurs	<b>111</b>	<35>		<58>	<b>18</b>
Dettes diverses	<b>364</b>	307		1	<b>672</b>
<b>Autres dettes diverses</b>	<b>560</b>	<b>187</b>	<b>0</b>	<b>&lt;57&gt;</b>	<b>690</b>
<b>Total</b>	<b>69 985</b>	<b>8 362</b>	<b>0</b>	<b>152</b>	<b>78 498</b>

Les avances et acomptes reçus sur commandes ont augmenté de 1 219 k€ en 2014 et concernent principalement :

	2014	2013
❖ ACTIA Automotive	270 k€	232 k€
❖ I+ME ACTIA	4 272 k€	2 792 k€
❖ ACTIA Telecom	1 834 k€	2 200 k€

## NOTE 17. SECTEURS OPERATIONNELS

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8, l'information par secteur opérationnel est fondée sur l'approche de la Direction, c'est-à-dire la façon dont la Direction alloue les ressources en fonction des performances des différents secteurs. Au sein du Groupe ACTIA, le Président du Directoire représente le principal décideur opérationnel. Le Groupe dispose de deux secteurs à présenter qui offrent des produits et services distincts et sont dirigés séparément dans la mesure où ils exigent des stratégies technologiques et commerciales différentes. Les opérations réalisées dans chacun des secteurs présentés sont résumées ainsi :

- ❖ Le secteur Automotive qui regroupe les produits « Systèmes Embarqués », « Diagnostic », « Systèmes et Services aux Flottes » et « Services » ;
- ❖ Le secteur Télécommunications qui regroupe les produits « Satcom », « Énergie / Aéronautique – Défense (EAD) », « Broadcast / Ferroviaire – Transport (BFT) » et « Infrastructures-Réseaux-Télécommunications (IRT) ».

A ces deux secteurs opérationnels s'ajoutent :

- ❖ Une rubrique « Autres » comprenant la holding ACTIA Group S.A. et la société civile immobilière SCI Les Coteaux de Pouvoirville (Mise en équivalence).



En 2014, les indicateurs clés par secteur opérationnel sont les suivants :

En k€	31/12/2014			
	Secteur Automotive	Secteur Télécom- munications	Autres	Comptes consolidés Groupe
<b>Produits des activités ordinaires</b>				
<i>(Chiffre d'affaires)</i>				
* hors Groupe (clients externes)	300 728	39 088	77	<b>339 893</b>
Achats consommés	<158 092>	<13 164>	<5>	<b>&lt;171 262&gt;</b>
Charges de personnel	<74 441>	<12 992>	<680>	<b>&lt;88 114&gt;</b>
Charges externes	<40 253>	<4 789>	<2 605>	<b>&lt;47 647&gt;</b>
Dotations aux amortissements (A)	<9 951>	<2 827>	<6>	<b>&lt;12 784&gt;</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>18 880</b>	<b>3 327</b>	<b>&lt;724&gt;</b>	<b>21 482</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>18 927</b>	<b>3 149</b>	<b>&lt;724&gt;</b>	<b>21 351</b>
Intérêts et charges financières (B)	<2 377>	<100>	<193>	<b>&lt;2 669&gt;</b>
Dépréciation des goodwill (C)	0	0	0	<b>0</b>
Impôts (D)	<4 560>	<92>	<66>	<b>&lt;4 719&gt;</b>
<b>RESULTAT NET (E)</b>	<b>12 657</b>	<b>2 851</b>	<b>&lt;382&gt;</b>	<b>15 126</b>
<b>EBITDA (F) = (E)-(A)-(B)-(C)-(D)</b>	<b>29 545</b>	<b>5 871</b>	<b>&lt;118&gt;</b>	<b>35 298</b>
<b>ACTIFS SECTORIELS</b>				
Actifs non courants	78 205	16 985	537	<b>95 727</b>
Stocks	66 330	10 370	0	<b>76 700</b>
Créances clients	79 612	17 451	6	<b>97 069</b>
Autres créances courantes	9 836	598	74	<b>10 508</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21 608	2 517	375	<b>24 500</b>
<b>TOTAL ACTIFS SECTORIELS</b>	<b>255 592</b>	<b>47 920</b>	<b>993</b>	<b>304 505</b>
<b>INVESTISSEMENTS</b>				
Incorporels	8 024	1 282	0	<b>9 305</b>
Corporels	6 526	255	19	<b>6 800</b>
Financiers	12	0	0	<b>12</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS</b>	<b>14 561</b>	<b>1 537</b>	<b>19</b>	<b>16 117</b>
<b>PASSIFS SECTORIELS</b>				
Passifs non courants	38 011	4 161	5 110	<b>47 282</b>
Dettes financières à moins d'un an	60 326	1 137	8 205	<b>69 669</b>
Dettes fournisseurs	41 275	3 400	787	<b>45 462</b>
Autres dettes courantes	34 700	11 686	689	<b>47 075</b>
<b>TOTAL PASSIFS SECTORIELS</b>	<b>174 312</b>	<b>20 385</b>	<b>14 790</b>	<b>209 487</b>



En 2013, les indicateurs clés par secteur opérationnel sont les suivants :

En k€	31/12/2013			
	Secteur Automotive	Secteur Télécom- munications	Autres	Comptes consolidés Groupe
<b>Produits des activités ordinaires</b>				
<i>(Chiffre d'affaires)</i>				
* hors Groupe (clients externes)	270 235	33 333	88	<b>303 655</b>
Achats consommés	<139 234>	<12 214>	<3>	<b>&lt;151 450&gt;</b>
Charges de personnel	<71 544>	<12 043>	<655>	<b>&lt;84 242&gt;</b>
Charges externes	<36 600>	<3 972>	<2 424>	<b>&lt;42 995&gt;</b>
Dotations aux amortissements (A)	<9 078>	<1 674>	45	<b>&lt;10 708&gt;</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>15 731</b>	<b>1 794</b>	<b>&lt;656&gt;</b>	<b>16 870</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>15 571</b>	<b>1 630</b>	<b>&lt;768&gt;</b>	<b>16 432</b>
Intérêts et charges financières (B)	<2 123>	<159>	<201>	<b>&lt;2 482&gt;</b>
Dépréciation des goodwill (C)	0	0	0	<b>0</b>
Impôts (D)	<2 998>	<90>	<65>	<b>&lt;3 153&gt;</b>
<b>RESULTAT NET (E)</b>	<b>10 247</b>	<b>1 305</b>	<b>&lt;630&gt;</b>	<b>10 922</b>
<b>EBITDA (F) = (E)-(A)-(B)-(C)-(D)</b>	<b>24 446</b>	<b>3 228</b>	<b>&lt;408&gt;</b>	<b>27 265</b>
<b>ACTIFS SECTORIELS</b>				
Actifs non courants	74 025	18 100	384	<b>92 509</b>
Stocks	62 439	11 179	0	<b>73 618</b>
Créances clients	67 250	14 709	5	<b>81 964</b>
Autres créances courantes	8 029	578	109	<b>8 716</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 697	5 150	35	<b>16 883</b>
<b>TOTAL ACTIFS SECTORIELS</b>	<b>223 439</b>	<b>49 717</b>	<b>534</b>	<b>273 690</b>
<b>INVESTISSEMENTS</b>				
Incorporels	6 900	1 123	0	<b>8 023</b>
Corporels	2 267	341	75	<b>2 683</b>
Financiers	72	24	1	<b>97</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS</b>	<b>9 240</b>	<b>1 488</b>	<b>76</b>	<b>10 803</b>
<b>PASSIFS SECTORIELS</b>				
<b>0</b>				
Passifs non courants	35 389	3 720	4 494	<b>43 603</b>
Dettes financières à moins d'un an	50 450	4 983	7 310	<b>62 743</b>
Dettes fournisseurs	36 643	3 641	1 255	<b>41 539</b>
Autres dettes courantes	32 754	11 259	686	<b>44 699</b>
<b>TOTAL PASSIFS SECTORIELS</b>	<b>155 236</b>	<b>23 603</b>	<b>13 745</b>	<b>192 584</b>

#### NOTE 18. CONTRATS DE CONSTRUCTION

Le détail des **contrats de construction** du Groupe en cours au 31 décembre 2014 est le suivant :

En k€	31/12/2014	31/12/2013
Produits comptabilisés au cours de la période	18 944	13 216
Avances et acomptes reçus (<Passif>)	<960>	<761>
Créances clients	2 161	2 720



## NOTE 19. IMPOTS SUR LES BENEFICES

Le détail des impôts sur les bénéfices du Groupe est le suivant :

En k€	31/12/2014	31/12/2013
Résultat des sociétés intégrées	14 998	10 789
Impôt courant <crédit>	3 164	2 737
Impôt différé <crédit>	1 555	416
<i>Dont</i> <i>Impôt différé sur différences temporaires</i>	1 582	395
<i>Impôt différé sur changement de taux d'impôt</i>	<27>	21
<b>Résultat des sociétés intégrées avant impôt</b>	<b>19 717</b>	<b>13 942</b>

Le tableau détaillé ci-après permet d'expliquer l'impôt dans les comptes consolidés :

En k€	31/12/2014	31/12/2013
Impôt théorique calculé au taux français normal (taux d'impôt théorique : 33,33% )	6 572	4 647
Crédit Impôt Recherche	<1 030>	<1 037>
CICE	<356>	<240>
Taxe sur les dividendes	147	117
<u>Effet sur l'impôt théorique</u>		
- Différentiel de taux (pays étrangers, taux français)	<864>	<826>
- Effet des variations de taux d'impôts différés	27	<21>
- Pertes fiscales non activées	414	614
- Actualisation des perspectives d'utilisation des pertes fiscales	<139>	<140>
<i>Dont</i> <i>Bénéfices liés à l'utilisation de pertes fiscales non activées</i>	<612>	<280>
<i>Bénéfices liés aux modifications de l'activation des pertes fiscales</i>	<488>	0
<i>Pertes liées à la modification de l'activation des pertes fiscales</i>	961	140
- Impôt sur plus-values	0	0
- Ajustement de l'impôt sur exercice antérieur	<18>	21
- Ajustement de l'impôt sur exercice en cours	0	0
- Autres (y compris différences permanentes)	<34>	17
<b>Impôt comptabilisé</b> (taux d'impôt réel : 23,93% )	<b>4 719</b>	<b>3 153</b>

Les impôts différés sont détaillés au § NOTE 10 : « Impôts différés » des notes annexes aux comptes consolidés.

## NOTE 20. NOTE SUR LE COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le coût de l'endettement financier est détaillé dans le tableau suivant :

En k€	31/12/2014	31/12/2013
Produits de trésorerie et équivalents	25	3
Intérêts et charges financières	<2 669>	<2 482>
<i>Dont</i> <i>Intérêts sur dettes financières</i>	<2 669>	<2 482>
Autres produits financiers	1 806	974
<i>Dont</i> <i>Intérêts perçus</i>	66	111
<i>Dividendes reçus</i>	27	<40>
<i>Produits sur instruments financiers</i>	1 640	901
Autres charges financières	<797>	<984>
<i>Dont</i> <i>Charges sur instruments financiers</i>	<797>	<983>
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>&lt;1 635&gt;</b>	<b>&lt;2 490&gt;</b>



## NOTE 21. OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les parties liées au Groupe ACTIA ont été définies conformément à la norme IAS 24 et sont présentées ci-après ainsi que le détail des opérations réalisées au cours de l'exercice 2014.

**Note 21.1 Avec la Société holding : LP2C S.A.**

La **nature des relations** avec LP2C est définie par la convention signée entre les deux sociétés le 14 juin 2013 :

❖ Les prestations permanentes concernent les domaines suivants :

- politique générale du Groupe et management,
- animation des activités,
- communication,
- assistance comptable, juridique et administrative,
- assistance financière.

❖ Missions exceptionnelles : LP2C peut mettre en place, à la demande de la Société ACTIA Group et pour son compte, des missions spécifiques nettement définies, limitées dans le temps et n'entrant pas dans le cadre habituel des prestations énumérées ci-dessus. Ces missions exceptionnelles feront l'objet d'une nouvelle convention établie selon les mêmes formes et conditions que la convention définissant les missions permanentes et devront être préalablement autorisées en conseil.

Cette convention est conclue pour une période fixe de cinq ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2017.

Les **éléments chiffrés** relatifs à 2014 sont les suivants :

En k€	Effectif dédié (en nb. d'intervenants)	2014
<b>Missions permanentes</b>		<b>1 721</b>
<i>Dont</i>		
<i>Direction et Management</i>	4	412
<i>Animation des activités</i>	5	698
<i>Communication</i>	5	187
<i>Assistance comptable, juridique et administrative</i>	5	298
<i>Assistance à caractère financier</i>	4	126
<b>Missions exceptionnelles</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>

Les **éléments chiffrés** relatif à l'année 2013 :

En k€	Effectif dédié (en nb. d'intervenants)	2013
<b>Missions permanentes</b>		<b>1 637</b>
<i>Dont</i>		
<i>Direction et Management</i>	4	403
<i>Animation des activités</i>	5	678
<i>Communication</i>	4	174
<i>Assistance comptable, juridique et administrative</i>	5	237
<i>Assistance à caractère financier</i>	4	144
<b>Missions exceptionnelles</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>

Aucun avantage particulier n'a été accordé dans le cadre de cette convention.

Cette convention est également mentionnée au § 6.15.3 « Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements règlementés » du Document de Référence.



Les éléments chiffrés concernant les soldes de bilan sont les suivants :

En k€	2014	2013
<b>Montant de la transaction nette (&lt;charge&gt;)</b>	<b>&lt;1 639&gt;</b>	<b>&lt;1 545&gt;</b>
<i>Dont</i>		
<i>Facturation convention</i>	<i>&lt;1 720&gt;</i>	<i>&lt;1 637&gt;</i>
<i>Prestation de services divers à la holding</i>	<i>81</i>	<i>92</i>
<b>Solde net au bilan (&lt;passif&gt;)</b>	<b>&lt;696&gt;</b>	<b>&lt;1 176&gt;</b>
<i>Dont</i>		
<i>Compte courant</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Dette Fournisseur</i>	<i>&lt;696&gt;</i>	<i>&lt;1 176&gt;</i>
<i>Créance Client</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<b>Conditions de facturation</b>	<b>Trimestrielle</b>	Trimestrielle
<b>Conditions de règlement</b>	<b>Comptant</b>	Comptant
<b>Provisions pour créances douteuses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### Note 21.2 Avec les participations mises en équivalence

Les relations entre la SCI Los Olivos, la SCI Les Coteaux de Pouvoirville et le Groupe sont de **nature immobilière** :

- ❖ La SCI Los Olivos possède un terrain et un bâtiment à Getafe (Espagne) qui sont loués à ACTIA System,
- ❖ La SCI Les Coteaux de Pouvoirville a un contrat de lease-back avec les Sociétés CMCIC Lease et OSEO Financement et sous-loue ces terrains et bâtiments situés à Toulouse (31) à ACTIA Group et ACTIA Automotive au prorata de la surface utilisée.

Les éléments chiffrés concernant SCI Los Olivos sont les suivants :

En k€	2014	2013
<b>Montant de la transaction nette (&lt;charge&gt;)</b>	<b>132</b>	<b>132</b>
<i>Dont</i>		
<i>Facturation loyers</i>	<i>132</i>	<i>132</i>
<i>Intérêts et charges financières</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<b>Solde net au bilan (&lt;passif&gt;)</b>	<b>&lt;20&gt;</b>	<b>&lt;1&gt;</b>
<i>Dont</i>		
<i>Compte courant</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Dette Fournisseur</i>	<i>&lt;20&gt;</i>	<i>&lt;1&gt;</i>
<i>Créance Client</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<b>Conditions de facturation</b>	<b>Mensuelle</b>	Mensuelle
<b>Conditions de règlement</b>	<b>Comptant</b>	Comptant
<b>Provisions pour créances douteuses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les éléments chiffrés concernant SCI Les Coteaux de Pouvoirville sont les suivants :

En k€	2014	2013
<b>Montant de la transaction nette (&lt;charge&gt;)</b>	<b>&lt;791&gt;</b>	<b>&lt;769&gt;</b>
<i>Dont</i>		
<i>Facturation loyers</i>	<i>&lt;761&gt;</i>	<i>&lt;754&gt;</i>
<i>Refacturation de frais divers</i>	<i>&lt;66&gt;</i>	<i>&lt;50&gt;</i>
<i>Facturation gardiennage</i>	<i>36</i>	<i>35</i>
<b>Solde net au bilan (&lt;passif&gt;)</b>	<b>43</b>	<b>42</b>
<i>Dont</i>		
<i>Compte courant</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Dette Fournisseur</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Créance Client</i>	<i>43</i>	<i>42</i>
<b>Conditions de facturation</b>	<b>Trimestrielle</b>	Trimestrielle
<b>Conditions de règlement</b>	<b>Comptant</b>	Comptant
<b>Provisions pour créances douteuses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



### Note 21.3 Avec les filiales

Il s'agit des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation du Groupe (cf. § NOTE 2 : « Sociétés Consolidées » des notes annexes aux comptes consolidés).

Les transactions avec les filiales sont totalement éliminées dans les comptes consolidés, comme toutes transactions entre sociétés du Groupe en intégration globale. Elles sont de différente nature :

- ❖ achat ou vente de biens et de services,
- ❖ location de locaux,
- ❖ transfert de recherche et développement,
- ❖ achat ou vente d'actifs immobilisés,
- ❖ contrat de licence,
- ❖ management fees,
- ❖ comptes courants,
- ❖ prêts...

### Note 21.4 Avec les membres des organes de direction

Il s'agit des rémunérations versées aux personnes ayant des **mandats sociaux dans la Société ACTIA Group S.A.** :

- ❖ Chez ACTIA Group : membres du Directoire et membres du Conseil de Surveillance,
- ❖ Chez LP2C, société contrôlante : membres du Directoire et membres du Conseil de Surveillance,
- ❖ Dans les Sociétés contrôlées, filiales du Groupe ACTIA.

Le **détail des rémunérations versées** aux mandataires sociaux est le suivant :

En k€	2014	2013
<b>Rémunérations des dirigeants sociaux</b>	<b>553</b>	<b>432</b>
<i>Dont</i>		
<i>Fixes</i>	456	336
<i>Variables</i>	91	90
<i>Exceptionnelles</i>	0	0
<i>Avantages en nature</i>	6	6
<b>Autres rémunérations des mandataires sociaux non dirigeants</b>	<b>174</b>	<b>173</b>
<b>Jetons de présence</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>727</b>	<b>605</b>

A ce jour il n'existe aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions en cours sur la Société ACTIA Group S.A. ou sur les autres sociétés du Groupe.

Les informations concernant les cotisations à des régimes de retraite, les montants à verser en cas de départ ainsi que les autres avantages sont détaillés au § 6.14.1 « Rémunérations et jetons de présence » du Document de Référence.

### Note 21.5 Avec les autres parties liées

- ❖ GIE PERENEO

La société ACTIA Automotive S.A. détient 50 % du GIE PERENEO. Ce GIE a pour mission de répondre à des offres de services de maintien en condition opérationnelle (MCO) ou de pérennisation des systèmes électroniques, Cassidian Tests & Services, co-partenaire du GIE.



Les **éléments chiffrés relatifs aux transactions** avec le GIE PERENEO sont les suivants :

En k€	31/12/2014	31/12/2013
Montant de la transaction (<Charges>)	1 632	1 478
Solde au bilan (<Passif>)	948	637
Conditions de règlement	Comptant	Comptant
Provision sur créances douteuses	0	0

Les **informations financières** relatives au GIE PERENEO sont les suivantes :

En k€	31/12/2014	31/12/2013
Total Actifs	3 567	1 878
Dettes	3 543	1 861
Chiffre d'Affaires	4 614	4 143
Résultat	6	27

#### NOTE 22. EFFECTIF

En nombre de salariés	2014	2013
France	974	943
Etranger	1 788	1 737
<b>Total</b>	<b>2 762</b>	<b>2 680</b>

La ventilation de l'effectif au 31 décembre 2014 par secteur opérationnel est la suivante :

En nombre de salariés	Cadres	Non cadres	Total
AUTOMOTIVE	808	1 711	2 519
TELECOMMUNICATIONS	127	111	238
Autres (dont Holding)	4	1	5
<b>Total</b>	<b>939</b>	<b>1 823</b>	<b>2 762</b>

Pour plus d'informations, voir § 6.7.1 « Les salariés ».

#### NOTE 23. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan se décomposent comme suit :

En k€	31/12/2014	31/12/2013
<b>Engagements reçus</b>		
Cautions bancaires	613	300
<b>Total des engagements reçus</b>	<b>613</b>	<b>300</b>

Les informations ci-dessus ne reprennent pas :

- ❖ Les encours de location financement qui sont traités au § NOTE 12 : « Dettes financières » des notes annexes aux comptes consolidés ;
- ❖ Les engagements sur locations financement et locations simples qui sont traités au § NOTE 26 : « Autres informations » des notes annexes aux comptes consolidés ;
- ❖ Les intérêts sur emprunts qui sont traités au § NOTE 12 : « Dettes financières » des notes annexes aux comptes consolidés ;



- ❖ Les engagements de ventes à terme en devises et de SWAP de taux d'intérêt qui sont traités au § Note 9.2 « Instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat » des notes annexes aux comptes consolidés.

#### NOTE 24. GARANTIES SUR ELEMENTS D'ACTIF

Les Garanties sur éléments d'actif correspondent aux éléments de l'actif servant de garantie à des dettes constatées au passif. Elles se décomposent comme suit :

En k€	31/12/2014				31/12/2013			
	Branche Automotive	Branche Télécom- munications	Autres filiales	Total	Branche Automotive	Branche Télécom- munications	Autres filiales	Total
Titres de participation de sociétés consolidées (*)	199	1 290	0	1 489	199	1 290	0	1 489
<i>Solde de la dette garantie</i>	<i>632</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>632</i>	<i>916</i>	<i>1 298</i>	<i>0</i>	<i>2 214</i>
Nantissement de créances professionnelles	31 063	0	0	31 063	24 571	3 726	0	28 298
<i>Dont :</i>								
<i>Dailly sous garanties</i>	<i>10 343</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>10 343</i>	<i>5 824</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>5 824</i>
<i>Dailly avec recours</i>	<i>20 720</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>20 720</i>	<i>18 747</i>	<i>3 726</i>	<i>0</i>	<i>22 473</i>
<i>Effet escomptés non échus</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Nantissement CIR & CICE	7 352	0	0	7 352	5 407	0	0	5 407
Nantissement stocks	9	0	0	9	3	0	0	3
Nantissement autres créances	0	0	0	0	0	0	0	0
Nantissement matériel	1 980	0	0	1 980	360	3	0	363
Hypothèques/Nantissements (terrains/bât)	5 334	0	0	5 334	5 045	0	0	5 045
<b>Total</b>	<b>45 937</b>	<b>1 290</b>	<b>0</b>	<b>47 226</b>	<b>35 585</b>	<b>5 019</b>	<b>0</b>	<b>40 604</b>

(\*) Valeur Comptable des Titres Nantis

#### NOTE 25. FACTEURS DE RISQUES

Outre les autres informations contenues dans le Document de Référence, les Actionnaires et les acheteurs potentiels des titres doivent considérer avec soin les facteurs détaillés ci-dessous lorsqu'ils évaluent le Groupe et ses activités commerciales.

Le Groupe ACTIA procède à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, sa capacité à réaliser ses objectifs. Ce paragraphe présente les facteurs de risques pertinents et significatifs, identifiés à la date de publication du Document de Référence. Le Groupe ACTIA considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs autres que ceux présentés ci-dessous.

##### Note 25.1 Les risques juridiques et fiscaux

Il n'existe pas à notre connaissance de risques juridiques ou fiscaux liés à l'environnement réglementaire et/ou à l'exécution des contrats, susceptibles d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

##### Note 25.2 Les risques industriels et environnementaux

Comme mentionné dans notre rapport environnemental inclus dans le Document de Référence au § 6.7.2 « Les conséquences environnementales de l'activité » du Document de Référence, le Groupe ne présente pas d'exposition particulière aux risques environnementaux.

Les activités du Groupe ne représentent pas de risque significatif en matière d'environnement et le Groupe n'a pas de contrainte réglementaire réellement spécifique liée à son activité.

**Note 25.3 Les risques de crédit et/ou de contrepartie**

Le Groupe est peu exposé au risque de crédit du fait de la nature des principales contreparties, de la solvabilité de ses principaux clients et de la grande dispersion de ses autres clients. Le chiffre d'affaires réalisé avec les dix principaux clients représente 49,9 % du chiffre d'affaires total. Le premier client en termes de chiffre d'affaires représente 10,6 % de l'activité globale du Groupe. Il est cependant important de préciser que ces entités sont, pour trois d'entre elles, des groupes internationaux avec de nombreuses filiales qui déclinent des marchés différenciés tant en termes juridique (filiales / branches) qu'en termes de produits répondant à des segments ayant des activités indépendantes. Les neuf clients suivants ont un poids variant de 8,3 % à 2,4 % du chiffre d'affaires consolidés. Cette situation n'a que peu évolué pendant l'année 2014, malgré la croissance de l'activité enregistrée.

Le Groupe ne prévoit aucune défaillance de tiers pouvant avoir un impact significatif sur ses actifs échus non provisionnés (cf. § NOTE 8 « Clients et Autres créances » des notes annexes aux comptes consolidés).

Par ailleurs, le Groupe peut faire appel à des organismes d'assurance-crédit dans des cas particuliers. En 2014, l'assurance-crédit a couvert 7 % du chiffre d'affaires consolidé, ce qui a généré un coût global de 37 k€.

Pour les zones géographiques présentant un risque particulier, les livraisons produits ne sont effectuées qu'au travers des outils reconnus, tels que le crédit documentaire. Ces livraisons concernent toutefois seulement 1 % du chiffre d'affaires en 2014.

**Note 25.4 Les risques opérationnels**

L'année 2014 n'a pas été marquée par des événements majeurs impactant le fonctionnement opérationnel du Groupe.

En continuité des actions menées, visant à améliorer la qualité et la productivité du Groupe, les efforts se sont poursuivis sur les usines et le plan d'action sur les stocks a été particulièrement suivi en 2014 pour leur évolution en période de croissance, sans toutefois atteindre l'objectif de stabilité. Leur évolution a toutefois porté sur les produits finis, correspondant aussi à un engagement vis-à-vis de nos clients en termes de stocks de sécurité. Les efforts seront poursuivis en 2015, en accompagnement de la croissance annoncée.

La réorganisation des équipes R&D toulousaines sous une Direction de la Technologie a également permis d'améliorer la productivité du bureau d'études avec un meilleur cadencement des projets, une meilleure optimisation des compétences par projet et in fine. Le Groupe peut ponctuellement avoir recours à de la sous-traitance R&D extérieure, notamment sur des points à très haute technicité ou en période d'intense activité.

Il est à préciser que l'évolution du contexte politique en Tunisie conforte la position du Groupe dans ce pays. L'activité tant production que R&D n'a pas connu de perturbation en 2014, les équipes locales œuvrant à l'amélioration continue des process et de la qualité, pour une reconnaissance renouvelée de nos clients quant à notre savoir-faire. L'efficacité dans la mise en œuvre de la nouvelle ligne de production CMS (cf. § Investissements) en 2014, a démontré une nouvelle fois, le professionnalisme des équipes et contribue à l'amélioration de la productivité de notre usine.

Il n'est pas apparu de risque particulier dans les relations avec les fournisseurs. L'action menée depuis 2012 auprès des principaux fournisseurs pour la mise en place de stocks de consignation, pour sa principale structure de production tunisienne, s'est concrétisée par le démarrage des accords. L'année 2014 peut être qualifiée d'année test, les effets attendus devant se traduire courant 2015.

**Note 25.5 Les risques de liquidité**

La Société procède à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Cette revue régulière permet d'anticiper toute tension et d'y apporter une réponse rapide le cas échéant.

Une étude détaillée des dettes financières, de la trésorerie, de l'endettement net et des dettes y compris intérêts est donnée au § NOTE 12 : « Dettes financières » des notes annexes aux comptes consolidés.

Au sein du Groupe ACTIA, le risque de liquidité est concentré sur la maison mère ACTIA Group et sa filiale ACTIA Automotive, puisqu'elles représentent 74,1 % de l'endettement global. De plus, la diversification des sources de financement permet de limiter la dépendance vis-à-vis des prêteurs.



En 2014, le Groupe a augmenté (+ 5 151 k€) son recours aux financements à court terme :

❖ Dailly :	+ 701 k€,
❖ Découvert :	<5 866> k€,
❖ Financement CIR :	+ 1 291 k€,
❖ Financement CICE :	+ 654 k€,
❖ Crédit SPOT :	+ 8 371 k€, avec un demande des partenaires bancaires de remplacer des lignes de découvert par du crédit SPOT sous forme de billet de trésorerie.

Le niveau d'endettement brut a augmenté de + 8 492 k€.

Il est à préciser que la progression de la mobilisation du CIR en 2014 est liée à la différence entre le CIR 2015 mobilisé en 2014 et le CIR 2009, remboursé par l'Etat en 2014. La mobilisation globale du CIR s'élève à hauteur de 6 252 k€.

Par ailleurs, en 2014, les disponibilités ont augmenté de façon significative (+ 7,6 M€), cf. § Note 9.1 « Trésorerie et équivalents de trésorerie » des notes annexes aux comptes consolidés, conformément à l'objectif de reconstitution de trésorerie disponible tout en poursuivant le financement des projets (R&D et immobilisations corporelles en moyen terme).

En plus du niveau d'activité du Groupe, la marge opérationnelle a augmenté en 2014, entraînant une hausse de l'EBITDA qui atteint 35,3 M€ contre 27,3 M€ en 2013.

Ainsi, le Groupe respecte tous ses covenants sur quatorze emprunts concernés (cf. § NOTE 12 « Dettes financières » des notes annexes aux comptes consolidés).

La maîtrise de l'endettement et l'amélioration constante des fonds propres permettent de confirmer qu'aucun risque de liquidité n'est encouru par le Groupe.

Une étude détaillée des actifs et passifs financiers est donnée au § NOTE 11 : « Actifs et passifs financiers » des notes annexes aux comptes consolidés. Elle est reprise dans les tableaux suivants, par échéance :

❖ Au 31 décembre 2014 :

En k€	<31/12/15	>01/01/16 <31/12/19	>01/01/20	Total
Total des actifs financiers	127 720	8 701	1 483	<b>137 904</b>
Total des passifs financiers	<117 582>	<35 422>	<1 837>	<b>&lt;154 841&gt;</b>
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>10 138</b>	<b>&lt;26 721&gt;</b>	<b>&lt;353&gt;</b>	<b>&lt;16 937&gt;</b>
Engagements hors bilan	<613>			<b>&lt;613&gt;</b>
<b>Position nette après gestion</b>	<b>9 525</b>	<b>&lt;26 721&gt;</b>	<b>&lt;353&gt;</b>	<b>&lt;17 549&gt;</b>

❖ Au 31 décembre 2013 :

En k€	<31/12/14	>01/01/15 <31/12/18	>01/01/19	Total
Total des actifs financiers	104 490	7 168	1 552	<b>113 209</b>
Total des passifs financiers	<102 982>	<37 842>	<2 034>	<b>&lt;142 859&gt;</b>
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>1 507</b>	<b>&lt;30 675&gt;</b>	<b>&lt;483&gt;</b>	<b>&lt;29 650&gt;</b>
Engagements hors bilan	<300>			<b>&lt;300&gt;</b>
<b>Position nette après gestion</b>	<b>1 207</b>	<b>&lt;30 675&gt;</b>	<b>&lt;483&gt;</b>	<b>&lt;29 951&gt;</b>

Dans le Groupe ACTIA, le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des passifs financiers est lié à son niveau de facturation et de recouvrement de ses créances, mais aucune difficulté n'est à signaler à ce niveau-là.

Les sociétés du Groupe ACTIA gèrent de façon autonome leurs besoins de trésorerie. La maison mère n'intervient qu'en cas de difficulté. Cette trésorerie provient de l'activité, parfois de concours bancaires obtenus en local. Les investissements importants sont décidés au niveau de la Direction du Groupe (bâtiments, outils de production, projets significatifs de R&D) et sont financés partiellement par des emprunts ou des crédits baux souscrits par l'entité concernée. ACTIA Automotive S.A., en tant que société tête de la branche Automotive, peut être amenée à financer des investissements importants pour le compte de ses filiales (ex : investissement télématique avec sa filiale ACTIA Nordic).



Enfin, le Groupe, bénéficiant d'excédents de trésorerie au niveau de certaines filiales, a organisé des conventions bilatérales de trésorerie.

A ce jour, ACTIA Automotive S.A. a signé des conventions cadre avec ses filiales ACTIA Systems (ESPAGNE), ACTIA I+Me (Allemagne), ACTIA Italia (Italie), et ACTIA PCs (France) afin de pouvoir utiliser, au mieux, les excédents de trésorerie disponibles au sein du Groupe. Au cours de l'année 2014 ainsi qu'à la fin de l'exercice, ACTIA Automotive S.A. a disposé de 1 200 k€ en provenance de ses filiales :

- ❖ ACTIA PCs : 700 k€,
- ❖ ACTIA I+Me : 500 k€.

De même, ACTIA Telecom a signé une convention bilatérale de trésorerie avec sa maison mère ACTIA Group S.A. pour un montant de 3 M€, utilisé à hauteur de 1,5 M€, au 31 décembre 2014.

Il est rappelé que ces conventions ont pour vocation d'utiliser la trésorerie disponible au sein du Groupe afin de limiter l'utilisation des lignes de financement court terme et de réduire ainsi les frais financiers : il ne s'agit pas de transférer les financements bancaires sur les filiales.

### Note 25.6 Les risques de marché

- ❖ Risque de taux

La Société a procédé à l'analyse de son **risque de taux** et les éléments chiffrés sont présentés dans le tableau ci-dessous :

En k€	Actifs financiers* (a)		Passifs financiers* (b)		Exposition nette avant couverture (c) = (a) - (b)		Instrument de couverture de taux (d)		Exposition nette après couverture (e) = (c) + (d)	
	Taux fixe	Taux Variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
< 1 an	127 726		57 294	60 273	70 433	<60 273>	37 000	<37 000>	<b>33 433</b>	<b>&lt;23 273&gt;</b>
De 1 à 2 ans	2 317		4 890	10 140	<2 573>	<10 140>			<b>&lt;2 573&gt;</b>	<b>&lt;10 140&gt;</b>
De 2 à 3 ans	3 239		3 755	7 100	<516>	<7 100>			<b>&lt;516&gt;</b>	<b>&lt;7 100&gt;</b>
De 3 à 4 ans	3 145		2 280	4 238	865	<4 238>			<b>865</b>	<b>&lt;4 238&gt;</b>
De 4 à 5 ans			1 201	1 840	<1 201>	<1 840>			<b>&lt;1 201&gt;</b>	<b>&lt;1 840&gt;</b>
> 5 ans	1 483		1 819	17	<336>	<17>			<b>&lt;336&gt;</b>	<b>&lt;17&gt;</b>
<b>Total</b>	<b>137 911</b>	<b>0</b>	<b>71 239</b>	<b>83 608</b>	<b>66 672</b>	<b>&lt;83 608&gt;</b>	<b>37 000</b>	<b>&lt;37 000&gt;</b>	<b>29 672</b>	<b>&lt;46 608&gt;</b>

\* Le détail des Actifs et Passifs financiers est donné au § Note 11 des annexes aux comptes consolidés.

Au niveau du Groupe, un contrôle est effectué sur la répartition du risque global de taux afin d'avoir un coût raisonnable de la dette bancaire.

Dans la majorité des cas, les dettes bancaires sont contractées à taux variable et l'indice de référence est l'Euribor 3 mois. La répartition des dettes financières à taux fixe et taux variable est donnée au § NOTE 12 : « Dettes financières » des notes annexes aux comptes consolidés. Du fait de la baisse des taux enregistrée depuis plusieurs années maintenant, le Groupe n'a pas jugé opportun de mettre en place de nouveaux outils, afin de bénéficier au mieux des niveaux exceptionnellement bas des taux variables, la majorité des outils ayant pour échéance 2015. Une observation est régulièrement effectuée pour la mise en œuvre de nouveaux outils permettant de fixer le taux variable (Euribor 3 mois) à moyen terme.

Afin de mieux répartir son risque entre taux fixe et taux variable, le Groupe avait mis en place des outils de couverture qui ramènent la part des dettes bancaires à taux variable à 46 %. Les caractéristiques des SWAP de taux souscrit par la Société ACTIA Automotive S.A. sont décrites au § Note 9.2 « Instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat » des notes annexes aux comptes consolidés.



La sensibilité à une variation de +/- 1 % du taux de référence a été calculée sur une base après couverture. Les données chiffrées de cette analyse sont détaillées ci-dessous :

En k€	31/12/2014	
	Impact en résultat avant impôt	Impact en capitaux propres avant impôts
Impact d'une variation de + 1 % des taux d'intérêts	<466>	<466>
Impact d'une variation de - 1 % des taux d'intérêts	466	466

#### ❖ Risque de change

Les opérations commerciales et financières réalisées en devises présentent systématiquement un risque de change.

Le Groupe facture, dans les pays où les risques sur les monnaies sont les plus sensibles, en euros pour tous les flux intragroupes et limite la durée du Crédit Client sur les pays à monnaie « fondante ».

Pour les transactions réalisées en devises étrangères (ex : achats ou vente en dollar américain (USD) ou en yen (JPY) par des entités de la zone Euro), les sociétés concernées gèrent de façon autonome leur risque de change et souscrivent si nécessaire des couvertures de change.

Au 31 décembre 2014, la société ACTIA Automotive a souscrit des contrats de couverture de change dont les caractéristiques sont détaillées au § Note 9.2 « Instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat » des notes annexes aux comptes consolidés, en vue d'assurer un cours d'achat moyen de dollars (USD) pour 2015 lui permettant de répondre au mieux aux contraintes de prix des produits vendus à ses clients.

La très rapide évolution de la parité EUR/USD a des conséquences très différentes en fonction de la vision court terme ou moyen terme que l'on adopte pour le Groupe :

- ❖ A court terme, cela pénalise nos achats de composants qui sont pour partie achetés en dollars et qui sont essentiellement fabriqués en zone sous influence dollar. Au-delà des outils de couverture qui permettent de limiter l'impact d'évolution très rapide de la parité, des actions sont menées pour trouver les ajustements nécessaires sur les prix tant auprès des fournisseurs, qu'auprès des clients.
- ❖ A moyen terme, l'évolution de la parité doit permettre au Groupe de retrouver de la compétitivité dans les appels d'offre internationaux mais qui ne se traduiront dans l'activité qu'avec 18 mois à 3 ans de retard, du fait du cycle de développement (R&D) et d'industrialisation.

Avec une parité moyenne d'achats de dollars depuis la France très légèrement supérieure à celle de 2013 (+ 0,0153 point) et légèrement au-dessus des marchés financiers, l'évolution de la parité EUR/USD a peu impacté les comptes 2014 par rapport à 2013 ; dans les flux d'exploitation.

Le Groupe a procédé à l'analyse du **risque de change** sur les créances clients et les dettes fournisseurs après couverture et les éléments chiffrés sont présentés dans le tableau ci-dessous :

En k€	Créances Clients Valeurs Brutes (a)	Dettes Fournisseurs (b)	Engagements hors bilan (c)	Position nette avant couverture (d)=(a)+(b)+(c)	Instruments financiers de couverture (e)	Position nette après couverture (f)=(d)+(e)
EUR	85 188	<32 873>	613	52 928		52 928
USD	4 479	<6 868>		<2 389>	4 794	2 405
Autres devises	10 336	<5 721>		4 615	306	4 921
<b>Total</b>	<b>100 002</b>	<b>&lt;45 462&gt;</b>	<b>613</b>	<b>55 154</b>	<b>5 100</b>	<b>60 254</b>

La majeure partie des transactions sont donc réalisées en Euro. L'analyse de la sensibilité à une variation de +/- 1 % de taux de change a été réalisée sur le dollar USD, 2<sup>ème</sup> devise la plus utilisée dans le Groupe, les neuf autres devises regroupées dans le tableau ci-dessus en rubrique « Autres devises » ne présentant pas de risque significatif.



La sensibilité à une variation de +/- 1 % du taux de change EUR/USD a été calculée sur une base après couverture. Les données chiffrées de cette analyse sont détaillées ci-dessous :

En k€	Impact sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres avant impôts	
	Hausse de 1%	Baisse de 1%	Hausse de 1%	Baisse de 1%
Position nette après couverture en USD	2 405	2 405	2 405	2 405
USD	0,82366	0,83190	0,81542	0,81542
<b>Estimation du risque</b>	<b>+ 20</b>	<b>-20</b>	<b>+ 20</b>	<b>-20</b>

#### ❖ Les risques sur actions et autres instruments financiers

Aucun investissement n'est réalisé en actions. Seules quelques actions sont en nom propre pour ACTIA Group S.A (cf. § Note 3.7 « Actions propres » des notes annexes aux comptes sociaux). Aucun instrument financier n'a été mis en place, hormis ceux présentés dans le cadre des couvertures de taux ou les couvertures de change (cf. § Note 1.17 « Instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat » des notes annexes aux comptes consolidés).

#### ❖ Les risques sur matières premières

Le Groupe ACTIA n'a pas d'opération de couverture liée à des approvisionnements de matières premières et/ou énergétiques. En effet, les achats effectués par le Groupe ne se font pas au niveau de la matière brute et ne sont donc pas directement affectés par les tensions actuelles sur certains marchés.

En matière énergétique, le Groupe n'est qu'un faible consommateur (cf. § 6.7.2 « Consommation et rejets » du Document de Référence) et une hausse du coût dans ce domaine n'impacterait pas de manière significative la structure des coûts.

#### ❖ Politique de financement

Le savoir-faire du Groupe étant basé sur une politique active en termes d'innovation, les deux tiers des investissements concernent donc la R&D. Cette situation guide donc la politique de financement qui se décompose en deux éléments :

- Financements à moyen terme : le Groupe s'appuie sur cet outil pour pérenniser ses développements et construire son avenir. En effet, la majeure partie des financements moyen terme (80 à 90 %) est mise en place sous forme de prêts bancaires d'une durée moyenne de 4 à 5 ans. Ces prêts bancaires financent des projets structurant de R&D, qui représentent en moyenne 35 à 45 % des dépenses de R&D du Groupe (cf. § 6.6 « Investissements » du Document de Référence). Le reste du financement de la R&D est porté soit par les clients, soit par des aides (subventions, avances, CIR), soit par les fonds propres. Les autres investissements concernent le renouvellement des matériels et des équipements nécessaires au maintien des exigences de qualité et de capacitaire en termes de production pour les produits du Groupe et sont, en règle générale, financés par des crédits baux (France).
- Financements court terme : les lignes de financement court terme sont stables depuis plusieurs années et sont généralement demandées en renouvellement, à l'exception des lignes de financement du poste client qui sont adaptées à l'évolution de l'activité. Ces outils servent à la gestion du BFR.

Il est précisé que les lignes court terme sont rarement notifiées. Le Groupe a donc demandé leur renouvellement à l'identique et n'a pas rencontré de difficulté à l'utilisation au 31 décembre de ces lignes.

## NOTE 26. AUTRES INFORMATIONS

#### ❖ Contrats de location simple

Les contrats de location simple concernent essentiellement des contrats de location de bâtiments, véhicules et matériels informatiques.

Au 31 décembre 2014, les paiements minimaux futurs au titre de ces contrats de location simple sont les suivants :

En k€	31/12/2014			Total
	<31/12/15	>01/01/16 <31/12/19	>01/01/20	
Bâtiments	1 143	2 488	305	3 935
Matériels et véhicules	902	859	18	1 779
<b>Total</b>	<b>2 045</b>	<b>3 346</b>	<b>323</b>	<b>5 714</b>



Au 31 décembre 2013 :

En k€	31/12/2013			Total
	<31/12/14	>01/01/15 <31/12/18	>01/01/19	
Bâtiments	930	1 543	293	<b>2 765</b>
Matériels et véhicules	1 016	972	12	<b>2 000</b>
<b>Total</b>	<b>1 946</b>	<b>2 514</b>	<b>305</b>	<b>4 765</b>

❖ Contrats de location financement

Les contrats de location financement concernent des locations de logiciels, de bâtiments et d'installations techniques.

Au 31 décembre 2014, les paiements minimaux futurs au titre de ces contrats sont les suivants :

En k€	31/12/2014			Total
	<31/12/15	>01/01/16 <31/12/19	>01/01/20	
Logiciel	0			<b>0</b>
Bâtiments	639	1 029		<b>1 668</b>
Installations techniques	415	808	0	<b>1 224</b>
<b>Total</b>	<b>1 055</b>	<b>1 837</b>	<b>0</b>	<b>2 892</b>

❖ Au 31 décembre 2013 :

En k€	31/12/2013			Total
	<31/12/14	>01/01/15 <31/12/18	>01/01/19	
Logiciel	47			<b>47</b>
Bâtiments	615	1 670		<b>2 285</b>
Installations techniques	447	1 041	104	<b>1 592</b>
<b>Total</b>	<b>1 109</b>	<b>2 710</b>	<b>104</b>	<b>3 924</b>

**NOTE 27. EVENEMENTS POST-CLOTURE**

Aucun autre fait marquant n'est à signaler depuis le 31 décembre 2014.



### 8.1.8 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- ❖ le contrôle des comptes consolidés de la société Actia Group S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ❖ la justification de nos appréciations ;
- ❖ la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

- ❖ Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par la société, nous avons examiné les critères retenus d'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et l'estimation de leur valeur recouvrable. Nous nous sommes également assurés que la note 1.7 du paragraphe 8.1.7 aux états financiers fournissait une information appropriée ;
- ❖ La note 1.5 du paragraphe 8.1.7 aux états financiers expose la méthode de reconnaissance du revenu des contrats à long terme et des encours d'études s'échelonnant sur plusieurs exercices, qui impliquent une part d'estimations. Nos travaux ont consisté à apprécier par sondage les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les évaluations des résultats à terminaison des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction générale ;
- ❖ La société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de perte de valeur des goodwill selon les modalités décrites dans la note 1.10 du paragraphe 8.1.7 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous nous sommes assurés que la note 3 du paragraphe 8.1.7 aux états financiers fournissait une information appropriée ;
- ❖ La note 1.16 du paragraphe 8.1.7 aux états financiers expose les modalités de reconnaissance et d'évaluation des impôts différés actifs. Nous avons vérifié la cohérence d'ensemble des données et hypothèses retenues ayant servi à l'évaluation de ces actifs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



### Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

#### Les commissaires aux comptes

Toulouse-Labège, le 17 avril 2015

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Paris, le 17 avril 2015

Eric Blache

Jean-Marc Laborie

Associé



## 8.2 Comptes sociaux

### 8.2.1 Bilan social

Bilan actif (en €)	31/12/2014			31/12/2013
	Montant Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	61 642	61 567	75	5 553
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. Incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions	11 627	11 627		
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	135 441	115 461	19 980	2 780
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	48 587 303	57 314	48 529 988	48 529 988
Créances rattachées à participations	7 202 675	306 724	6 895 951	5 878 508
Autres titres immobilisés	15 550		15 550	15 550
Prêts	1 138	104	1 034	1 029
Autres immobilisations financières	4 573		4 573	4 573
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>56 019 949</b>	<b>552 797</b>	<b>55 467 152</b>	<b>54 437 981</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>CRÉANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	944 998		944 998	800 417
Autres créances	31 884		31 884	25 808
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement	313 281	146 535	166 746	10 886
dont actions propres :	162 076			
Disponibilités	224 620		224 620	35 315
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	41 977		41 977	18 186
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 556 760</b>	<b>146 535</b>	<b>1 410 225</b>	<b>890 611</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion active				
<b>BILAN ACTIF</b>	<b>57 576 709</b>	<b>699 333</b>	<b>56 877 377</b>	<b>55 328 592</b>



Bilan passif (en €)	31/12/2014	31/12/2013
Capital social et individuel (dont versé : 15 074 956)	15 074 956	15 074 956
Primes d'émission, de fusion, d'apport	17 560 647	17 560 647
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence : 0)		
Réserve légale	1 394 945	1 286 491
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves règlementées (dont rés. Prov. fluctuation cours : 0)	189 173	189 173
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes : 0)		
Report à nouveau	4 906 922	4 253 049
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>3 402 633</b>	<b>2 169 090</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>42 529 277</b>	<b>40 533 407</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 322 181	11 554 948
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. Participatifs : 0)	1 881 244	1 548 274
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	790 027	1 257 929
Dettes fiscales et sociales	133 718	118 449
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	55 931	68 086
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	165 000	247 500
<b>DETTES</b>	<b>14 348 099</b>	<b>14 795 186</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>BILAN PASSIF</b>	<b>56 877 377</b>	<b>55 328 592</b>

8.2.2 Compte de résultat social

Compte de résultat (en €)	France	Exportation	31/12/2014	31/12/2013
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services			2 264 219	2 097 228
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>			<b>2 264 219</b>	<b>2 097 228</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			350 322	333 902
Autres produits				
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>2 614 541</b>	<b>2 431 130</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variations de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matière premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			2 628 878	2 432 768
Impôts, taxes et versements assimilés			22 434	32 459
Salaires et traitements			472 840	449 767
Charges sociales			200 748	198 268
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			6 972	17 206
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			30	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>3 331 902</b>	<b>3 130 467</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>&lt;717 361&gt;</b>	<b>&lt;699 337&gt;</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participations			4 025 610	2 983 948
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			343 399	197 818
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges			6 001	7 224
Différences positives de change				
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement			396	
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>4 375 406</b>	<b>3 188 989</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			532	333
Intérêts et charges assimilées			213 104	208 012
Différences négatives de change			20	30
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>213 656</b>	<b>208 375</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>4 161 750</b>	<b>2 980 614</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>3 444 388</b>	<b>2 281 278</b>



Compte de résultat (en €)	31/12/2014	31/12/2013
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	451	13
Produits exceptionnels sur opérations en capital		8
Reprises sur provisions et transferts de charges		42 863
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>451</b>	<b>42 884</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4	112 869
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>4</b>	<b>112 869</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>448</b>	<b>&lt;69 984&gt;</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	42 203	42 203
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>6 990 398</b>	<b>5 663 004</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>3 587 765</b>	<b>3 493 914</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>3 402 633</b>	<b>2 169 090</b>

### 8.2.3 Notes annexes

#### NOTE 1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

La Société ACTIA Group S.A. a rempli son rôle de Holding animatrice de Groupe en 2014.

#### NOTE 2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice 2014 ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

##### Note 2.1 Immobilisations incorporelles

Les droits et concessions sont amortis en linéaire sur un ou deux ans.

##### Note 2.2 Immobilisations corporelles

Les règlements CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Ces règlements prévoient notamment que les actifs immobilisés doivent être décomposés et amortis sur leur propre durée d'utilité si celle-ci est différente de l'immobilisation principale.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à l'actif à leur coût d'acquisition. Les éléments du coût comprennent :

- ❖ Le prix d'achat y compris les droits de douane et taxes non remboursables, déduction faite des rabais, remises, ristournes accordés ;
- ❖ Les coûts directs liés au transfert et à la mise en état d'exploitation de l'actif ;
- ❖ Le cas échéant, l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de remise en état du site.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Lorsque des parties significatives d'immobilisations corporelles peuvent être déterminées et que ces composants ont des durées d'utilité et des modes d'amortissement différents, les amortissements sont comptabilisés par composant. A ce jour, aucune immobilisation ne fait l'objet d'un traitement par composant.



Le montant amortissable est systématiquement réparti sur la durée d'utilité de l'actif. Les amortissements sont calculés linéairement et les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

- ❖ Installations techniques, matériels et outillages : sur 6 à 10 ans ;
- ❖ Autres immobilisations corporelles : sur 3 à 10 ans.

### Note 2.3 Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Lorsque la situation nette de la Société détenue est inférieure au prix d'acquisition et si son évolution ne prévoit pas un rétablissement, une dépréciation peut être constituée, pour autant que la valeur d'utilité soit inférieure à la valeur comptable des titres détenus sur cette société.

La valeur d'utilité est appréciée en utilisant, notamment, la méthode des flux futurs actualisés. Cette approche repose sur les perspectives d'activité et de rentabilité futures, qui sont apparues les plus probables à la date d'arrêt de ces comptes. A noter que cette approche qui comporte les aléas et incertitudes propres à toute démarche prévisionnelle, confirme l'absence de perte de valeur des titres concernés.

### Note 2.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée en fonction de l'antériorité des créances et des risques de non-recouvrement.

### Note 2.5 Engagements de retraite

Les engagements de retraite ont été calculés conformément à la recommandation CNC n°2003-R-01, sur la base d'une estimation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés à la date du bilan.

Les principales hypothèses retenues à la date de la clôture sont :

- ❖ taux d'actualisation : 1,49 % (3,17 % en 2013),
- ❖ taux d'évolution des salaires : 2,25 %,
- ❖ âge de la retraite : 67 ans,
- ❖ taux de turn-over faible :

Age du salarié	20 ans	30 ans	40 ans	50 ans	60 ans	65 ans
Taux de Turn-over (Cadres et non cadres)	5,80%	2,77%	2,04%	0,10%	0,05%	0,00%

- ❖ table de mortalité : INSEE 2007 :

Age du salarié	20 ans	30 ans	40 ans	50 ans	60 ans	65 ans
Table de Mortalité Hommes	99 076	98 187	96 849	93 532	86 496	81 202
Table de Mortalité Femmes	99 382	99 080	98 464	96 858	93 667	91 188

Dans les engagements hors bilan, les engagements de retraite représentent un montant de 79 166 €.



### NOTE 3. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Les comptes sont établis au 31 décembre 2014 pour une période de douze mois.

#### Note 3.1 Immobilisations incorporelles

Les valeurs brutes des **immobilisations incorporelles** ont évolué comme suit :

En €	31/12/2013	Acquisitions	Cessions et mises au rebut	31/12/2014
Frais d'établissement	0			0
Autres immobilisations incorporelles	61 635	150	143	61 642
<b>Total</b>	<b>61 635</b>	<b>150</b>	<b>143</b>	<b>61 642</b>

et les amortissements :

En €	31/12/2013	Dotations	Reprises	31/12/2014
Frais d'établissement	0			0
Autres immobilisations incorporelles	56 083	5 628	143	61 567
<b>Total</b>	<b>56 083</b>	<b>5 628</b>	<b>143</b>	<b>61 567</b>

#### Note 3.2 Immobilisations corporelles

Les valeurs brutes des **immobilisations corporelles** ont évolué comme suit :

En €	31/12/2013	Acquisitions	Cessions et mises au rebut	31/12/2014
Terrains	0			0
Constructions	11 627			11 627
Installations tech., matériel, outil.	0			0
Autres	116 896	18 545		135 441
Immobilisations corporelles en cours	0			0
<b>Total</b>	<b>128 523</b>	<b>18 545</b>	<b>0</b>	<b>147 068</b>

et les amortissements :

En €	31/12/2013	Dotations	Reprises	31/12/2014
Terrains	0			0
Constructions	11 627			11 627
Installations tech., matériel, outil.	0			0
Autres	114 116	1 345		115 461
<b>Total</b>	<b>125 743</b>	<b>1 345</b>	<b>0</b>	<b>127 088</b>



### Note 3.3 Immobilisations financières

Elles ont évolué de la manière suivante :

En €	Montants des titres au Bilan				Détenio n au 31/12/20 14 (en %)	Capitaux propres avant affectation de l'exercice au 31/12/14	Chiffre d'affaires HT de l'exercice 2014	Résultats nets au 31/12/14
	31/12/2013		31/12/2014					
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette				
<b>TITRES DE PARTICIPATIONS</b>								
<b>Filiales et participations &gt; 10 %</b>								
ACTIA AUTOMOTIVE	24 891 882	24 891 882	24 891 882	24 891 882	99,98%	39 681 177	154 460 079	6 968 728
ACTIA TELECOM	23 225 509	23 225 509	23 225 509	23 225 509	91,51%	30 306 072	39 972 478	2 072 034
MORS INC	0	0	0	0	100,00%	N.C.	N.C.	N.C.
CYT	33 494	0	33 494	0	15,00%	N.C.	N.C.	N.C.
ARDIA (*)	151 680	151 680	151 680	151 680	53,33%	684 809	5 846 726	513 116
SCI ORATOIRE	199 098	199 098	199 098	199 098	86,00%	5 397	386 412	197 909
SCI POUVOURVILLE	41 161	41 161	41 161	41 161	27,50%	1 226 344	760 756	76 270
<b>Filiales et participations &lt; 10 %</b>								
CIPI ACTIA (*)	10 138	10 138	10 138	10 138	0,20%	1 757 525	9 614 744	1 308 219
SCI SODIMOB	7 030	7 030	7 030	7 030	2,00%	216 840	101 332	64 831
<b>Hors-Gruppe</b>								
MPC	3 489	3 489	3 489	3 489	0,02%	N.C.	N.C.	N.C.
CONTINENTALE	47	0	47	0	N.S.	N.C.	N.C.	N.C.
STEM	22 812	0	22 812	0	N.S.	N.C.	N.C.	N.C.
CGC	960	0	960	0	N.S.	N.C.	N.C.	N.C.
<b>Total</b>	<b>48 587 303</b>	<b>48 529 988</b>	<b>48 587 303</b>	<b>48 529 988</b>				
<b>AUTRES TITRES IMMOBILISES</b>								
1% Construction	15 550	15 550	15 550	15 550				
<b>Total</b>	<b>15 550</b>	<b>15 550</b>	<b>15 550</b>	<b>15 550</b>				
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>								
Prêt	1 029	1 029	1 138	1 034				
Créances diverses	4 573	4 573	4 573	4 573				
<b>Total</b>	<b>5 602</b>	<b>5 602</b>	<b>5 712</b>	<b>5 608</b>				

N.S. : Non significatif - N.C. : Non communiqué

(\*) Filiales étrangères dont les données bilan sont converties au taux de clôture et les données résultat au taux moyen de l'exercice.

### Note 3.4 Stocks

Néant.

### Note 3.5 Avances et acomptes versés sur commandes

Néant.



### Note 3.6 Créances et comptes rattachés, autres créances

En €	Valeurs brutes	Valeurs nettes	Échéances < 1 an	Échéances > 1 an
Créances rattachées à des participations	7 202 675	6 895 951	4 310 951	2 585 000
Clients, comptes rattachés	944 998	944 998	944 998	
Autres créances (y compris charges constatées d'avance)	73 861	73 861	73 861	
<b>Total</b>	<b>8 221 534</b>	<b>7 914 810</b>	<b>5 329 810</b>	<b>2 585 000</b>

### Note 3.7 Actions propres

ACTIA Group détient 1 399 actions propres comptabilisées pour une valeur brute de 153 043 €. Ces actions étaient détenues par MORS S.A. au moment de la fusion en 2000.

Depuis la fusion avec MORS S.A., le Groupe a procédé à différents programmes de rachat d'actions propres.

Le dernier programme de rachat d'actions propres a été autorisé par l'Assemblée Générale du 28 mai 2014 pour une période de 18 mois. Nous rappelons que ce programme est conforme aux articles L225-209 et suivants du Code de Commerce. Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- ❖ D'assurer l'animation ou la liquidité de l'action ;
- ❖ De conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre de croissance externe ;
- ❖ D'assurer la couverture de plans d'Attribution Gratuite d'Actions, de plans d'option d'achats d'actions ;
- ❖ D'assurer la couverture des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions.

Depuis l'origine des programmes et jusqu'au 31 décembre 2014, ACTIA Group a racheté 61 996 actions propres.

ACTIA Group a également transféré :

- ❖ en 2005, 35 actions propres à un Actionnaire lors de la transformation de 70 BSA ;
- ❖ en 2007, 32 actions propres à deux Actionnaires lors de la transformation de 64 BSA.

Le 20 septembre 2010, à l'issue d'une période d'attribution de deux ans, 60 000 actions propres ont été transférées à titre gratuit à Christian DESMOULINS, Président du Directoire.

Au 31 décembre 2014, ACTIA Group S.A. détient désormais au titre des programmes de rachat, 1 929 actions comptabilisées à l'actif circulant pour une valeur brute de 9 033 €, soit un prix moyen de 4,68 €.

Une provision sur les actions propres (1 929 actions du programme de rachat et 1 399 actions détenues lors de la fusion avec MORS SA) est calculée en fonction du cours de clôture, soit au 31 décembre 2014, une provision de 145 726 € pour un cours de 5,24 €.

Le tableau ci-dessous détaille le poste Actions Propres au 31 décembre 2014 :

Origine de la détention	Nombre d'actions	Valeur Brute	Provision	Valeur Nette
Fusion avec MORS S.A. en 2000	1 399	153 043 €	145 726 €	7 317 €
Programmes de rachat d'actions propres	1 929	9 033 €	- €	9 033 €
<b>Total</b>	<b>3 328</b>	<b>162 076 €</b>	<b>145 726 €</b>	<b>16 350 €</b>

Le 2 décembre 2014, ACTIA Group a confié à Portzamparc, Société de Bourse, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie établie par l'AMAFI et approuvée par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 21 mars 2011.

Ce contrat de liquidité a été conclu pour une durée d'un an renouvelable. Il a pour objet l'animation des titres de la société ACTIA Group sur le marché NYSE EURONEXT Paris.



Au 31 décembre 2014, à travers ce contrat de liquidité, ACTIA Group détient 18 297 actions propres et 54 091,57 € de liquidité.

### Note 3.8 Capitaux Propres

Au 31 décembre 2014, il n'existe pas de plan de souscription ou d'achat d'actions émis par la Société et le Capital Social s'élève donc à 15 074 955,75 €. Il est constitué de 20 099 941 actions dont la valeur nominale unitaire est de 0,75 €. La prime d'émission s'élève à 14 693 643,96 €.

La situation nette a par conséquent évolué comme suit pendant l'exercice :

En €	Solde au 31/12/2013 avant affectation	Affectation du résultat 2013			Augmentation de capital social	Solde au 31/12/2014 avant affectation proposée
		Réserves RAN	Dividendes			
			Versés aux actionnaires	Sur actions propres		
Capital	15 074 956					15 074 956
Prime d'émission	14 693 644					14 693 644
Prime de fusion	2 867 003					2 867 003
Réserves légales	1 286 491	108 455				1 394 945
Réserves indisponibles	189 173					189 173
Report à nouveau	4 253 049	653 640		233		4 906 922
Résultat exercice 2013	2 169 090	<762 095>	<1 406 763>	<233>		<0>
Résultat exercice 2014	0					3 402 633
<b>Total</b>	<b>40 533 407</b>	<b>0</b>	<b>&lt;1 406 763&gt;</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>42 529 277</b>

Au 31 décembre 2014, le montant des réserves indisponibles affectées à la couverture des actions propres s'élève à 16 350 €.

### Note 3.9 Provisions pour charges

Néant.

### Note 3.10 Dettes

Les dettes par nature et par échéance se répartissent de la façon suivante à la clôture de l'exercice :

En €	31/12/2014			Total
	<31/12/14	>01/01/15 <31/12/18	>01/01/19	
Emprunts & dettes établis. Crédit	6 291 537	5 030 644		11 322 181
<i>Dont Emprunts MLT</i>	2 787 110	5 030 644		7 817 754
<i>Billet très. et concours bancaires CT</i>	3 489 587			3 489 587
<i>Intérêts courus sur dettes financières</i>	14 839			14 839
Emprunts & dettes financières diverses	1 881 244			1 881 244
Av. et acomptes reçus sur commandes				0
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	790 027			790 027
Dettes fiscales & sociales	133 718			133 718
Autres dettes (y compris produits constatés d'avance)	138 431	82 500		220 931
<b>Total</b>	<b>9 234 955</b>	<b>5 113 144</b>	<b>0</b>	<b>14 348 099</b>



Certains emprunts à moyen et long terme sont soumis au respect de covenants. Ces covenants s'appliquent à des prêts pour un montant de 3 248 468 €, soit 41,6 % de l'endettement à moyen et long terme. Ils doivent être contrôlés annuellement, à chaque fin de période, sur la base des comptes consolidés du Groupe ACTIA.

Au 31 décembre 2014, le détail des emprunts à moyen et long terme et des covenants est le suivant :

Montant initial en €	Date de souscription	Durée	Capital restant dû au 31/12/2014	Covenant				
				Ratios à fin 2014 (calculés sur la base des comptes consolidés)	Respect		Reclassement en Dette Courante (2)	
					(1)	A fin 2013	A fin 2014	A fin 2013
750 000	2010	5 ans	117 349	-				
750 000	2010	5 ans	132 529	Dettes Nettes / Fonds Propres < 1,15	R	R	-	-
				Coût Endettement Financier / EBE < 30%	R	R		
1 000 000	2010	5 ans	121 677	-				
1 000 000	2010	5 ans	150 000	Dettes Nettes / EBITDA ≤ 5	R	R	-	-
				Dettes Nettes / Fonds Propres < 1	R	R		
1 000 000	2010	5 ans	200 000	-				
700 000	2011	5 ans	256 342	-				
400 000	2011	5 ans	141 396	Dettes Nettes / Fonds Propres < 1,15	R	R	-	-
				Coût Endettement Financier / EBE < 30%	R	R		
1 000 000	2011	5 ans	366 684	-				
1 000 000	2012	5 ans	500 000	Dettes Nettes / Fonds Propres < 1,20	R	R	-	-
				Coût Endettement Financier / EBITDA < 30%	R	R		
				Dettes Nettes / EBITDA < 5	R	R		
1 000 000	2012	5 ans	563 296	-				
500 000	2013	5 ans	372 711	Dettes Nettes / Fonds Propres ≤ 1,15	R	R	-	-
				Coût Endettement Financier / EBITDA < 30%	R	R	-	-
				Dettes Nettes / EBITDA < 5	R	R	-	-
2 000 000	2013	5 ans	1 515 881	-				
1 000 000	2014	5 ans	951 832	Dettes Nettes / Fonds Propres ≤ 1,15	/	R		-
				Coût Endettement Financier / EBITDA < 30%	/	R		
				Dettes Nettes / EBITDA < 5	/	R		
1 000 000	2014	4 ans	1 000 000	Dettes Nettes / Fonds Propres ≤ 1,15	/	R		-
				Coût Endettement Financier / EBITDA < 30%	/	R		
				Dettes Nettes / EBITDA < 5	/	R		
1 500 000	2014	5 ans	1 428 058	-				
<b>Total</b>			<b>7 817 755</b>				<b>0</b>	<b>0</b>

(1) R = Respecté - NR = Non Respecté

(2) Part long terme de la dette reclassée en "Dettes financières à moins d'un an"

En 2014, l'évolution de l'activité du Groupe ACTIA a eu de forts impacts sur les ratios « Dettes Nettes / Fonds Propres » et « Dettes Nettes / EBITDA » avec :

- ❖ L'amélioration des fonds propres grâce au bénéfice consolidé réalisé ;
- ❖ L'accroissement de l'endettement brut compensé par l'augmentation des disponibilités ;
- ❖ La hausse de l'EBITDA principalement liée à la hausse de l'activité et à l'amélioration de la marge opérationnelle.

Ces éléments ont conduit au respect de tous les covenants au 31 décembre 2014, comme au 31 décembre 2013.



### Note 3.11 Chiffre d'affaires

Du fait de la nature de son activité de holding, le chiffre d'affaires réalisé par ACTIA Group S.A. correspond à de la refacturation de charges à ses entreprises liées.

### Note 3.12 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent à la quote-part de dividendes versés par la SCI Les Coteaux de Pouvoirville, détenue à 27,5 %, à ACTIA Group S.A. en 2005. Ces dividendes, d'un montant de 990 000 €, font l'objet d'un étalement sur 12 ans identique à la durée du lease-back suite à la cession des bâtiments par la SCI Les Coteaux de Pouvoirville. Cet étalement linéaire a débuté en 2005 et s'achèvera en 2016.

### Note 3.13 Transfert de charges d'exploitation

Dans les produits d'exploitation, les transferts de charges concernent la refacturation de frais engagés par ACTIA Group S.A. pour le compte de ses filiales :

❖ Déplacements, missions et frais divers :	7 207 €
❖ Assurances (y compris courtage) :	342 065 €
❖ Entretien, réparations :	1 049 €

### Note 3.14 Résultat financier

Dans les **produits financiers**, les éléments les plus significatifs sont :

❖ Les dividendes reçus des filiales :	3 863 011 €
❖ Les intérêts sur comptes courants des filiales :	162 598 €
❖ Les revenus des engagements hors bilan en faveur des filiales :	343 299 €

Les **charges financières** sont principalement constituées :

❖ Des intérêts sur billets de trésorerie :	41 275 €
❖ Des intérêts et charges assimilées liées aux dettes financières auprès des établissements de crédit :	126 359 €
❖ Des intérêts sur comptes courants bancaires créditeurs :	25 127 €

### Note 3.15 Résultat Exceptionnel

Aucun résultat exceptionnel significatif n'est à signaler au titre de la période 2014.

### Note 3.16 Résultat par action

Le résultat de base par action au 31 décembre 2014 est calculé sur la base d'un résultat social de 3 402 633 € divisé par le nombre d'actions en circulation (hors actions propres). Le détail du calcul est fourni dans le tableau ci-dessous :

En €	31/12/2014	31/12/2013
Résultat social	3 402 633	2 169 090
Actions émises au 1 <sup>er</sup> janvier	20 099 941	20 099 941
Actions nouvelles émises	0	0
Actions propres	<3 328>	<3 329>
<b>Résultat par action</b>	<b>0,17</b>	<b>0,11</b>



### Note 3.17 Engagements financiers et sûretés réelles donnés

Les sûretés délivrées par ACTIA Group S.A. pour le compte de ses filiales en faveur des banques s'élèvent à 25 322 751 € au 31 décembre 2014, contre 21 637 593 € au 31 décembre 2013.

Les garanties délivrées par ACTIA Group S.A. pour le compte de ses filiales en faveur des tiers non banquiers s'élèvent à 201 768 403 € et se décomposent de la façon suivante :

❖ Garanties clients <sup>(1)</sup> :	211 398 376 €
❖ Garantie sur paiement de loyers :	286 500 €

<sup>(1)</sup> Dont une garantie de 200 000 000 € couverte par une assurance prise directement par la filiale concernée.

ACTIA Group S.A. a donné en garantie de prêts bancaires :

❖ 125 000 titres de sa filiale ACTIA Telecom ;

Et en garantie de crédit-bail :

❖ 1 650 titres de sa filiale SCI Les Coteaux de Pouvoirville ;

❖ 860 titres de sa filiale SCI Oratoire.

### NOTE 4. AUTRES INFORMATIONS

#### Note 4.1 Charges à payer

Les charges à payer correspondent aux honoraires de commissariat aux comptes pour 46 254 €.

#### Note 4.2 Dividendes

L'affectation du résultat 2014 est détaillée au § 6.11.3 « Affectation du résultat » du Document de Référence. Il sera proposé une distribution de dividendes de 0,10 € par action contre 0,07€ au titre des résultats de 2013.

#### Note 4.3 Situation fiscale latente

Au 31 décembre 2014, la situation fiscale latente est composée de déficits restant à reporter pour 6 744 504 €.

#### Note 4.4 Effectifs en fin d'année

	2014	2013
Cadres et agents de maîtrise	4	3
Employés	1	1
Stagiaires		
Ouvriers		
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>4</b>

En 2014, le nombre d'heures de DIF acquises par les salariés s'élève à 460 heures.



#### Note 4.5 Opérations avec les entreprises liées

Montants concernant les entreprises au 31/12/2014	Société Mère	Filiales	Autres entreprises liées
<b>Bilan ACTIF</b>			
Créances rattachées à des participations		7 202 675	
Provisions sur créances rattachées à des participations		<306 724>	
Créances clients et comptes rattachés	468	943 434	
Autres créances			
<b>Bilan PASSIF</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	696 378	1 884 751	
<b>Compte de résultat</b>			
Charges d'exploitation	1 719 949	85 015	5 375
Charges financières		19 502	
Charges exceptionnelles			
Produits d'exploitation	80 989	2 535 875	
Produits financiers		4 368 909	
Produits exceptionnels			

Les charges d'exploitation avec la société mère correspondent aux facturations de prestations de service.

#### Note 4.6 Risques et politique de couverture

##### ❖ Risque de taux :

Le tableau ci-dessous présente la répartition entre taux fixe et taux variable des dettes financières d'ACTIA Group S.A. au 31 décembre 2014 :

En €	2014			2013		
	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable	Total
Emprunt moyen et long terme	1 146 635	6 671 119	<b>7 817 754</b>	1 678 298	5 436 024	<b>7 114 322</b>
Billets / Concours bancaires CT		3 489 587	<b>3 489 587</b>	0	4 425 625	<b>4 425 625</b>
<b>Total en valeur</b>	<b>1 146 635</b>	<b>10 160 706</b>	<b>11 307 341</b>	<b>1 678 298</b>	<b>9 861 649</b>	<b>11 539 947</b>
<b>Total en %</b>	<b>10%</b>	<b>90%</b>	<b>100%</b>	<b>15%</b>	<b>85%</b>	<b>100%</b>

La sensibilité à une hausse de 1 % du taux de référence (Euribor 3 Mois) a été calculée sur une base avant couverture. Au 31 décembre 2014, elle s'élève à 102 k€ dont 67 k€ pour les emprunts à moyen et long terme (99 k€ au 31 décembre 2013 dont 54 k€ pour les emprunts à moyen et long terme).

Cependant, des couvertures de taux sont mises en place au niveau de la principale filiale ACTIA Automotive S.A., avec une analyse du risque de taux au niveau du Groupe, qui ramène celui-ci, en consolidé, à 46 %.

##### ❖ Risque sur actions :

Au 31 décembre 2014, ACTIA Group S.A. possède 3 328 actions propres. La sensibilité à une baisse de 1 point du cours de bourse s'élève donc à 3 k€.

##### ❖ Risque de change :

A ce jour, aucune opération en devise étrangère n'est en cours.

#### Note 4.7 Rémunération aux membres de l'organe de direction

Aucun membre du Directoire et du Conseil de Surveillance d'ACTIA Group S.A. n'est rémunéré par celle-ci. Pour plus d'informations voir § 6.14 « Rémunérations et avantages ».



**Note 4.8 Evènements post clôture**

Aucun fait marquant n'est à signaler depuis le 31 décembre 2014.

**Note 4.9 Société consolidante**

S.A. **LP2C** au capital de € 6 751 560

Siège Social : 5 rue Jorge Semprun – 31432 TOULOUSE

R.C.S. : Toulouse B 384 043 352



#### 8.2.4 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- ❖ le contrôle des comptes annuels de la société Actia Group S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ❖ la justification de nos appréciations ;
- ❖ les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

##### **Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

##### **Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

La note 2.3 « Immobilisations Financières » du paragraphe 8.2.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la détermination de la valeur d'utilité des titres de participation.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

##### **Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.



En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs de capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les commissaires aux comptes

Toulouse-Labège, le 17 avril 2015

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Paris, le 17 avril 2015

Eric Blache

Jean-Marc Laborie

Associé



### 8.3 Informations financières diverses

#### 8.3.1 Honoraires versés aux contrôleurs légaux des comptes

En application de l'article 222-8 du règlement général de l'AMF, le tableau ci-dessous recense le montant des honoraires Hors Taxes des Commissaires aux Comptes certifiant les comptes sociaux et consolidés du Groupe. Il s'agit des honoraires rémunérant des prestations rendues et comptabilisées en charges au titre de l'exercice 2014 dans les comptes de la Société ACTIA Group S.A. et de ses filiales dont les comptes de résultat de l'exercice et le bilan sont consolidés par intégration globale. A noter que le solde des honoraires de Commissariat aux Comptes relatif à la période est souvent facturé au cours du 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice suivant. C'est le cas pour le solde des honoraires de 2013 qui a été facturé début 2014.

Pour une meilleure lecture de l'information concernant la société mère et ses filiales, nous avons opté pour une présentation des montants convenus dans la lettre de mission.

Globalement, les honoraires de Commissariat aux Comptes sont stables d'une période à l'autre.

En k€	KPMG				Éric BLACHE			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
<b>Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :</b>								
Émetteur : ACTIA Group S.A.	82	80	16,6%	17,2%	41	40	81,1%	80,8%
Filiales intégrées globalement	399	385	81,3%	82,8%	9	9	17,9%	18,2%
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes :</b>								
Émetteur : ACTIA Group S.A.	10	0	2,0%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%
Filiales intégrées globalement	0	0	0,0%	0,0%	1	1	1,0%	1,0%
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>491</b>	<b>465</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement :</b>								
Juridique, fiscal, social	4	33	79,8%	100,0%	0	12	0,0%	71,5%
Autres	1	0	20,2%	0,0%	1	5	100,0%	28,5%
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>33</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>1</b>	<b>17</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
<b>TOTAL Groupe</b>	<b>495</b>	<b>497</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>51</b>	<b>67</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Les honoraires des Commissaires aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013 concernent principalement les services professionnels rendus pour la revue et la certification des comptes consolidés du Groupe établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, la certification des états financiers statutaires de certaines filiales du Groupe, le respect des réglementations au plan local et la revue des documents enregistrés auprès de l'AMF.

Les autres diligences et prestations directement liées à la mission rendues par les Commissaires aux Comptes ou un membre du réseau concernent des services entrant dans le champ des prestations habituellement rendues dans le prolongement de la mission de Commissariat aux Comptes (rédaction d'attestations particulières, diligences effectuées dans le cadre d'opérations d'acquisition ou de cession d'activités ou de sociétés destinées à entrer ou à sortir du périmètre de consolidation).

Les autres prestations de nature juridique, fiscale et sociale rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement concernent des prestations hors audit rendues par un membre du réseau de KPMG ou par Eric BLACHE et son Cabinet aux filiales consolidées. Ces missions sont essentiellement des travaux d'assistance aux obligations fiscales sans lien avec la mission de Commissariat aux Comptes, réalisés à l'étranger.



### 8.3.2 Politique de distribution des dividendes

Exercice	Dividende par action en €	Dividende global distribué en €
2007	0,05	992 997,05
2008	0,05	992 997,05
2009	0,00	0,00
2010	0,00	0,00
2011	0,00	0,00
2012	0,07	1 406 995,87
2013	0,07	1 406 995,87

Après une période de soutien au Groupe, notamment liée aux besoins d'investissements en R&D pour le diagnostic électronique et à l'émergence du chronotachygraphe digital, ACTIA Group a mis en place une politique de distribution de dividendes depuis l'exercice comptable 2007, conformément à sa politique sur les Capitaux Propres, telle que décrite au § NOTE 13: « Capitaux Propres » des notes annexes aux comptes consolidés et en rapport avec ses résultats consolidés. Cette politique a marqué une pause sur les exercices 2009 à 2011 en raison de la conjoncture économique ; elle a été reprise dès que les résultats ont rattrapé le niveau initialement budgété de fonds propres pour permettre le désendettement de l'ensemble des structures du Groupe.

Il est également précisé que cette politique s'étend à l'ensemble des sociétés bénéficiaires du Groupe auxquelles est appliqué un pourcentage de distribution défini en fonction des besoins en investissements autorisés et des contraintes légales.

### 8.3.3 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe est confronté à un certain nombre de contentieux ou litiges (prud'hommes, clients, fournisseurs, ...). Ces litiges sont provisionnés conformément aux principes comptables en vigueur.

Ainsi comme nous l'évoquons depuis le Document de Référence 2010, nous vous rappelons que notre filiale ACTIA Muller S.A. avait été mise en cause par le Ministère du Travail, consécutivement à deux accidents mortels survenus sur son banc expert pour les poids lourds, intervenus dans des circonstances très similaires, une erreur des victimes ayant été relevée dans les deux cas.

Mise en examen en 2012 dans les deux affaires pour homicide involontaire dans le cadre du travail, ACTIA Muller S.A. a obtenu le 8 janvier 2013, une ordonnance de non-lieu dans l'une des affaires. Elle s'est vue renvoyer devant le Tribunal Correctionnel par ordonnance du juge d'instruction en date du 7 août 2013 pour l'autre affaire. Dans le cadre de cette procédure, la Société ACTIA Muller vient de recevoir une convocation à comparaître devant le Tribunal correctionnel de Valence.

Pour une période couvrant au moins les douze derniers mois, il n'y a aucune autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'émetteur aurait connaissance, qui serait en suspens ou dont il serait menacé) qui pourrait avoir ou aurait eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'émetteur et/ou du Groupe.

Concernant les litiges en cours à la clôture de l'exercice 2014, ils font l'objet de provision au cas par cas, selon le degré de risque ou de durée de la procédure (cf. détail donné dans les notes annexes aux comptes consolidés § NOTE 15 : « Provisions »). Cependant, aucun de ces litiges ne représente un risque significatif pour le Groupe.

### 8.3.4 Changements significatifs de la situation financière ou commerciale

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis la clôture du 31 décembre 2014 concernant la situation financière ou commerciale du Groupe.



## 9. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 9.1 Capital Social

Au 31 décembre 2014, et jusqu'à la publication du présent document, les actions d'ACTIA Group S.A. sont classées en Compartiment C du marché NYSE Euronext à Paris, correspondant aux capitalisations inférieures à 150 millions d'euros, sous le code ISIN FR0000076655 (cf. § NOTE 13 « Capitaux Propres » des notes annexes aux comptes consolidés).

#### 9.1.1 Capital Social souscrit

Le Capital Social s'élève à 15 074 955,75 euros, divisé en 20 099 941 actions de 0,75 euros de valeur nominale, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Depuis la dernière augmentation constatée le 15 septembre 2008, le Capital Social n'a pas connu de modification et ce jusqu'à la date de signature de ce document.

#### 9.1.2 Actions non représentatives du capital

Sans objet.

#### 9.1.3 Actions auto détenues

Le détail est communiqué au § Note 3.7 « Actions propres » des notes annexes aux comptes sociaux.

#### 9.1.4 Valeurs mobilières converties, échangeables ou assorties de Bons de souscription

Sans objet.

#### 9.1.5 Conditions d'acquisition

Sans objet.

#### 9.1.6 Capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Néant.

#### 9.1.7 Historique du Capital Social

Années	Opérations	Montant nominal	Prime	Montants successifs du capital	Nombre cumulé d'actions
1993		50 F	113 645 832 F	142 727 000 F	2 854 540
Juin 1994	Réduction du capital par réduction du nominal des actions de 50 F à 10 F	10 F	(113 645 832) F	28 545 400 F	2 854 540
Juillet 1994	Augmentation du capital en numéraire par émission d'actions avec bons de souscription	10 F	129 917 897 F	92 772 550 F	9 277 255
Janvier 1995	Augmentation de capital par exercice de bons	10 F	6 696 F	92 775 340 F	9 277 534
Août 1997	Augmentation de capital par exercice de bons	10 F	2 400 F	92 776 340 F	9 277 634
Juin 1998	Réduction du capital par réduction du nominal des actions de 10 F à 4 F	4 F	(129 926 993) F	37 110 536 F	9 277 634



Années	Opérations	Montant nominal	Prime	Montants successifs du capital	Nombre cumulé d'actions
Février 1999	Emission de Bons de Souscription d'Actions au profit d'ÉLECTROPAR	4 F	1 F	37 110 536 F	9 277 634
Mai 2000	Réduction du Capital Social pour cause de pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions	0,5 F	-	4 638 817 F	9 277 634
Mai 2000	Augmentation de capital par apport des titres ACTIELEC	0,5 F	31 737 488 F	77 341 042 F	154 682 084
Mai 2000	Regroupement d'actions et réduction de capital	5 F	-	77 341 040 F	15 468 208
Mai 2000	Conversion du capital en euros	0,75 €	-	11 601 156 €	15 468 208
Octobre 2000	Constatation de la levée des options de souscription des salariés du Groupe (5 <sup>ème</sup> tranche)	0,75 €	327 168 €	11 792 856 €	15 723 808
Décembre 2000	Augmentation du capital en numéraire	0,75 €	9 148 160 €	12 864 906 €	17 153 208
Octobre 2004	Augmentation du capital en numéraire sous forme de BSA	0,75 €	4 875 000 €	14 271 156 €	19 028 208
Avril 2005	Augmentation du capital en numéraire, suite à l'attribution de Bons de Souscription d'Action gratuits	0,75 €	3 606 685 €	14 879 024 €	19 838 699
Mars 2006	Augmentation de capital en numéraire, suite à la souscription de Bons de Souscription d'Action	0,75 €	79 466 €	14 894 956 €	19 859 941
Septembre 2008	Augmentation de capital en numéraire, suite à la levée de stock-options	0,75 €	280 800 €	15 074 956 €	20 099 941

### 9.1.8 Descriptif du programme de rachat de la Société de ses propres actions

Cf. § Note 3.7 « Actions propres » des notes annexes aux comptes sociaux.

## 9.2 Acte constitutif et statuts

### 9.2.1 Objet social

« Article 3 des statuts : Objet

La Société a pour objet en France et dans tous pays :

- ❖ L'étude, la conception, la réalisation et l'entretien d'après-vente de système mécaniques, hydrauliques, électriques, électroniques ;
- ❖ Toutes opérations de quelque nature qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter le développement, la réalisation ou la commercialisation ;



- ❖ La concession, la franchise de toutes marques, brevets, produits ou services et plus généralement la participation de la Société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes et ce par tous moyens notamment par voie de création de sociétés nouvelles, apports, fusions, alliances ou sociétés en participation ;
- ❖ La gestion de son portefeuille titres ainsi que toutes opérations mobilières ou immobilières et prestations de services s'y rapportant ;
- ❖ La fourniture de prestations en matière notamment, juridique, financière, comptable, administrative, d'organisation et de gestion, de communication, de marketing et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à toute activité similaire ou connexe. »

### 9.2.2 Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

ACTIA Group S.A. est une Société à Conseil de Surveillance et Directoire depuis son Assemblée Générale Extraordinaire du 12 novembre 2002.

La composition des organes de Direction, Conseil de Surveillance et Directoire, est traitée au § 6.13.1 « Composition du Conseil de Surveillance et du Directoire » du Document de Référence.

#### Conseil de Surveillance

« Article 22 des statuts : Missions et pouvoirs du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission. Il autorise le Directoire, dans les conditions et limites fixées par les textes en vigueur, à donner des cautions, avals ou garanties au nom de la Société, à céder des immeubles par nature, à céder ou acquérir totalement ou partiellement des participations et à constituer des sûretés. »

#### Directoire

« Article 16 des statuts : Pouvoirs et obligations du Directoire – Direction Générale

Le Directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par le Code de Commerce au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'Actionnaires. Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Directoire qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Toutefois, outre les opérations pour lesquelles l'autorisation du Conseil de Surveillance est exigée par la loi, il est stipulé à titre de mesure d'ordre interne non opposable aux tiers que certaines décisions ne peuvent être prises par le Directoire et certains actes ou engagements ne peuvent être passés ou signés par le Président du Directoire ou, le cas échéant, par un Directeur général, s'ils n'ont fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil de Surveillance lorsqu'ils concernent, savoir :

- ❖ Achat d'immeubles par nature, dont la valeur sera supérieure à une somme déterminée par le Conseil de Surveillance,
- ❖ Achat, vente, échange, apport de tous autres biens immobiliers et droits quelconques mobiliers ou immobiliers, dont la valeur sera supérieure à une somme déterminée par le Conseil de Surveillance,
- ❖ Création de tous établissements quelconques, tant en France qu'à l'étranger, représentant un investissement dont le montant sera supérieur à une somme déterminée par le Conseil de Surveillance ; fermeture desdits établissements,
- ❖ Emprunts même non assortis de sûretés, dont le montant sera supérieur à une somme déterminée par le Conseil de Surveillance,
- ❖ Création de sociétés et prises de participations sous toutes formes dans toutes sociétés ou entreprises dès lors que le montant sera supérieur à une somme déterminée par le Conseil de Surveillance,
- ❖ Prêts, crédits ou avances consentis par la Société, dont la durée et/ou le montant seront supérieurs à des valeurs déterminées par le Conseil de Surveillance,
- ❖ Location, prise à bail de tous immeubles ou fonds de commerce, dont la durée et/ou le montant seront supérieurs à des valeurs déterminées par le Conseil de Surveillance,
- ❖ Tout contrat d'une durée supérieure à une somme déterminée par le Conseil de Surveillance,
- ❖ Engagements directs même non assortis de garanties, dont le montant sera supérieur à une somme déterminée par le Conseil de Surveillance,



- ❖ Adhésion à un groupement d'intérêt économique ou à toute forme d'association ou de société pouvant entraîner la responsabilité solidaire et/ou indéfinie de la Société,
- ❖ Engagements et licenciements d'employés de la Société dont le salaire annuel sera supérieur à une somme déterminée par le Conseil de Surveillance,
- ❖ Représentation de la société dans toutes actions judiciaires, toutes procédures transactionnelles, toutes opérations de liquidation amiable, toutes procédures de redressement ou de liquidation judiciaire,
- ❖ Convocation d'une Assemblée Générale Ordinaire dont l'ordre du jour comporte :
  - La proposition de candidats aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance ;
  - La révocation d'un ou plusieurs membre(s) du Conseil de Surveillance ;
  - Le renouvellement des fonctions d'un ou plusieurs membre(s) du Conseil de Surveillance ;
- ❖ Convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire dont l'ordre du jour comporte :
  - L'apport total ou partiel du patrimoine social, à une ou plusieurs société(s), constituée(s) ou à constituer, par voie de fusion, de scission ou apport partiel d'actif ;
  - La réduction, l'augmentation, directement ou indirectement, immédiatement ou à terme, ou l'amortissement du Capital Social ;
  - La modification d'une ou plusieurs clause(s) des statuts ;
- ❖ Dépassement du budget de l'exercice social en cours, préalablement approuvé par le Conseil de Surveillance.

En outre, l'acceptation par un membre du Directoire d'une fonction de direction, de gestion ou de contrôle ainsi que d'une fonction salariée dans une autre société devra être soumise par le membre concerné à l'autorisation du Conseil de surveillance.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente un rapport au Conseil de Surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les documents comptables qui doivent être soumis à l'Assemblée Annuelle.

Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du Directoire qui portent alors le titre de Directeur Général. La présidence et la direction générale peuvent être retirées à ceux qui en sont investis par décision du Conseil de Surveillance. Vis-à-vis des tiers tous actes engageant la Société sont valablement accomplis par le Président du Directoire ou tout membre ayant reçu du Conseil de Surveillance le titre de Directeur Général.

Le Conseil de Surveillance fixe, dans la décision de nomination, le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire. »

Mis en place lors de l'Assemblée Générale du 12 novembre 2002 et composé de trois membres depuis le Conseil de Surveillance du 27 juin 2014, ses prérogatives concernent la définition de la stratégie du Groupe, tant au niveau global qu'au niveau de chaque branche, tant dans le domaine industriel que de la Recherche & Développement, maillon essentiel à la pérennité du Groupe, de l'organisation et de la finance, son action va jusqu'à l'opérationnel :

- ❖ Direction Générale de la principale filiale du Groupe,
- ❖ relation avec les banques et mise en place des outils de gestion,
- ❖ remontée de l'information,
- ❖ négociation des contrats déterminants,
- ❖ décisions pour les investissements ou cessions significatifs qui engagent le Groupe,
- ❖ contrôle des objectifs qu'il fixe.

### 9.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

« Article 10 des statuts : Droits attachés aux actions ordinaires - vote

La possession d'une action ordinaire emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les Assemblées Générales.

Les Actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.



Chaque action ordinaire donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation.

Le cas échéant et sous réserve de prescriptions impératives, il sera fait masse entre toutes les actions ordinaires indistinctement de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la Société, avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la Société ou à sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale respective, toutes les actions ordinaires reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création.

Le droit de vote attaché aux actions ordinaires est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins, sous réserve des exceptions prévues par la loi et les statuts.

#### **Droit de vote :**

Dans toutes les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, le droit de vote attaché aux actions ordinaires est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins, sous réserve des exceptions prévues par la loi et les statuts.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions ordinaires, eu égard à la quotité du Capital Social qu'elles représentent, est attribué :

- ❖ À toutes les actions ordinaires entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins sans interruption au nom du même Actionnaire,
- ❖ Aux actions nominatives ordinaires attribuées gratuitement à un Actionnaire en cas d'augmentation de Capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ordinaire convertie au porteur ou transférée en propriété.

Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis :

- ❖ Tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible,
- ❖ Tout transfert par voie de fusion, scission ou transmission universelle du patrimoine par une personne morale Actionnaire à une autre société :
  - qu'elle contrôle directement ou indirectement à plus de 50 % du capital et/ou des droits de vote,
  - qui contrôle directement ou indirectement plus de 50 % du capital et/ou des droits de vote. »

Les principaux actionnaires de ACTIA Group S.A. ne disposent pas de droits de vote différents, en dehors des droits de vote double, dont tout actionnaire peut bénéficier (cf. ci-dessus).

« Article 12 des statuts : Cas de « rompus

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs titres pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de Capital, de fusion ou autre opération sociale pouvant entraîner l'existence de "rompus", les propriétaires de titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente de titres nécessaires. »

#### **9.2.4 Actions nécessaires pour la modification des droits des Actionnaires**

La modification des droits des Actionnaires ne peut résulter, conformément à la loi, que d'une modification des statuts décidée par une Assemblée Générale Extraordinaire.

#### **9.2.5 Assemblées Générales**

Afin de se mettre en conformité avec la législation actuelle, il est proposé aux actionnaires de modifier les articles 30 et 31, ainsi que précisé au § 6.1.2 Projet de résolutions, 12<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> résolution.

Résumé des articles 29 et suivants des statuts en date de publication du présent document.

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions, formes et délais fixés par la loi.

Le droit de participer aux Assemblées ou de s'y faire représenter est subordonné avant le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit à l'inscription de l'Actionnaire sur le registre des actions nominatives, soit au dépôt, pour les actions au porteur, d'un certificat de l'intermédiaire habilité.



Les Assemblées Générales se composent de tous les propriétaires d'actions. Un Actionnaire peut toujours se faire représenter aux Assemblées par son conjoint ou par un autre Actionnaire.

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

### **9.2.6 Éléments de changement de contrôle**

À la connaissance de la Société, aucune disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur ne pourrait avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle.

Il existe un pacte d'actionnaires détaillé au § 6.12.3 « Pacte d'Actionnaires » du Document de Référence.

### **9.2.7 Franchissement de seuil**

« Article 7 des statuts : Emission de valeurs mobilières avantages particuliers - actions de préférence -- forme des titres de capital et autres valeurs mobilières - tenue des comptes - identification des actionnaires - franchissement de seuils et participation

La Société peut émettre des valeurs mobilières donnant accès à son capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance. L'émission de ces valeurs mobilières est autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire. L'émission d'obligations est décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire. Dans les conditions fixées par la Loi, la Société peut aussi émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital d'une société qu'elle contrôle ou qui la contrôle. Les Actionnaires ont un droit de préférence à la souscription des valeurs mobilières donnant accès au capital, selon les modalités prévues en cas d'augmentation de capital immédiate par émission d'actions de numéraire. A dater de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital, la Société doit prendre les dispositions nécessaires au maintien des droits des titulaires de ces valeurs mobilières, dans les cas et dans les conditions prévues par la Loi.

Les présents statuts ne stipulent aucun avantage particulier au profit de personnes associées ou non.

La Société peut créer des actions de préférence, avec ou sans droit de vote, assorties de droits particuliers de toute nature, à titre temporaire ou permanent.

Les actions de préférence sans droit de vote ne peuvent représenter plus de la moitié du Capital Social. Les actions de préférence peuvent être rachetées ou converties en actions ordinaires ou en actions de préférence d'une autre catégorie, dans les conditions fixées par la Loi. En cas de modification ou d'amortissement du capital, l'Assemblée Générale Extraordinaire détermine les incidences de ces opérations sur les droits des porteurs d'actions de préférence.

Sauf dispositions contraires du contrat d'émission ou de la Loi, les titres de capital et toutes autres valeurs mobilières pouvant être émis par la Société revêtent la forme nominative ou au porteur au choix de leur titulaire. Ils ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération. Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'Actionnaire.

À la demande du porteur de titre de capital, une attestation d'inscription en compte lui sera délivrée par la société émettrice ou par l'intermédiaire habilité.

La Société est autorisée à demander à tout moment auprès de l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières les renseignements prévus par la Loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux Assemblées d'Actionnaires.

La Société est en outre en droit de demander dans les conditions fixées par le Code de Commerce l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

La Société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du Capital Social de cette personne morale ou des droits de vote à ses Assemblées Générales.

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de l'un des seuils fixés par la Loi doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci dans le délai imparti. La même information est également donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils légaux. »



### 9.2.8 Conditions de modification du capital

« Article 41 des statuts : Augmentation de capital

Le Capital Social peut être augmenté par l'émission au pair ou avec prime d'actions nouvelles, ordinaires ou de préférence, libérées soit en numéraire, soit par des compensations avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société, soit par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, soit par apport en nature le tout en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires ou du Directoire spécialement habilité à cet effet par ladite Assemblée.

Si l'augmentation de Capital a lieu par incorporation de réserves, bénéfiques ou prime d'émission, l'Assemblée Générale statue dans les conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires et l'opération est réalisée, soit par voie de majoration du montant nominal des actions, soit par distribution d'actions gratuites.

Aucune augmentation de Capital en numéraire ne peut être réalisée à peine de nullité si le Capital ancien n'est pas, au préalable, intégralement libéré.

Conformément aux dispositions du Code de Commerce, les Actionnaires ont proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émises pour réaliser une augmentation de Capital.

Le délai accordé aux Actionnaires pour l'exercice de ce droit ne peut être inférieur à la durée fixée par le Code de Commerce ou le règlement en vigueur à dater de l'ouverture de la souscription. Ce droit est négociable lorsqu'il est détaché d'actions elles-mêmes négociables ; dans le cas contraire, il est cessible dans les mêmes conditions que l'action elle-même.

Le solde des souscriptions n'ayant pas absorbé la totalité de l'augmentation de Capital est réparti par le Directoire sauf décision contraire de l'Assemblée Générale Extraordinaire. Compte tenu de cette répartition, le Directoire peut, de plus, décider de limiter l'augmentation de ce Capital au montant des souscriptions sous la double condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation décidée et que cette faculté ait été prévue expressément lors de l'émission.

L'augmentation de Capital est réalisée nonobstant l'existence de " rompus " et les Actionnaires ne disposant pas d'un nombre suffisant de droits de souscription ou d'attribution pour obtenir la délivrance d'un nombre entier d'actions nouvelles font leur affaire personnelle de toute acquisition ou cession nécessaire de droits.

L'Assemblée Générale Extraordinaire qui décide l'augmentation de Capital peut, en se conformant aux dispositions du Code de Commerce, supprimer l'exercice du droit préférentiel de souscription et réserver la souscription des actions nouvelles à telles personnes de son choix.

Tous apports en nature sont soumis à la procédure de vérification et d'approbation instituée par les dispositions du Code de Commerce. »

Article 42 des statuts : Réduction du capital

« L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires peut aussi, sous réserve, le cas échéant, des droits des créanciers, autoriser ou décider la réduction du Capital Social pour quelque cause et de quelque manière que ce soit, mais en aucun cas la réduction de Capital ne peut porter atteinte à l'égalité des Actionnaires.

La réduction de Capital, quelle qu'en soit la cause à un montant inférieur au minimum légal ne peut être décidée que sous la condition suspensive d'une augmentation de Capital destinée à amener celui-ci à un montant au moins égal au minimum légal à moins que la Société ne se transforme en Société d'une autre forme n'exigeant pas un Capital supérieur au Capital Social après sa réduction.

À défaut, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la Société ; celle-ci ne peut être prononcée si au jour où le Tribunal statue sur le fond, la régularisation a eu lieu. »



## 10. CONTRATS IMPORTANTS

En dehors des contrats conclus dans le cadre normal des affaires qui sont détaillés au § 6.3 « Aperçu des activités » du Document de Référence, dans la limite des autorisations données par nos clients en termes de communication aux tiers (accords ou clauses de confidentialité), le Groupe n'a signé aucun contrat important au cours des deux années précédant immédiatement la publication du présent Document de Référence.



## **11. INFORMATIONS PROVENANT DES TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS**

Sans objet.



## 12. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'Assemblées Générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au Siège Social de la Société : 5, rue Jorge SEMPRUN – BP 74215 - 31432 TOULOUSE CEDEX 04 ou sur son site Internet : <http://www.actiagroup.com>.

### Pour nous contacter



#### ACTIA Group

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
au Capital de 15 074 955, 75 €  
Immatriculée au RCS TOULOUSE : 542 080 791 – APE : 6420Z

5, rue Jorge SEMPRUN  
BP 74215

31432 TOULOUSE Cedex 4  
Tél. : 05.61.17.61.98

Par email : [contact@actiagroup.com](mailto:contact@actiagroup.com)

Informations Actionnaires :

Catherine MALLET : [catherine.mallet@actia.fr](mailto:catherine.mallet@actia.fr)

#### Notre site Internet :

[www.actiagroup.com](http://www.actiagroup.com)



## **13. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS**

Les informations concernant ce chapitre sont communiquées dans le chapitre § NOTE 2 : « Sociétés Consolidées » des notes annexes aux comptes consolidés.



## 14. TABLES DE CORRESPONDANCE

### 14.1 Table de correspondance du Document de Référence

Conformément à l'annexe I du règlement CE 809/2004 et à l'article 212-13 alinéa 1 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers et afin de faciliter la lecture du Document de Référence, le tableau ci-dessous renvoie à l'instruction de l'Autorité des Marchés Financiers N° 2005-11 du 13.12.2005 et aux pages du Document de Référence correspondantes.

	Informations	Document de Référence	
		§	Pages
<b>1.</b>	<b>PERSONNES RESPONSABLES</b>		
1.1.	Responsable du Document de Référence	1.1	7
1.2.	Attestation du Responsable	1.2	7
<b>2.</b>	<b>CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b>		
2.1.	Nom et adresse des Commissaires aux Comptes	2.1 2.2	8 8
2.2.	Démissions, écarts et non-redésignation des Commissaires aux Comptes	N.A.	-
<b>3.</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES</b>		
3.1.	Informations financières de la période	5	13
3.2.	Informations intermédiaires	-	-
<b>4.</b>	<b>FACTEURS DE RISQUES</b>	NOTE 25 :	193
<b>5.</b>	<b>INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR</b>		
5.1.	Historique et évolution de la Société	3.2 6.4.2	9 50
5.1.1.	Raison sociale et nom commercial	3.1.1	9
5.1.2.	Lieu et numéro d'enregistrement	3.1.2	9
5.1.3.	Date de constitution et durée de vie	3.1.3	9
5.1.4.	Siège Social et forme juridique	3.1.4	9
5.1.5.	Évènements importants	6.4.1	50
5.2.	Investissements	6.6	58
5.2.1.	Investissements réalisés	6.6.1 6.6.2 NOTE 3 NOTE 4	58 58 165 170
5.2.2.	Investissements en-cours	6.6.1 6.6.2	58 58
5.2.3.	Engagements d'investissements	6.6.3	59
<b>6.</b>	<b>APERÇU DES ACTIVITÉS</b>		
6.1.	Principales activités	6.3	33
6.1.1.	Nature des activités et produits	6.3	33
6.1.2.	Nouveaux produits	6.3	33
6.2.	Principaux marchés	6.3	33
6.3.	Évènements exceptionnels	6.3	33
6.4.	Degré de dépendance à l'égard de brevets, licences, contrats	-	-
6.5.	Position concurrentielle	6.6.3	48
<b>7.</b>	<b>ORGANIGRAMME</b>	4.1	11
7.1.	Description du Groupe	4.1 4.3	11 11
7.2.	Liste des filiales et pourcentages de capital	NOTE 2	164
<b>8.</b>	<b>PROPRIÉTÉ IMMOBILIÈRE, USINES ET ÉQUIPEMENTS</b>		



Informations		Document de Référence	
		§	Pages
8.1.	Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	6.6.1	58
		6.6.3	59
		6.9.1	89
8.2.	Influence de l'utilisation de ces immobilisations sur l'environnement	6.8.2	82
<b>9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</b>			
9.1.	Situation financière	8.1.2	151
		8.1.3	153
		8.1.4	153
		8.1.5	154
		8.1.6	154
		8.2.1	202
		8.2.1	204
		8.2.3	205
		6.2	30
		6.3	33
9.2.	Résultat opérationnel		
9.2.1.	Facteurs influant sensiblement le résultat opérationnel	6.3.4	49
9.2.2.	Changements importants du chiffre d'affaires net	6.3	33
		NOTE 17	185
9.2.3.	Stratégie influant les opérations	6.3	33
		6.4	50
		6.10	91
<b>10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX</b>			
10.1.	Capitaux à court et moyen terme	8.1.2	151
		NOTE 11	177
		NOTE 12	178
		NOTE 13	181
10.2.	Source et montants des flux de trésorerie	8.1.5	154
		NOTE 12	178
10.3.	Conditions d'emprunt et structure du financement	NOTE 25.5	194
10.4.	Restriction à l'utilisation des capitaux	NOTE 12	178
10.5.	Sources de financement attendues	NA	-
<b>11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES</b>		6.5.2	52
<b>12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES</b>			
12.1.	Principales tendances	6.4	50
12.2.	Incertitudes sur les tendances	6.4	50
<b>13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</b>		N.A.	-
<b>14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE</b>			
14.1.	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la Société	6.12.2	99
		6.14	102
14.2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	6.12.3	100
		6.12.4	100
		6.14.4	118
<b>15. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES</b>			
15.1.	Rémunérations versées et avantages en nature	6.15	119
15.2.	Pensions, retraites et autres avantages provisionnés	6.15	119
<b>16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>			
16.1.	Période et date d'expiration des mandats	6.14.2	103
16.2.	Contrats de services	6.16	124
16.3.	Comité d'audit et comité de rémunération	7.1.1	134
16.4.	Conformité du gouvernement d'entreprise	7.1.1	134
<b>17. SALARIÉS</b>			



Informations		Document de Référence	
		§	Pages
17.1.	Répartition des effectifs	6.7.1	61
17.2.	Participations et stock-options	6.13.2	101
		6.13.3	101
		6.15.1	119
17.3.	Accord de participation au capital	6.7.5	77
<b>18.</b>	<b>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>		
18.1.	Actionnariat hors organe d'administration, direction et surveillance	6.12	95
18.2.	Droit de vote simple ou double des principaux Actionnaires	6.12	95
18.3.	Contrôle et détention	6.12.2	99
18.4.	Accord en vue d'un changement de contrôle	N.A.	-
<b>19.</b>	<b>OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS</b>	6.16	124
<b>20.</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR</b>		
20.1.	Information financière historique	8.1	149
20.2.	Information financière pro forma	N.A.	-
20.3.	États financiers sociaux	8.2	202
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles		
20.4.1.	Attestation sur les informations financières historiques	8.1.8	200
		8.2.4	216
20.4.2.	Autres informations vérifiées par les Commissaires aux Comptes	N.A.	-
20.4.3.	Informations financières non vérifiées par les Commissaires aux Comptes	-	-
20.5.	Date des dernières informations financières	-	-
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	-	-
20.7.	Politique de distribution des dividendes	8.3.2	219
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	8.3.3	219
20.9.	Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	8.3.4	219
<b>21.</b>	<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>		
21.1.	Capital Social	9.1	220
21.1.1.	Capital Social souscrit	9.1.1	220
21.1.2.	Actions non représentatives du capital	9.1.2	220
21.1.3.	Actions auto-détenues	9.1.3	220
21.1.4.	Valeurs mobilières converties	9.1.4	220
21.1.5.	Conditions d'acquisition	9.1.5	220
21.1.6.	Options ou accords	9.1.6	220
21.1.7.	Historique du Capital Social	9.1.7	220
21.2.	Acte constitutif et statuts	9.2	221
21.2.1.	Objet social	9.2.1	221
21.2.2.	Règlement organes d'administration, direction et surveillance	9.2.2	222
21.2.3.	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	9.2.3	223
21.2.4.	Actions pour modifier les droits des Actionnaires	9.2.4	224
21.2.5.	Convocations et admissions aux Assemblées Générales	9.2.5	224
21.2.6.	Disposition entravant un changement de contrôle	9.2.6	225
21.2.7.	Déclaration de franchissement de seuil	9.2.7	225
21.2.8.	Conditions de modifications de capital	9.2.8	226
<b>22.</b>	<b>CONTRATS IMPORTANTS</b>	10	227
<b>23.</b>	<b>INFORMATIONS PROVENANT DES TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS</b>		
23.1.	Déclaration d'expert	11	228



Informations	Document de Référence	
	§	Pages
23.2. Autres déclarations	11	228
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	12	229
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	13	230

## 14.2 Table de correspondance du Rapport Financier

Informations du Rapport Financier	Document de Référence	
	§	Pages
1. RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE	6	16
2. COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013	8.1	149
2.1. Bilan Consolidé	8.1.2	151
2.2. Compte de Résultat Consolidé	8.1.3	153
2.3. Notes Annexes aux Comptes Consolidés	8.1.6	155
2.4. Tableau de Flux de Trésorerie Consolidé	8.1.5	154
2.5. Tableau de variation des Capitaux Propres	8.1.4	153
2.6. Rapport des Commissaires aux Comptes	8.1.8	200
3. COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2013	8.2	202
3.1. Bilan	8.2.1	202
3.2. Compte de Résultat	8.2.2	204
3.3. Notes Annexes aux Comptes Sociaux	8.2.3	205
3.4. Rapport Général et Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes	8.2.4	216
4. ORDRE DU JOUR & RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 MAI 2014	6.1	16
4.1. Ordre du Jour	6.1.1	22
4.2. Résolutions	6.2	23

## 14.3 Incorporation par référence des comptes 2013 et 2012

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- ❖ Les rapports d'activité, comptes consolidés établis en normes IFRS et comptes sociaux établis en règles françaises au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes y afférents ;
- ❖ Les rapports d'activité, comptes consolidés établis en normes IFRS et comptes sociaux établis en règles françaises au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes y afférents ;
- ❖ Les informations financières sélectionnées.

Ces informations sont contenues dans le Document de Référence 2013 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 14 avril 2014 et dans le Document de Référence 2012 déposé par l'Autorité des Marchés Financiers le 18 avril 2013.



## 15. GLOSSAIRE

Pour faciliter la compréhension du lecteur, les principaux termes techniques et autres acronymes sont définis ci-après :

- ❖ **ACTIA Fleet** : solution globale d'équipements et de services conçue et développée par ACTIA® permettant de gérer les flottes de véhicules commerciaux. ACTIA Fleet propose une approche modulaire d'équipements – boîtiers de télématique, afficheurs...- et de services – géolocalisation, gestion de la consommation de carburant, gestion et exploitation des données sociales.
- ❖ **Acti-Mux** : solution d'architecture embarquée multiplexée développée et commercialisée par ACTIA® destinée aux bus et cars. Cette solution regroupe une gamme de calculateurs électroniques, d'afficheurs de tableau de bord (ou clusters), de jauges de tableaux de bord (ou gauges).
- ❖ **ActiWays** : solution d'architecture embarquée développée et commercialisée par ACTIA® destinées aux véhicules industriels des secteurs agricole, construction et marine. Cette solution regroupe une gamme de calculateurs électroniques, d'afficheurs de tableau de bord (ou clusters), de jauges de tableaux de bord (ou gauges).
- ❖ **Actuateur** : Dispositif permettant de réguler le débit et la pression d'un fluide (air, gasoil, huile) afin de piloter un autre système dans des conditions particulières.
- ❖ **Aftermarket** : terme anglais désignant le secteur de l'après-vente. Dans le domaine de l'industrie des véhicules, on distingue le marché de la 1<sup>ère</sup> monte qui regroupe les équipements qui interviennent dans la fabrication initiale du véhicule et le marché de l'après-vente qui regroupe des activités de post-équipements, de maintenance et de réparation des véhicules.
- ❖ **AMIC-TCP** : acronyme pour Architecture de Multiplexage Informatique et de Communication pour le Transport en Commun de Personnes. AMIC-TCP est un projet collaboratif démarré en 2009 et clôturé avec succès en 2013. Ce projet a permis de concevoir une architecture de référence innovante et ouverte pour les bus notamment.
- ❖ **ASNMC** : signifie Advance Satcom Network Monitoring and Control system. Système de pilotage et de contrôle du réseau des stations terriennes.
- ❖ **CBTC** : acronyme pour Communication Based Train Control, terme anglais désignant la gestion des trains basée sur la communication. Ce système normalisé permet un contrôle automatique du trafic des trains ou des métros à partir d'une communication continue entre le train (ou le métro) et des ordinateurs qui pilotent le trafic.
- ❖ **Chronotachygraphe, Tachygraphe** : le chronotachygraphe est un équipement permettant d'enregistrer l'activité des véhicules commerciaux de transport de passagers et de marchandises. Obligatoire au sein de l'UE, cet équipement enregistre les temps de conduite et la vitesse afin de réguler la circulation des véhicules commerciaux par une meilleure sécurité.
- ❖ **Cluster** : terme anglais désignant dans notre domaine d'activité (le terme anglais de cluster pouvant avoir d'autres significations dans d'autres domaines) un cluster display c'est-à-dire un afficheur de tableau de bord composé de différents modules d'affichages : écrans, jauges (voir « gauge »).
- ❖ **CMS** : acronyme pour Composant Monté en Surface. Le CMS est une technique de fabrication des cartes électroniques dans laquelle les composants sont soudés (brasage) directement sur la carte et non brochés (composant maintenu par des broches).
- ❖ **COMCEPT** : acronyme pour COMplément de Capacités en Elongation, Projection et Théâtre, contrat attribué par la DGA (voir « DGA ») à la société Airbus Defence and Space (ex Astrium) et à son partenaire ACTIA Telecom (ex ACTIA Sodielec) permettant aux armées françaises d'accéder, dès 2014, à des capacités satellitaires haut-débit.
- ❖ **DGA** : acronyme pour Direction Générale de l'Armement. C'est une direction du ministère de la Défense française, qui a pour mission de concevoir, d'acheter et d'évaluer tous les systèmes d'armes destinés aux forces de l'armée française.
- ❖ **DVB-T** : acronyme pour Digital Video Broadcasting – Terrestrial. Terme anglais désignant une norme de diffusion de la télévision numérique par liaisons hertziennes terrestres.
- ❖ **EAC** : acronyme pour Enhance ASNMC (voir « ASNMC ») Capacity. EAC est un projet qui permet à l'OTAN de commander et contrôler son réseau de stations terriennes localement ou à distance.
- ❖ **EAS-NG** : acronyme pour Exploitation à Agent Seul – Nouvelle Génération. Le système Exploitation à Agent Seul permet aux conducteurs des trains, lors de l'arrêt à quai, de visualiser l'ensemble du quai depuis sa cabine et permet de confirmer la fermeture des portes du train avant son départ. Il concourt à la sécurité des voyageurs. La nouvelle génération de ce système, en cours d'expérimentation, est basée sur des technologies de transmission de flux vidéo numériques de type DVB-T (voir « DVB-T »).



- ❖ **EasyTach** : logiciel développé et commercialisé par le Groupe ACTIA permettant le téléchargement automatique et à distance des données légales contenues dans le chronotachygraphe qui équipe les véhicules commerciaux (voir « chronotachygraphe »).
- ❖ **EBSF** : acronyme pour European Bus System of the Future. EBSF est le premier projet commun sur le bus urbain qui regroupe sous la forme d'un consortium 49 partenaires présents dans 11 pays européens. Initié en 2008 et coordonné par l'UITP (Union Internationale des Transports Publics), ce projet intègre, dans une perspective globale, les besoins des passagers, des exploitants, des opérateurs, des conducteurs et s'attache aux problématiques liées à l'infrastructure urbaine ou à la place du bus dans la ville de demain.
- ❖ **Electre** : projet de qualification de postes automatés numériques mené par RTE (voir « RTE »).
- ❖ **EnR** : acronyme pour Energie Renouvelable qui est une énergie que se constitue ou se reconstitue plus vite qu'elle n'est utilisée.
- ❖ **ERDF** : Electricité Réseau Distribution France.
- ❖ **Gauge** : terme anglais désignant les jauges et indicateurs des tableaux de bord des véhicules. Les jauges fournissent différentes indications au conducteur : vitesse, régime moteur, consommation de carburant...
- ❖ **Hyperfréquence** : la technologie hyperfréquence se base sur l'émission puis l'analyse d'une onde radio de fréquence très élevée. Le Groupe ACTIA utilise cette technologie dans les équipements de transmission des stations terriennes (voir « stations terriennes »).
- ❖ **IATF** : International Automotive Task Force.
- ❖ **Infotainment** : terme anglais désignant, dans les domaines d'activité d'ACTIA®, les gammes de produits qui concourent au divertissement et à l'information des passagers des bus, des cars, des métros, tramways et trains.
- ❖ **IRIS** : acronyme pour International Railway Industry Standard. Il s'agit de la norme référentielle standard pour l'industrie ferroviaire internationale. Créé en 2006 à l'initiative de l'UNIFE (voir « UNIFE »), ce standard est le référentiel qualité reconnu qui intègre toutes les exigences spécifiques de ce secteur.
- ❖ **ISO/TS 16949** : référentiel international traitant de la démarche Qualité dans le secteur automobile. Elaboré par l'IATF (voir « IATF »), groupe de travail composé de représentants des constructeurs et des organisations professionnelles d'équipementiers automobiles européens et américains, son objectif est d'harmoniser les exigences des parties prenantes en terme de système qualité.
- ❖ **ITxTP** : acronyme pour Technologies de l'Information pour les Transports Publics. Ce groupement est une des suites du projet EBSF (voir « EBSF ») puisque son objectif est de promouvoir la mise en œuvre des systèmes liés aux technologies de l'Informations dans les transports en commun. Une plateforme de test et d'intégration offre des services pour spécifier, tester, qualifier et présenter ces systèmes.
- ❖ **Lean** : ce terme anglais désigne une théorie de gestion développée au Japon notamment par Toyota dont l'objectif est de réduire les gaspillages par une démarche d'amélioration continue de l'ensemble de l'organisation. Littéralement « Lean » signifie « maigre ».
- ❖ **MCO** : acronyme pour Maintien en Condition Opérationnelle. Le MCO est un ensemble de procédés permettant de garantir le fonctionnement d'un système dans le temps. Dans le cas des systèmes électroniques, ces procédés couvrent le redesign éventuel de cartes, leur réparation, le stockage de composants...
- ❖ **Multi-Diag®** : est la marque des appareils et des logiciels de diagnostic électronique multimarque développés et commercialisés par le Groupe ACTIA. L'objectif de cette gamme est de maintenir et de réparer les organes électroniques des véhicules légers et commerciaux quelle que soit la marque du véhicule. Elle est commercialisée auprès des réseaux après-vente de maintenance et de réparation de véhicules partout dans le monde.
- ❖ **NADCAP** : acronyme pour National Aerospace and Defense Contractors Accreditation Program. NADCAP est un programme de certification qualité pour les sous-traitants et fournisseurs des secteurs aéronautique et défense. Ce programme définit les critères standards de qualité pour chaque produit, chaque procédé de fabrication et chaque service. Il résulte de la coopération des grands donneurs d'ordre tels que Boeing, Airbus, Safran, Rolls Royce, Bombardier ou Zodiac.
- ❖ **OBD** : On Board Diagnostic (ou prise diagnostic).
- ❖ **ONCF** : acronyme pour Office National des Chemins de Fer au Maroc.
- ❖ **OTAN** : acronyme pour Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Fondée le 4 avril 1944, c'est une organisation politico-militaire réunissant 28 pays membres (Europe et Amérique du Nord) et dont l'objectif est la sauvegarde de la liberté et de la sécurité de tous ses membres.



- ❖ **PCCN** : acronyme pour Poste Contrôle Commande Numérique. Il est utilisé par ERDF (voir « ERDF ») et il définit un nouveau palier technique (palier PCCN) qui équipe tous les ouvrages neufs et remplace les matériels anciens nécessitant un maintien en condition opérationnelle trop coûteux.
- ❖ **Remote unloading** : terme anglais désignant le déchargement à distance, notamment de données et on parlera alors de data remote unloading.
- ❖ **RTE** : gestionnaire du réseau de transport d'électricité français ayant pour mission l'exploitation, la maintenance et le développement du réseau haute et très haute tension en étant garant du bon fonctionnement et de la sûreté du système électrique).
- ❖ **SMART GRID** : terme anglais désignant un réseau de distribution d'électricité intelligent dont le pilotage informatique à distance permet l'optimisation de la performance énergétique.
- ❖ **Standard DVB** : acronyme pour Standard Digital Video Broadcasting, terme anglais désignant un ensemble de normes pour la diffusion de la télévision numérique.
- ❖ **Stations de type TMT déployables** : TMT est un acronyme pour Theater and Metropolitan Terminal. Dans cette gamme, la division Télécommunications d'ACTIA Group propose une station terrienne (voir « station terrienne ») de communication par satellite conditionnée en caissons. Elle est destinée à des applications civiles et gouvernementales.
- ❖ **Station terrienne** : une station terrienne est le point de réception et/ou d'émission d'un système de communication par satellite. Elle répond à des besoins de transmission civils ou militaires.
- ❖ **Switch-packs** : ensemble d'interrupteurs. Dans les domaines d'activité d'ACTIA®, ce terme est utilisé pour désigner les interrupteurs de commande des tableaux de bord des véhicules.
- ❖ **Systèmes embarqués** : terme générique désignant des ensembles électroniques à bord des véhicules. Ces systèmes se localisent majoritairement au niveau du châssis mais communiquent avec des éléments de la cabine notamment des afficheurs (voir « cluster », « gauges », « switch pack »).
- ❖ **Systèmes multiplexés** : architecture électronique basée sur la transmission des informations et donc le pilotage des différentes fonctions électriques du véhicule à travers le seul réseau CAN également appelé Bus CAN.
- ❖ **Tachygraphe** (voir « chronotachygraphe »).
- ❖ **Télématique** : étymologiquement technologie associant les télécommunications et l'informatique. Dans les domaines d'activités d'ACTIA®, la télématique désigne la connectivité des véhicules et regroupe non seulement des boîtiers de communication embarqués capables de transmettre des données mais aussi les services utilisateurs permis par l'exploitation de ces données : géolocalisation, gestion des flottes de véhicules, suivi de la consommation de carburant...
- ❖ **Terminaux de type HDR** : HDR est un acronyme pour High Data Rate qui signifie Haut débit de données. Un terminal HDR est donc une typologie de station terrienne (voir « station terrienne »).
- ❖ **Terminaux de type SDT** : SDT est un acronyme pour Small Deployable Terminal. C'est une station terrienne compacte et facilement transportable.
- ❖ **TGU2** : acronyme pour l'anglais Telematic Gateway Unit 2 qui signifie Passerelle de télématique 2. Le TGU2 est un boîtier électronique conçu et fabriqué par ACTIA® qui équipe les véhicules commerciaux et industriels et assure la communication de ces véhicules avec leur environnement. Cette communication sert de nombreuses fonctions : géolocalisation, suivi de la consommation de carburant, maintenance...
- ❖ **TNT** : acronyme pour Télévision Numérique Terrestre. La TNT est une évolution de la télédiffusion permettant la diffusion de contenu numérique. Elle a progressivement remplacé la télévision analogique terrestre.
- ❖ **TVSE** : acronyme pour Transmission Vidéo Semi Embarquée. La TVSE est un des moyens mis à disposition du conducteur de train pour assurer le contrôle du service à quai par le mécanicien. Elle fait partie du système général nommé Exploitation à Agent Seul ou EAS (voir ce terme).
- ❖ **UITP** : Union Internationale des Transports Publics.
- ❖ **UNIFE** : Union des Industries Ferroviaires Européennes.
- ❖ **VCI** : acronyme pour Vehicle Communication Interface, terme anglais désignant un boîtier qui se connecte à la prise OBD (voir « OBD ») pour la connection du véhicule. Cette prise normalisée située dans l'habitacle du véhicule est reliée aux calculateurs électroniques du véhicule et donne accès à de nombreuses données liées à son fonctionnement. L'exploitation de ces données via la VCI donne l'état de santé électronique du véhicule et permettra donc sa maintenance. Une VCI est donc un boîtier de télématique débarqué.